



Réformes économiques

Objectif croissance

RAPPORT INTERMÉDIAIRE

2014



Réformes économiques 2014

OBJECTIF CROISSANCE
RAPPORT INTERMÉDIAIRE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2014), *Réformes économiques 2014 : Objectif croissance rapport intermédiaire*, Éditions OCDE.
<http://dx.doi.org/10.1787/growth-2014-fr>

ISBN 978-92-64-20851-3 (imprimé)
ISBN 978-92-64-20856-8 (PDF)

Annuel : Réformes économiques
ISSN 1813-2731 (imprimé)
ISSN 1813-274X (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2014

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@efcopies.com.

Objectif croissance a été lancé en 2005, inaugurant une nouvelle forme de surveillance structurelle qui vient compléter les études par pays et par secteur réalisées de longue date par l'OCDE. Conformément à la Convention fondatrice de l'Organisation de 1960, le but de l'exercice est de favoriser une croissance économique viable et vigoureuse ainsi qu'une amélioration du bien-être des citoyens de ses pays membres.

Cette surveillance est fondée sur une analyse systématique et approfondie des politiques structurelles et de leurs résultats dans les différents pays membres de l'OCDE, effectuée à partir d'un ensemble d'indicateurs de politique comparables au niveau international et régulièrement mis à jour, dont les liens avec les performances des économies sont clairement avérés. Grâce à ces indicateurs, ainsi qu'à l'expertise des comités et des agents de l'OCDE, des priorités et des recommandations d'action sont formulées pour chaque membre et, depuis l'édition de 2011, pour six économies non membres clés avec lesquelles l'OCDE travaille en étroite coopération (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie et Russie). D'une édition à l'autre d'Objectif croissance, le suivi de ces recommandations est assuré et les priorités évoluent, notamment au regard des mesures prises par les gouvernements dans les domaines jugés prioritaires.

Cet exercice d'évaluation comparative repose sur un constat : savoir tirer les leçons des succès et des échecs des uns et des autres est un puissant moteur de progrès. S'il faut tenir compte de choix de société qui peuvent légitimement différer entre membres de l'OCDE, la singularité des situations nationales ne doit pas servir à justifier des politiques inefficaces.

L'appréciation des performances est centrée sur le produit intérieur brut (PIB) par habitant, la productivité et l'emploi. Comme indiqué par le passé et à nouveau dans cette édition, ceci conduit à laisser de côté certaines dimensions importantes du bien-être. C'est pour cette raison qu'Objectif croissance inclut régulièrement des chapitres thématiques consacrés à ces autres dimensions, et explore de plus en plus les effets secondaires des priorités d'action destinées à renforcer la croissance sur d'autres objectifs de l'action publique.

Objectif croissance est le fruit d'efforts communs déployés par de nombreuses Directions de l'OCDE.

Éditorial

Pour éviter le piège de la croissance faible

Le ralentissement généralisé de la productivité observé depuis la crise pourrait annoncer le début d'une nouvelle ère de faible croissance. L'activité économique reste léthargique au niveau mondial, et tout porte à craindre qu'une baisse structurelle des taux de croissance par rapport à leurs niveaux d'avant la crise s'est amorcée. Ces craintes, déjà ressenties depuis un certain temps dans les pays avancés de l'OCDE, portent maintenant aussi sur les économies de marché émergentes et sont en outre alimentées par le niveau élevé du chômage et le recul du taux d'activité dans de nombreux pays.

Certains des déterminants de cette baisse de régime de la productivité sont encore mal compris, à commencer par le rôle et la nature du progrès technologique. Néanmoins, le ralentissement marqué des échanges mondiaux par rapport à la production mondiale est une évolution préoccupante. En effet, en dehors du rôle fondamental qu'il joue en tant que vecteur de diffusion des technologies et des connaissances, le commerce international stimule la productivité en accentuant les pressions concurrentielles qui s'exercent sur les marchés nationaux. Les préoccupations relatives aux échanges sont encore amplifiées par la faiblesse de l'investissement dans les installations, machines et équipements nouveaux, ainsi que dans les actifs incorporels tels que la recherche-développement (R-D) ou les nouveaux processus d'entreprise et la formation de la main-d'œuvre, qui sont nécessaires pour tirer le meilleur parti des nouvelles technologies. En fait, les taux d'investissement actuels des entreprises sont, dans la plupart des économies avancées, inférieurs aux niveaux qui seraient nécessaires pour entretenir une croissance tendancielle plus forte. Dans plusieurs économies de marché émergentes, notamment au Brésil, en Inde et en Indonésie, l'investissement en infrastructures n'est pas suffisant pour étayer des rythmes soutenus d'industrialisation et d'urbanisation, ce qui pèse sur la croissance potentielle.

En outre, de nombreux pays avancés pâtissent toujours de la persistance d'un chômage élevé et, pire encore, d'une forte incidence du chômage de longue durée, avec le risque qu'au fil du temps, il devienne de plus en plus difficile de maintenir les chômeurs de longue durée dans la population active et de faciliter leur retour à l'emploi. D'ailleurs, il est possible que le risque d'augmentation du chômage structurel soit déjà en train de se concrétiser dans des pays comme ceux du sud de la zone euro. Aux États-Unis, les insuffisances qui caractérisent depuis longtemps le marché du travail ont entraîné une diminution sensible du taux d'activité depuis 2008. Dans de nombreux pays riches, l'augmentation du taux de non-emploi des jeunes depuis le début de la crise est certes imputable dans une large mesure à une hausse des taux d'inscription dans le système d'enseignement et de formation, mais la proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation a aussi sensiblement augmenté, ou est demeurée élevée. Ce dernier phénomène touche également de nombreuses économies de marché émergentes, en particulier l'Inde, la Turquie, l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, le Mexique. Il en résulte une perte de capital humain potentiellement énorme, qui assombrit encore les perspectives d'évolution de la productivité.

La faiblesse de la demande mondiale, les pressions résultant des efforts d'assainissement budgétaire et les dysfonctionnements qui subsistent sur les marchés financiers freinent les échanges, l'investissement et la création d'emplois, notamment parmi les petites entreprises, pour lesquelles l'accès à des sources externes de financement revêt souvent une importance cruciale. Le rythme actuel de l'activité économique reflète donc à la fois des faiblesses conjoncturelles et des défaillances structurelles dans les paramètres de l'action publique, même si l'importance relative de ces facteurs est difficile à évaluer. À l'évidence, remédier aux défaillances des marchés de capitaux et assainir les bilans dans le secteur bancaire – en particulier dans la zone euro – restent des objectifs absolument prioritaires. Leur réalisation contribuerait grandement à amplifier l'impact des réformes structurelles dans des domaines complémentaires où elles sont également nécessaires. Ainsi, on pourrait inciter davantage les entreprises à investir sur de nouveaux marchés et dans de nouvelles technologies, de même qu'à rechercher des façons plus efficaces d'affecter les ressources en capital et en main-d'œuvre, en réduisant encore les obstacles réglementaires à la concurrence, tout en accentuant l'ouverture aux échanges internationaux et à l'investissement étranger. De telles réformes pourraient également favoriser la création d'emplois, à condition qu'elles soient accompagnées de mesures destinées à faciliter les ajustements salariaux et à réduire les coûts de main-d'œuvre, notamment de nouveaux transferts de charge fiscale du travail vers la consommation et – mieux encore dans une perspective d'équité – vers les biens immobiliers et les successions.

Il est cependant peu probable qu'une accélération des créations d'emplois suffise à ramener les taux d'emploi à leurs niveaux d'avant la crise, et encore moins à des niveaux qui permettraient de compenser l'impact du vieillissement démographique dans les économies avancées. Pour renforcer l'emploi, il faut également qu'une plus grande attention soit accordée aux problèmes grandissants d'inadéquation des qualifications et à la faiblesse des taux d'activité, en particulier chez les femmes et les seniors. Dans la plupart des économies de marché émergentes, à l'exception notable de la Chine, amener davantage de travailleurs dans le secteur formel constitue un enjeu essentiel. Dans la plupart des cas, la réduction de l'économie informelle suppose d'élargir le champ de la protection sociale à tous les travailleurs, en choisissant les programmes les mieux à même de prendre en compte les caractéristiques et les capacités institutionnelles de chaque pays. Dans des économies comme l'Afrique du Sud, le Chili, l'Indonésie ou la Turquie, des réformes de la législation du marché du travail ou des institutions de négociation salariale sont également nécessaires pour réduire les coûts d'embauche et de licenciement, et empêcher que les travailleurs peu qualifiés ne soient exclus du marché de l'emploi formel en raison de leur coût trop élevé.

Dans ce rapport, nous passons en revue les principaux problèmes de croissance auxquels sont confrontés les pays de l'OCDE et de grandes économies non membres de l'Organisation – regroupés en fonction des problèmes clés qu'ils ont en commun – et nous présentons une vue d'ensemble des mesures prises au cours des deux dernières années pour traduire dans les faits les priorités d'action identifiées dans les précédentes éditions d'Objectif croissance. Le rythme des réformes semble s'être quelque peu ralenti, mais il reste en moyenne nettement supérieur à celui observé avant la crise dans la plupart des pays. Les pays du sud de la zone euro et, dans une moindre mesure, d'Europe centrale, sont restés particulièrement actifs en matière de réformes dans les domaines couverts par des recommandations de l'OCDE. Cela ne devrait guère surprendre dans la mesure où un certain nombre de ces pays ont été soumis aux pressions des marchés ou ont bénéficié de programmes d'assistance financière directe. Il est important de noter que des efforts considérables ont été déployés dans des domaines comme la réglementation du marché du travail, les mécanismes de négociation collective et les régimes de protection sociale, qui se sont révélés particulièrement difficiles à réformer par le passé. Les réformes des systèmes de retraite et des régimes de retraite

anticipée, ainsi que les politiques actives du marché du travail, ont également figuré en bonne place parmi les priorités des pouvoirs publics dans de nombreux autres pays confrontés à de faibles taux d'emploi.

Dans les pays les plus durement touchés par la crise, des réformes du marché du travail qui auraient dû avoir lieu depuis longtemps étaient devenues indispensables pour rétablir la compétitivité et contribuer à réduire les déséquilibres extérieurs. Néanmoins, étant donné le contexte particulièrement difficile dans lequel cet ajustement a eu lieu, il n'a pas été sans conséquences douloureuses pour de nombreux travailleurs et leurs familles. Pour qu'ils tirent avantage de cet ajustement sous la forme d'une amélioration de leurs perspectives d'emploi et d'une augmentation de leurs revenus réels, il faut que les réformes du marché du travail aillent de pair avec des mesures plus énergiques destinées à renforcer la concurrence sur les marchés de produits.

Une partie du présent rapport est spécifiquement consacrée à l'évaluation des progrès accomplis par les pays au cours des cinq dernières années en termes de réduction des obstacles réglementaires à la concurrence sur les marchés de produits. Si les autorités ont continué d'œuvrer à une réglementation plus propice à la concurrence, les progrès accomplis ont été, hélas !, modestes, hormis dans quelques cas. Le jeu de la concurrence dans les industries de réseau et, surtout, dans les professions réglementées, reste notamment entravé par des obstacles réglementaires à l'entrée de nouveaux acteurs. Par ailleurs, lorsque le cadre réglementaire a été amélioré, il faut encore que les nouvelles dispositions législatives adoptées soient pleinement appliquées pour qu'elles puissent effectivement alléger les charges administratives pesant sur les entreprises et favoriser l'entrée de nouveaux acteurs sur les marchés.

Il est d'autant plus important de mettre en œuvre des réformes dans les secteurs de services qu'ils représentent un gisement de croissance et d'emplois considérable. Ceci est particulièrement évident dans des pays de l'OCDE comme l'Allemagne ou le Japon (dans le cadre de la troisième des « flèches » symbolisant la stratégie de « l'Abenomics »), mais aussi dans des pays non membres, en particulier en Chine. Les services revêtent également une importance cruciale pour la compétitivité d'un pays dans le cadre des chaînes de valeur mondiales, et ils représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée créée dans les échanges transfrontaliers. À cet égard, la libéralisation des échanges mondiaux constitue un autre domaine de l'action publique dans lequel subsistent d'amples marges de progression. Parmi les options les plus susceptibles d'offrir des gains substantiels figurent la réduction des droits de douane élevés qui s'appliquent à divers produits dans les économies de marché émergentes, et, dans les pays avancés, la suppression des obstacles en place dans les secteurs de services ainsi que dans d'autres domaines sensibles comme l'agriculture et les marchés publics. Le récent accord sur la facilitation des échanges conclu à Bali constitue une avancée dans la bonne direction, et l'on peut espérer qu'il va relancer les négociations commerciales internationales, mais ses retombées risquent d'être remises en cause par la prolifération de diverses mesures faussant les échanges et d'obstacles déguisés à l'investissement étranger.

Le fait que le redressement du rythme des réformes observé depuis 2010 ait globalement perduré au cours des deux dernières années est encourageant, étant donné la difficulté qu'il y a à réformer dans un contexte de croissance atone, où les fruits des mesures prises mettent plus longtemps à se concrétiser. En outre, la lassitude à l'égard des réformes peut être exacerbée par les efforts concomitants d'assainissement des finances publiques. Cela dit, l'intensité des réformes a été généralement plus forte dans les pays dont la balance courante était déjà déficitaire avant la crise que dans ceux qui affichaient des excédents.

Dans le contexte actuel, il importe de veiller à ce que le dosage des efforts de réforme soit plus comparable d'un pays à l'autre, afin que le processus de rééquilibrage puisse être facilité par un renforcement de la demande mondiale. En outre, la vulnérabilité de nombreuses économies de marché émergentes vis-à-vis du resserrement monétaire qui devrait intervenir à terme, ou de la fin de l'euphorie sur les marchés des produits de base, vient nous rappeler qu'il serait aussi éminemment souhaitable de mettre en œuvre des réformes structurelles dans ces pays.



Pier Carlo Padoan
Secrétaire général adjoint
et Chef économiste de l'OCDE

Table des matières

Résumé	13
Chapitre 1. Vue d'ensemble des mesures de réforme structurelle prises dans les domaines jugés prioritaires pour la croissance	17
Vue d'ensemble des mesures de réforme structurelle prises dans les domaines jugés prioritaires pour la croissance	18
Introduction	18
Progrès accomplis en matière de réformes structurelles destinées à rehausser les niveaux de vie matériels	20
Effets des politiques structurelles sur d'autres objectifs de l'action publique	56
Notes	64
Bibliographie	65
Annexe	67
Chapitre 2. Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence : progrès accomplis depuis 2008 et possibilités de nouvelles réformes	77
Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence :	
progrès accomplis depuis 2008 et possibilités de nouvelles réformes	78
Introduction	78
L'orientation actuelle de la réglementation dans les pays de l'OCDE et dans certains pays non membres de l'Organisation	79
Notes	98
Bibliographie	98
Annexe 2.A1	99
Chapitre 3. Indicateurs de politique structurelle	105

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/ocedlibrary>



<http://www.oecd.org/ocddirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Codes ISO

Dans cet ouvrage, il est fait référence aux codes ISO des pays et de leur monnaie. Ces codes sont attribués par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Code ISO du pays	Nom du pays	Code ISO de la monnaie
ARG	Argentine	ARS
AUS	Australie	AUD
AUT	Autriche	EUR
BEL	Belgique	EUR
BGR	Bulgarie	BGN
BRA	Brésil	BRL
CAN	Canada	CAD
CHE	Suisse	CHF
CHL	Chili	CLP
CHN	Chine	CNY
COL	Colombie	COP
CRI	Costa Rica	CRC
CZE	République tchèque	CZK
DEU	Allemagne	EUR
DNK	Danemark	DKK
DOM	République dominicaine	DOP
ESP	Espagne	EUR
EST	Estonie	EUR
FIN	Finlande	EUR
FRA	France	EUR
GBR	Royaume-Uni	GBP
GRC	Grèce	EUR
HND	Honduras	HNL
HRV	Croatie	HRK
HUN	Hongrie	HUF
IDN	Indonésie	IDR
IND	Inde	INR
IRL	Irlande	EUR
ISL	Islande	ISK
ISR	Israël	ILS
ITA	Italie	EUR
JAM	Jamaïque	JMD
JPN	Japon	JPY
KOR	République de Corée	KRW
LTU	Lituanie	LTL
LUX	Luxembourg	EUR
LVA	Lettonie	LVL
MEX	Mexique	MXN
MLT	Malte	MTL
NIC	Nicaragua	NIO
NLD	Pays-Bas	EUR
NOR	Norvège	NOK
NZL	Nouvelle-Zélande	NZD
PER	Pérou	PEN
POL	Pologne	PLN
PRT	Portugal	EUR
ROU	Roumanie	ROL
RUS	Fédération de Russie	RUB
SLV	El Salvador	SVC
SVK	République slovaque	SKK
SVN	Slovénie	EUR
SWE	Suède	SEK
TUR	Turquie	TRL
USA	États-Unis	USD
ZAF	Afrique du Sud	ZAR

Résumé

Dans le cadre d'*Objectif croissance*, l'OCDE s'appuie sur son expertise en matière de réformes structurelles et de performances économiques pour formuler à l'intention des décideurs publics des recommandations de réforme concrètes, destinées à renforcer la croissance. Cinq priorités d'action sont identifiées pour chaque pays en fonction de leur capacité à améliorer le niveau de vie matériel sur le long terme, par le biais d'un renforcement de la productivité et de l'emploi.

Globalement, ces priorités de réformes structurelles couvrent les réglementations des marchés des produits et du travail, l'enseignement et la formation, les systèmes de prélèvements et de prestations, les règles relatives aux échanges et à l'investissement, ainsi que les politiques d'innovation. *Objectif croissance* est publié chaque année depuis 2005 pour les pays de l'OCDE, et depuis 2011 y figurent également les BRIICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud). Cette publication constitue une contribution au programme de travail régulier du Groupe des Vingt (G20) pour une croissance forte, durable et équilibrée.

Dans ce rapport intermédiaire, nous passons en revue les principaux problèmes de croissance auxquels sont confrontés les pays de l'OCDE et de grandes économies non membres de l'Organisation, et nous établissons un bilan des progrès accomplis au cours des deux dernières années en termes d'adoption de mesures de réforme structurelle destinées à remédier à ces problèmes (chapitre 1). Ces progrès sont évalués au regard de l'orientation des priorités d'action spécifiques à chaque pays qui avaient été identifiées dans les numéros précédents d'*Objectif croissance*. Nous examinons également les effets potentiels des réformes sur des objectifs de l'action publique autres que la croissance du produit intérieur brut (PIB), l'accent étant mis sur l'assainissement des finances publiques, la diminution des déséquilibres des paiements courants et la réduction des inégalités de revenus.

Ce rapport présente également une actualisation des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE, qui mesurent l'ampleur des obstacles réglementaires à la concurrence dans divers secteurs d'activité, tels que les industries de réseau (énergie, télécommunications et transports), les professions réglementées et le commerce de détail (chapitre 2). Ces indicateurs sont aujourd'hui largement utilisés par les gouvernements nationaux ainsi que par les organisations internationales et les milieux universitaires.

Principaux messages

Progrès accomplis et problèmes à résoudre en matière de réformes

- La crise a érodé la croissance potentielle de nombreuses économies avancées, tandis que certaines économies émergentes sont confrontées à des goulets d'étranglement. Le retour d'une croissance vigoureuse et durable passe par des réformes structurelles ambitieuses et de vaste portée, couvrant un large éventail de domaines.
- Les pouvoirs publics ont continué de progresser sur plusieurs fronts, malgré la difficulté de réformer dans un contexte de croissance atone. Le rythme des mesures prises dans les domaines couverts par les recommandations de l'OCDE s'est quelque peu ralenti au cours des deux dernières années, mais il reste globalement nettement supérieur à celui observé avant la crise. C'est dans les pays de la zone euro soumis directement aux pressions des marchés, ou bénéficiant de programmes d'assistance financière, que l'intensité des réformes est demeurée la plus forte.
- S'agissant des réformes destinées à rehausser la productivité, l'accent a été mis davantage sur les mesures visant à renforcer l'efficacité du secteur public, à améliorer les résultats scolaires et à assouplir la réglementation des marchés de produits, et dans moindre mesure sur la fiscalité et les infrastructures. En ce qui concerne les politiques du marché du travail et les politiques sociales, les efforts de réforme ont été plus intenses dans des domaines tels que les régimes de retraite anticipée, les programmes de garantie de revenu et d'aide à la recherche d'emploi, ainsi que la législation sur la protection de l'emploi.
- Malgré la récente amélioration des perspectives économiques, les pays restent confrontés à divers problèmes en matière de politiques structurelles. Un certain nombre d'économies de l'OCDE connaissent un ralentissement de la croissance de leur productivité, malgré un niveau relativement élevé d'investissement dans le capital intellectuel et un enseignement supérieur de qualité (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Suisse).
- Dans le cas des économies de marché émergentes (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Chili, Indonésie, Inde, Mexique, Fédération de Russie et Turquie), la nécessité d'améliorer l'accès à un enseignement de qualité, de remédier aux goulets d'étranglement existant au niveau des infrastructures matérielles et juridiques et, dans la plupart des cas, d'amener davantage de travailleurs dans le secteur formel représentent les principales priorités d'action.
- La persistance d'un chômage élevé est un problème qui touche une grande partie de l'Europe, mais plus particulièrement les pays d'Europe centrale et méridionale où le chômage de longue durée demeure fort, même dans les cas où le niveau moyen du chômage a reculé depuis la crise. Parmi les déterminants de cette situation, qui varient suivant les pays, figurent divers obstacles à la création d'emplois et à la mobilité des travailleurs, ainsi qu'un soutien insuffisant à la recherche d'emploi et au développement des qualifications. Dans les pays du sud de la zone euro, qui ont été les plus durement touchés par la crise, des réformes plus vigoureuses des marchés de produits contribueraient à amplifier l'effet des importantes réformes du marché du travail qui ont été mises en œuvre au cours des dernières années.

- Dans certains pays de l'OCDE confrontés à un vieillissement démographique particulièrement rapide (Allemagne, Corée et Japon), renforcer la présence des femmes sur le marché du travail et faire en sorte qu'elles y soient pleinement intégrées demeure des enjeux essentiels, de même que la nécessité de rehausser la productivité dans les services.
- Dans les pays où les inégalités de revenus sont particulièrement marquées, l'adoption récente de mesures correspondant aux priorités d'action devrait pour l'essentiel contribuer à resserrer la distribution des revenus, même si cela pourrait prendre du temps. Cela dit, les initiatives prises pour stimuler la croissance dans les pays confrontés aux déséquilibres des paiements courants les plus marqués ont globalement peu de chances de contribuer à réduire ces inégalités.

Progrès accomplis en termes de réduction des obstacles réglementaires à la concurrence

- La réglementation des marchés de produits est essentielle au bon fonctionnement des économies de marché, notamment pour la protection de l'intégrité des marchés, mais aussi pour la réalisation d'objectifs liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Néanmoins, sur tous les marchés de produits où la concurrence est viable, le cadre réglementaire devrait favoriser le jeu de la concurrence, et non l'entraver.
- Plus précisément, cela appelle à la nécessité de réformer les règles qui font obstacle à l'entrée de nouveaux acteurs sur les marchés, limitent la capacité des entreprises à se livrer concurrence sur un marché donné, réduisent les incitations des fournisseurs à se livrer concurrence, ou limitent les choix et l'information des clients.
- L'actualisation de 2013 des indicateurs de RMP de l'OCDE montre que le rythme des réformes s'est ralenti dans ce domaine au cours des cinq dernières années, tendance qui était déjà manifeste. Néanmoins, plusieurs pays ont mis en œuvre des réformes importantes pendant cette période – en particulier la Grèce, la Pologne, le Portugal et la République slovaque.
- En général, les pays ont accompli davantage de progrès au cours des cinq dernières années en ce qui concerne l'assouplissement des restrictions aux cessions de participations détenues par l'État, la réduction des effets induits sur la concurrence par les mesures de contrôle des prix, la rationalisation des procédures administratives relatives à la création d'entreprises, l'amélioration de l'accès aux informations relatives à la réglementation, ainsi que la suppression progressive des pratiques discriminatoires à l'égard des fournisseurs étrangers.
- Malgré ces progrès, les obstacles réglementaires à la concurrence restent importants dans un certain nombre de domaines. Les possibilités d'amélioration les plus importantes, tant dans les pays de l'OCDE que dans les économies non membres, concernent la présence capitalistique de l'État et la gouvernance des entreprises publiques, ainsi que les obstacles réglementaires à l'entrée dans les industries de réseau et les services professionnels.

Chapitre 1

Vue d'ensemble des mesures de réforme structurelle prises dans les domaines jugés prioritaires pour la croissance

Dans ce chapitre, nous passons en revue les principaux problèmes de croissance auxquels sont confrontés les pays de l'OCDE et de grandes économies non membres de l'Organisation, et nous établissons un bilan des progrès accomplis depuis 2012 en termes d'adoption et de mise en œuvre de mesures de réforme structurelle destinées à remédier à ces problèmes. Ces progrès sont évalués à l'aune des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans Objectif croissance. Nous examinons également dans ce chapitre les effets potentiels des réformes sur des objectifs de l'action publique autres que la croissance du produit intérieur brut (PIB), notamment sur l'assainissement des finances publiques, la diminution des déséquilibres des paiements courants et la réduction des inégalités de revenus.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Vue d'ensemble des mesures de réforme structurelle prises dans les domaines jugés prioritaires pour la croissance

Principales conclusions

- Une comparaison de l'intensité des réformes structurelles sur la période 2012-13 avec celle observée au cours des précédentes périodes de deux ans indique qu'après une accélération sensible à la suite de la crise (2010-11), le rythme des réformes engagées dans des domaines considérés par l'OCDE comme prioritaires pour renforcer la croissance semble s'être ralenti dernièrement.
- De nets progrès ont été accomplis au cours des deux dernières années au regard de nombre des priorités d'action retenues dans *Objectif croissance*, mais le processus de réforme peut être qualifié de parcellaire et progressif. Dans la plupart des domaines considérés, il est peu probable que les mesures prises permettent de remédier complètement aux problèmes de performances identifiés.
- Parmi les réformes destinées à renforcer la productivité, davantage de mesures semblent être prises dans les domaines de l'efficacité du secteur public, de l'enseignement et de la réglementation des marchés de produits. En revanche, le rythme des réformes se ralentit dans les domaines des réformes fiscales et des infrastructures publiques.
- S'agissant des politiques sociales et du marché du travail, il s'avère que les réformes ont été plus poussées dans les domaines des régimes de retraite anticipée, des dispositifs d'activation et d'assistance destinés aux personnes sans travail, ainsi que de la législation sur la protection de l'emploi.
- Dans la mesure où les besoins d'assainissement des finances publiques sont substantiels dans de nombreux pays, il n'est peut-être pas étonnant que les mesures de réforme aient eu tendance à se concentrer dans les domaines où elles ne représentaient pas un coût budgétaire initial important. En fait, nombre de mesures prises au cours des deux dernières années étaient les efforts d'assainissement budgétaire.
- Dans les pays où les inégalités de revenus sont particulièrement fortes, les mesures correspondant aux priorités d'action retenues dans *Objectif croissance* devraient, pour l'essentiel, contribuer à resserrer la distribution des revenus, même si la concrétisation de cet effet secondaire positif pourrait prendre du temps.
- Les mesures prises pour stimuler la croissance dans les pays affichant les déséquilibres des paiements courants les plus volumineux ont globalement peu de chances de contribuer à réduire ces déséquilibres.

Introduction

Les signes d'une reprise généralisée parmi les économies avancées deviennent plus tangibles, mais demeurent modestes et inégaux alors que les pouvoirs publics restent confrontés à un certain nombre de difficultés. La Grande Récession a entamé la croissance potentielle de la plupart des pays avancés, tandis que les économies de marché

émergentes connaissent actuellement un ralentissement et montrent des signes de vulnérabilité vis-à-vis de la normalisation de la politique monétaire qui devrait intervenir à terme dans les grandes économies avancées. Les difficultés à résoudre résident dans la persistance d'un chômage élevé, l'atonie de la productivité, l'ampleur du déficit budgétaire et de la dette du secteur public, ainsi que les éléments de fragilité qui subsistent dans les bilans des ménages et du secteur financier. L'importance relative de ces difficultés varie considérablement suivant les pays, notamment entre les pays avancés et les grandes économies de marché émergentes. Cela transparaît dans les différences sensibles de comportement du marché du travail et des marchés de produits observées ces dernières années, ainsi que dans le degré de résilience des économies tout au long de la crise et ensuite. Le présent chapitre offre une vue d'ensemble de ces difficultés majeures, ainsi que des mesures prises au cours des deux dernières années dans les domaines des politiques structurelles ayant été identifiées comme essentielles pour la croissance à long terme dans les pays de l'OCDE et les grandes économies de marché émergentes, à savoir les BRIICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud).

Comme indiqué dans les deux précédentes éditions d'*Objectif croissance*, une accélération du rythme des réformes a eu lieu immédiatement après la Grande Récession et au cours de la crise de l'euro qui a suivi, en particulier dans les pays soumis aux pressions des marchés. Tandis que la croissance économique monte en régime et devient plus autonome, la dynamique des réformes pourrait s'affaiblir parallèlement à l'atténuation des pressions exercées par les marchés de capitaux. Il importe que le redressement de l'intensité des réformes observé dans plusieurs pays depuis 2010 perdure et gagne les pays qui ont été plus lents à cet égard. Un grand nombre de pays avancés restent confrontés à un chômage élevé, dont pâtissent surtout les jeunes et les travailleurs peu qualifiés (OCDE, 2013a). La concentration des pertes d'emplois parmi les travailleurs peu qualifiés et l'atonie des créations nettes d'emplois ont contribué à creuser encore les inégalités de revenus des ménages dans de nombreux pays ces dernières années, creusement dont les conséquences n'ont été compensées qu'en partie par des transferts substantiels.

La hausse du chômage structurel, conjuguée au ralentissement observé de la productivité – qui pourrait résulter dans une certaine mesure de l'atonie persistante de l'investissement tant dans le capital physique que dans le capital intellectuel – signifie que la croissance de la production potentielle a peut-être nettement diminué par rapport à son niveau d'avant la crise. Or, une diminution de la croissance tendancielle complique la tâche consistant à ramener les ratios dette publique/produit intérieur brut (PIB) à des niveaux plus prudents. Le problème de croissance auquel sont confrontés de nombreuses économies avancées est aggravé dans certains cas par les évolutions démographiques (Johansson et al., 2012). En fait, les effets induits par le vieillissement démographique sur la population active se font déjà sentir dans des pays comme l'Allemagne, le Japon et la Pologne.

Ce chapitre se fonde sur la publication périodique *Objectif croissance*, dans laquelle sont réévaluées et identifiées tous les deux ans cinq priorités de réforme pour chacun des pays de l'OCDE et des BRIICS. L'objectif qui sous-tend la sélection de ces priorités est d'améliorer les niveaux de vie matériels en renforçant l'emploi et la productivité. Les domaines d'action couverts sont les réglementations des marchés du travail et des produits, les systèmes de prélèvements et de prestations, les règles relatives au commerce extérieur et à l'investissement étranger, l'enseignement et la formation, ainsi que l'innovation.

Dans la partie suivante sont décrits les principaux problèmes auxquels sont confrontés les pays et passées en revue les mesures correspondant aux recommandations d'action qui ont été prises en vue de remédier à ces problèmes. Elle est axée sur les évolutions ayant eu lieu au cours de la période 2012-13. La partie 3 présente un examen des effets de ces réformes sur des objectifs de l'action publique autres que la croissance du PIB, à savoir l'assainissement des finances publiques, la réduction des déséquilibres des paiements courants et la diminution des inégalités de revenus.

Progrès accomplis en matière de réformes structurelles destinées à rehausser les niveaux de vie matériels

Dans cette partie, nous déterminons si les réformes entreprises au cours des deux dernières années correspondent globalement à l'orientation des priorités identifiées pour les différents pays dans les précédentes éditions d'*Objectif croissance*. Pour ce rapport d'étape, l'examen des mesures prises est structuré par groupes de pays ayant en commun des problèmes et des priorités similaires (voir l'encadré 1.1). Un rapport complet, incluant des notes par pays et une mise à jour des priorités d'action, sera présenté dans l'édition 2015 d'*Objectif croissance*.

Encadré 1.1. Sélection des groupes de pays

Aux fins de cet examen, les pays sont regroupés en fonction de la nature commune des problèmes les plus urgents qui avaient été identifiés dans l'édition 2013 d'*Objectif croissance* et sont récapitulés ici de manière synthétique dans les tableaux figurant dans la suite de ce chapitre. Ces problèmes sont examinés à un niveau permettant des regroupements aussi significatifs que possible, même si une certaine dose d'arbitraire reste inévitable. De nombreux pays peuvent être confrontés à un problème similaire, tel qu'un chômage élevé et persistant. Au-delà de ce problème général, les pays sont regroupés en fonction d'éléments plus spécifiques, à savoir les facteurs structurels et les lacunes des politiques publiques considérés comme contribuant le plus au problème considéré. Les groupes de pays constitués ainsi sont présentés dans le tableau ci-après.

Dans la mesure où de nombreux pays ont en commun bon nombre de problèmes, il existe des « cas limites », c'est-à-dire des pays qui pourraient légitimement être inclus dans un autre groupe que celui auquel ils appartiennent dans cet exercice. Ainsi, la Finlande a été intégrée dans le groupe réunissant l'Autriche, la Belgique, la France et le Luxembourg sur la base de problèmes tels que la faiblesse du taux d'activité des seniors et la persistance d'un chômage élevé, qui exigent des ajustements concernant les régimes de retraite anticipée, les programmes de prestations de chômage et la fiscalité du travail. Néanmoins, on pourrait également considérer que la Finlande fait partie d'un groupe composé essentiellement de pays nordiques. Inversement, sur la base des critères retenus, quelques pays ne s'inséraient naturellement dans aucun groupe, et peuvent donc faire figure d'élément atypique dans l'ensemble où ils ont été intégrés. Ainsi, la persistance d'un chômage élevé ne constitue pas en Autriche un problème aussi préoccupant que dans les autres pays du même groupe. En fait, un pays – l'Islande – ainsi que l'Union européenne (UE) n'ont pu être intégrés dans aucun groupe et ne sont pas couverts par ce rapport. Les pays européens forment quatre groupes, tandis que le reste des pays de l'OCDE et les BRIICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud) correspondent à trois autres groupes.

Pour en savoir plus sur l'identification et la sélection des domaines de réforme ainsi que sur les travaux empiriques sous-jacents, vous pouvez vous référer aux éditions antérieures d'*Objectif croissance*.

Encadré 1.1. **Sélection des groupes de pays (suite)**

	Pays	Principaux problèmes	Points forts
Groupe 1	ESP, GRC, ITA, PRT, SVN	Chômage structurel élevé, faible compétitivité.	Niveaux de productivité proches de la moyenne.
Groupe 2	CZE, EST, HUN, IRL, ISR, POL, SVK	Écart de productivité significatif, chômage de longue durée élevé, faibles mobilités interne et taux d'activité de certains groupes.	Ajustements flexibles des salaires, pourcentage élevé de la population ayant au moins achevé l'enseignement secondaire.
Groupe 3	DNK, NOR, NLD, SWE	Faible nombre moyen d'heures travaillées et marché du logement en surchauffe.	Bon niveau de productivité, proportions de diplômés de l'enseignement supérieur dans la population plus élevées que la moyenne.
Groupe 4	AUT, BEL, FIN, FRA, LUX	Faible taux d'activité des seniors et persistance d'un chômage élevé.	Bon niveau de productivité, intensité de recherche-développement (R-D) des entreprises relativement élevée et généralisée.
Groupe 5	AUS, CAN, CHE, GBR, NZL, USA	Faible croissance de la productivité, forte variance des résultats scolaires et des coûts des soins de santé.	Niveau élevé d'investissement dans le capital intellectuel et enseignement supérieur de qualité.
Groupe 6	DEU, JPN, KOR	Viellissement démographique rapide, faible taux d'activité des femmes, productivité relativement faible dans les services.	Taux d'emploi globaux élevés, secteur exportateur solide, notamment dans le domaine des biens d'équipement.
Groupe 7	BRA, CHN, CHL, IDN, IND, MEX, RUS, TUR, ZAF	Ample économie informelle, inégalités d'accès à un enseignement de qualité, goulets d'étranglement au niveau des infrastructures.	Fort potentiel de rattrapage en matière de productivité, population active en croissance rapide.

Groupe 1 : Pays confrontés à un chômage structurel élevé et à des problèmes de compétitivité

L'ajustement consécutif à la crise a été particulièrement douloureux dans les pays du sud de l'Europe, un groupe comprenant l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal et la Slovaquie. Ils font l'objet de programmes d'assistance financière (la Grèce et le Portugal) ou sont confrontés à des coûts d'emprunt élevés (l'Espagne, l'Italie et la Slovaquie), et ont traversé une période prolongée de contraction économique. Au terme de plusieurs années d'assainissement budgétaire, d'ajustement des bilans dans le secteur privé, de confiance dégradée et d'entraves à la distribution du crédit, ces pays affichent des taux de chômage à deux chiffres, et aucun signe n'augure clairement d'un retournement de tendance rapide et autoentretenu.

Avant même que la crise n'éclate, la situation du marché du travail était déjà dégradée, dans la mesure où ces pays sont entrés dans la récession avec des taux de chômage structurel relativement élevés et, en particulier, une forte incidence du chômage de longue durée (encore que cela soit moins vrai dans le cas de l'Espagne) (voir le graphique 1.4 ci-après). Ces éléments, conjugués aux pertes de parts de marché subies à l'exportation (exception faite de la Slovaquie) et au creusement des déficits commerciaux et des paiements courants, étaient symptomatiques d'une dégradation de la compétitivité relative, une faiblesse commune que la crise a mise en évidence qui n'a été surmontée qu'en partie. En outre, ces économies se caractérisent par des taux d'activité moyens ou inférieurs à la moyenne, et des taux de productivité qui, pour la plupart d'entre eux, étaient loin de suivre le rythme des pays les plus performants à cet égard avant la récession.

Remédier aux conséquences de la crise sur le marché de l'emploi et rétablir la compétitivité demeurent donc des objectifs clés de l'action publique pour ces pays. En conséquence, les réformes recommandées consistent en général principalement à réduire

les obstacles à la création d'emplois existant sur les marchés des produits et du travail, tout en renforçant les dispositifs d'aide à la recherche d'emploi destinés aux chômeurs ainsi que leurs incitations à retrouver du travail (tableau 1.1).

Tableau 1.1. **Priorités d'action pour les pays confrontés à un chômage structurel élevé et à des problèmes de compétitivité**

	ESP		GRC		ITA		PRT		SVN	
	R ¹	M ¹	R	M	R	M	R	M	R	M
Stimuler la demande de main-d'œuvre en réduisant les obstacles à la création d'emplois existant sur les marchés des produits et du travail										
Réduire les obstacles à l'entrée et à la concurrence dans :										
- Les services professionnels	✓	•	✓	•			✓	•		
- Le commerce de détail	✓	•					✓			
- Les industries de réseau	✓		✓	•			✓	•	✓	
- Tous les secteurs d'activité			✓	•	✓	•	✓	•	✓	•
Réduire le coin fiscal et le coût minimum du travail										
					✓	•			✓	
Réformer le système de négociations salariales										
	✓	•					✓		✓	
Réformer la législation sur la protection de l'emploi										
- Accélérer les procédures judiciaires					✓	•				
- Réduire les délais de préavis ou les indemnités de licenciement	✓	•					✓	•	✓	•
- Assouplir les critères appliqués pour déterminer le caractère justifié des licenciements individuels ou collectifs	✓	•					✓	•	✓	•
- S'orienter vers une harmonisation des contrats	✓									
Renforcer l'emploi en supprimant les contre-incitations à l'activité et à la recherche d'emploi										
Améliorer la conception et l'intégration des prestations d'assurance chômage et des politiques actives du marché du travail (PAMT)										
- Subordonner les prestations d'assurance chômage à des critères de disponibilité pour le travail et de recherche d'emploi	✓	•	✓				✓			
- Élargir la couverture des prestations d'assurance chômage et/ou ajuster leur niveau en fonction de leur durée de versement					✓	•				
- Accroître les ressources consacrées à l'aide à la recherche d'emploi et au suivi individuel					✓		✓			
- Renforcer le suivi et l'évaluation des services publics de l'emploi	✓	•	✓		✓					
Faciliter le développement des qualifications de la main-d'œuvre, des compétences et, de manière plus générale, du capital humain										
Renforcer l'enseignement et la formation professionnels										
	✓	•			✓		✓	•		
Améliorer l'efficacité et les résultats de :										
- L'enseignement primaire et secondaire	✓	•	✓		✓	•				
- L'enseignement supérieur			✓	•	✓				✓	

1. R indique que des recommandations ont été formulées dans le domaine considéré, tandis que M signifie que des mesures ont été prises au cours des deux dernières années.

Réduire les obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises et à la concurrence

Un obstacle majeur à la création d'emplois réside dans les obstacles réglementaires à l'entrée de nouvelles entreprises et à la concurrence dans les services, notamment dans des secteurs tels que le commerce de détail et les services professionnels, où une libéralisation pourrait se traduire par des gains d'emplois rapides. Il a été recommandé à tous les pays de ce groupe de réduire les obstacles à l'entrée ou, de manière plus générale,

de renforcer la concurrence dans les secteurs de services, et un certain nombre de réformes ont été mises en œuvre.

- Le Portugal a revu sa législation sur la concurrence et les professions autoréglementées et facilité l'entrée d'opérateurs de réseaux mobiles virtuels dans le secteur des télécommunications.
- L'Italie a mis en place de nouvelles autorités de régulation pour les industries de réseaux, renforcé les compétences de l'autorité de la concurrence et libéralisé les horaires d'ouverture des magasins. Néanmoins, des efforts supplémentaires restent nécessaires pour assurer une mise en œuvre effective de ces dispositions.
- En Grèce, les services professionnels représentent un tiers de l'emploi privé et la levée des obstacles injustifiés à la concurrence a été lente et inégale suivant les secteurs (OCDE, 2013b). Environ 75 % des professions réglementées ont été ouvertes à la concurrence au début de 2013, mais là encore, le résultat de ces mesures de libéralisation dépendra en grande partie de leur mise en œuvre.
- L'Espagne a assoupli les procédures d'autorisation applicables aux petits centres de services et, dans une certaine mesure, les horaires d'ouverture des magasins, mais la levée des obstacles à l'entrée dans le secteur des services professionnels reste une entreprise difficile. De nouvelles dispositions législatives simplifiant les conditions d'entrée entre les régions ont été approuvées, et un projet de loi sur les services et les associations professionnels est en préparation.

Certaines de ces réformes transparaissent dans l'évolution de l'indicateur de réglementation des marchés de produits (RMP), qui fait ressortir une amélioration de la situation dans certains domaines (graphique 1.1 et chapitre 2). L'orientation de la réglementation dans les industries de réseau s'est améliorée au Portugal, en Espagne et en Slovaquie, mais elle est demeurée plus ou moins stable ou s'est durcie dans les autres pays de ce groupe. Dans les services professionnels, la rigueur globale de la réglementation a diminué, mais pour la plupart de ces pays, elle reste supérieure à la moyenne de l'OCDE. Les recommandations de libéralisation des professions fermées demeurent donc valables, en particulier dans le cas de l'Espagne, de la Grèce et de l'Italie. Par ailleurs, les autorités pourraient renforcer la concurrence dans les industries de réseau en réduisant la présence capitalistique directe de l'État.

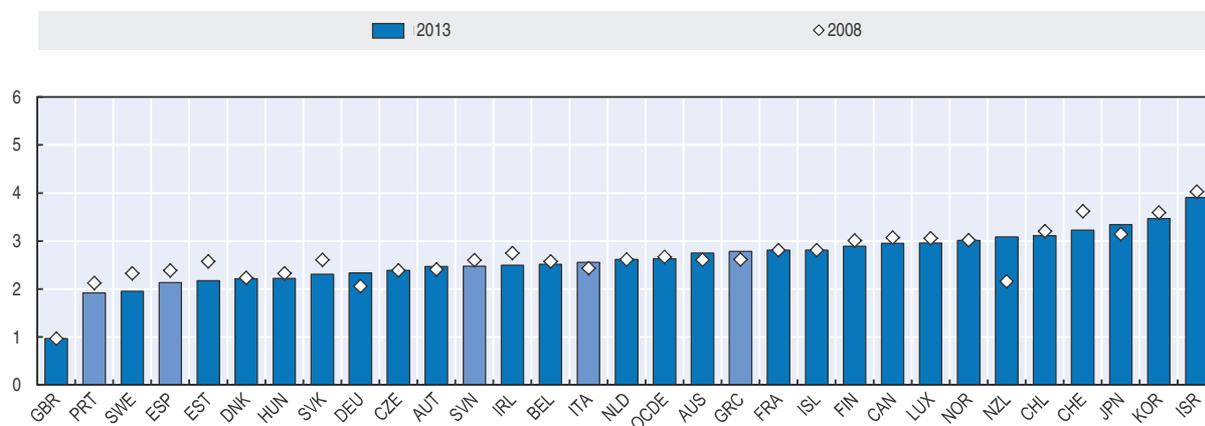
Réduire le coût du travail et faciliter la formation

Le coût élevé de la main-d'œuvre au regard de sa productivité, en particulier pour les emplois faiblement qualifiés, constitue une autre faiblesse largement partagée, préjudiciable à la compétitivité de ces pays. Pour y remédier, il est recommandé de réduire le coïnc fiscal et le coût minimum du travail (en Italie et en Slovaquie), ainsi que de réformer le système de négociation collective des salaires afin d'accroître la réactivité des ajustements des rémunérations à la situation du marché du travail (en Espagne, au Portugal et en Slovaquie).

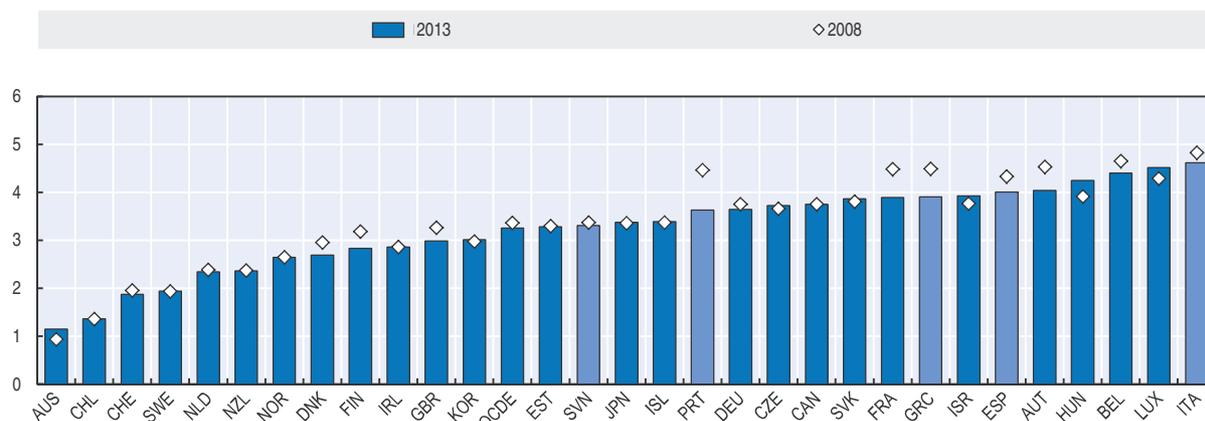
Dans le domaine des salaires minimums et des négociations collectives, engager des réformes était une entreprise particulièrement difficile avant la récession dans ces pays. Depuis lors, des progrès significatifs ont été réalisés, en particulier en Espagne et en Grèce, où les accords d'entreprise sont privilégiés par rapport aux accords sectoriels, notamment par le biais d'une augmentation des possibilités de dérogation accordées à chaque entreprise. S'agissant des réductions des coïnc fiscaux, dans le contexte actuel

Graphique 1.1. La réglementation des marchés de produits reste restrictive dans les secteurs de services

A. Obstacles dans les industries de réseau
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



B. Obstacles dans les secteurs des services professionnels et du commerce de détail
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983661>

d'assainissement nécessaire des finances publiques, de telles mesures doivent être compensées par des augmentations de recettes dans d'autres domaines, de préférence dans ceux où elles auront le moins de conséquences préjudiciables sur l'emploi et la croissance. Dans cette optique, il a été recommandé aux pays de réduire les cotisations de sécurité sociale et de compenser cette modification en rehaussant les taux des impôts indirects, au premier rang desquels la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Un tel transfert de charge fiscale peut être caractérisé comme une dévaluation fiscale, c'est-à-dire une tentative de reproduire les effets d'une dépréciation monétaire en modifiant le système de prélèvements, dont les répercussions seront probablement plus fortes dans les pays où le coût minimum du travail est relativement élevé¹.

Le rythme des créations d'emplois pourrait également bénéficier d'une simplification des procédures et d'une réduction des coûts associés aux licenciements. Une législation sur la protection de l'emploi (LPE) stricte rend les entreprises moins enclines à embaucher, en particulier dans un contexte de reprise incertaine. Tous les pays du groupe sauf la Grèce

se voient recommander de prendre des mesures dans ce domaine, notamment en vue de réduire l'incertitude et les coûts liés aux procédures judiciaires, ainsi que d'assouplir les conditions de licenciement. Moyennant quoi, les pouvoirs publics sont encouragés à renforcer la protection des travailleurs (par opposition aux emplois) par le biais de programmes de prestations de chômage, étayés par des mesures d'activation destinées à favoriser les retours à l'emploi. De ce point de vue, les autorités ont pris les mesures suivantes :

- En Italie, une procédure de conciliation obligatoire en cas de conflit du travail a été instaurée dans le cadre de la réforme de 2012, et un système universel d'indemnisation du chômage devant entrer en vigueur progressivement jusqu'en 2017 a été créé.
- En Espagne, les critères de licenciement ont été élargis et clarifiés, et les indemnités accordées en cas de licenciement abusif ont été réduites pour tous les nouveaux contrats (OCDE, 2013c).
- En Slovénie, les autorités ont réduit les délais de préavis, en les liant davantage à l'ancienneté dans l'emploi, et allégé la charge représentée par les licenciements pour les employeurs.
- Au Portugal, les indemnités de licenciement ont été revues à la baisse.

Tous les pays sauf la Slovénie ont en commun une priorité d'action dans le domaine des politiques actives du marché du travail (PAMT). Il peut certes s'avérer difficile d'accroître rapidement et efficacement les ressources mises à la disposition des services de l'emploi compte tenu de l'augmentation de leur charge de travail dans le contexte budgétaire actuel, mais il importe de le faire pour réduire le chômage de longue durée, dans la mesure où les périodes prolongées d'exclusion du marché du travail peuvent avoir des effets « stigmatisants » et entraîner une diminution durable de l'utilisation de la main-d'œuvre. Au troisième trimestre 2013, plus d'un chômeur sur deux dans l'ensemble de ces pays était sans emploi depuis au moins un an, et le chômage structurel était très certainement en hausse. Les recommandations relatives aux PAMT mettent l'accent sur la nécessité d'élargir les possibilités de formation, de subordonner les prestations à la participation des bénéficiaires à des mesures d'activation, et de mettre en place un système complet de suivi et d'évaluation des programmes existants, afin que les pays puissent déterminer quels sont les dispositifs qui fonctionnent le mieux dans leur contexte spécifique. La création de guichets uniques pour les chômeurs (sur le modèle de l'approche adoptée pour les services fournis aux entrepreneurs par les administrations publiques) est une démarche judicieuse, ainsi que l'illustrent les mesures prises récemment en Irlande et en France.

L'importance que revêt l'adéquation des dispositifs institutionnels en place – que ce soit en termes de coordination entre les niveaux d'administration ou les services publics de l'emploi et les organismes gestionnaires des prestations – est soulignée pour plusieurs pays dans le cadre du récent examen dont ils ont fait l'objet (OCDE, 2013a). À cet égard, un des points épineux de la réforme du marché du travail italien consistera à combiner efficacement tous les mécanismes d'aide et d'activation, dans la mesure où les institutions de formation et de recherche d'emploi relèvent des collectivités régionales, tandis que la fourniture des prestations demeure du ressort de l'administration nationale. En outre, pour remédier à l'inadéquation entre les emplois et les qualifications, il est également recommandé aux autorités de réformer l'enseignement professionnel (en Italie et au

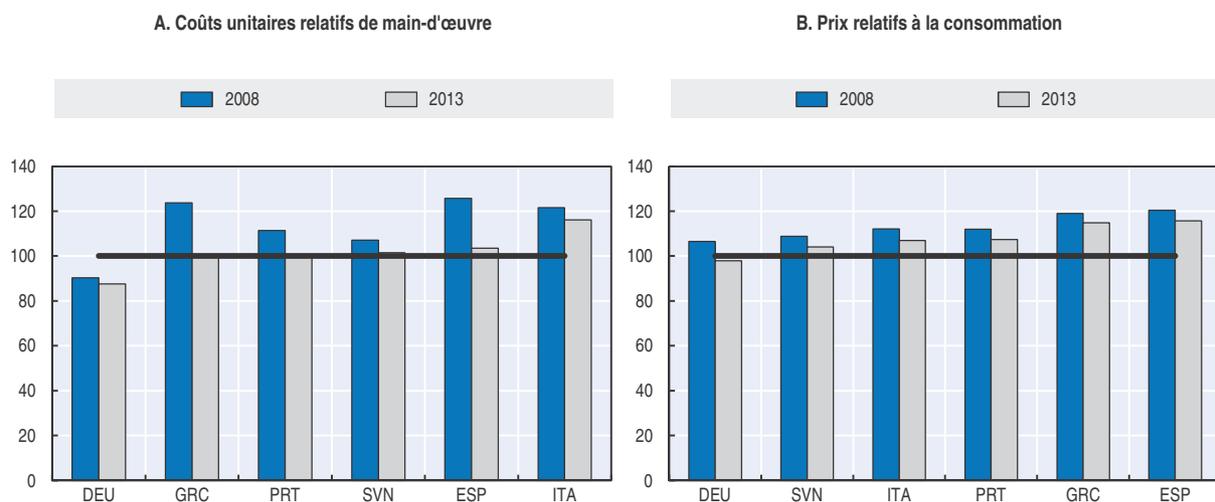
Portugal), ainsi que de s'attaquer aux problèmes d'échec scolaire précoce et de redoublement (en Espagne).

- Dans cette optique, l'Espagne s'est dotée d'un cadre pour la mise en place progressive de nouveaux programmes d'enseignement et de formation professionnels, destiné à favoriser une coopération plus étroite avec les entreprises au cours des processus de formation et d'apprentissage.
- Un examen du système d'enseignement et de formation professionnels est en cours au Portugal, où les composantes de formation technique et professionnelle devraient être renforcées au cours de cette année scolaire.

Globalement, les pays de ce groupe se sont employés assez activement à réformer leurs politiques du marché du travail (en particulier l'Espagne, la Grèce et le Portugal), notamment dans des domaines où il s'est avéré difficile d'engager des réformes par le passé (à savoir les négociations salariales et la protection de l'emploi). Dans une certaine mesure, cela a aidé ces pays à regagner du terrain en matière de compétitivité (graphique 1.2), mesurée par les coûts unitaires de main-d'œuvre. Néanmoins, ces gains sont plus limités lorsqu'ils sont évalués en termes de prix relatifs à la consommation, ce qui laisse à penser que pour que les travailleurs, en particulier à ceux qui cherchent un emploi, puissent bénéficier pleinement de ces initiatives, des réformes plus actives des marchés de produits sont nécessaires, notamment pour réduire les obstacles réglementaires à l'entrée de nouvelles entreprises et à la concurrence.

Graphique 1.2. **L'ajustement des coûts unitaires de main-d'œuvre a été plus marqué que celui des prix dans les pays du sud de la zone euro**

Indice de base 100 en 2000



Source : OCDE (2013), Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 94.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983680>

Groupe 2 : Pays confrontés à un chômage de longue durée élevé, un faible taux d'activité dans certains groupes et un ample écart de productivité

Ce groupe se compose essentiellement de pays d'Europe centrale (l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque) ainsi que de l'Irlande et d'Israël. Son écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'explique principalement par un retard considérable en termes de productivité (l'Irlande

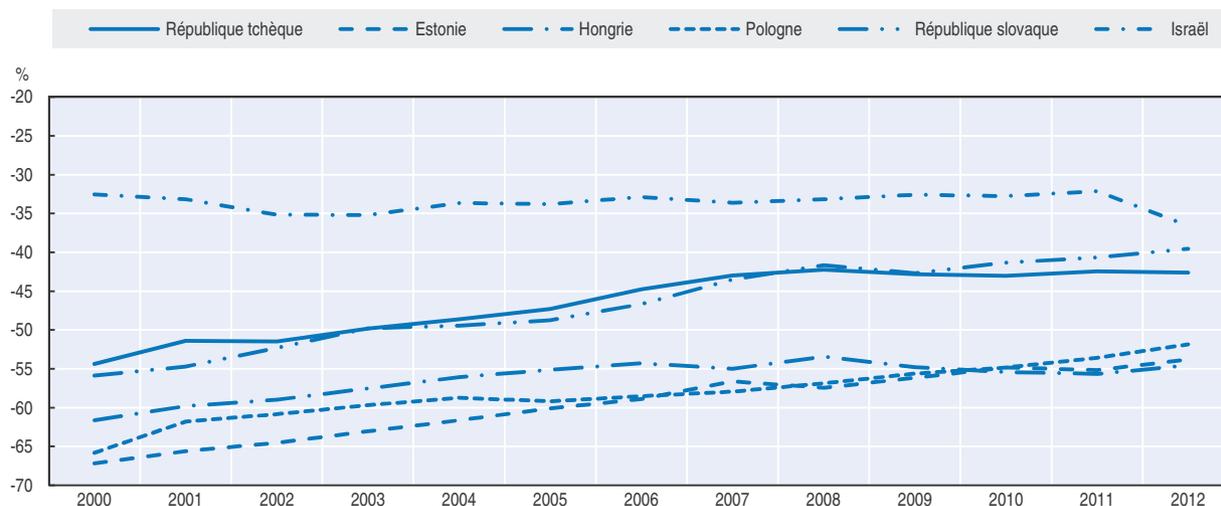
constituant une exception à cet égard), même si ces pays – qui sont essentiellement des économies à revenu intermédiaire – sont également confrontés à des problèmes de taille concernant leur marché du travail, au premier rang desquels une incidence élevée du chômage de longue durée. L'expérience de ces pays concernant la Grande Récession et la reprise en cours a été très variable – le fléchissement de l'activité ayant été extrêmement marqué en Estonie et en Irlande, tandis que la Pologne a fait preuve d'une relative résilience – mais pour nombre d'entre eux, le ralentissement généralisé de la dynamique de croissance dans les économies avancées et sur leurs marchés d'exportation a mis en évidence des problèmes structurels plus fondamentaux. Les enjeux communs consistent notamment à renforcer la croissance de la productivité et à remédier à des défaillances spécifiques de leurs marchés du travail, telles qu'une faible mobilité interne et l'exclusion de certaines catégories de population.

Améliorer les conditions-cadres pour accélérer le rattrapage de la productivité

À la suite d'une phase de rattrapage rapide par rapport aux pays de tête au cours des années 90, le processus de convergence des économies d'Europe centrale a quelque peu marqué le pas pendant les années 2000, ce qui tenait essentiellement à un ralentissement de la productivité (graphique 1.3). Dans la mesure où ces pays atteignent un stade auquel la conjonction de faibles coûts de main-d'œuvre et d'une population active généralement bien formée ne suffit plus à attirer de nouveaux investissements étrangers, des réformes sont nécessaires pour renforcer les incitations à innover et faire en sorte que les ressources soient affectées aux entreprises les plus productives. Cela suppose de faciliter l'entrée de nouvelles entreprises en réduisant les obstacles réglementaires à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises innovantes (tableau 1.2).

Graphique 1.3. Le processus de rattrapage entamé en matière de productivité s'est ralenti

Écart de PIB par heure travaillée par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE



Source : OCDE (2013), Base de données d'Objectif croissance.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983699>

Une récente étude de l'OCDE sur l'importance de l'investissement dans le capital intellectuel en tant que fondement du processus d'innovation montrait que les différences de niveau de cet investissement entre pays étaient associées à des divergences de

Tableau 1.2. **Priorités d'action pour les pays confrontés à un chômage de longue durée élevé, un faible taux d'activité dans certains groupes et (hormis l'Irlande) un ample écart de productivité**

	CZE		EST		HUN		IRL		ISR		POL		SVK	
	R ¹	M ¹	R	M	R	M	R	M	R	M	R	M	R	M
Favoriser un renforcement des gains d'efficacité dans les secteurs privé et public														
Réduire les obstacles à la concurrence sur les marchés de produits et à l'entrepreneuriat :														
- Réduire la présence capitalistique de l'État et le contrôle étatique exercé sur les activités des entreprises							✓	•			✓	•		
- Réduire les obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises et les charges administratives					✓				✓		✓	•	✓	•
- Réformer les procédures de faillite					✓		✓	•						
Améliorer l'efficacité du secteur public														
- Rationaliser l'administration publique et faciliter son suivi et son évaluation					✓	•								
- Améliorer l'efficacité de la passation des marchés publics	✓	•												
- Rehausser l'efficacité de la recherche-développement (R-D) publique	✓		✓				✓	•						✓
Renforcer l'emploi en remédiant aux contre-incitations à la création d'emplois, à la recherche d'emploi et à l'activité														
Réduire le coin fiscal	✓		✓		✓	•			✓	•	✓			
Améliorer l'efficacité des dispositifs d'aide à la recherche d'emploi														
- Accroître les ressources affectées aux dispositifs d'aide à la recherche d'emploi et de suivi individuel			✓	•			✓	•					✓	•
- Mieux cibler les aides à la création d'emplois			✓	•			✓		✓				✓	
Réduire les restrictions à la mobilité des travailleurs liées au logement											✓		✓	
Renforcer les mesures de filtrage de l'accès aux prestations de maladie et d'invalidité			✓								✓			
Rehausser le taux d'activité des femmes														
- Réduire les contre-incitations fiscales au travail pour les seconds apporteurs de revenu et les parents isolés	✓						✓		✓	•			✓	
- Améliorer l'accès aux services de garde d'enfants	✓						✓		✓	•			✓	
Réformer le système de retraites pour réduire les contre-incitations au travail des seniors					✓	•					✓	•		
Faciliter le développement des qualifications de la main-d'œuvre, des compétences et, de manière plus générale, du capital humain														
Renforcer l'enseignement et la formation professionnels			✓	•									✓	•
Améliorer l'efficacité et les résultats de :														
- L'éducation préscolaire											✓		✓	
- L'enseignement primaire et secondaire	✓				✓	•			✓	•				
- L'enseignement supérieur	✓		✓		✓				✓		✓		✓	•

1. R indique que des recommandations ont été formulées dans le domaine considéré, tandis que M signifie que des mesures ont été prises au cours des deux dernières années.

performances des entreprises dans chaque pays. Néanmoins, la concrétisation des possibilités de croissance découlant de l'investissement dans le capital intellectuel suppose que les ressources en capital et en main-d'œuvre puissent être affectées aux entreprises et aux secteurs qui sont les plus productifs. Une concurrence vigoureuse sur les marchés de produits ainsi qu'un droit de la faillite ne pénalisant pas de manière excessive les défaillances sont nécessaires pour encourager les entreprises à expérimenter de nouvelles idées offrant des perspectives de croissance incertaines (Andrews et Criscuolo, 2013). Des obstacles limités au redéploiement des capitaux et des emplois entre les entreprises contribuent à faire en sorte que les plus innovantes et les plus productives d'entre elles puissent réaliser leur potentiel de croissance, et que la sortie de celles qui échouent ne soit pas entravée de manière injustifiée. En termes d'obstacles réglementaires

à la concurrence, les résultats de plusieurs de ces pays sont médiocres essentiellement pour ce qui est de la nature de l'intervention de l'État dans l'économie – ainsi que l'indique la valeur relativement élevée de l'indicateur de réglementation des marchés de produits de l'OCDE relatif au contrôle étatique – mais les entrepreneurs d'Israël sont également confrontés à des obstacles réglementaires importants en matière de création d'entreprises ou d'obtention d'autorisations et de permis, sachant que les progrès observés ces dernières années ont été des plus limités, voire inexistants (voir le chapitre 2).

- En Irlande, une réforme importante du droit de la faillite est en cours, sachant que les procédures de faillite des particuliers ont déjà été réformées et qu'une révision des procédures applicables aux entreprises est en préparation. Par ailleurs, les capacités coercitives de l'Autorité de la concurrence ont été renforcées en 2012.

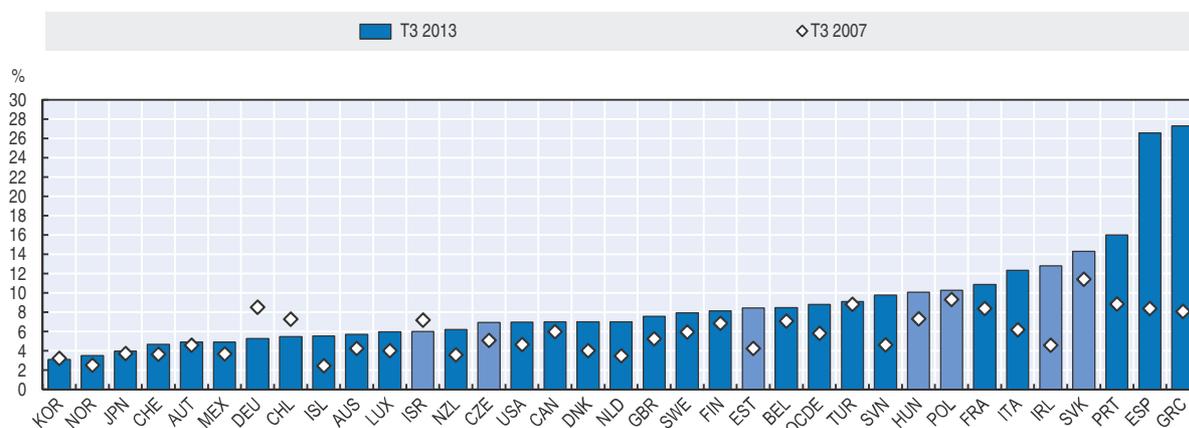
Remédier au chômage de longue durée et au manque de mobilité des travailleurs

Un des points communs aux pays de ce groupe avant la crise, similaire dans une certaine mesure à une des caractéristiques des pays du sud de l'Europe, réside dans une forte proportion de chômeurs de longue durée (graphique 1.4, partie B). Cette situation étant notamment imputable au coût relativement élevé de la main-d'œuvre, réduire le coin fiscal sur le travail constitue une recommandation commune. Par ailleurs, la flexibilité des salaires pose moins problème pour ce groupe de pays. Dans la plupart des cas, néanmoins, les efforts de renforcement de la demande de travail doivent s'accompagner de mesures destinées à aider les actifs ayant des liens ténus avec le marché de l'emploi à trouver du travail et, si nécessaire, à acquérir des qualifications adaptées. À cet égard, des lacunes ont été identifiées dans les politiques actives du marché du travail (en Estonie, en Irlande, en Israël, en Pologne et en République slovaque), et il a été recommandé aux autorités de mieux les cibler sur les groupes les plus à risque, ainsi que de renforcer les mécanismes de responsabilisation et la coopération avec les employeurs.

- En République slovaque, les PAMT ont fait l'objet d'une rationalisation bienvenue, qui s'est traduite par la suppression de programmes qui contribuaient peu à améliorer le fonctionnement du marché du travail, et l'utilisation des ressources a été recentrée sur les demandeurs d'emplois marginalisés, en particulier aux fins de consultations individualisées.
- L'Estonie recentre également ses programmes de formation et d'apprentissage sur les chômeurs de longue durée. En outre, l'organisme compétent au niveau central, la Caisse d'assurance chômage estonienne, collabore maintenant avec les communes au niveau local en vue de remédier au chômage de longue durée.
- L'Irlande a mis en place des guichets uniques à l'intention des chômeurs et accru les ressources consacrées aux dispositifs d'aide à la recherche d'emploi, et l'accent est mis aujourd'hui sur un suivi attentif des chômeurs récents. Néanmoins, les autorités ont aussi élargi l'accès aux dispositifs de création d'emplois, ce qui ne contribue pas à un meilleur ciblage des ressources.

En outre, dans nombre de ces pays, on observe de fortes disparités régionales concernant le fonctionnement du marché du travail, et le manque de mobilité géographique des actifs empêche souvent toute amélioration de la situation (OCDE, 2011a). Il est possible que des progrès aient été accomplis à cet égard depuis lors, mais la mobilité résidentielle était nettement plus faible dans les pays d'Europe centrale et méridionale avant la récession que dans les pays anglophones et nordiques, où les déménagements

Graphique 1.4. Le chômage de longue durée constituait déjà un problème avant la récession

A. Taux de chômage global¹B. Taux de chômage de longue durée²

1. Taux de chômage harmonisé, corrigé des variations saisonnières. Les données de 2007 se rapportent au 2^e trimestre de cette année pour la Suisse, et non au 3^e trimestre ; par ailleurs, les données de 2013 se rapportent au 4^e trimestre de cette année pour le Canada et les États-Unis, et non au 3^e trimestre.
2. Personnes au chômage depuis au moins un an. Les données sont lissées à l'aide d'une moyenne mobile centrée sur trois trimestres. Les dernières données disponibles se rapportent à 2012 pour Israël. Faut de données disponibles concernant le Chili et la Corée, ces deux pays ne sont pas pris en compte dans la moyenne de l'OCDE.

Sources : Calculs de l'OCDE fondés sur les enquêtes nationales trimestrielles sur la population active (date limite de collecte des données : 15 janvier 2014) et Base de données des statistiques à court terme sur le marché du travail de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983718>

sont deux fois plus fréquents parmi les ménages². Compte tenu du niveau élevé des taux de propriétaires occupants et du caractère relativement stricte des règles applicables aux relations entre locataires et propriétaires, le marché locatif privé est insuffisamment développé ou informel dans de nombreux pays d'Europe centrale. Réformer les politiques du logement est une des priorités retenues pour la Pologne, où l'absence de plans d'urbanisme et le contrôle des loyers réduisent la flexibilité de l'offre de logements. Les autorités slovaques sont encouragées à lever les obstacles à l'expansion des marchés locatifs privés, afin d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et de contribuer ce faisant à faire reculer le chômage de longue durée. Bien qu'elles n'aient pas été retenues parmi les priorités d'action mises en avant dans *Objectif croissance*, les recommandations concernant

la suppression des obstacles réglementaires à l'évolution des marchés du logement valent également pour les autres pays de ce groupe, comme indiqué régulièrement dans les *Études économiques de l'OCDE*. Aucune mesure significative n'a été prise en vue de remédier à ces problèmes.

Favoriser l'activité des groupes sous-représentés

La République tchèque et l'Estonie affichent des résultats relativement bons en termes de taux d'activité global, tandis que le reste du groupe est à la traîne. Néanmoins, dans tous les pays concernés, il existe des segments considérables de la population qui n'ont que des liens ténus avec le marché du travail. Cela vaut par exemple en Israël pour les hommes ultra-orthodoxes et les femmes arabes israéliennes, ainsi que pour les Roms, les cohortes de femmes jeunes et les seniors dans les pays d'Europe centrale et en Irlande. En dehors des problèmes d'équité, de pauvreté et de cohésion sociale liés à cette situation, qui rendent nécessaires une hausse des taux d'activité de ces groupes sous-représentés, cette hausse est également importante pour l'avenir, dans la mesure où ces pays vont être confrontés à un vieillissement démographique rapide, ayant pour corollaire une réduction de la croissance de leur production potentielle. Ainsi, le taux de dépendance des personnes âgées (défini comme le rapport entre la population de plus de 65 ans et la population d'âge actif) devrait tripler d'ici à 2060 en Pologne, dont la population totale a déjà commencé à diminuer.

Pour certains de ces groupes, l'éloignement du marché du travail résulte d'une accumulation de défaillances du système d'enseignement, qui commence par une stratification trop rapide ou une intégration inférieure à la normale dans les filières d'enseignement ordinaires. Pour d'autres, comme les femmes et les seniors, il s'explique en partie par des systèmes de prélèvements et de prestations mal conçus, qui se traduisent par des contre-incitations à l'activité. Les suites concrètes données aux recommandations formulées dans ce domaine ont été des plus limitées.

- La République slovaque expérimente un projet de scolarisation à temps plein dans 200 écoles primaires, afin de renforcer la prise en charge par le système éducatif des jeunes issus de milieux sociaux défavorisés, qui appartiennent souvent à la population rom, dans le but d'améliorer leur comportement, leur assiduité scolaire et leurs notes.

Globalement, pour se préparer au vieillissement démographique, les autorités doivent favoriser une augmentation du taux d'activité et d'emploi dans ces pays, notamment parmi les groupes dont le taux d'activité est faible. Par ailleurs, étant donné les écarts sensibles de productivité qui caractérisent ces pays (à l'exception de l'Irlande), les efforts de réforme doivent viser avant tout à favoriser les gains d'efficacité, que ce soit en donnant aux politiques publiques une orientation plus propice à la concurrence ou en renforçant le développement des qualifications. Dans le cas de l'Irlande, malgré un environnement des entreprises globalement satisfaisant, il existe encore des marges d'amélioration, et les réformes destinées à lutter contre le chômage de longue durée doivent se poursuivre (OCDE, 2013d).

Groupe 3 : Pays confrontés à un faible nombre moyen d'heures travaillées et à des problèmes liés au marché du logement

Un groupe d'économies composé essentiellement de pays nordiques (le Danemark, la Norvège et la Suède) ainsi que des Pays-Bas s'est montré relativement résilient face à la récession, mais compte tenu du caractère prolongé de la crise de la zone euro et du

processus en cours d'assainissement des bilans dans le secteur financier en Europe, la reprise est restée atone dans nombre de ces pays jusqu'ici. Ils affichent de bons résultats en termes de taux d'activité global, mais leurs performances laissent davantage à désirer concernant le nombre moyen d'heures travaillées. Le problème commun auquel ils sont confrontés réside dans une proportion élevée de bénéficiaires de prestations d'invalidité et de maladie, conjuguée à une lourde imposition du travail. Ils ont également en commun une faible élasticité de l'offre de logements, et la Norvège et la Suède courent aujourd'hui le risque de subir un ajustement brutal du marché de l'immobilier d'habitation, tandis que les bulles du logement qui s'étaient formées au Danemark et aux Pays-Bas ont déjà éclaté.

La pression fiscale sur le travail est forte, mais les impôts sur les sociétés diminuent

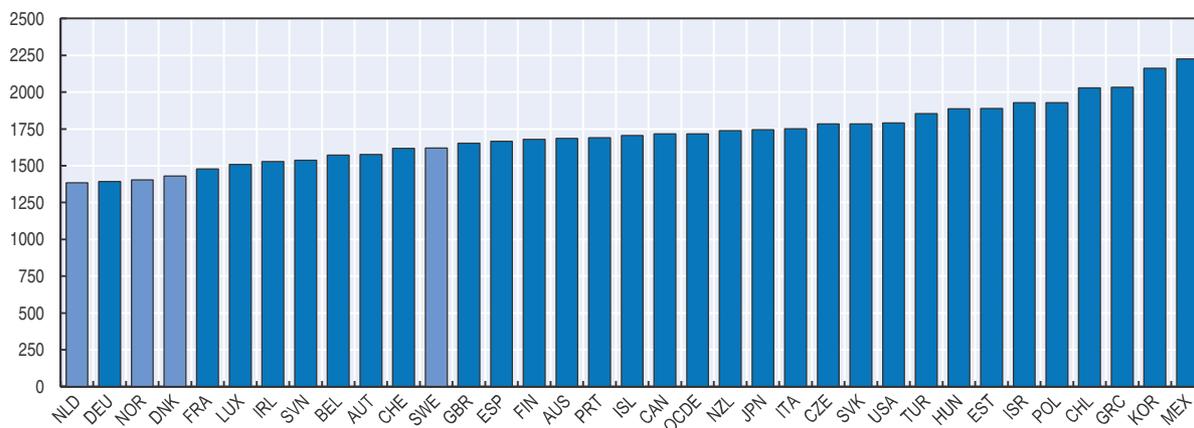
Un des facteurs qui expliquent le fait que le nombre d'heures travaillées est inférieur à ceux observés dans d'autres économies avancées réside dans le niveau relativement élevé de la pression fiscale sur le travail (graphique 1.5). Les recommandations de réforme portent principalement sur la réduction de l'imposition, tant moyenne que marginale, des revenus d'activité (tableau 1.3). Afin d'éviter une dégradation des situations budgétaires, de telles réformes sont préconisées dans le cadre d'une restructuration plus générale des prélèvements correspondant à un transfert de charge fiscale vers des sources de recettes qui créent moins de distorsions, comme les impôts immobiliers, les taxes sur la consommation et la fiscalité environnementale, dont les effets préjudiciables sur la croissance et le bien-être s'avèrent plus limités (Johansson et al., 2008). Il est notamment possible d'accroître les rentrées d'impôts immobiliers, dans la mesure où la proportion des recettes fiscales provenant de cette source est inférieure à la moyenne de l'OCDE pour la plupart de ces pays (le Danemark faisant exception). Néanmoins, les mesures prises à cet égard sont restées des plus limitées. Les modifications apportées à la fiscalité dans les pays nordiques ont essentiellement concerné l'imposition des sociétés, et non celle du travail.

- La Suède a abaissé le taux nominal de l'impôt sur les sociétés à 22 % (contre 26,3 % précédemment) en 2013. Par ailleurs, il est prévu de relever le seuil d'application de l'impôt national sur le revenu.
- La Norvège a annoncé une diminution d'un point de pourcentage du taux actuel de 28 % de l'impôt sur les sociétés. Cette mesure s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus vaste de la fiscalité des sociétés, qui se traduira également par un élargissement de leur base d'imposition, sachant qu'une commission a été mise en place pour examiner la fiscalité des entreprises. Parallèlement, des réductions d'impôt sont également prévues pour les travailleurs indépendants.
- Le Danemark abaissera progressivement le taux de l'impôt sur les sociétés à 22 % d'ici à 2016. Un récent programme global de réformes a déjà réduit les taux marginaux d'imposition du travail.
- Les Pays-Bas ont porté le taux de la TVA de 19 à 21 %, réduit les taux maximums d'imposition des revenus, et adopté en 2012 des dispositions législatives prévoyant une suppression très progressive des crédits d'impôts applicables aux seconds apporteurs de revenus.

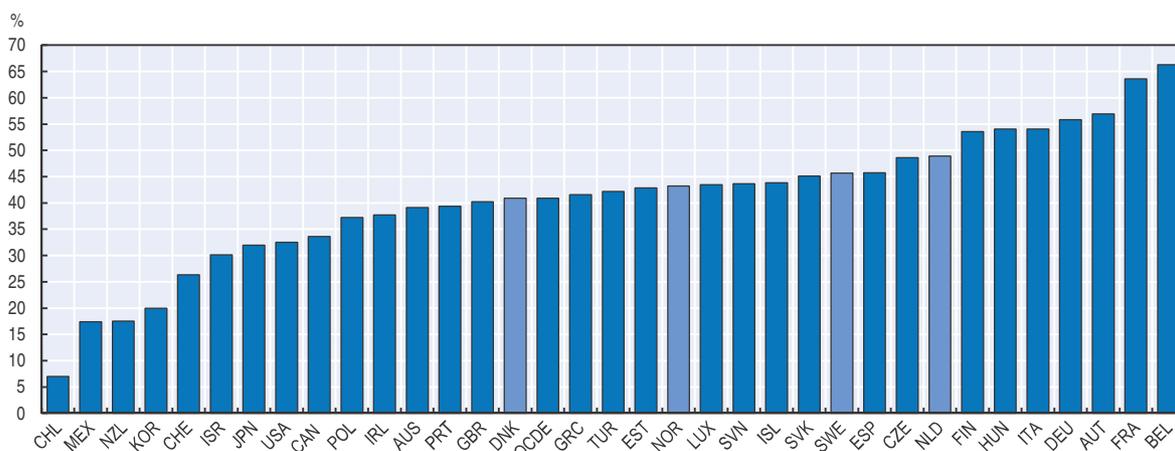
Graphique 1.5. Les pays où les coins fiscaux sont élevés tendent à se caractériser par un nombre moyen d'heures travaillées plus faible

2012

A. Nombre moyen d'heures travaillées par personne occupée



B. Coin fiscal marginal pour un célibataire sans enfant rémunéré à hauteur de 67 % du salaire moyen



Sources : OCDE (2013), Base de données sur la productivité et Base de données sur les impôts sur les salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983737>

Faire en sorte que les régimes d'assurance maladie et d'invalidité soient davantage axés sur l'activité

Un autre facteur expliquant l'utilisation inférieure à la normale des ressources en main-d'œuvre réside dans la proportion relativement élevée de personnes ayant une capacité de travail importante qui sont en retrait du marché de l'emploi en tant que bénéficiaires de prestations d'assurance maladie ou d'invalidité. La mise en œuvre de réformes dans ce domaine constitue une priorité récurrente pour l'ensemble de ces pays depuis un certain temps. Ainsi, la Norvège se caractérise de loin par le taux d'absentéisme le plus élevé de la zone OCDE parmi les salariés à temps plein, puisqu'en permanence, près de 7 % de cette main-d'œuvre est en congé maladie³. Si la Norvège se singularise clairement, d'autres pays de ce groupe affichaient également un taux d'absentéisme pour maladie supérieur à la moyenne en 2010. Les recommandations formulées dans ce domaine soulignent généralement la nécessité de durcir les conditions d'accès à ces

dispositifs, d'assurer un meilleur suivi et un contrôle régulier des droits à prestations, ainsi que de faire appliquer plus strictement les plans de retour à l'emploi. Aux Pays-Bas, il est également préconisé de découpler les prestations des revenus d'activité antérieurs et de les exclure des accords salariaux.

- Au Danemark, une réforme en cours de mise en œuvre prévoit un durcissement des conditions d'admissibilité au bénéfice des prestations, un renforcement des dispositifs de filtrage, un nouveau modèle de réadaptation et une refonte du programme pour l'emploi des handicapés (*Fleksjob*).
- Les autorités norvégiennes sont convenues avec les partenaires sociaux de définir des objectifs de réduction du nombre de personnes en congé maladie. Par ailleurs, un projet pilote dans le cadre duquel les allocations d'invalidité sont utilisées comme subventions salariales a été lancé cette année (il couvre 150 personnes pour une durée de 5 ans).

Une réduction des obstacles à la concurrence dans les services et des distorsions sur le marché du logement pourrait renforcer la productivité

Les résultats de ces pays en termes de productivité horaire peuvent être considérés comme relativement enviables au regard de la moyenne de l'OCDE, mais il existe un certain nombre d'obstacles à une accélération des gains d'efficacité réalisés dans ces pays. Les obstacles réglementaires à la concurrence dans les services sont généralement moins préoccupants, même si l'ampleur du contrôle exercé par l'État sur certains secteurs peut avoir un effet dissuasif sur les nouveaux entrants potentiels en Norvège, tandis qu'il est recommandé au Danemark de renforcer son cadre de la concurrence. Cela dit, des pays de ce groupe ont connu des hausses très marquées des prix réels des logements depuis les années 80 et tendent à se caractériser par une élasticité relativement faible de l'offre de biens immobiliers d'habitation (OCDE, 2011a). La réglementation des loyers est particulièrement stricte au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède, et des problèmes de restrictions d'urbanisme faussent souvent le fonctionnement du marché du logement, entravant le développement de l'immobilier résidentiel ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre. De plus, le traitement fiscal préférentiel accordé aux propriétaires-occupants alimente les tensions sur les prix des logements et peut détourner certaines ressources d'usages plus productifs. Par ailleurs, la faible imposition des biens immobiliers a contribué à alimenter les bulles que ces pays ont connues ou connaissent toujours sur le marché du logement. Les réformes d'envergure de ce marché restent politiquement difficiles à mettre en œuvre.

- Accomplissant un pas mesuré dans la bonne direction, les autorités sont en train de mettre en place aux Pays-Bas une réforme progressive du logement social. Elle passe par l'instauration de conditions de ressources, suivant lesquelles les ménages plus aisés se verront appliquer des augmentations de loyers plus fortes. En outre, les autorités néerlandaises ont réduit la générosité du régime de déductibilité fiscale des intérêts d'emprunts hypothécaires.

Globalement, les efforts de réforme déployés semblent avoir été nettement moins intensifs dans ce groupe que dans d'autres pays de l'OCDE au cours des dernières années, malgré l'écart persistant qui le sépare des économies les mieux placées en termes d'utilisation de la main-d'œuvre. Des réformes des marchés de produits, ainsi que la poursuite de la suppression des contre-incitations au travail inhérentes au système de

prestations, seraient particulièrement bienvenues, et les autorités devraient également prendre davantage de mesures pour éviter la formation de bulles sur le marché du logement.

Tableau 1.3. **Priorités d'action pour les pays confrontés à un faible nombre moyen d'heures travaillées et à des problèmes liés au marché du logement**

	DNK		NLD		NOR		SWE	
	R ¹	M ¹	R	M	R	M	R	M
Réduire les contre-incitations financières à l'activité à temps plein et à la recherche d'emploi								
Revoir les systèmes de prélèvements et de prestations afin de valoriser le travail								
– Réduire le coin fiscal sur le travail/l'imposition marginale en général	✓	•	✓	•				✓
– Réduire l'imposition implicite des revenus des seconds apporteurs de revenu au sein des ménages (qui touche principalement les femmes)			✓					
Rationaliser les prestations sociales								
– Durcir les régimes d'invalidité	✓	•	✓		✓			
– Exclure les prestations d'invalidité des négociations salariales			✓					
– Améliorer le retour à l'emploi des bénéficiaires de prestations d'invalidité					✓			✓
– Mettre en place un contrôle régulier de la situation des bénéficiaires de prestations	✓				✓			
Améliorer la conception et l'intégration des prestations d'assurance chômage et des politiques actives du marché du travail (PAMT)								
– Rendre les prestations de chômage dégressives dans le temps			✓					
– Renforcer les programmes d'activation			✓					
Réduire les obstacles à la création d'emplois et aux gains d'efficacité existant sur les marchés des produits et du travail								
Réformer la législation sur la protection de l'emploi								
– Simplifier les procédures de licenciement			✓	•				✓
– S'orienter vers une harmonisation des contrats								
– Allonger les périodes d'essai, plafonner les indemnités de licenciement			✓					
Réduire les obstacles à l'entrée et à la concurrence dans :								
– Les services professionnels	✓							
– Les industries de réseau					✓			
– Le commerce de détail					✓			
Réduire les distorsions sur le marché du logement	✓		✓	•			✓	•
Faciliter le développement des qualifications de la main-d'œuvre, des compétences et, de manière plus générale, du capital humain								
– Renforcer l'enseignement secondaire	✓	•			✓			
– Améliorer l'enseignement professionnel	✓	•					✓	•
– Raccourcir les délais d'achèvement des études supérieures	✓	•					✓	
– Instaurer des droits de scolarité tout en mettant en place des systèmes de bourses et de prêts étudiants remboursables en fonction des revenus futurs								

1. R indique que des recommandations ont été formulées dans le domaine considéré, tandis que M signifie que des mesures ont été prises au cours des deux dernières années.

Groupe 4 : Pays confrontés à un faible taux d'emploi des seniors et à la persistance d'un chômage élevé

Le dernier groupe composé exclusivement de pays européens, qui réunit l'Autriche, la Belgique, la France, la Finlande et le Luxembourg, est confronté à des problèmes qui sont similaires dans une certaine mesure à ceux des pays nordiques. Le niveau de productivité y est relativement satisfaisant, mais le taux global d'activité est limité par la faiblesse du taux d'activité des seniors, qui s'explique par l'insuffisance des incitations financières à continuer de travailler. La Belgique et la France étaient déjà confrontées à des problèmes de

chômage de longue durée avant la récession (graphique 1.4). Hormis en Autriche, les taux de chômage actuels restent élevés dans ce groupe de pays, et devraient le demeurer à moyen terme (OCDE, 2013e).

Tableau 1.4. **Priorités d'action pour les pays confrontés à de faibles taux d'emploi des seniors et (hormis pour l'Autriche) à la persistance d'un chômage élevé**

	AUT		BEL		FIN		FRA		LUX	
	R ¹	M ¹	R	M	R	M	R	M	R	M
Réduire les contre-incitations financières à l'activité et à la recherche d'emploi										
Revoir le système de prélèvements et de prestations afin de valoriser le travail										
– Réduire l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé	✓	•	✓	•	✓	•				✓
Améliorer la conception et l'intégration des prestations d'assurance chômage et des politiques actives du marché du travail (PAMT)										
– Durcir les régimes d'indemnisation du chômage			✓	•	✓	•	✓			✓
– Renforcer les programmes d'activation			✓		✓		✓		✓	•
Réduire les obstacles à la création d'emplois existant sur les marchés du travail et des produits										
Réformer la législation sur la protection de l'emploi										
– Simplifier les procédures de licenciement							✓	•		✓
– S'orienter vers une harmonisation des contrats										✓
– Allonger les périodes d'essai, plafonner les indemnités de licenciement										✓
Réformer le système de négociations salariales ou le salaire minimum										
			✓				✓	•		
Réduire le coin fiscal sur le travail										
– Réduire les cotisations de sécurité sociale, en particulier pour les bas revenus	✓		✓		✓		✓	•		
Réduire les obstacles à l'entrée et à la concurrence dans :										
– Les services professionnels	✓						✓		✓	•
– Les industries de réseau	✓	•	✓				✓			
– Le commerce de détail	✓				✓		✓		✓	•
Faciliter le développement des qualifications de la main-d'œuvre et, de manière plus générale, du capital humain										
– Renforcer l'enseignement secondaire							✓			
– Retarder l'orientation scolaire et lever d'autres obstacles							✓			
– Améliorer l'enseignement professionnel							✓			
– Instaurer des droits de scolarité, ou les augmenter s'ils existent déjà, tout en mettant en place des systèmes de bourses et de prêts étudiants remboursables en fonction des revenus futurs	✓						✓			

1. R indique que des recommandations ont été formulées dans le domaine considéré, tandis que M signifie que des mesures ont été prises au cours des deux dernières années.

Il faut que les régimes de prestations de chômage favorisent davantage le retour à l'emploi

Les pays de ce groupe (exception faite de l'Autriche) ont en commun des recommandations consistant à améliorer leurs régimes de prestations de chômage, ainsi que leurs politiques actives du marché du travail (tableau 1.4). Les taux de remplacement des revenus assurés par les prestations, tant pour le chômage de courte durée que de longue durée, sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE, sachant qu'en règle générale, les conditions d'octroi de ces prestations sont peu restrictives (Venn, 2012). Les recommandations mettent l'accent sur la nécessité d'assurer un soutien adéquat au cours de la phase initiale des périodes de chômage, mais de réduire ensuite progressivement les

taux de remplacement au fil du temps, tout en appliquant des conditions plus strictes d'admissibilité au bénéfice des prestations. La mise en place de telles réformes tend être plus facile au cours des phases de conjoncture haute, mais des mesures n'en ont pas moins été prises :

- En Belgique, les autorités ont engagé un mouvement de réduction progressive des prestations de chômage, dont le niveau au bout de quatre ans sera ramené à celui de l'aide sociale. Par ailleurs, les mesures d'activation commencent désormais au bout d'un an de chômage.
- La Finlande a subordonné davantage les prestations de chômage à la participation des bénéficiaires à des dispositifs d'activation, et lié plus étroitement la durée maximale de versement des prestations aux antécédents professionnels en 2013. En 2012, les autorités finlandaises ont mis en œuvre un projet pilote dans le cadre duquel la responsabilité des services de l'emploi a été transférée aux communes pour les personnes au chômage depuis plus d'un an, et elles prévoient de s'orienter dans cette direction à l'échelle nationale.
- Le Luxembourg a réformé son Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) en 2012, renforçant de fait l'aide à la recherche d'emploi.

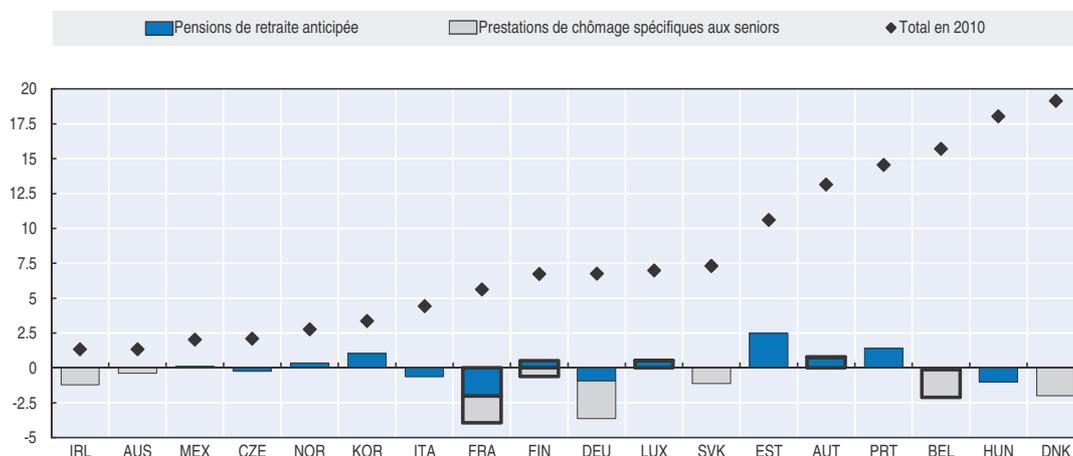
Remédier aux sorties précoces des seniors du marché du travail

Les sorties précoces du marché de l'emploi constituent un autre point commun à ces pays. Ainsi, alors que l'âge normal de la retraite est de 65 ans au Luxembourg, l'âge effectif moyen de sortie de la population active sur la période 2006-11 n'était que de 58 ans pour les hommes et de 58.6 ans pour les femmes. On observe une situation similaire dans les autres pays, où l'âge effectif de la retraite est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE de 64 ans. Tous les pays de ce groupe, hormis la France, se voient donc recommander de limiter les sorties prématurées de seniors du marché du travail en fermant les voies d'accès anticipé à la retraite qui existent encore, ou en réduisant les contre-incitations à la poursuite de l'activité à un âge avancé qui sont inhérentes aux régimes de retraite. De nombreuses voies d'accès anticipé à la retraite datent des années 70 ou 80, au cours desquelles les pouvoirs publics avaient commencé à encourager activement les seniors à se retirer de la population active en mettant en place des dispositifs de préretraite, et à faciliter l'accès à d'autres régimes de prestations. Au fil du temps, différentes réformes des retraites ont en fait restreint ou éliminé ces voies d'accès, et jusqu'ici, les pouvoirs publics ont résisté à la tentation de revenir à de tels dispositifs à la suite de la crise. Néanmoins, ils demeurent importants dans un certain nombre de pays, notamment en Autriche, en Belgique, en Finlande et au Luxembourg (voir le graphique 1.6), où les âges effectifs de départ en retraite figurent toujours parmi les plus bas de la zone OCDE (OCDE, 2013a).

- Le Luxembourg a adopté en 2012 une réforme des retraites qui allonge la période de cotisation mais ne remédie pas au problème des voies existantes d'accès anticipé à la retraite, ni à celui de la longueur de la durée de versement des prestations de chômage, qui se traduit par un âge effectif de la retraite bas.
- L'Autriche durcit progressivement les critères d'admission au bénéfice des pensions d'invalidité. La dernière initiative prise à cet égard réside dans la mise en place du Nouveau régime d'invalidité, applicable aux personnes nées après 1964, dans le cadre duquel seuls les individus présentant une incapacité permanente pourront bénéficier d'une pension d'invalidité. Les autorités sont en train de mettre en place un nouveau

Graphique 1.6. Utilisation des régimes de retraite anticipée depuis le début de la crise financière mondiale

Proportion de bénéficiaires des régimes de retraite anticipée et des dispositifs de prestations de chômage spécifiques aux seniors (en pourcentage de la population âgée de 55 à 64 ans), variation en points de pourcentage entre 2007 et 2010¹



1. Les régimes de retraite anticipée désignent les programmes publics destinés aux seniors qui sont autorisés à sortir de la population active avant l'âge normal de la retraite. Les dispositifs de prestations de chômage spécifiques aux seniors désignent les programmes publics spéciaux d'indemnisation du chômage destinés aux seniors pour lesquels les obligations de recherche d'emploi sont moins strictes. Les données relatives à l'Allemagne se rapportent à 2008, et non à 2007, pour le dispositif de prestations de chômage.

Source : OCDE (2013), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2013*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983756>

centre de compétences, qui se prononcera sur les cas d'invalidité, et les mesures de réadaptation et de recyclage deviendront obligatoires. Par ailleurs, l'âge d'admissibilité au bénéfice de certains types de pension d'invalidité sera relevé de 57 à 60 ans en 2017 (OCDE, 2013f).

- À titre de premier pas vers un relèvement de l'âge effectif de la retraite, la Belgique a porté de 60 à 62 ans l'âge d'accès à la retraite anticipée et allongé la durée minimale de carrière requise pour en bénéficier de 35 à 40 années dans le secteur privé, mais les carrières plus longues ouvrent toujours droit à une retraite anticipée à 60 ans. Pour les fonctionnaires, la durée de cotisation minimale requise est de 40 années, mais il existe encore des régimes spéciaux et des voies d'accès anticipé à la retraite reposant sur le système d'indemnisation du chômage (OCDE, 2013g).
- Le gouvernement finlandais a convenu avec les partenaires sociaux en 2012 de relever à 61 ans l'âge minimum d'accès à la retraite à temps partiel, et supprimé la possibilité d'obtenir une pension de vieillesse minorée avant l'âge légal de la retraite.
- En France, le Parlement a adopté en 2012 une réforme limitée des retraites, allongeant la durée de la période de cotisation de 41 à 43 ans. Par ailleurs, cette réforme intègre un certain nombre de dispositions renforçant la générosité du système en place.

Réduire les obstacles à la création d'emplois

Afin de faire reculer le chômage, les pays de ce groupe se sont vu recommander de prendre un certain nombre de mesures communes, qui contribueraient à stimuler la création d'emplois. Il s'agit notamment de réduire le coin fiscal sur le travail (hormis au Luxembourg), de réformer le système de négociations salariales ou le salaire minimum (en Belgique et en France) ainsi que de revoir certaines des dispositions de la législation sur la protection de l'emploi (en France et au Luxembourg), en particulier celles qui sont source

d'incertitude pour les employeurs en matière de coûts de licenciement. Lever les obstacles à la concurrence dans les services constitue également une priorité largement répandue dans ce groupe de pays, en particulier dans le commerce de détail et le secteur de la construction.

- En France, le Parlement a adopté des dispositions offrant davantage de flexibilité en matière de rémunération et de temps de travail, qui permettent aux partenaires sociaux de négocier au niveau de l'entreprise un accord prévoyant des réductions temporaires des salaires et du temps de travail en contrepartie d'une sécurisation de l'emploi en période de difficultés conjoncturelles.
- Le gouvernement français a également réduit le coût du travail en mettant en place un crédit d'impôt fondé sur la masse salariale brute de l'entreprise considérée pour les salariés ayant un niveau de rémunération faible à moyen, financé au moyen d'un relèvement du taux normal de la TVA de 19.6 à 20 % et de son taux intermédiaire de 7 à 10 %. Dernièrement, le gouvernement a annoncé qu'il projetait de remplacer ce crédit d'impôt par une réduction des cotisations patronales de sécurité sociale, qui devrait être financée par des coupes dans les dépenses publiques.

Globalement, les efforts de réforme déployés pour ce groupe de pays ont été axés sur un renforcement des incitations au travail des seniors et de l'efficacité du secteur public. Compte tenu du contexte actuel de taux de chômage élevés et de la situation dégradée du marché du travail qui prévalait avant la crise dans la plupart des cas, il est crucial que ces efforts soient étayés par des mesures destinées à renforcer la concurrence sur les marchés de produits et le développement des qualifications, afin de stimuler la création d'emplois et de faciliter les embauches.

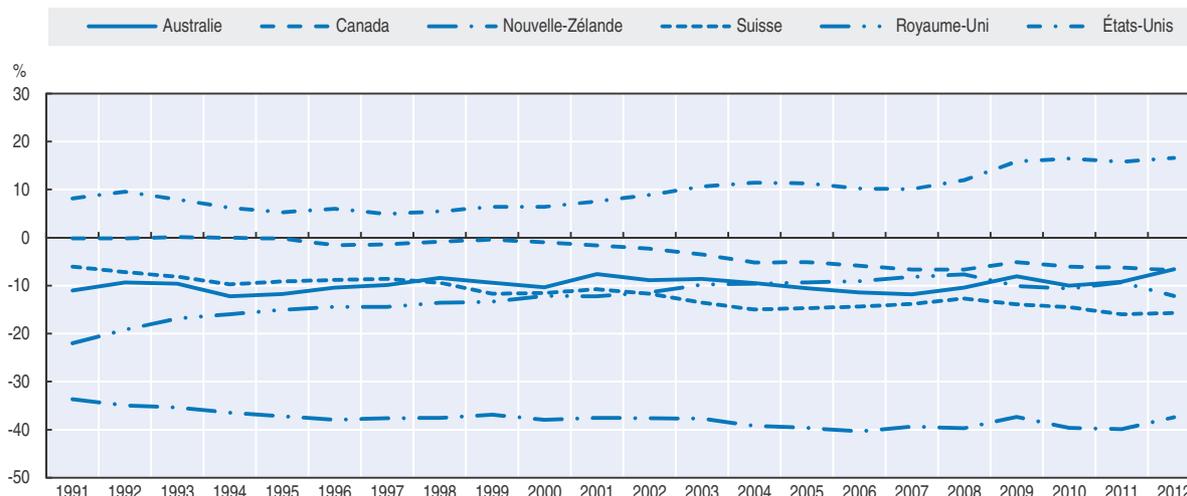
Groupe 5 : Pays confrontés à une faible croissance de la productivité malgré un niveau relativement élevé d'investissement dans le capital intellectuel

Un certain nombre de pays anglophones (l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni) ainsi que la Suisse forment un cinquième groupe de pays dans le cadre de cet examen. Ils affichent généralement un taux d'emploi et un nombre moyen d'heures travaillées élevés, mais en termes de productivité, ils sont distancés par les pays les mieux classés, notamment en matière de productivité multifactorielle (exception faite des États-Unis). Ces pays se caractérisent par des niveaux relativement élevés d'investissement dans le capital intellectuel (même si c'est moins vrai en Australie et en Nouvelle-Zélande), un enseignement supérieur de qualité, des marchés du travail fonctionnant raisonnablement bien et un environnement économique assez concurrentiel, mais le rendement de ces actifs n'y a pas été particulièrement élevé, ainsi que l'illustrent des résultats médiocres en termes de gains d'efficacité et un écart de productivité persistant (graphique 1.7). Les résultats scolaires sont généralement bons en moyenne s'agissant des scores obtenus par les élèves du secondaire en compréhension de l'écrit et en culture scientifique, mais – exception faite du Canada – la variance des résultats des élèves est relativement élevée (graphique 1.8), ce qui laisse à penser qu'une proportion non négligeable d'entre eux quitte le système d'enseignement avec un faible niveau de qualification.

Dans ces pays, les principaux enjeux consistent à améliorer l'efficacité et l'équité du système d'enseignement obligatoire, à ouvrir davantage l'économie à la concurrence en levant les obstacles à l'investissement national et étranger ainsi qu'à l'entrée de nouvelles

Graphique 1.7. La productivité est loin d'avoir évolué au même rythme que dans les pays les plus performants

Écart de PIB par heure travaillée vis-à-vis de la moitié supérieure des pays de l'OCDE

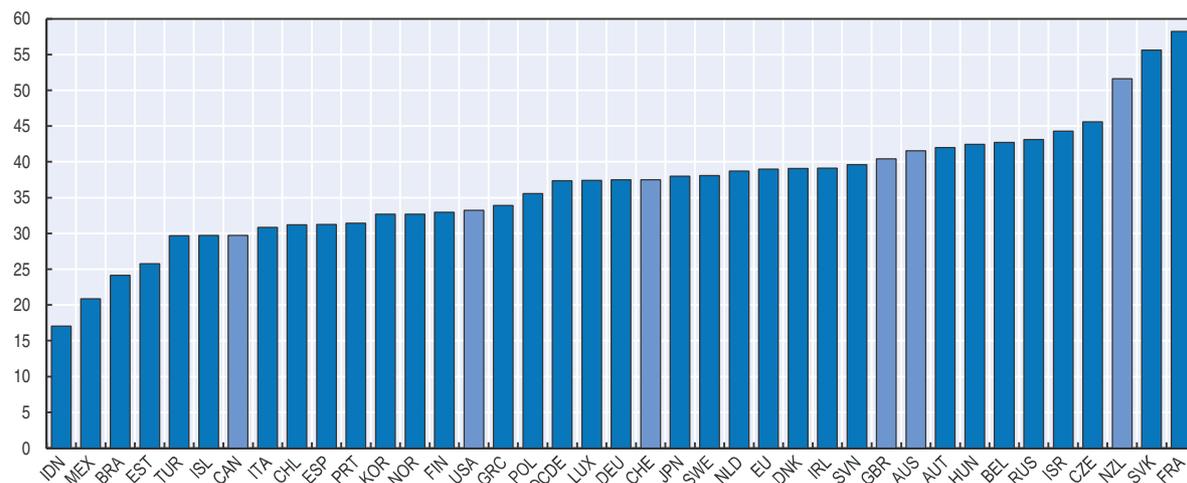


Source : OCDE (2013), Base de données d'Objectif croissance.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932983775>

Graphique 1.8. Influence de la situation socio-économique et culturelle des élèves sur leurs résultats en compréhension de l'écrit¹

Force du lien entre les résultats en compréhension de l'écrit et l'indice SESC, en 2012



1. Coefficient estimé de la régression, pour chaque pays, des scores en compréhension de l'écrit obtenus par les élèves ayant participé au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), par rapport à leur indice correspondant de statut économique, social et culturel (SESC). Pour en savoir plus, voir les résultats de l'enquête PISA 2012 (OCDE, 2013).

Source : OCDE (2013), Base de données de l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932983794>

entreprises dans le secteur des services, et à améliorer l'efficacité des dépenses de santé ainsi que des programmes d'innovation financés sur fonds publics (tableau 1.5).

Comblent l'écart de productivité en tirant le meilleur parti du système d'enseignement

Un point commun des pays anglophones (exception faite du Canada) réside dans des résultats scolaires inférieurs à la normale au niveau de l'enseignement obligatoire, souvent

Tableau 1.5. **Priorités d'action pour les pays confrontés à une faible croissance de la productivité malgré un niveau relativement élevé d'investissement dans le capital intellectuel**

	AUS		CAN		CHE		GBR		NZL		USA	
	R ¹	M ¹	R	M	R	M	R	M	R	M	R	M
Favoriser un renforcement des gains d'efficience dans les secteurs privé et public												
Réduire les obstacles à la concurrence sur les marchés de produits et à l'entrepreneuriat :												
– Réduire les obstacles à l'investissement direct étranger	✓		✓							✓		
– Réduire les obstacles à l'entrée, au développement des capacités et à la concurrence dans les industries de réseau			✓						✓	•		
– Réduire les obstacles dans les services professionnels			✓									
Améliorer l'efficience du système fiscal												
– Améliorer la structure de l'impôt sur les sociétés	✓	•	✓	•	✓							
– Simplifier le code des impôts, réduire les dépenses fiscales			✓									✓
Améliorer l'efficience du secteur public												
– Renforcer l'efficience des infrastructures publiques	✓						✓					
– Améliorer l'efficience du système de soins de santé							✓	•	✓	•	✓	
– Réduire les subventions à l'agriculture et à l'énergie					✓							✓
– Rehausser l'efficacité de la recherche-développement (R-D) publique	✓		✓	•					✓	•		
Renforcer l'emploi en remédiant aux contre-incitations à la création d'emplois, à la recherche d'emploi et à l'activité												
Améliorer l'efficacité des dispositifs d'aide à la recherche d'emploi												
Réduire les restrictions à la mobilité des travailleurs liées au logement												
Renforcer les mesures de filtrage de l'accès aux prestations de maladie et d'invalidité												
Rehausser le taux d'activité des femmes												
– Réduire les contre-incitations fiscales au travail pour les seconds apporteurs de revenu et les parents isolés					✓		✓	•				
– Améliorer l'accès aux services de garde d'enfants	✓	•			✓		✓	•				
Faciliter le développement des qualifications de la main-d'œuvre, des compétences et, de manière plus générale, du capital humain												
Renforcer l'enseignement et la formation professionnels												
Améliorer l'efficience et les résultats de :												
– L' éducation préscolaire	✓						✓		✓	•		
– L' enseignement primaire et secondaire							✓	•	✓		✓	•
– L' enseignement supérieur			✓	•	✓							

1. R indique que des recommandations ont été formulées dans le domaine considéré, tandis que M signifie que des mesures ont été prises au cours des deux dernières années.

associés à des disparités entre les élèves en fonction de leur groupe social. Les États-Unis dépensent pour l'enseignement secondaire des sommes nettement plus importantes que la plupart des autres pays, mais ils obtiennent des résultats seulement moyens dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et, contrairement aux pratiques observées dans la majorité des pays de l'OCDE, les ressources financières consacrées aux élèves issus de milieux défavorisés sont en fait inférieures à celles affectées aux jeunes mieux lotis (Dunn, 2013). En Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, la proportion de jeunes n'ayant pas au moins achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire se situe seulement aux alentours de la moyenne de l'OCDE. Pour le Canada, les recommandations mettent l'accent sur la nécessité d'améliorer l'accès des groupes défavorisés à l'enseignement supérieur, en augmentant les aides financières sous conditions de ressources et en facilitant une augmentation de la proportion d'étudiants étrangers admis dans le système d'enseignement supérieur, tandis qu'une des priorités d'action retenues pour la Suisse consiste à améliorer les résultats médiocres des

élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés à tous les niveaux du système d'enseignement.

- Depuis 2013, au Royaume-Uni, les jeunes sont tenus de participer à un programme de formation ou d'enseignement au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 17 ans, sachant que ce seuil sera porté à 18 ans à partir de 2015.
- En Nouvelle-Zélande, dans le cadre du programme *Youth Guarantee*, des « académies des métiers » ont été créées et des places gratuites dans l'enseignement supérieur offertes pour améliorer les résultats scolaires des jeunes de 16 à 17 ans.
- Aux États-Unis, les autorités fédérales appliquent des normes communes dans le cadre de l'initiative *Race to the top* et encouragent les États fédérés à améliorer les mécanismes d'incitation s'appliquant aux enseignants. Par ailleurs, les établissements d'enseignement général postsecondaire désignés sous le nom de « *community colleges* » reçoivent des fonds pour mettre en place avec les employeurs des programmes destinés aux chômeurs. Néanmoins, il faudrait réformer les éléments restants du système de financement local des établissements scolaires fondé sur l'imposition des patrimoines, afin que davantage de ressources puissent être affectées aux élèves défavorisés.
- Le Canada et la Nouvelle-Zélande sont en train d'adopter diverses initiatives pour améliorer l'accès à l'enseignement de groupes spécifiques défavorisés et mieux cibler l'action publique sur ces catégories.

Maîtriser les dépenses de santé

Garder le contrôle des dépenses de santé constitue un autre enjeu commun à ces pays. La difficulté à résoudre concerne les dépenses publiques et l'efficacité en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suisse, tandis que c'est le niveau élevé des dépenses privées conjugué à la couverture limitée de l'assurance maladie qui représente le principal problème aux États-Unis. Globalement, la croissance des dépenses de santé a quelque peu marqué le pas dans ces pays – comme dans la plupart des économies de l'OCDE – au cours des années de récession, mais parallèlement au raffermissement de la reprise, leur tendance à la hausse va probablement se réaffirmer. Un renforcement de l'efficacité des soins hospitaliers et une amélioration de la gestion des soins sont notamment préconisés en Nouvelle-Zélande et en Suisse, dans le cadre d'un ensemble de recommandations récurrentes destinées à réduire les facteurs d'inefficacité dans le secteur des soins de santé publics.

- Aux États-Unis, la mise en œuvre de la loi sur l'accessibilité financière des soins (*ACA, Affordable Care Act*), qui élargit la couverture de l'assurance maladie, se poursuit mais elle a été ralentie au départ par des problèmes techniques qui ont provoqué des difficultés d'accès aux sites Internet concernés. Des mesures de réforme complémentaires seront nécessaires pour remédier pleinement au problème des coûts.
- Les autorités britanniques sont en train de mettre en œuvre une réforme des soins de santé susceptible d'avoir une vaste portée, qui réorganisera l'achat des soins en Angleterre et au pays de Galles. L'achat des soins a été récemment transféré à des groupes de professionnels de la santé placés sous la direction de généralistes, les *Clinical Commissioning Groups (CCGs)*, et certaines composantes du budget public de la santé seront transférées aux collectivités locales, l'objectif étant de réduire les coûts tout en améliorant la productivité du secteur.

Améliorer les politiques d'innovation

Bien que ces pays puissent généralement être considérés comme technologiquement avancés, notamment grâce à un niveau élevé d'investissement dans le capital intellectuel, ils tendent à afficher un certain retard en termes de résultats globaux de l'innovation. Ainsi, à l'exception des États-Unis et de la Suisse, ils se situent en deçà de la moyenne de l'OCDE tant pour les dépôts de brevets que pour les demandes d'enregistrement de marques de services (OCDE, 2011b), malgré la diversité des instruments d'action employés par les pouvoirs publics pour favoriser la R-D des entreprises, ce qui soulève des questions quant à l'efficacité de ce soutien (en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande). Les aides directes ont connu un recul général dans l'ensemble de la zone OCDE, tandis que les incitations fiscales devenaient plus généreuses, mais leur conception et leur administration varient sensiblement suivant les pays.

Un panachage d'incitations fiscales fondées sur les dépenses supplémentaires de R-D et d'aides directes sélectives est considéré comme la meilleure approche, mais les coûts administratifs et de respect de la réglementation associés à un tel ensemble de mesures peuvent être substantiels. En outre, des incitations fiscales à la R-D plus généreuses peuvent avoir pour conséquence imprévue de protéger les entreprises en place et, partant, de ralentir le processus de redéploiement des ressources (Bravo-Biosca et al., 2012) ainsi que l'entrée de nouvelles entreprises dynamiques, qui constituent souvent une source importante de capital intellectuel. Il est donc souhaitable que les incitations fiscales à la R-D soient remboursables (ou que des crédits d'impôt puissent être appliqués aux prélèvements à la source sur les salaires du personnel de R-D) et qu'elles soient assorties de possibilités de report, afin qu'elles soient davantage adaptées aux besoins des jeunes entreprises (Andrews et Criscuolo, 2013). Alors que l'Australie et le Canada s'appuient déjà davantage sur des aides indirectes aux activités de R-D des entreprises prenant la forme d'incitations fiscales, la Nouvelle-Zélande utilise exclusivement des subventions. Une recommandation commune est donc d'instaurer un meilleur équilibre entre ces deux types d'aides, tout en évaluant de manière approfondie les programmes de subventions.

- Le crédit d'impôt pour la recherche et le développement a été encore simplifié en 2012 au Canada, et une partie des économies réalisées en conséquence a été utilisée pour étoffer les subventions.

Aider certains groupes à rester en activité

En Australie, au Royaume-Uni et en Suisse, la disponibilité de services d'éducation des jeunes enfants de qualité et leur coût soulèvent des difficultés particulières pour de nombreux parents, ce qui crée au niveau des ménages des contre-incitations financières au retour à l'emploi pour les seconds apporteurs de revenu et les parents isolés.

- En Australie, tous les enfants âgés de quatre ans doivent normalement pouvoir être préscolarisés à raison de 15 heures par semaine et de 40 semaines par an depuis 2013.
- Au Royaume-Uni, un droit similaire s'applique à 20 % des enfants âgés de deux ans depuis septembre 2013, et les autorités prévoient de doubler ce pourcentage cette année.
- En outre, un processus de simplification et d'intégration de nombreuses prestations sociales existantes est en cours au Royaume-Uni : l'année dernière a été mise en place une prestation universelle (*Universal Credit*) – accessible à toutes les personnes ayant de faibles revenus d'activité ou sans emploi, y compris aux parents qui recourent à des services de garde d'enfants – résultant du regroupement des principales prestations

soumises à conditions de ressources en une seule. Cette réforme a des objectifs multiples et elle est trop récente pour pouvoir faire l'objet d'une évaluation approfondie, mais elle devrait avoir des effets positifs en termes de revenu et d'incitations au travail pour un certain nombre de personnes (Pareliussen, 2012).

L'édition 2013 d'*Objectif croissance* contenait par ailleurs une nouvelle recommandation relative aux politiques actives du marché du travail pour les États-Unis. À la suite de la crise, tant les prestations de chômage que les politiques actives du marché du travail avaient été temporairement renforcées, mais elles sont actuellement revues à la baisse, les programmes en question ayant expiré ou subi l'impact des mesures généralisées d'austérité budgétaire mises en œuvre actuellement. Le chômage reflue petit à petit, mais pas aussi rapidement qu'on l'escomptait. Par ailleurs, le caractère déprimé du marché du travail a conduit des personnes à se retirer de la population active, découragées par la médiocrité de leurs perspectives d'embauche. Dans ce contexte, les entrées dans les régimes d'invalidité sont en train de devenir problématiques. Sachant que 7.2 % des 20-64 ans reçoivent aujourd'hui des prestations d'invalidité, les États-Unis ont enregistré dans ce domaine une des plus fortes hausses observées depuis 2006 et sont maintenant proches des niveaux européens, y compris lorsqu'on se fonde sur le taux d'absentéisme pour maladie parmi les salariés à temps plein. La forte proportion de la population d'âge actif percevant des prestations d'invalidité pose également problème au Royaume-Uni, où l'application d'une nouvelle procédure d'évaluation des capacités de travail se traduit par le retour de certaines personnes sur le marché de l'emploi.

Globalement, les efforts de réforme déployés dans ce groupe de pays ont été moyens, et il existe toujours des possibilités d'amélioration substantielles concernant l'efficacité et l'équité du système d'enseignement. Il est nécessaire que ces possibilités soient exploitées pour remédier aux résultats inférieurs à la normale obtenus tout au long de leur vie active par des groupes de population défavorisés, qui ont été davantage affectés par la récente récession. Dans le contexte actuel de chômage élevé, le découragement de certains travailleurs ainsi que les modalités d'accès aux régimes de prestations sociales constituent toujours des problèmes à traiter. Dans une perspective à plus long terme, le fait de tirer un meilleur parti des politiques d'innovation et des systèmes d'enseignement devrait contribuer à renforcer la croissance de la productivité dans ces pays.

Groupe 6 : Pays confrontés à un vieillissement démographique rapide, un faible taux d'activité des femmes et une productivité limitée dans les services

Ce groupe se compose de l'Allemagne, de la Corée et du Japon. Bien que leurs situations soient diverses en termes de productivité globale, d'utilisation de la main-d'œuvre et de niveaux de revenu, ces pays sont confrontés à des problèmes similaires dans une perspective de croissance à long terme et, en fait, ont en commun une majorité de recommandations. Le vieillissement démographique se fait déjà sentir en Allemagne et au Japon et, si les tendances actuelles se poursuivent, ces deux pays ainsi que la Corée figureront en 2060 parmi les membres de l'OCDE dont la population est la plus âgée. Tous trois ont été quelque peu abrités de l'impact de la récession, même si le Japon a subi un choc plus spécifique récemment (le grand séisme qui a frappé l'est du pays). Tous trois affichent également de bons résultats en termes de R-D des entreprises, notamment dans des secteurs tels que les véhicules à moteur, et dans le cas de la Corée et du Japon, également en matière d'équipements liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Le Japon montre enfin des signes de raffermissement du redémarrage de l'activité consécutif à la récession et de sortie de la déflation, mais il est resté confronté à une lourde tâche d'assainissement des finances publiques, qui doit être étayée par des mesures structurelles destinées à rehausser la croissance potentielle dans un contexte de vieillissement rapide de la population. La croissance de la Corée est relativement dynamique, mais le niveau déjà élevé d'endettement des ménages pèse sur ses perspectives plus immédiates d'expansion économique. Les performances économiques récentes de l'Allemagne sont bonnes, ainsi qu'en témoignent son niveau de chômage exceptionnellement bas et sa situation budgétaire saine, mais une fois éliminé l'effet du redressement conjoncturel consécutif à la récession, force est de constater que sa croissance potentielle à moyen terme reste modeste.

Les enjeux communs consistent à supprimer les obstacles à l'augmentation du taux d'activité féminine, afin de renforcer le potentiel de croissance à long terme, à réformer la législation sur la protection de l'emploi applicable aux contrats à durée indéterminée, ce qui peut contribuer à la réalisation du précédent objectif, ainsi qu'à renforcer la concurrence dans les secteurs de services. Des réformes dans ces domaines aideront en outre ces pays à rééquilibrer l'excédent sous-jacent de leurs paiements courants, qui demeure volumineux, notamment en Allemagne et en Corée (voir la partie 3).

Réduire l'écart de productivité dans les secteurs de services

Pour faire diminuer l'écart de productivité encore substantiel qui caractérise la Corée et le Japon, il faudra que ces deux pays prennent de nouvelles mesures pour réduire les obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises nationales et étrangères, en particulier dans les services, où la productivité est à la traîne et les réformes sont lentes (tableau 1.6). Dans une certaine mesure, la faible productivité dans le secteur des services est le vestige d'une stratégie de croissance tirée par les exportations qui, d'un point de vue historique, a attiré les ressources les plus productives dans le secteur manufacturier (en particulier en Corée). Cela vaut également pour l'Allemagne, où la croissance de la productivité au cours des dix dernières années est restée plus forte dans le secteur manufacturier que dans les autres branches d'activité. Les progrès accomplis au regard de ces priorités de réforme sont restés limités :

- L'accord de libre-échange de 2012 conclu par la Corée avec les États-Unis devrait améliorer son ouverture limitée et contribuer à attirer des flux entrants d'IDE.
- Le Japon expérimente la déréglementation de certaines professions dans des zones spéciales. Surtout, il participe aux négociations sur le Partenariat transpacifique, tout en étant engagé dans des pourparlers sur des accords commerciaux tant avec l'Union européenne qu'avec les États-Unis, qui pourraient contribuer à une ouverture grandement nécessaire des secteurs protégés.
- L'Allemagne a déréglementé les services de transport par autocar sur longue distance en janvier 2013.

Une autre recommandation de réforme commune visant à renforcer la croissance potentielle réside dans un rééquilibrage global du système d'imposition. La fiscalité des entreprises est lourde au Japon et correspond environ à la moyenne de l'OCDE en Corée, tandis que leurs impôts indirects, en particulier les taux des taxes sur la consommation, sont faibles. Confronté à des besoins d'assainissement budgétaire plus immédiats, le gouvernement japonais a de fait décidé de procéder à une augmentation sensible du taux

de sa taxe sur la consommation (de 5 à 8 %) en avril 2014. Une hausse supplémentaire à 10 % est prévue pour octobre 2015, sous réserve que la situation économique demeure favorable. En outre, il a été décidé de supprimer avec un an d'avance la surtaxe temporaire, s'ajoutant à l'impôt sur les sociétés, qui avait été instaurée pour financer les dépenses de reconstruction consécutives au séisme, ce qui contribuera à alléger la pression fiscale sur les entreprises. Par ailleurs, en Allemagne, les prélèvements sur le travail sont prépondérants dans la structure fiscale, notamment en raison de l'importance des cotisations de sécurité sociale. Sachant que le taux normal de TVA s'établit à 19 % dans ce pays, il serait possible d'accroître les recettes fiscales en supprimant les taux réduits de TVA, ainsi qu'en augmentant les taxes environnementales et la fiscalité immobilière.

Tableau 1.6. Priorités d'action pour les pays confrontés à un vieillissement démographique rapide, un faible taux d'activité des femmes et une productivité limitée dans les services

	DEU		JPN		KOR	
	R ¹	M ¹	R	M	R	M
Favoriser un renforcement des gains d'efficience dans les secteurs privé et public						
Réduire les obstacles à l'entrée et à la concurrence :						
- En réduisant les obstacles à l'investissement direct étranger			✓		✓	•
- Dans le commerce de détail						
- Dans les industries de réseau	✓	•	✓	•	✓	
- En réduisant les obstacles dans les services professionnels	✓				✓	
Améliorer l'efficience du système fiscal						
- Rééquilibrer la structure fiscale en donnant davantage de poids aux impôts indirects	✓		✓	•	✓	
Réformer la protection de l'agriculture						
- Réduire le soutien aux agriculteurs et modifier sa composition en donnant davantage de poids aux aides directes			✓	•	✓	
- Réduire les obstacles à l'importation de produits agricoles			✓			
Renforcer l'emploi en supprimant les contre-incitations à l'activité et à la recherche d'emploi						
Améliorer la conception et l'intégration des prestations d'assurance chômage et des politiques actives du marché du travail (PAMT)						
- Étendre la couverture sociale des travailleurs non réguliers			✓	•	✓	
- Améliorer les programmes de formation destinés aux travailleurs non réguliers			✓		✓	•
Rehausser le taux d'activité des femmes						
- Réduire les contre-incitations au travail inhérentes au système de prélèvements et de prestations qui s'exercent sur les seconds apporteurs de revenu	✓		✓		✓	
- Améliorer les services de garde d'enfants	✓	•	✓		✓	•
- Remédier au dualisme du marché du travail en réformant la législation sur la protection de l'emploi (LPE)	✓		✓		✓	

1. R indique que des recommandations ont été formulées dans le domaine considéré, tandis que M signifie que des mesures ont été prises au cours des deux dernières années.

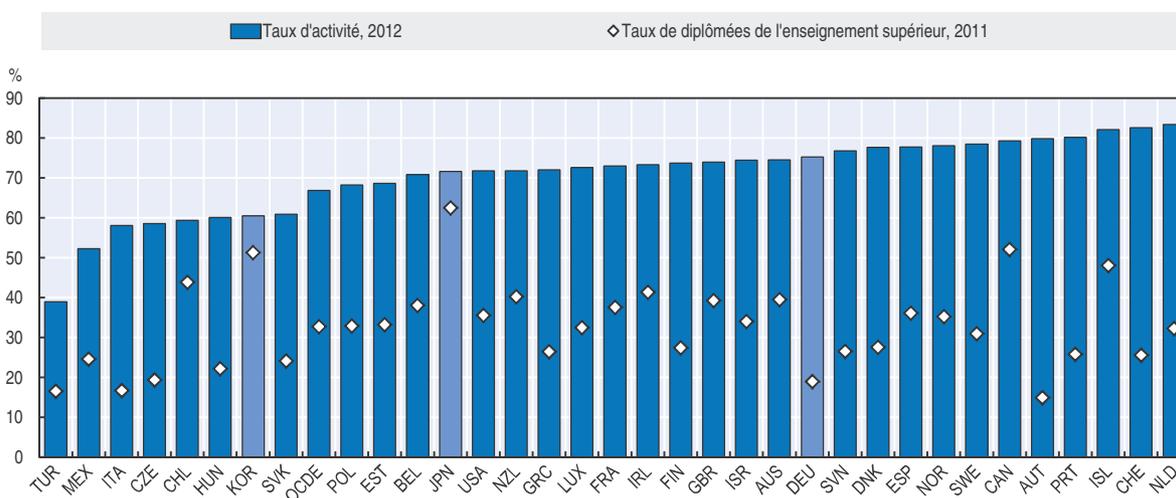
Atténuer les tensions démographiques en facilitant l'entrée des femmes sur le marché du travail

Le problème à long terme que constitue le vieillissement démographique exige que toutes les mesures envisageables soient prises pour rehausser le taux d'activité. Les trois pays considérés figurent tous parmi les économies de l'OCDE dont la population vieillit le plus rapidement. Ainsi, au Japon, la population d'âge actif devrait diminuer de 40 % d'ici à 2050. L'allongement des carrières constitue à cet égard une option évidente, notamment dans la mesure où le Japon se caractérise par l'espérance de vie la plus élevée du monde.

Le gouvernement a adopté des dispositions pour encourager les personnes à travailler plus longtemps, notamment une loi de 2013 faisant obligation aux entreprises de conserver tous leurs travailleurs désirant rester en activité jusqu'à l'âge de 65 ans (OCDE, 2013h). De plus, dans chacune de ces trois économies, les femmes – qui tendent, en particulier en Corée et au Japon, à se caractériser par des taux de diplômées élevés mais des taux d'activité très faibles – représentent un réservoir important de main-d'œuvre qualifiée (graphique 1.9). Le taux d'emploi à temps complet des femmes est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE en Allemagne également, où une forte proportion de femmes travaille essentiellement à temps partiel. Cela va souvent de pair avec des emplois non réguliers assortis de bas salaires et d'une protection sociale limitée, sachant que l'écart de rémunération entre hommes et femmes figure parmi les plus amples de la zone OCDE. De fait, les recommandations de réformes visent essentiellement à améliorer les perspectives des femmes sur le marché du travail, que ce soit en instaurant un meilleur équilibre en matière d'emploi et de protection sociale, en développant l'offre de services de garde d'enfants de qualité et à prix abordable, ou en réduisant les contre-incitations au travail inhérentes au système de prélèvements et de prestations qui s'exercent sur les seconds apporteurs de revenu.

Graphique 1.9. **Le niveau de formation des femmes est exceptionnel en Corée et au Japon, mais pas leur taux d'emploi**

Femmes âgées de 20 à 34 ans



Sources : OCDE (2013), Base de données des Statistiques de la population active et Base de données de Regards sur l'éducation.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983813>

- Rehausser l'emploi des femmes est un des objectifs du gouvernement actuel en Corée, et les pouvoirs publics sont en train de renforcer les aides publiques à l'éducation des jeunes enfants, tout en augmentant le nombre de centres de garde d'enfants, en vue d'accroître la proportion d'enfants qui y sont inscrits. De plus, les femmes qui viennent d'avoir un enfant ont le droit de bénéficier d'horaires de travail réduits pendant une année, lorsqu'elles réintègrent leur emploi après un congé de maternité d'un an.
- Encourager davantage de femmes à travailler est aussi un des objectifs des réformes structurelles s'inscrivant dans le cadre de l'« Abenomics », la stratégie économique du Premier ministre japonais Shinzo Abe, sachant qu'une augmentation du nombre de places a été annoncée dans le système d'éducation préscolaire. Un des objectifs définis

dans la Nouvelle stratégie de croissance dévoilée en juin 2013 consiste à éliminer les listes d'attente pour les centres publics de garde d'enfants d'ici à 2017, en partie en augmentant les ressources ainsi qu'en améliorant les conditions de travail dans ces établissements.

- L'Allemagne a inscrit dans sa législation un droit opposable à l'accueil dans une structure de garde pour les enfants de plus d'un an (même s'il peut s'agir dans les faits d'un service de garde à temps partiel uniquement), et elle développe sensiblement la scolarisation à temps plein. Le nouveau gouvernement a affecté des ressources à la poursuite de cette politique au cours des quatre prochaines années. Par ailleurs, une subvention destinée aux parents restant au foyer a été créée en 2013.

Point plus important, une réforme grandement nécessaire de la protection de l'emploi, une des sources du dualisme du marché du travail, qui ne touche pas seulement les femmes, est absente pour le moment des programmes de réformes structurelles des gouvernements des pays considérés. En Corée et au Japon, plus d'un tiers du total des salariés sont des « travailleurs non réguliers », qui se distinguent des autres par une moindre protection sociale, un écart de rémunération significatif, et une formation en entreprise plus limitée, et pâtissent donc souvent davantage des inégalités.

- Des dispositions législatives élargissant le champ d'application du régime public de retraite ont été adoptées en 2012 au Japon. Elles entreront en vigueur en 2016 et couvriront aussi les contrats non réguliers. Par ailleurs, de nouvelles restrictions ont été instaurées concernant le recours aux travailleurs intérimaires, et se traduiront probablement par l'utilisation d'autres types de travailleurs non réguliers, comme on a pu l'observer en Corée (OCDE, 2013h).

Globalement, il faudrait qu'une plus grande importance soit accordée dans le cadre des programmes de réformes à la législation sur la protection de l'emploi, l'accent étant mis sur la protection des individus par opposition à celle des emplois, ainsi qu'au traitement des problèmes d'inégalités de revenu. Par ailleurs, les dispositions adoptées à cet égard devraient s'accompagner de mesures destinées à stimuler la concurrence dans nombre de secteurs fermés et excessivement réglementés, afin de favoriser la création d'emplois et de rehausser le potentiel de croissance.

Groupe 7 : Pays confrontés à des inégalités d'accès à un enseignement de qualité, des goulets d'étranglement au niveau des infrastructures et une ample économie informelle

Le dernier groupe de pays réunit les grandes économies de marché émergentes non membres de l'OCDE, c'est-à-dire les BRIICS (le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, la Chine et l'Afrique du Sud), et des pays de l'OCDE à faible revenu (le Chili, la Turquie et le Mexique). Ces économies se sont généralement caractérisées par une bonne résilience au cours de la crise – la croissance du PIB par habitant y a été plus forte au cours de la période 2006-11 que pendant les 5 années précédentes – même si elles ont montré des signes de ralentissement dernièrement, liés pour certaines d'entre elles à l'évolution des prix des produits de base, mais aussi à des faiblesses concernant leurs paramètres fondamentaux. En l'état actuel des choses, ces pays sont exposés à des risques importants, découlant du démantèlement programmé des dispositifs non conventionnels de politique monétaire en place dans les grandes économies, qui pourrait avoir des effets particulièrement déstabilisants sur les marchés émergents. En outre, après une envolée de la croissance du crédit ces dernières années (au Brésil, en Chine, en Fédération de Russie et

en Turquie), certaines de ces économies montrent des signes de vulnérabilité du secteur bancaire.

Il pourrait s'avérer plus difficile dans l'avenir d'entretenir une croissance qui soit suffisamment vigoureuse pour assurer la poursuite de la réduction des écarts de revenu vis-à-vis des pays avancés à un rythme soutenu, à moins qu'il ne soit remédié à un certain nombre de contraintes et de goulets d'étranglement limitant la production potentielle (tableau 1.7). Les enjeux communs consistent à remédier aux déficits d'infrastructures, à réduire l'ampleur du contrôle exercé par l'État sur les activités des entreprises, à améliorer l'accès à un enseignement de qualité, et à instaurer un meilleur équilibre en matière de protection sociale de la population active, afin de favoriser la création d'emplois dans les secteurs formels et (hormis en Chine) de faire reculer l'économie informelle.

Tableau 1.7. Priorités d'action pour les pays confrontés à des inégalités d'accès à un enseignement de qualité, des goulets d'étranglement au niveau des infrastructures et (hormis la Chine) une ample économie informelle

	BRA		CHL		CHN		IDN		IND		MEX		RUS		TUR		ZAF	
	R ¹	M ¹	R	M	R	M	R	M	R	M	R	M	R	M	R	M	R	M
Favoriser un renforcement des gains d'efficience dans les secteurs privé et public																		
Réduire les obstacles à la concurrence sur les marchés de produits et à l'entrepreneuriat																		
– Réduire les obstacles à l'investissement direct étranger							✓		✓	•	✓	•	✓					
– Réduire les obstacles à l'entrée, au développement des capacités et à la concurrence dans les industries de réseaux	✓		✓		✓	•					✓	•	✓		✓		✓	
– Réduire les obstacles à l'entrepreneuriat							✓				✓							✓
– Réduire le rôle de l'État dans l'économie					✓								✓				✓	•
Améliorer l'efficience du secteur public																		
– Remédier aux goulets d'étranglement dans les infrastructures	✓	•					✓	•	✓	•								
– Améliorer l'infrastructure juridique							✓				✓		✓		✓			
– Réduire les subventions publiques à l'agriculture et à l'énergie							✓	•							✓			
– Rehausser l'efficacité de la recherche-développement (R-D) publique													✓					
– Réformer le secteur financier	✓				✓	•			✓									
Renforcer l'emploi en remédiant aux contre-incitations à la création d'emplois et à l'activité dans le secteur formel																		
Réduire le coin fiscal sur le travail	✓	•																
Réformer le système de formation et de négociation des salaires							✓				✓				✓		✓	
Réformer les prestations d'assurance chômage et les politiques actives du marché du travail (PAMT)																		
– Élargir la couverture des prestations d'assurance chômage			✓				✓								✓		✓	
– Réformer la protection de l'emploi / Rééquilibrer la protection de l'emploi entre les contrats temporaires et réguliers			✓				✓		✓		✓	•			✓			
– Alléger l'imposition implicite des seconds apporteurs de revenu et des seniors	✓	•	✓												✓			
Faciliter le développement des qualifications de la main-d'œuvre, des compétences et, de manière plus générale, du capital humain																		
Renforcer l'enseignement et la formation professionnels	✓								✓						✓		✓	•
Améliorer l'efficience et les résultats de :																		
– L'enseignement primaire et secondaire	✓	•	✓	•	✓		✓		✓		✓	•			✓	•	✓	•
– L'enseignement supérieur			✓	•	✓				✓						✓			

1. R indique que des recommandations ont été formulées dans le domaine considéré, tandis que M signifie que des mesures ont été prises au cours des deux dernières années.

Remédier aux goulets d'étranglement à la fois physiques et juridiques

Une part significative de l'écart de productivité observé dans plusieurs économies de marché émergentes est imputable à des niveaux plus faibles de capital physique. Plus précisément, compte tenu de l'impact positif des infrastructures de réseau sur les niveaux de revenu à long terme, qui va au-delà de l'effet de l'augmentation du stock de capital (Sutherland et al., 2009), des goulets d'étranglement dans ce domaine peuvent entraver la croissance potentielle de ces économies. Cela vaut tout particulièrement pour le Brésil, l'Inde et l'Indonésie, où l'investissement en infrastructures n'a pas suivi le rythme de l'expansion économique et entraîne maintenant un ralentissement de la croissance de la production potentielle.

- Au Brésil, un Programme d'accélération de la croissance mis en place en 2007 est en cours de mise en œuvre, mais plusieurs projets de grande envergure accusent des retards importants. Plus récemment, les autorités ont réalisé des progrès en termes d'extension des contrats de concession et de simplification des procédures relatives aux travaux publics, mais il faut aller plus loin (OCDE, 2013i).
- En Inde, où les priorités concernent essentiellement les secteurs de l'énergie et des transports, le dernier plan d'investissement (2007-12) a été marqué par un doublement de l'investissement dans les projets financés de manière prédominante par le secteur privé, mais par une augmentation seulement modeste de l'investissement dans les domaines financés sur fonds publics, notamment dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (OCDE, 2012a). Depuis lors, les autorités ont mis en place un Comité ministériel focalisé sur l'accélération des procédures d'approbation des grands projets d'infrastructures, ce qui constitue une avancée bienvenue.
- L'Indonésie a accru les ressources financières affectées aux projets d'infrastructures rurales dans sa loi de finances rectificative de 2013, mais cette initiative est loin de permettre l'accélération de la construction d'infrastructures qui s'impose.
- En Chine, une réforme des industries de réseau est en cours, sachant que certaines des compétences à cet égard sont en train d'être transférées à des niveaux d'administration inférieurs, tandis que d'autres procédures d'autorisation administrative ont été purement et simplement supprimées. Néanmoins, dans le transport ferroviaire, par exemple, cela ne concerne que les lignes de chemin de fer rurales, et la mise en œuvre de ces dispositions dépendra des collectivités locales.

Parmi les autres facteurs susceptibles d'entraver l'affectation des ressources disponibles aux entreprises et aux secteurs les plus productifs figurent l'ampleur du contrôle exercé par l'État sur des pans essentiels de l'économie – qui fausse la concurrence – l'insuffisance de l'infrastructure juridique et le manque de profondeur des marchés de capitaux. Malgré de récentes améliorations, l'Afrique du Sud, la Chine, la Fédération de Russie et la Turquie figurent toujours parmi les pays où les obstacles réglementaires à la concurrence sont les plus importants en termes de présence capitalistique de l'État et de lacunes du gouvernement d'entreprise des entreprises publiques. Sur le plan des infrastructures juridiques, le caractère défaillant et variable de l'exécution des contrats (en Chine et au Mexique) ainsi que de la protection des droits de propriété (au Mexique) est une source d'insécurité juridique, ce qui a un effet dissuasif sur l'investissement et, dans certains cas, empêche les entreprises les plus productives de réaliser leur potentiel de croissance (Dougherty, 2013). Un renforcement de l'état de droit – passant par une consolidation de l'indépendance de la justice ou un renforcement global

des institutions – constitue donc une priorité pour la Chine, le Mexique et la Fédération de Russie. Les progrès sont souvent lents dans ces domaines, dans la mesure où ils exigent une augmentation du capital humain et des capacités institutionnelles dans le secteur public. Néanmoins, des mesures ont été prises :

- En Chine, le contrôle exercé par l'État sur les marchés de capitaux a été allégé par le biais de mesures telles que la mise en place de certificats de dépôts et d'un taux de base bancaire. Par ailleurs, au cours du récent troisième plénum du Comité central du Parti communiste chinois a été définie une longue liste de priorités de réforme, parmi lesquelles figurent la poursuite de la libéralisation des taux d'intérêt, la déréglementation des mouvements de capitaux et l'assouplissement des règles applicables à l'IDE. Les modalités concrètes de ces réformes sont en train d'être définies, et elles devraient être mises en œuvre progressivement, jusqu'à 2020.
- Une réforme potentiellement importante du secteur de l'énergie a été approuvée au Mexique, autorisant l'investissement privé et mettant fin au monopole de l'État dans les domaines du pétrole et de l'électricité. Cette année, un certain nombre de dispositions d'application doivent être adoptées et, pour assurer une mise en œuvre effective, les autorités devront mettre en place un cadre réglementaire efficace, énonçant de manière précise les nouvelles conditions applicables aux investisseurs privés (y compris étrangers).
- La Fédération de Russie prend des mesures pour améliorer de manière générale l'environnement des entreprises et le système judiciaire. Elle a remis à plat sa loi sur les marchés publics, augmenté les salaires des représentants de l'appareil judiciaire et créé un poste de Médiateur fédéral des entreprises, chargé de protéger les hommes d'affaires contre les abus juridiques et administratifs des autorités. Cela dit, des projets de privatisation antérieurs, qui incluaient plusieurs grandes sociétés présentes dans des secteurs clés comme la banque, les télécommunications et les transports, ont été sensiblement revus à la baisse.

Libérer le potentiel de l'enseignement

L'enseignement revêt une importance cruciale pour l'amélioration du niveau de vie à long terme et la réduction de l'écart de productivité vis-à-vis des pays à revenu élevé. Malgré les progrès considérables accomplis au cours des dernières décennies, les priorités dans ce domaine restent axées sur la nécessité d'améliorer l'accès à l'enseignement de base pour tous les enfants. Les prescriptions précises formulées en matière d'action publique varient cependant suivant les pays. Pour l'Afrique du Sud et l'Indonésie, l'accent est mis sur la suppression des droits d'inscription dans l'enseignement secondaire et sur le fait de subordonner les transferts en espèces destinées aux familles à l'assiduité scolaire, suivant l'exemple du système mis en place avec succès au Brésil. Rehausser la qualité de l'enseignement en améliorant la formation des enseignants et en renforçant leur motivation constitue une recommandation essentielle pour l'Afrique du Sud, le Brésil et le Mexique. Cependant, il existe également des problèmes d'accès purement « physique » à l'éducation, que ce soit en Chine, où il faudrait permettre aux enfants de s'inscrire dans des établissements correspondant à leur lieu de résidence, ou en Afrique du Sud, où il conviendrait d'assurer l'adéquation des équipements scolaires.

- Le Mexique a adopté en janvier 2013 une réforme instaurant des normes nationales de performances pour les enseignants du primaire et du secondaire, établissant un système

d'évaluation des enseignants, et professionnalisant la formation et la sélection des chefs d'établissement.

- En Turquie, la durée de la scolarité obligatoire a été portée de 8 à 12 ans.

S'attaquer au problème de l'économie informelle

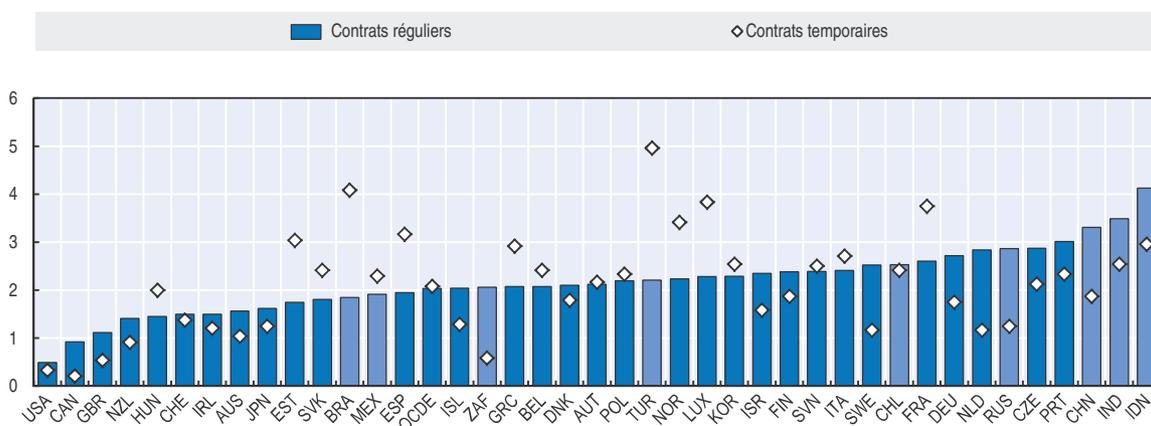
Exception faite de la Chine, les marchés du travail de ce groupe d'économies de marché émergentes ont en commun deux traits caractéristiques : une dimension informelle et des écarts de taux d'activité entre hommes et femmes nettement plus importants. En outre, la plupart de ces pays affichent généralement de bons niveaux d'utilisation de la main-d'œuvre, mais l'Afrique du Sud et la Turquie se singularisent par leur proportion de personnes qui ne travaillent pas du tout, même lorsqu'on tente de prendre en compte les activités exercées sur le marché de l'emploi informel. Pour diverses raisons, il est recommandé à nombre de ces économies d'assouplir leur législation sur la protection de l'emploi. La lourdeur des coûts de licenciement et d'embauche dans ces pays renforce l'activité informelle involontaire. Des pays comme l'Inde et l'Indonésie se caractérisent à la fois par des taux d'activité informelle qui figurent parmi les plus élevés observés, et par les coûts et procédures de licenciement les plus lourds concernant les travailleurs sous contrat permanent, à l'aune de l'indicateur de la législation sur la protection de l'emploi (LPE) (graphique 1.10, partie A). La Turquie et le Brésil sont logés à la même enseigne également pour ce qui est des contrats temporaires et d'intérim. En Turquie et au Chili, le problème tient en partie au niveau élevé des indemnités de licenciement.

En outre, tout comme dans de nombreux pays à revenu élevé, un rééquilibrage général de la protection de l'emploi entre contrats temporaires et permanents, ainsi qu'un glissement de la protection des emplois vers celle des travailleurs, s'impose. Ce sont les jeunes qui tendent à pâtir le plus du niveau élevé de protection des travailleurs sous contrat permanent, qui entrave leur intégration dans la population active (Pagés et Montenegro, 2007). Une réduction de la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi, conjuguée à un renforcement de la protection des revenus, passant par un élargissement de la couverture des systèmes d'assurance sociale, constitue un des moyens de faire reculer l'emploi informel.

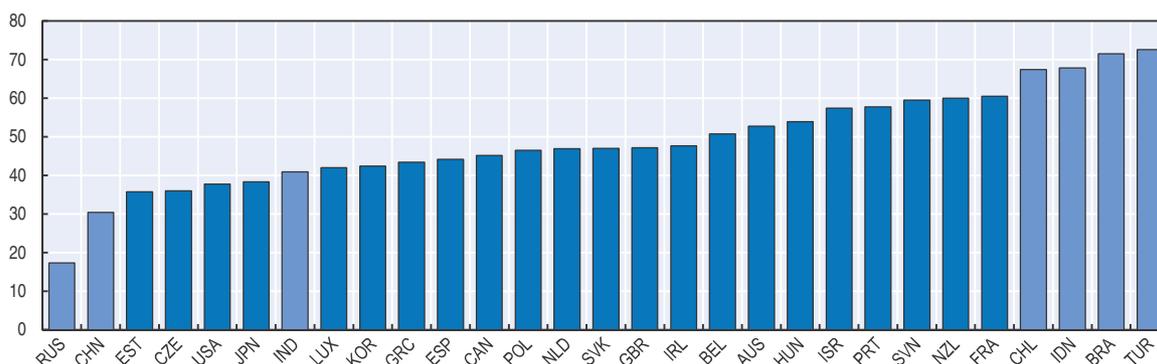
- Le Mexique a approuvé en 2012 une réforme du droit du travail qui devrait réduire la rigueur de la protection de l'emploi formel et pourrait faire reculer l'économie informelle. De nouveaux contrats offrent une plus grande flexibilité en matière d'ajustement des salaires, tout en réduisant l'insécurité juridique pour les employeurs (OCDE, 2013j).
- Les autorités chiliennes ont annoncé un projet de loi destiné à rehausser les taux de remplacement assurés par les régimes de prestations de chômage, ainsi que les niveaux maximum et minimum des prestations. Cela devrait s'accompagner de mesures efficaces d'aide à la recherche d'emploi et de suivi des efforts déployés par les demandeurs d'emploi, afin qu'une telle réforme n'affaiblisse pas les incitations au travail (OCDE, 2013k). Pour le moment, ces incitations sont satisfaisantes dans le cadre du système chilien de comptes d'épargne chômage, dans la mesure où les travailleurs commencent par utiliser leur propre épargne avant d'accéder aux prestations financées par l'État.

Graphique 1.10. Certaines économies de marché émergentes ont une législation sur la protection de l'emploi stricte et un salaire minimum élevé

A. Rigueur de la législation sur la protection de l'emploi, en 2013¹
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



B. Ratio du salaire minimum au salaire médian, en 2012²
En pourcentage du salaire médian



- Les données se rapportent à 2012 pour les BRIICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud).
- Pour les pays non membres de l'OCDE, il s'agit du ratio du salaire minimum au salaire moyen dans le cas de la Chine, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie et de l'Inde. Les données relatives au Chili se rapportent à 2011.

Sources : OCDE (2013), *Base de données sur la protection de l'emploi* et *Base de données des Perspectives de l'emploi* ; ministère chinois des Ressources humaines et de la Sécurité sociale et Bureau national des statistiques (BNS) de Chine ; Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE, Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística), Enquête nationale auprès d'un échantillon de ménages (*Pesquisa Nacional por Amostra de Domicílios*) ; Organisation internationale du travail (OIT), *Base de données sur la législation des conditions de travail et d'emploi* ; ministère de la Main-d'œuvre et de la Transmigration de la république d'Indonésie et Office central des statistiques (BPS, Badan Pusat Statistik) d'Indonésie ; Service fédéral des statistiques de Fédération de Russie (ROSSTAT) et Rani, U., P. Belser, M. Oelz et S. Ranjbar (2013), « Minimum wage coverage and compliance in developing countries », *International Labour Review*, Vol. 152, n° 3-4.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983832>

Un autre élément contribuant à l'ampleur relative de l'emploi informel réside dans le niveau relativement élevé du coût minimum du travail découlant du salaire minimum, en particulier au Brésil, au Chili, en Indonésie et en Turquie (graphique 1.10, partie B). Un salaire minimum trop élevé – en particulier s'il s'applique de manière uniforme aux différents groupes d'âge et régions – tronque la distribution des revenus d'activité et réduit la demande de travailleurs peu qualifiés dans le secteur formel (OCDE, 2004), ce qui a des effets particulièrement négatifs dans les économies caractérisées par une main-d'œuvre relativement jeune et moins instruite (Kantor et al., 2006). En Indonésie, le salaire minimum – qui est supérieur à 60 % du salaire moyen – est lié à l'inflation, ce qui peut se traduire par de nouvelles hausses par rapport au salaire médian. En Turquie, le salaire

minimum est supérieur à 70 % du salaire médian, ce qui est une source de difficultés étant donné les écarts de productivité entre régions. En Afrique du Sud, le système de négociations salariales contribue de manière plus générale au niveau élevé du coût de la main-d'œuvre au regard de sa productivité, à la flexibilité limitée des salaires et au dualisme prononcé du marché du travail. Cela tient au fait que dans le cadre de ce système, le champ d'application des salaires négociés entre les grandes entreprises établies et les syndicats peut être élargi à l'ensemble des entreprises du secteur considéré (y compris les entreprises non syndicalisées) par des conseils de négociation collective, ce qui désavantage les petites entreprises et réduit les perspectives d'emploi des chômeurs (OCDE, 2013l). Hormis la mise en place d'une subvention salariale en faveur des jeunes en Afrique du Sud, aucune mesure significative n'a été adoptée récemment par les pays considérés en matière de détermination des salaires.

Globalement, ce groupe de pays a pris relativement peu de mesures de réforme dans les domaines jugés prioritaires pour entretenir une croissance forte. Malgré des performances relativement bonnes au début de la récente phase de repli de l'activité, nombre de ces pays ont été confrontés à des goulets d'étranglement internes – en particulier en matière d'infrastructures – qui nuisent au processus de rattrapage ainsi qu'à la flexibilité de l'économie. Les progrès accomplis au regard d'un certain nombre de recommandations d'extension de la protection sociale ont été disparates, alors qu'elles pourraient contribuer à faire reculer l'économie informelle, et donc à accroître les recettes publiques, ainsi qu'à permettre aux travailleurs d'améliorer leurs qualifications. Le Mexique se singularise toutefois par un programme de réformes important, qui a été adopté grâce à un accord multipartite notable, le Pacte pour le Mexique (*Pacto por Mexico*). Par ailleurs, l'année dernière, au cours du troisième plénum du Comité central du Parti communiste chinois a été présenté un ambitieux plan de réformes, qui pourrait être d'une très vaste portée, même si les modalités de ces nombreuses réformes restent à préciser.

Problèmes communs à différents pays ayant des répercussions sur les échanges internationaux

Les subventions publiques à la production agricole nuisent à la répartition efficiente des ressources et limitent les gains de productivité dans de nombreux pays ou régions représentant une grande partie de la zone OCDE (la Corée, les États-Unis, l'Inde, l'Islande, le Japon, la Norvège, la Turquie, la Suisse et l'Union européenne). Globalement, le soutien au producteur a augmenté légèrement après avoir un point bas historique en 2011. Mesurés en proportion des recettes agricoles, les niveaux les plus élevés d'aides publiques aux agriculteurs sont observés en Corée, au Japon, en Norvège et en Suisse, où ils s'inscrivent dans une fourchette de 56 à 63 %, tandis que le soutien apporté dans l'UE correspond à la moyenne de l'OCDE de 19 %, et que les autres pays pour lesquels une recommandation de réforme a été formulée dans ce domaine sont en dessous de cette moyenne, notamment les États-Unis où ces aides représentent 7 % des recettes agricoles. Parmi les économies avancées, le soutien aux producteurs tend à diminuer sur le long terme, mais dans certaines des économies de marché émergentes (notamment en Chine et en Indonésie), le niveau de ce soutien a augmenté, même s'il est vrai qu'il était faible au départ. Les changements observés ces dernières années ont été déterminés dans de nombreux autres pays par l'évolution des marchés internationaux, davantage que par des modifications explicites des politiques publiques (OCDE, 2013m), ce qui implique que des marges de progression importantes subsistent. Aux États-Unis, un projet de loi agricole

pourrait être lourd de conséquences, dans la mesure où des subventions devraient diminuer au cours des cinq années à venir. Au Japon, le gouvernement a proposé de supprimer progressivement certaines subventions liées à la production de riz.

Le commerce international représente un domaine essentiel de l'action publique, offrant des possibilités de renforcement du potentiel de croissance à long terme à l'échelle mondiale. À la suite de la récession, les pays semblaient s'être abstenus de recourir à des obstacles nationaux explicites et à des mesures protectionnistes classiques, conformément aux engagements pris par exemple dans le cadre du Groupe des Vingt (G20), mais des études récentes soulignent la multiplication des obstacles « internes » subtils, qui continuent d'entraver les échanges mondiaux. Une proportion significative d'entre eux correspond à des droits antidumping et compensateurs, mais plusieurs mesures adoptées à la suite de la crise l'ont aussi été dans des domaines tels que les normes et les règlements techniques, les marchés publics, les subventions à l'exportation et les renflouements d'entreprises (Global Trade Alert, 2013). En outre, depuis l'année 2009, qui avait été marquée par un nombre record de mesures faussant les échanges, le nombre de nouvelles restrictions commerciales instaurées reste supérieur au nombre de mesure facilitant les échanges. Considérées dans leur ensemble, les mesures restreignant les échanges mises en œuvre par les pays du G20 entre 2009 et 2013 – et qui sont encore en place – représentent près de 4 % du commerce mondial de marchandises⁴.

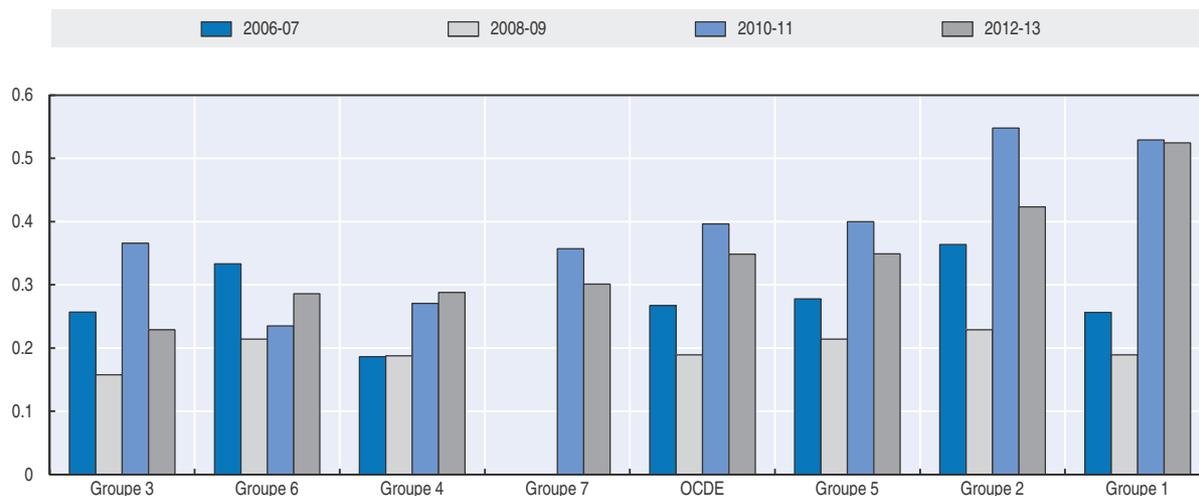
Des progrès bienvenus ont été accomplis par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la fin de l'année dernière à Bali, où a été conclu un « Accord sur la facilitation des échanges », qui modernisera et simplifiera les procédures douanières, en vue de réduire les coûts de transaction. Les estimations des retombées annuelles à long terme de cet accord sur la facilitation des échanges varient, mais ils ne fait aucun doute qu'il constitue une avancée dans la bonne direction dans le cadre des négociations multilatérales en cours, en particulier en vue de la conclusion du cycle de Doha, de plus vaste portée. Selon des travaux récents de l'OCDE sur l'évolution des échanges à long terme et la spécialisation, même un accord de libéralisation partielle des échanges conclu sous l'égide d'un organisme multilatéral tel que l'OMC pourrait déboucher sur une augmentation du PIB mondial de 2.8 % sur le long terme par rapport à un scénario dans lequel aucune avancée n'aurait lieu en matière de libéralisation des échanges (Johansson et al., 2014, à paraître). Par ailleurs, les gains de PIB à long terme les plus importants seraient réalisés pour l'essentiel par des pays non membres de l'OCDE et pourraient atteindre 4 % en Inde et dans d'autres régions d'Asie.

Le rythme des réformes semble se ralentir quelque peu

Une comparaison de l'intensité des réformes au cours de la période 2012-13 avec celle observée au cours des précédentes périodes de deux ans indique qu'après une accélération sensible dans la plupart des pays à la suite de la crise (2010-11), le rythme des réformes correspondant aux priorités d'*Objectif croissance* semble s'être ralenti quelque peu dernièrement. Font exception à la règle les pays du groupe 4 (l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France et le Luxembourg) et du groupe 6 (l'Allemagne, la Corée et le Japon), qui étaient en moyenne ceux où l'intensité des réformes avait été la plus faible au cours des périodes précédentes. Cela dit, pour la plupart des groupes, et pour les pays de l'OCDE considérés dans leur ensemble, l'intensité des mesures prises demeure nettement supérieure à celle observée au cours des périodes antérieures. Il est essentiel de garder le rythme, car les réformes structurelles demeurent absolument cruciales pour donner à la

reprise atone que nous connaissons un caractère beaucoup plus soutenu, et pour permettre aux économies d'échapper aux perspectives de faible croissance tendancielle qui pèsent sur de nombreux pays avancés.

Graphique 1.11. **Intensité des réformes en matière de politiques structurelles**
Réactivité aux priorités de réforme correspondant aux recommandations antérieures d'*Objectif croissance*



Note : Le taux de réactivité aux priorités de réforme mesure l'ampleur des efforts déployés par les pays pour donner suite aux recommandations de réformes structurelles formulées précédemment dans *Objectif croissance*. Il ne vise pas à évaluer l'intensité globale des réformes proprement dite. Cet indicateur est fondé sur un système de notation dans lequel chaque priorité établie dans l'édition précédente d'*Objectif croissance* se voit attribuer une valeur de 1 si elle débouche sur l'adoption d'une mesure « significative », et une valeur de 0 dans le cas contraire. Étant donné qu'une priorité donnée peut se traduire par plusieurs recommandations spécifiques, la note établie repose souvent sur plus d'une possibilité de réforme par domaine d'action prioritaire. Pour en savoir plus, voir *Réformes économiques – Objectif croissance 2010*. On ne dispose d'aucunes données antérieures à 2011 concernant les BRIICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud), le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie ; par conséquent, pour les groupes 1, 2 et 7 dans lesquels ils figurent, nous avons calculé les taux de réactivité aux priorités de réforme pour 2010-11 en posant l'hypothèse que les taux de 2010 étaient égaux à ceux de 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983851>

Effets des politiques structurelles sur d'autres objectifs de l'action publique

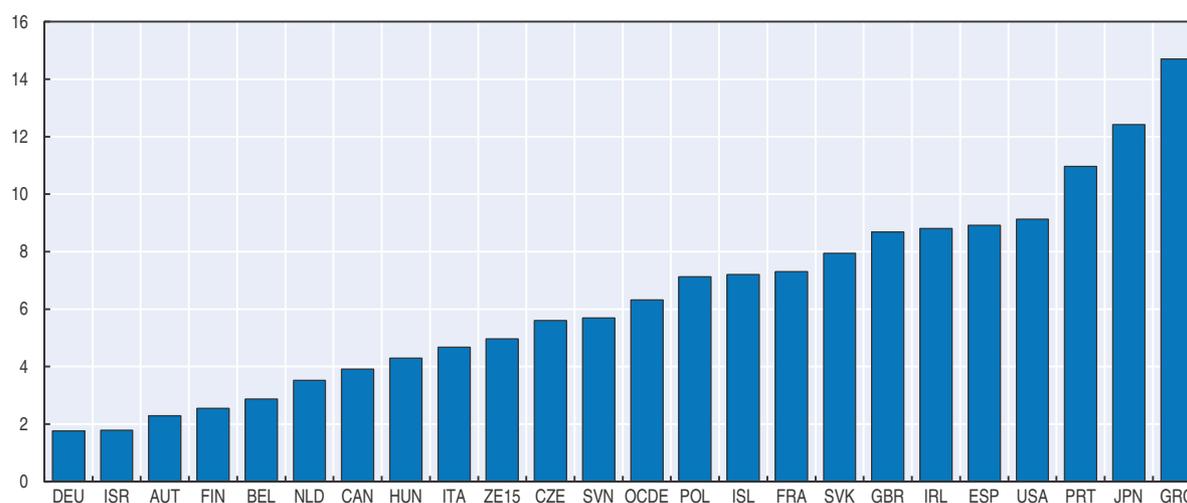
Si les recommandations d'*Objectif croissance* sont principalement axées sur l'augmentation du PIB par habitant et de son taux de croissance, les gouvernements, à travers leur politique économique, poursuivent aussi en général d'autres objectifs. Les pays du G20, par exemple, coordonnent leurs efforts pour parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée, ce qui suppose, entre autres, de rétablir la viabilité des finances publiques et l'équilibre des comptes courants. De plus, les gouvernements ne se préoccupent pas seulement d'améliorer le niveau de vie matériel des citoyens, ils s'attachent aussi à d'autres dimensions du bien-être telles que l'égalité des revenus et la qualité de l'environnement. Nous faisons le point dans cette partie sur les « effets secondaires » éventuels des mesures prises pour donner suite aux recommandations d'*Objectif croissance*, dans la perspective de ces autres objectifs de l'action publique. Les effets induits sur l'environnement ne sont pas traités en détail dans cette partie, dans la mesure où il n'y a globalement pas grand-chose à dire sur ces répercussions au cours des deux dernières années.

Il reste beaucoup de progrès à faire pour parvenir à une croissance plus équilibrée et plus inclusive

De nombreux pays ont progressé sur la voie d'une croissance plus équilibrée, mais beaucoup doivent encore faire un vigoureux effort d'assainissement pour infléchir fermement à la baisse la trajectoire de la dette publique et ramener celle-ci vers un niveau plus prudent, par exemple de 60 % du PIB (graphique 1.12). En outre, si les déséquilibres des comptes courants entre les principaux groupes de pays se sont considérablement atténués depuis les sommets atteints avant la crise, une bonne partie du rééquilibrage des soldes de base peut être attribuée à des facteurs conjoncturels (Ollivaud et Schweltnus, 2013), tels que des écarts de production négatifs et de faibles investissements immobiliers dans les pays déficitaires (graphique 1.13). Il n'est donc pas impossible que les déséquilibres mondiaux recommencent à se creuser à moyen terme, dans la mesure où leur composante structurelle ne semble pas avoir varié autant qu'eux.

Graphique 1.12. Assainissement budgétaire requis pour ramener la dette publique à 60 % du PIB

Variation moyenne du solde primaire sous-jacent (2010-30), en points de PIB



Note : Le besoin moyen d'assainissement correspond à la différence entre le solde primaire sous-jacent en 2010 et le solde primaire sous-jacent entre 2015 et 2030, sauf pour les pays dont l'objectif en matière de dette n'est atteint qu'après 2030, auquel cas la moyenne est calculée jusqu'à l'année où l'objectif est atteint.

Source : OCDE (2013), *Base de données à long terme des Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 93.

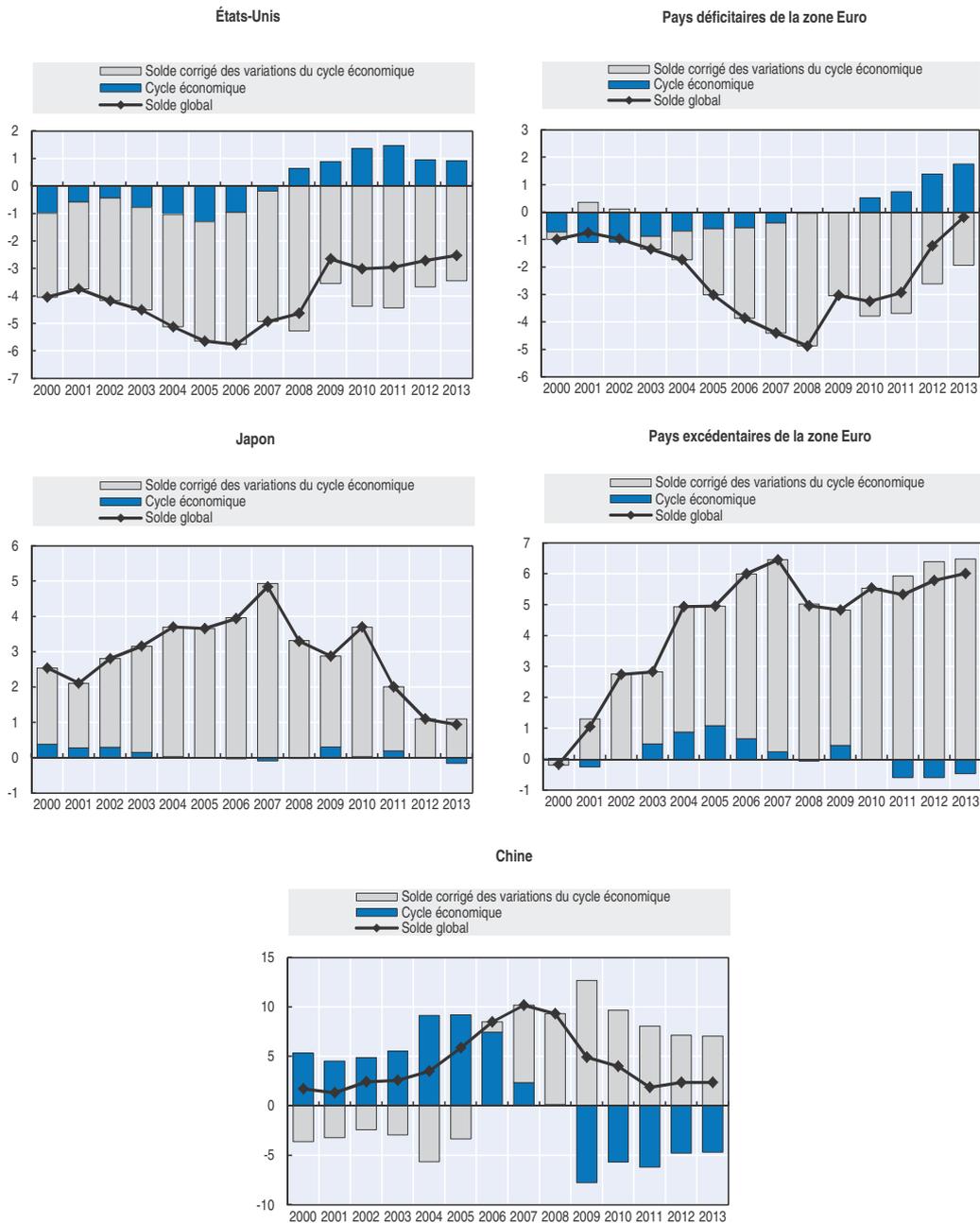
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983870>

Les inégalités de revenu, qui ne cessent de s'amplifier depuis les trente dernières années, se sont encore accrues pendant la Grande Récession. Entre 2007 et 2010, l'écart de revenu marchand des ménages (c'est-à-dire de leurs revenus provenant du travail salarié et indépendant ainsi que du capital) a plus augmenté qu'au cours des 12 années précédentes (OCDE, 2013n). Bien que cette hausse ait été en grande partie atténuée par les transferts sociaux, les ménages les plus modestes ont enregistré une perte de revenu disponible plus importante que les ménages les plus riches, ou bien une moindre amélioration (graphique 1.14).

Dans ce contexte, on peut légitimement se demander dans quelle mesure les recommandations de réforme et les mesures prises pour stimuler la croissance du PIB peuvent entrer en conflit avec d'autres objectifs de l'action publique. Afin d'y voir un peu plus clair sur ce point, nous nous intéressons ici aux priorités d'Objectif croissance dont il a

Graphique 1.13. La réduction des déséquilibres extérieurs est en partie due à des facteurs conjoncturels

Soldes des paiements courants corrigés des variations du cycle économique PIB (2000-13), en pourcentage du PIB



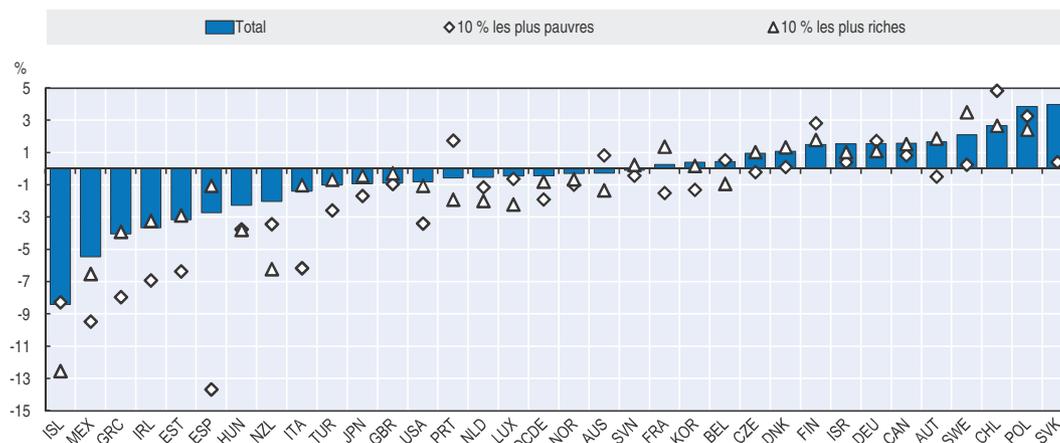
Note : Les valeurs indiquées pour 2013 sont des estimations effectuées à partir des dernières données trimestrielles disponibles.

Source : Ollivaud, P. et C. Schwellnus (2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983889>

été établi dans des études antérieures qu'elles pouvaient avoir des effets substantiels sur un ou plusieurs de ces autres objectifs⁵. Le tableau 1.A1 de l'annexe présente une vue d'ensemble des réformes et de leurs conséquences éventuelles pour d'autres objectifs de l'action publique.

Graphique 1.14. **Les plus pauvres ont été durement touchés par la crise**
Variation annuelle en pourcentage du revenu disponible entre 2007 et 2010, par groupe de revenu



Source : OCDE (2013), « La crise amoindrit les revenus et retentit sur les inégalités et la pauvreté. Nouveaux résultats issus de la Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus ».

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932983908>

À titre d'exemple, les mesures préconisées pour encourager l'activité – améliorer l'accès à des services de garde d'enfants d'un coût abordable pour favoriser le travail à temps plein des femmes, notamment, ou encore étendre la protection sociale aux catégories de travailleurs qui n'en bénéficient pas afin de réduire le travail informel – peuvent améliorer le solde budgétaire à moyen ou long terme grâce au développement de l'emploi dans le secteur privé, mais aussi entraîner au départ des dépenses importantes qui creuseront le déficit à court terme. Outre leur poids sur l'épargne publique, ces mesures peuvent aussi inciter les ménages à réduire leur épargne de précaution et contribuer ainsi à affaiblir le solde des paiements courants à court terme. D'un autre côté, ces réformes sont généralement perçues comme souhaitables du point de vue de la répartition des revenus car elles peuvent atténuer les écarts de revenu entre les sexes et entre les différentes catégories de travailleurs. L'encadré 1.2 examine les principaux canaux par lesquels les réformes structurelles favorables à la croissance exercent leurs effets sur d'autres objectifs de l'action publique.

Quelle peut être l'incidence des recommandations d'Objectif croissance 2013 sur d'autres objectifs de l'action publique ?

Les effets secondaires des réformes structurelles propices à la croissance sur d'autres objectifs de l'action publique peuvent paraître particulièrement importants pour les pays où les besoins d'assainissement budgétaire, de rééquilibrage des paiements courants ou de réduction des inégalités de revenu sont les plus grands. Nous examinerons ci-après ces trois objectifs (en tenant compte du point de départ de chaque pays) afin de voir schématiquement dans quelle mesure les recommandations d'Objectif croissance y contribuent ou non. Une liste plus complète de ces recommandations et de leurs effets secondaires pour chaque pays est présentée dans le tableau 1.A2 de l'annexe.

Le tableau 1.8 énumère les recommandations d'Objectif croissance 2013 et les mesures prises par les 11 pays où le besoin d'assainissement budgétaire estimé à court ou à moyen terme est supérieur à la moyenne de l'OCDE qui est de 6.2 % du PIB (cf. graphique 1.12)⁶.

Encadré 1.2. Impact des réformes propices à la croissance sur d'autres objectifs de l'action publique – principaux canaux de transmission

Pour évaluer l'impact des réformes structurelles propices à la croissance sur le solde budgétaire, les déséquilibres des paiements courants, la répartition des revenus et l'environnement, il est utile de rappeler les principaux canaux par lesquels les politiques peuvent transmettre leurs effets et, dans certains cas, quel est l'horizon temporel de ces effets.

- L'incidence budgétaire des réformes à court terme dépend de l'ampleur des réductions de dépenses ou – plus fréquemment – des besoins de ressources publiques supplémentaires qu'entraîne leur mise en œuvre, au moins au départ. À long terme, par contre, leur effet sur le budget est largement fonction de leur capacité à accroître le revenu via l'amélioration de l'emploi ou de la productivité. Les mesures qui visent à stimuler la croissance par le biais de la création d'emplois et de gains d'emploi dans le secteur privé peuvent améliorer le solde budgétaire des administrations publiques (en proportion du PIB) en augmentant les recettes fiscales et en réduisant le poids relatif du secteur public dans l'économie, ce qui peut compenser la charge budgétaire initiale de la réforme. En revanche, les réformes qui renforcent la croissance potentielle grâce à l'accélération des gains de productivité n'ont pas nécessairement un effet positif sur le solde budgétaire à long terme. En effet, si une meilleure productivité est synonyme de plus de recettes fiscales, elle pousse aussi à la hausse des composantes essentielles de la dépense comme les salaires du secteur public – qui tendent à suivre ceux du secteur privé et donc la productivité – ainsi que de nombreux types de transferts, souvent indexés sur le revenu.
- L'impact des réformes sur le solde des paiements courants s'analyse principalement par le biais des flux d'épargne nationale et d'investissement, c'est-à-dire de l'équilibre entre épargne et investissement dans les secteurs des ménages, des entreprises et des administrations publiques. La composante structurelle du compte courant peut être biaisée dans le sens d'un excédent ou d'un déficit lorsque les distorsions induites par l'action publique sur le marché intérieur se traduisent par une épargne, une consommation ou un investissement excessifs. Les réformes structurelles qui corrigent ce type de biais peuvent contribuer à rééquilibrer le solde des paiements courants. De façon plus générale, elles peuvent influencer sur l'épargne que se constituent les ménages par précaution ou pour la retraite, ou stimuler l'investissement des entreprises en modifiant le taux de rendement attendu et le coût du capital.
- L'impact des réformes structurelles sur les inégalités de revenu est fonction de leur incidence sur l'emploi et la distribution des revenus. Par exemple, les réformes visant à accroître les possibilités d'emploi des travailleurs peu qualifiés réduisent les inégalités de revenu entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas. Cependant, elles augmentent aussi ces inégalités parmi ceux qui ont un emploi par le biais d'une plus grande dispersion des salaires. On estime généralement que l'effet sur la dispersion des salaires se matérialise plus rapidement et donc que ces réformes sont plus à même d'amplifier les inégalités à court terme, surtout si elles sont appliquées dans un contexte de faible activité. Cela dit, les données montrent qu'à plus long terme, les retombées bénéfiques de la hausse de l'emploi sur les inégalités finissent pas compenser, sinon plus, la dispersion accrue des salaires (OCDE, 2011c).
- Les réformes structurelles ont souvent un effet direct limité ou nul sur l'environnement. Les conséquences d'une réforme pour l'environnement dépendent en général du cadre initial de la politique environnementale. Par exemple, lorsque ce cadre est très strict, les réformes qui abaissent les barrières à l'entrée et renforcent la concurrence ont plus de chances d'encourager la mise au point et l'utilisation de technologies plus respectueuses de l'environnement. Une réforme visant à rendre la fiscalité plus efficiente en reportant le poids de l'impôt vers les taxes indirectes peut contribuer directement à la protection de l'environnement si elle prévoit une hausse des écotaxes ou une baisse des subventions dommageables pour l'environnement. De toute façon, il n'y a pas grand-chose à dire en général sur l'impact environnemental des réformes entreprises au cours des deux dernières années, aussi n'en sera-t-il pas question dans le reste de cette partie.

Tableau 1.8. **Contribution des recommandations d'Objectif croissance à l'assainissement budgétaire**

Pays où l'effort d'assainissement requis à court ou à moyen terme pour ramener la dette à 60 % du PIB d'ici 2060 est plus important que la moyenne de l'OCDE (GRC, JPN, PRT, USA, ESP, IRL, GBR, SVK, FRA, ISL, POL)

Recommandations qui contribuent à l'assainissement	Recommandations qui ne contribuent pas à l'assainissement ne contribuent pas à l'assainissement
Les pays qui ont pris des mesures de réforme sur la période 2012-13 sont indiqués en gras	
<ul style="list-style-type: none"> ● Durcir les conditions d'accès aux prestations d'invalidité et supprimer les contre-incitations fiscales à l'activité (USA, GBR, SVK, POL) ● Réduire la durée de versement des allocations de chômage ou les soumettre à des conditions plus strictes en termes de recherche active d'emploi (GRC, PRT, ESP, IRL, FRA) ● Réduire l'impôt implicite sur le travail des seniors en réformant les régimes de retraite et de retraite anticipée (POL) ● Améliorer l'efficacité du système éducatif (GRC, PRT, GBR, ESP, SVK, FRA, ISL). ● Instaurer des droits d'inscription ou augmenter les droits existants dans l'enseignement supérieur, parallèlement à l'octroi de bourses soumises à conditions de ressources (ESP, SVK, FRA, POL) ● Réduire les dépenses fiscales et les subventions (au logement, à l'énergie, à l'agriculture, etc.) (GRC, JPN, USA, FRA, ISL, POL) ● Améliorer l'efficacité dans le secteur des services publics (GRC, USA, GBR, ISL) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser l'activité des femmes en subventionnant et en développant l'offre de services de garde d'enfant (JPN, GBR, IRL, SVK) ● Accroître les dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail (PAMT) (USA, PRT, IRL, SVK) ● Réduire le dualisme du marché du travail en étendant la protection sociale aux travailleurs temporaires ou non réguliers (JPN) ● Développer l'éducation préscolaire ainsi que l'enseignement primaire et secondaire (USA, GBR, SVK, POL) ● Développer l'enseignement supérieur ainsi que l'éducation et la formation professionnelles (ESP, GBR, FRA, SVK) ● Accroître l'investissement dans les infrastructures (GBR, POL)

Note : les pays ont été sélectionnés sur la base des estimations figurant dans OCDE (2013d). Le tableau énumère les recommandations d'Objectif croissance qui ont un impact sur l'assainissement budgétaire dans les 11 pays sélectionnés. Les pays auxquels s'appliquent ces recommandations sont indiqués pour chacune d'elles entre parenthèses, en caractères gras lorsque le pays considéré a pris des mesures pour y donner suite.

Ces pays sont la Grèce, le Japon, le Portugal, les États-Unis, l'Espagne, l'Irlande, le Royaume-Uni, la République slovaque, la France, l'Islande et la Pologne.

- Dans l'ensemble, la Grèce, le Portugal, l'Espagne et l'Islande ont pris davantage de mesures qui contribuent à l'assainissement budgétaire que de mesures qui n'y contribuent pas. Cependant, ces pays pourraient faire un effort supplémentaire en appliquant les réformes recommandées, par exemple stimuler l'emploi en durcissant les conditions d'accès aux allocations de chômage ou en réduisant leur durée (Grèce et Portugal).
- Pour le Japon, l'Irlande, la France et le Royaume-Uni, l'impact général des mesures prises sur le solde budgétaire est moins clair, ces mesures étant à peu près également réparties entre celles qui contribuent et celles qui ne contribuent pas à l'assainissement. Par exemple, le Japon a décidé d'étendre le bénéfice de la retraite publique aux travailleurs non réguliers à compter de 2016, mais il ferait de substantielles économies à long terme en réformant les subventions à l'agriculture, qui restent largement supérieures à la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2013n). L'Irlande a durci l'accès aux allocations de chômage, mais elle a aussi développé ses programmes actifs du marché du travail, lesquels entraînent au départ des dépenses élevées.
- La République slovaque et la Pologne ont pris davantage de mesures de nature à creuser leur déficit budgétaire à court terme, notamment en augmentant les dépenses consacrées à l'éducation et aux infrastructures. Cependant, l'une et l'autre disposent d'une ample marge pour exploiter les effets secondaires positifs d'autres réformes recommandées. Elles pourraient par exemple améliorer l'efficacité de l'enseignement supérieur en instaurant des droits d'inscription ou en augmentant les droits existants,

quitte à prévoir parallèlement des prêts remboursables en fonction des revenus futurs et des bourses soumises à conditions de ressources pour éviter le piège de la pauvreté.

Le tableau 1.9 énumère les recommandations d'*Objectif croissance* et les mesures de réforme qui ont été prises par les cinq pays affichant respectivement les excédents de balance courante (Chine, Allemagne, Pays-Bas, Norvège et Suisse) et les déficits (Brésil, Canada, Inde, Royaume-Uni et États-Unis) les plus importants. L'ampleur des déséquilibres des comptes courants est ici mesurée par un indicateur qui intègre le solde courant de chaque pays rapporté à son PIB ainsi qu'au PIB mondial, suivant la méthode utilisée dans Cournède et al. (2013). Le dernier élément capte la dimension mondiale des déséquilibres dont les pays sont censés tenir compte dans les objectifs de leurs politiques, conformément au plan d'action pour une croissance mondiale durable⁷. En général, la possibilité pour les réformes structurelles de réduire les déséquilibres mondiaux par l'intermédiaire de l'épargne et de l'investissement est plus limitée dans les pays fortement déficitaires que dans les pays excédentaires (Kedrian et al., 2010). La principale raison à cela étant que les réformes recommandées pour stimuler la croissance passent souvent par un accroissement de l'investissement.

Tableau 1.9. **Effet des recommandations d'Objectif croissance sur le solde des paiements courants**

Recommandations qui contribuent au rééquilibrage	Recommandations qui ne contribuent pas au rééquilibrage
Les pays qui ont pris des mesures de réforme sur la période 2012-13 sont indiqués en gras	
Les cinq pays ayant l'excédent courant le plus important (DEU, CHN, CHE, NLD, NOR)	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'activité des femmes en subventionnant et en développant l'offre de services de garde d'enfant et en éliminant les contre-incitations fiscales (DEU, CHE, NLD) • Atténuer le dualisme du marché du travail en réduisant la protection de l'emploi pour les travailleurs permanents et en l'étendant pour les travailleurs temporaire ou non réguliers (DEU, NLD) • Réduire les obstacles à l'entrée et les participations publiques et renforcer la concurrence dans les industries de réseau et les services professionnels (DEU, CHN, NOR) • Réformer les marchés de capitaux (CHN) 	<ul style="list-style-type: none"> • Durcir les conditions d'accès aux prestations d'invalidité (NLD, NOR) • Renforcer la conditionnalité des allocations de chômage (NLD) • Transférer le poids de la fiscalité des impôts sur le travail ou les sociétés vers le patrimoine, la consommation ou les activités/produits préjudiciables à l'environnement (DEU, CHE, NLD)
Les cinq pays ayant le déficit courant le plus important (USA, IND, GBR, CAN, BRA)	
<ul style="list-style-type: none"> • Transférer le poids de la fiscalité des impôts sur le travail ou les sociétés vers le patrimoine, la consommation ou les activités/produits dangereux pour l'environnement (USA, CAN) • Durcir les conditions d'accès aux prestations d'invalidité (USA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'impôt implicite sur le travail des seniors en relevant l'âge de la retraite. (BRA) • Promouvoir l'investissement dans les infrastructures (IND, GBR, BRA) et l'innovation (CAN) • Réduire les obstacles à l'IDE. (IND, CAN) • Réduire les obstacles à l'entrée et la participation de l'État dans les industries de réseau et les services professionnels et y accroître la concurrence. (CAN) • Réformer les marchés de capitaux. (IND, BRA)

Note : Les pays sélectionnés sont ceux qui ont respectivement les excédents et les déficits de balance courante les plus importants, suivant les estimations de Cournède et al. (2013). Ce tableau énumère les recommandations d'*Objectif croissance* qui ont un impact sur le solde des paiements courants des 10 pays sélectionnés. Les pays auxquels s'appliquent ces recommandations sont indiqués pour chacune d'elles entre parenthèses, en caractères gras lorsque le pays considéré a pris des mesures pour y donner suite.

- L'Allemagne et la Chine ont pris davantage de mesures qui aident à réduire le déséquilibre extérieur. Par exemple, elles ont assoupli la réglementation des industries de réseau et des services professionnels, ce qui est de nature à stimuler l'investissement privé et peut donc contribuer à résorber l'excédent des paiements courants. L'Allemagne pourrait profiter encore des effets secondaires positifs de certaines réformes sur le

rééquilibrage des comptes extérieurs si elle encourageait encore davantage l'activité à temps plein des femmes.

- Pour le Canada, l'impact global des mesures prises sur le rééquilibrage extérieur est indéterminé. Le pays a mis en œuvre des réformes fiscales qui encouragent l'épargne et ont donc pour effet de renforcer le compte courant, mais il a aussi pris des mesures pour promouvoir l'investissement privé dans l'innovation.
- L'Inde et le Brésil ont pris davantage de mesures susceptibles d'accroître le déficit des paiements courants à court terme. Tel est le cas notamment de la réduction des obstacles à l'IDE (Inde) et de la promotion de l'investissement dans les infrastructures (Inde et Brésil).

Le tableau 1.10 énumère les recommandations d'*Objectif croissance 2013* pour les cinq pays de l'OCDE où les inégalités de revenu sont les plus fortes ainsi que pour les BRIICS. Les cinq pays de l'OCDE ont été sélectionnés sur la base du coefficient de Gini et d'un indicateur de l'écart de pauvreté (distance qui sépare le seuil de pauvreté, fixé ici à 60 % du revenu médian, de la moyenne des revenus situés sous ce seuil)⁸. Il s'agit du Chili, d'Israël, du Mexique, de la Turquie et des États-Unis.

Tableau 1.10. **Contribution des recommandations d'Objectif croissance à la redistribution des revenus**

Recommandations qui réduisent les inégalités	Recommandations qui augmentent les inégalités
Les pays ayant pris des mesures sur la période 2012-13 sont indiqués en gras	
Pays de l'OCDE où les inégalités de revenu sont les plus importantes (MEX, CHL, TUR, ISR, USA) et BRIICS	
<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser l'activité des femmes en développant l'offre de services de garde d'enfant (ISR, CHL) ● Élargir la couverture et augmenter le taux de remplacement des allocations de chômage (CHL, TUR, IDN) ● Atténuer le dualisme entre travailleurs réguliers et non réguliers en matière de protection sociale (MEX, TUR, IND, IDN) ● Développer les politiques actives du marché du travail (ISR, USA, ZAF) ● Accroître l'offre et l'efficacité des services éducatifs. (MEX, CHL, TUR, ISR, USA, BRA, CHN, IND, IDN, ZAF) ● Réduire les subventions à l'agriculture et à l'énergie (TUR, USA, IDN) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Transférer le poids de la fiscalité des impôts directs sur le travail et sur les sociétés vers les impôts indirects sur la consommation, le patrimoine et les activités/produits préjudiciables à l'environnement (USA) ● Durcir les conditions d'accès aux prestations d'invalidité. (USA) ● Réduire le champ d'application des conventions collectives et/ou le coût minimum du travail. (TUR, ISR, IDN, ZAF)

Note : Les pays sélectionnés sont ceux qui présentent les plus fortes inégalités de revenu mesurées à la fois par le coefficient de Gini et l'écart de pauvreté. Ce tableau énumère les recommandations d'*Objectif croissance* qui ont un impact sur les inégalités dans les 11 pays sélectionnés. Les pays auxquels s'appliquent ces recommandations sont indiqués pour chacune d'elles entre parenthèses, en caractères gras lorsque le pays considéré a pris des mesures pour y donner suite.

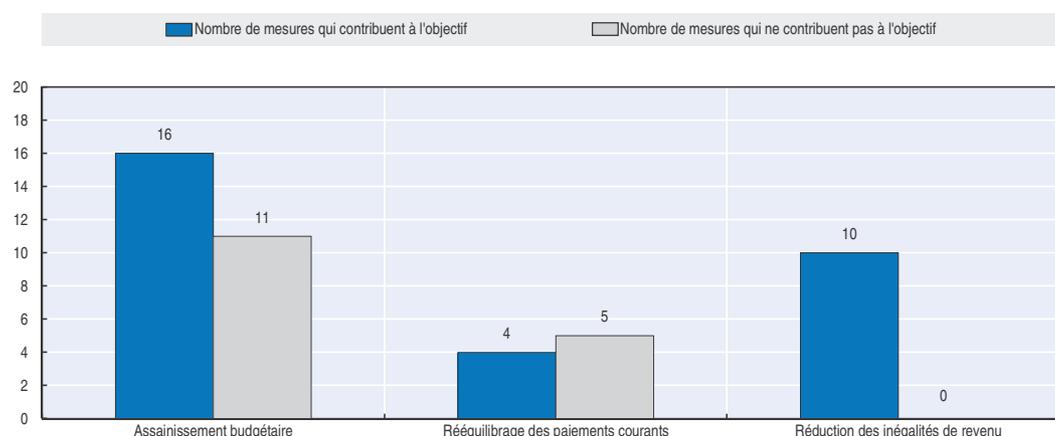
- Le Mexique, le Chili, la Turquie, Israël ainsi que le Brésil, l'Indonésie et l'Afrique du Sud ont tous appliqué des réformes favorables à la croissance qui contribuent également à réduire les inégalités de revenu. Ils pourraient cependant aller plus loin dans cette direction en prenant par exemple des mesures pour mettre en place un régime d'assurance chômage ou développer le régime existant (Chili, Turquie et Indonésie), atténuer le dualisme entre travailleurs réguliers et travailleurs non réguliers (Turquie et Indonésie) et renforcer les programmes actifs du marché du travail (Israël et Afrique du Sud).

Le graphique 1.15 illustre l'impact probable – essentiellement à court terme – des mesures liées aux recommandations d'*Objectif croissance* mises en œuvre dans les pays où les besoins d'assainissement budgétaire, de rééquilibrage des paiements courants ou de

réduction des inégalités de revenu sont les plus importants. Il donne une idée du type d'effet, positif ou négatif, qui pourrait en résulter pour chacun des objectifs visés, sans chercher à en mesurer l'ampleur. Comme on peut le voir, la plupart des mesures prises contribuent à atténuer les inégalités de revenu. Les réformes récentes semblent également propices, globalement, à l'assainissement budgétaire, mais beaucoup moins à même de favoriser le rééquilibrage des paiements courants. Cela étant, les pays considérés disposent encore d'une bonne marge pour tirer parti des effets secondaires positifs des réformes favorables à la croissance. Ainsi, la moitié environ des recommandations qui pourraient favoriser l'assainissement budgétaire n'ont encore donné lieu à aucune mesure, et il en va de même pour plus de la moitié de celles qui contribueraient à réduire les déséquilibres extérieurs et les inégalités de revenu.

Graphique 1.15. Mesures liées aux recommandations d'Objectif croissance qui ont un impact sur d'autres objectifs de l'action publique

Nombre de mesures qui contribuent et de mesures qui ne contribuent pas à d'autres objectifs de l'action publique



Note : Le diagramme indique le nombre de mesures liées aux recommandations d'Objectif croissance dans les pays où les besoins d'assainissement budgétaire, de rééquilibrage des paiements courants et de réduction des inégalités de revenu sont les plus importants.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983927>

Notes

1. L'efficacité de telles mesure dépend d'un certain nombre de conditions (politique monétaire accommodante, rigidité des taux de change nominaux, ouverture de l'économie, etc.) et sera probablement modeste même si ces conditions sont réunies. Cet instrument ne peut se substituer à des réformes structurelles plus poussées des marchés du travail, des produits et des capitaux (Koske, 2013).
2. Avant la Grande Récession, environ 6 % des ménages changeaient de résidence chaque année en moyenne dans la zone OCDE (OCDE, 2012b).
3. Dans le rapport consacré par l'OCDE à la Norvège dans sa série de publications intitulée *Santé mentale et emploi*, il est recommandé d'allonger à au moins 3 mois la période actuelle de 16 jours pendant laquelle le versement des prestations est à la charge des employeurs, ou d'instaurer une participation au coût des soins, afin que les employeurs soient financièrement incités à conserver leurs salariés en poste (OCDE, 2013o).
4. Environ 20 % des mesures de restriction des échanges adoptées entre 2008 et 2013 ont été démantelées depuis (OCDE/OMC/CNUCED, 2013).
5. Ces effets sont résumés dans le chapitre 2 de l'édition 2013 d'Objectif croissance.

6. Les estimations ayant été effectuées sur la base d'un objectif de ratio dette/PIB qui peut être différent de celui retenu par les autorités, elles ne reflètent pas nécessairement la situation actuelle de chacun des pays considérés.
7. L'indicateur est la moyenne équipondérée des deux éléments que l'on a d'abord normalisés en soustrayant la moyenne de l'échantillon et divisés par l'écart-type.
8. L'indicateur est la moyenne équipondérée des deux éléments que l'on a d'abord normalisés en soustrayant la moyenne de l'échantillon et divisés par l'écart-type.

Bibliographie

- Acemoglu, D. et D. Autor (2011), « Skills, Tasks and Technologies: Implications for Employment and Earnings », *Handbook of Labor Economics*, vol. 4b, 1043-1169.
- Andrews, D. et C. Criscuolo (2013), « Knowledge-Based Capital, Innovation and Resource Allocation », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1046, Éditions OCDE.
- Arnold, J. (2008), « Do Tax Structures Affect Aggregate Economic Growth?: Empirical Evidence from a Panel of OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 643, Éditions OCDE.
- Bravo Biosca, A., C. Criscuolo et C. Menon (2012), « What Drives the Dynamics of Business Growth? », *Documents de travail de la DSTI*, à paraître.
- Brynjolfsson, E., L.M. Hitt et S. Yang (2002), « Intangible Assets: How the Interaction of Computers and Organizational Structure Affects Stock Market Valuations », *Brookings Papers on Economic Activity, Economic Studies Program*, The Brookings Institution, vol. 33(1), pp. 137-198.
- Card, D., T. Lemieux et W. Craig Riddell (2004), « Unions and Wage Inequality », *Journal of Labor Research*, 25(4), pp. 519-62.
- Cournède, B., A. Goujard, A. Pina et A. de Serres (2013), « Choosing Fiscal Consolidation Instruments Compatible with Growth and Equity », *Études de politique économique de l'OCDE*.
- Dougherty, S. (2013), « Legal Reform, Contract Enforcement and Firm Size in Mexico », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1042, Éditions OCDE.
- Dunn, W. (2013), « The US Labour Market Recovery Following the Great Recession », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1015, Éditions OCDE.
- Global Trade Alert (2013), « What Restraint? Five years of G20 Pledges on Trade: The 14th GTA Report », Centre for Economic Policy Research.
- Goos, M., A. Manning et A. Salomons (2009), « The Polarization of the European Labor Market », *American Economic Review Papers and Proceedings* 99 (2).
- Hagemann, R.P. (2012), « Fiscal Consolidation: Part 6. What Are the Best Policy Instruments for Fiscal Consolidation? », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 937, Éditions OCDE.
- Johansson, Å., et al. (2008), « Taxation and Economic Growth », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 620, Éditions OCDE.
- Johansson, Å., et al. (2013), « Long-Term Growth Scenarios », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1000, Éditions OCDE.
- Johansson, Å., et al. (2014), « Long-term trade patterns and specialisation », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître, Éditions OCDE.
- Kantor, P., Uma Rani et J. Unni (2006), « Decent work deficits in the informal economy: The case of Surat », *Economic and Political Weekly*, 27 mai.
- Koeniger, W., M. Leonardi et L. Nunziata (2007), « Labor Market Institutions and Wage Inequality », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 60, n° 3, 340-356.
- Koske, I. (2013), « Fiscal Devaluation: Can it Boost Competitiveness? », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1089, Éditions OCDE.
- OCDE (2004), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2004*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2004-fr.
- OCDE (2011a), *Objectif croissance 2011*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2011-fr>.

- OCDE (2011a), *Études économiques de l'OCDE : Inde 2011*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-ind-2011-fr.
- OCDE (2011b), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2011*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-fr.
- OCDE (2011c), *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264119550-fr>.
- OCDE (2012b), *Objectif croissance 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2012-fr>.
- OCDE (2013a), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2013-fr.
- OCDE (2013b), *OECD Economic Surveys: Greece 2013*, Éditions OCDE [à paraître en français sous le titre *Études économiques de l'OCDE : Grèce 2013*], Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-grc-2013-en.
- OCDE (2013c), *The 2012 Labour Market Reform in Spain: a Preliminary Assessment*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/els/emp/SpainLabourMarketReform-Report.pdf.
- OCDE (2013d), *OECD Economic Surveys: Ireland 2013*, Éditions OCDE [à paraître en français sous le titre *Études économiques de l'OCDE : Irlande 2013*], Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-irl-2013-en.
- OCDE (2013e), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2013/1, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2013-1-fr.
- OCDE (2013f), *Études économiques de l'OCDE : Autriche 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-aut-2013-fr.
- OCDE (2013g), *Études économiques de l'OCDE : Belgique 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2013-fr.
- OCDE (2013h), *OECD Economic Surveys: Japan 2013*, Éditions OCDE [à paraître en français sous le titre *Études économiques de l'OCDE : Japon 2013*], Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-jpn-2013-en.
- OCDE (2013i), *OECD Economic Surveys: Brazil 2013*, Éditions OCDE [à paraître en français sous le titre *Études économiques de l'OCDE : Brésil 2013*], Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-bra-2013-en.
- OCDE (2013j), *Études économiques de l'OCDE : Mexique 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-mex-2013-fr.
- OCDE (2013k), *OECD Economic Surveys: Chile 2013*, Éditions OCDE [à paraître en français sous le titre *Études économiques de l'OCDE : Chili 2013*], Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2013-en.
- OCDE (2013l), *Études économiques de l'OCDE : Afrique du Sud 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-zaf-2013-fr.
- OCDE (2013m), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2013 – Pays de l'OCDE et économies émergentes*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/agr_pol-2013-fr.
- OCDE (2013n), « La crise amoindrit les revenus et retentit sur les inégalités et la pauvreté », www.oecd.org/fr/els/soc/OCDE2013-La-crise-amoin-drit-les-revenus-8p.pdf.
- OCDE (2013o), *Mental Health and Work: Norway*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264117894-en>.
- OCDE, Organisation mondiale du commerce (OMC) (2013) et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Report on G20 Trade and Investment measures*, décembre, Éditions OCDE.
- Ollivaud, P. et C. Schweltnus (2013), « The Post-Crisis Narrowing of International Imbalances: Cyclical or Durable? », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1062, Éditions OCDE.
- Pagés, C. et C. Montenegro (2007), « Job Security and the Age Composition of Employment: Evidence from Chile », *Estudios de Economía*, vol.34, n° 2.
- Pareliussen, J.K. (2012), « Work Incentives and Universal Credit: Reform of the Benefit System in the United Kingdom », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1033, Éditions OCDE.
- Sutherland, D., et al. (2009), « Infrastructure Investment: Links to Growth and the Role of Public Policies », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 686, Éditions OCDE.
- Venn, D. (2012), « Eligibility Criteria for Unemployment Benefits: Quantitative Indicators for OECD and EU Countries », *Document de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migrations*, n° 131, Éditions OCDE.

Annexe

Tableau 1.A1. Effets secondaires à court terme des recommandations d'Objectif croissance 2013 sur d'autres objectifs de l'action publique

Priorités d'Objectif croissance	Solde budgétaire	Solde des paiements courants	Répartition des revenus	Pays concernés par les priorités dans ce domaine (les pays qui ont pris des mesures sur la période 2012-13 sont indiqués en gras)
Augmenter le taux d'activité				
Réduire l'accès aux prestations d'invalidité et les contre-incitations au travail pour les bas salaires	+	+	-	AUT, DNK , EST, NLD, NOR, POL, SWE , GBR , USA
Réduire l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé (en relevant l'âge légal de la retraite, etc.)	+	~	~	AUT , BEL , FIN , HUN , LUX, POL , SVN , TUR, BRA
Favoriser l'activité des femmes (en développant les services de garde d'enfants, en réduisant les contre-incitations fiscales, etc.)	-	-	+	AUS , CHE, CHL , CZE, DEU, IRL, ISR , JPN, KOR , NLD, SVK, TUR, GBR
Réduire le chômage				
Réduire la générosité des allocations de chômage et dépenser plus pour les politiques actives du marché du travail (tout en renforçant leur efficacité)	~	~	~	BEL , BRA , CZE, EST , FIN , FRA, GRC, IRL , ISR , ITA, LUX, PRT, SVK , ESP , NLD, USA, ZAF
Réformer le système de formation des salaires, réduire le coût du travail			-	FRA , MEX, PRT, SVN , ESP , TUR, IDN, ZAF
Réformer la législation sur la protection de l'emploi (LPE) pour les travailleurs réguliers et étendre la protection sociale aux travailleurs non réguliers	-	-	~	CHL , FRA , DEU, ISR , ITA , JPN , KOR , LUX, MEX , NLD, PRT, SVN , ESP , SWE, TUR, IND, IDN
Augmenter la productivité : renforcer les infrastructures, le capital humain et l'innovation				
Augmenter les investissements (et améliorer la qualité) dans le secteur des infrastructures	-	-		AUS , BRA , GBR , IND , IDN , POL
Améliorer l'offre et l'efficacité du système d'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	~		+	CHL , CZE, DNK , FRA, DEU, GRC , HUN , ISL, ISR , ITA , MEX , NZL, NOR, POL , ESP , SVK, TUR , GBR , USA, BRA , CHN, IND, IDN, ZAF
Améliorer l'offre et l'efficacité dans l'enseignement supérieur et l'enseignement professionnel	~		+	AUT, CAN , CHE, CHL , CZE, DNK , EST , FRA , DEU, GRC , HUN , ISR , ITA , NZL, POL , PRT, SVK , SVN , ESP , SWE , TUR, GBR , CHN, IND, ZAF
Renforcer les aides à l'innovation (et les rendre plus efficaces)	-	-		AUS , CAN , CZE, EST , IRL , NZL, SVK, RUS
Augmenter la productivité : renforcer la concurrence et l'efficacité				
Alléger la réglementation des marchés de produits (réduire les obstacles à l'entrée, le nombre d'autorisations et de permis, les participations et l'intervention de l'État), et renforcer le cadre de la concurrence		-		AUT , BEL , CAN , CHL , DEU , DNK , FIN , FRA, GRC , HUN , ISL, IRL , ISR , ITA , JPN , KOR , LUX, MEX , NZL, NOR, POL , PRT, SVK , SVN , ESP , TUR, BRA , CHN , IDN, RUS , ZAF
Réduire les obstacles aux échanges internationaux et à l'IDE		-		AUS , CAN , ISL, JPN , KOR , MEX , NZL, IND, IDN , RUS
Réformer la structure de la fiscalité en réduisant la part des impôts directs (sur le travail ou les sociétés) pour augmenter celle des impôts indirects (sur le patrimoine, la consommation ou les activités préjudiciables à l'environnement)		+		AUS , AUT, BEL , CAN , CHE, CZE, DEU, DNK , EST , FIN , FRA , GRC , HUN , ITA , ISR , JPN , KOR , NLD, NOR, POL , PRT, SWE, USA, BRA
Réduire les dépenses fiscales et les subventions (au logement, à l'énergie, à l'agriculture, etc.)	+	+		CAN , CHE, DEU, DNK , FRA , GRC , IDN , ISL, ITA , JPN , KOR , LUX, NLD , NOR, POL , SWE, TUR, USA
Promouvoir le bon fonctionnement des marchés de capitaux		-		BRA , IND, CHN
Améliorer l'efficacité des services publics et du système de santé, faire prévaloir l'État de droit	+			CHE, CZE, FIN , GBR , GRC , HUN , ISL, MEX , NZL, USA, RUS , CHN

Note : Le signe + indique une contribution positive à l'objectif considéré et le signe - une contribution négative, sauf pour le solde des paiements courants (le signe + indique un renforcement et le signe - un affaiblissement). En conséquence, s'agissant du compte courant, les réformes assorties du signe + aident les pays déficitaires à rééquilibrer leur solde, mais pas les pays excédentaires. C'est l'inverse avec le signe -. Le signe ~ dénote une contribution ambiguë souvent due à la coexistence d'influences opposées ou au caractère déterminant des conditions dans lesquelles la réforme est appliquée. L'absence de signe correspond au cas où aucun effet direct n'est attendu.

Tableau 1.A2. **Vue d'ensemble des recommandations d'Objectif croissance 2013 et de leur impact sur d'autres objectifs de l'action publique**

	Solde budgétaire (à court terme)	Solde des paiements courants	Répartition des revenus (à court terme)	Répartition des revenus (à long terme)
Pays membres de l'OCDE				
Allemagne				
Déplacer la charge fiscale des prélèvements sur le travail vers les impôts indirects		+	~	~
Améliorer les résultats dans l'enseignement supérieur	+		~	+
Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence, en particulier dans le secteur des services		-		
Alléger la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers				+
Éliminer les contre-incitations fiscales à l'activité féminine à temps plein	+	-		+
Australie				
Développer les redevances d'utilisation et de congestion dans le secteur des infrastructures de transport	+	-		
Assouplir les procédures de sélection des investissements directs étrangers		-		
Déplacer le poids de la fiscalité des impôts directs vers les impôts indirects		+	-	-
Développer les aides à l'innovation	-	-		
Améliorer la performance du système d'éducation préscolaire	+			+
Autriche				
Abaissier le taux marginal d'imposition sur les revenus du travail		+	-	~
Réduire les incitations au retrait précoce du marché du travail	+	+	~	~
Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau		-		
Augmenter le taux de diplômés de l'enseignement supérieur en instaurant des droits d'inscription	+		~	+
Réduire les obstacles à la concurrence dans les services professionnels et le commerce de détail		-		
Belgique				
Déplacer le poids de la fiscalité des impôts directs vers les impôts indirects		+	-	~
Réformer le régime d'assurance-chômage et renforcer les mesures d'activation	+	+	-	~
Réformer les négociations salariales		+	-	~
Réduire les impôts implicites sur la poursuite de l'activité à un âge avancé	+	-	~	~
Renforcer la concurrence dans les industries de réseau		-		
Canada				
Accroître la concurrence dans les industries de réseau et les services professionnels		-		
Réduire les obstacles à l'investissement direct étranger (IDE)		-		
Améliorer l'efficacité des aides en faveur de la R-D	~	-		
Améliorer l'offre et l'efficacité du système d'enseignement supérieur	-			+
Déplacer le poids de la fiscalité des impôts directs vers les impôts indirects		+	-	~
Chili				
Améliorer les résultats de l'enseignement secondaire et supérieur	+			+
Assouplir la législation sur la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers				+
Renforcer les mesures destinées à favoriser l'activité féminine	-	-		+
Renforcer le droit de la concurrence		-		
Augmenter la durée et le taux de remplacement des allocations de chômage	-	-	+	+

Tableau 1.A2. **Vue d'ensemble des recommandations d'Objectif croissance 2013 et de leur impact sur d'autres objectifs de l'action publique (suite)**

	Solde budgétaire (à court terme)	Solde des paiements courants	Répartition des revenus (à court terme)	Répartition des revenus (à long terme)
Corée				
Réduire les obstacles à l'entrée pour les entreprises nationales et étrangères dans les industries de réseau et les services		—		
Renforcer les mesures visant à favoriser l'activité féminine	—	—		+
Réformer le régime de protection de l'emploi afin de réduire le dualisme du marché du travail	—	—	+	+
Déplacer la charge fiscale des impôts directs vers les impôts indirects		+	—	~
Réduire le soutien aux producteurs dans le secteur agricole	+	—	+	+
Danemark				
Déplacer la charge fiscale des prélèvements sur le travail vers les impôts indirects		+	—	~
Réformer les régimes de congés maladie et d'invalidité	+	+	—	~
Renforcer le cadre de la concurrence et assouplir la réglementation des marchés de produits	+			+
Améliorer l'efficacité du système d'enseignement	+		—	—
Réduire les aides au logement et supprimer la réglementation des loyers		—		
Espagne				
Améliorer l'efficacité du système d'enseignement	+		+	+
Améliorer l'efficacité des politiques actives du marché du travail	+			+
Réduire l'écart de protection de l'emploi entre les contrats temporaires et les contrats permanents			+	+
Rendre les salaires plus réactifs à la conjoncture économique et à la situation des entreprises		+	—	~
Renforcer la concurrence dans les services professionnels et le commerce de détail		—		
Estonie				
Augmenter les dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail et améliorer l'efficacité dans ce domaine	—			+
Déplacer la charge fiscale des prélèvements sur le travail vers les impôts indirects		+	—	~
Améliorer l'efficacité des mesures de soutien à la R-D	~	—		
Réformer le régime d'invalidité	+	+	—	~
Améliorer la qualité de la formation professionnelle et l'accès à l'enseignement supérieur	+			+
États-Unis				
Renforcer et améliorer l'efficacité des politiques actives du marché du travail	~		—	+
Améliorer l'efficacité du secteur de la santé	+			+
Déplacer la charge fiscale des impôts directs vers les impôts indirects et réduire les dépenses fiscales		+	—	~
Améliorer l'offre et la qualité dans l'enseignement primaire et secondaire	—			+
Réduire le soutien aux producteurs dans le secteur agricole	+	—	+	+
Finlande				
Améliorer l'efficacité des politiques actives du marché du travail	~			+
Déplacer la charge fiscale des prélèvements sur le travail vers les impôts indirects		+	—	~
Renforcer la concurrence dans le commerce de détail		—		
Augmenter la productivité au niveau des communes	+			
Réduire les contre-incitations au travail des seniors	+	—	~	~

Tableau 1.A2. **Vue d'ensemble des recommandations d'Objectif croissance 2013 et de leur impact sur d'autres objectifs de l'action publique (suite)**

	Solde budgétaire (à court terme)	Solde des paiements courants	Répartition des revenus (à court terme)	Répartition des revenus (à long terme)
France				
Réformer la protection de l'emploi et renforcer les politiques actives du marché du travail	+		-	+
Déplacer la charge fiscale en réduisant la part des prélèvements sur le travail et réduire le coût minimum du travail		+	-	~
Améliorer l'équité et les résultats du système d'enseignement primaire et secondaire	+			+
Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence		-		
Améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur	+		~	+
Grèce				
Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence		-		
Combattre la fraude fiscale généralisée et élargir la base d'imposition	+			+
Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'enseignement	+			+
Améliorer l'efficacité des politiques actives du marché du travail	+			+
Améliorer l'efficacité de l'administration publique				
Hongrie				
Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail			~	~
Réduire les contre-incitations à la poursuite de l'activité à un âge avancé et maintenir les pensions de retraite à un niveau adéquat	+		~	~
Améliorer l'efficacité et l'équité du système d'enseignement	+			+
Améliorer l'environnement des entreprises en réformant diverses réglementations		-		
Accroître l'efficacité du secteur public	+			
Islande				
Réduire les obstacles à la concurrence sur les marchés de produits		-		
Réduire les restrictions imposées aux entreprises nationales et étrangères en matière de prise de participations		-		
Réduire le soutien aux producteurs dans le secteur agricole	+	-	+	+
Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'enseignement	+			+
Accroître l'efficacité du secteur public	+			
Israël				
Améliorer la qualité et l'efficacité du système d'enseignement				
Alléger les formalités administratives imposées aux entreprises	+			+
Mener à bien les réformes des industries de réseau		-		
Réformer le système de prestations sociales, la formation des salaires et les services de placement pour accroître l'emploi parmi les ménages à faible revenu		-		
Renforcer la concurrence et améliorer le gouvernement d'entreprise	-		+	+
Irlande				
Renforcer les incitations au travail pour les femmes (réserver en priorité les places en crèche aux parents qui travaillent)				+
Renforcer la concurrence dans les secteurs non manufacturiers		-		
Renforcer les politiques actives du marché du travail et subordonner plus étroitement les allocations de chômage à la recherche d'emploi	~			+
Améliorer l'efficacité des aides à la R-D et à l'innovation	+	-		
Réformer les procédures de faillite				

Tableau 1.A2. **Vue d'ensemble des recommandations d'Objectif croissance 2013 et de leur impact sur d'autres objectifs de l'action publique (suite)**

	Solde budgétaire (à court terme)	Solde des paiements courants	Répartition des revenus (à court terme)	Répartition des revenus (à long terme)
Italie		—		
Réformer la législation sur la protection de l'emploi et atténuer le dualisme sur le marché du travail	—			+
Améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif	~		~	+
Améliorer l'efficacité de la structure fiscale (réduire les dépenses fiscales, etc.)	+		+	+
Réduire les obstacles à la concurrence		—		
Renforcer les politiques actives du marché du travail et le filet de sécurité sociale	—			+
Japon				
Assouplir les obstacles à l'entrée pour les entreprises nationales et étrangères dans le secteur des services		—		
Réduire le soutien aux producteurs dans le secteur agricole	+	—	+	+
Déplacer la charge fiscale des impôts directs vers les impôts indirects		+	—	~
Renforcer les mesures visant à favoriser l'activité féminine	—	—		+
Réformer le système de protection de l'emploi et améliorer les programmes de formation pour les chômeurs	—	—	+	+
Luxembourg				
Réformer les politiques actives du marché du travail et le système de prestations sociales	+		—	~
Réduire les contre-incitations à la poursuite de l'activité à un âge avancé	+	—	~	~
Intensifier la concurrence dans le secteur des services destinés au marché intérieur		—		
Améliorer le fonctionnement du marché du logement	+			
Assouplir la législation relative à la protection de l'emploi				+
Mexique				
Améliorer l'efficacité et la qualité du système éducatif	+			+
Alléger la protection de l'emploi pour les contrats formels				+
Réduire les obstacles à l'investissement direct étranger		—		
Améliorer l'état de droit				
Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau		—		
Norvège				
Réformer les régimes d'invalidité et d'assurance maladie	+	+	—	~
Accroître la concurrence sur les marchés de produits		—		
Réduire le soutien aux producteurs dans le secteur agricole	+	—	+	+
Améliorer les résultats dans l'enseignement secondaire	+			+
Améliorer l'efficacité de la structure fiscale	+	+	—	~
Nouvelle-Zélande				
Réduire les obstacles à l'IDE et l'opacité réglementaire		—		
Renforcer les capacités et la concurrence dans les industries de réseau		—		
Améliorer l'offre et l'efficacité du système éducatif	—			+
Améliorer l'efficacité des aides à la R-D	—	—		
Améliorer l'efficacité du secteur de la santé	+			+

Tableau 1.A2. **Vue d'ensemble des recommandations d'Objectif croissance 2013 et de leur impact sur d'autres objectifs de l'action publique (suite)**

	Solde budgétaire (à court terme)	Solde des paiements courants	Répartition des revenus (à court terme)	Répartition des revenus (à long terme)
Pays-Bas				
Déplacer la charge fiscale des prélèvements sur le travail vers les impôts indirects			—	~
Assouplir la législation sur la protection de l'emploi pour les contrats réguliers				+
Réformer les régimes d'invalidité	+	+	—	~
Développer le segment non réglementé du marché du logement				
Réformer le régime d'assurance-chômage	+	+	—	~
Pologne				
Réduire la présence capitalistique de l'État et abaisser les obstacles à la concurrence sur les marchés de produits		—		
Alléger la fiscalité du travail et réformer le système de protection sociale	+	+	—	~
Améliorer l'infrastructure dans les secteurs des transports, des communications et de l'énergie		—		
Améliorer l'équité et l'efficacité dans le système d'enseignement	+		~	+
Réformer la politique du logement	+	+		
Portugal				
Réduire la protection de l'emploi pour les contrats réguliers et réformer les négociations salariales			—	~
Réformer les prestations d'assurance chômage et renforcer les politiques actives du marché du travail	~		~	+
Améliorer l'efficacité et l'équité dans l'enseignement	+			+
Alléger les charges administratives au niveau local				
Renforcer la concurrence dans les secteurs non manufacturiers		—		
République slovaque				
Améliorer le financement et l'efficacité du système d'enseignement	~		~	+
Renforcer les politiques visant à promouvoir la mobilité et l'activation de la main-d'œuvre	—			+
Réduire les obstacles à l'activité féminine	—	—		+
Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence		—		
Améliorer le cadre du soutien à l'innovation		—		
République tchèque				
Renforcer les mesures visant à favoriser l'activité féminine	—	—		+
Réformer le système de prélèvements et de prestations		+	~	~
Améliorer l'efficacité du système d'enseignement	+			+
Améliorer l'efficacité dans le domaine des marchés publics				
Renforcer l'efficacité des dépenses publiques de R-D	+			
Royaume-Uni				
Améliorer l'offre et l'efficacité du système éducatif	+			+
Améliorer les infrastructures publiques, en particulier dans le domaine des transports	—	—		
Accroître le taux d'activité en réformant le régime des congés maladie et en développant les services de garde d'enfants	—	—		+
Augmenter l'efficacité du secteur public	+			
Réformer les règles d'urbanisme				

Tableau 1.A2. **Vue d'ensemble des recommandations d'Objectif croissance 2013 et de leur impact sur d'autres objectifs de l'action publique (suite)**

	Solde budgétaire (à court terme)	Solde des paiements courants	Répartition des revenus (à court terme)	Répartition des revenus (à long terme)
Slovénie				
Assouplir la législation sur la protection de l'emploi				+
Reculer l'âge légal de la retraite et réduire les contre-incitations à travailler à un âge avancé	+	-	~	~
Limiter les hausses de salaire dans le secteur public et la progression du salaire minimum	+	+	-	~
Améliorer l'efficacité de l'enseignement supérieur	+		~	+
Réduire le rôle de l'État dans l'économie		-		
Suède				
Réformer les régimes d'assurance maladie et invalidité	+	+	-	~
Réduire l'écart de protection de l'emploi entre les contrats temporaires et les contrats permanents			+	+
Déplacer la charge fiscale des prélèvements sur le travail vers les impôts indirects		+	-	~
Réduire les distorsions sur le marché du logement	+	+	-	~
Améliorer l'efficacité du système d'enseignement	+			+
Suisse				
Réduire le soutien aux producteurs dans le secteur agricole	+	-	+	+
Améliorer l'offre et l'efficacité du système éducatif	~		~	+
Déplacer la charge fiscale des impôts directs vers les impôts indirects		+	-	~
Accroître l'efficacité du système de santé	+			
Faciliter l'activité à temps plein des femmes	-	-		+
Turquie				
Réduire le coût minimum du travail		+	-	~
Améliorer les résultats et l'équité du système éducatif	-			+
Réformer la législation sur la protection de l'emploi			+	+
Intensifier la concurrence dans les industries de réseau et l'agriculture		-		
Réduire les incitations à la retraite anticipée	+	-	~	~
Union européenne				
Renforcer la concurrence dans les industries de réseau		-		
Accroître la concurrence dans le secteur des services		-		
Réduire le soutien aux producteurs dans le secteur agricole	+	-	+	+
Réformer la réglementation pour créer un système financier plus stable et plus intégré		-		
Supprimer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'UE				+

Tableau 1.A2. **Vue d'ensemble des recommandations d'Objectif croissance 2013 et de leur impact sur d'autres objectifs de l'action publique (suite)**

	Solde budgétaire (à court terme)	Solde des paiements courants	Répartition des revenus (à court terme)	Répartition des revenus (à long terme)
Pays non membres clés				
Afrique du Sud				
Améliorer l'offre et la qualité du système éducatif	—			+
Accroître la concurrence dans les industries de réseau		—		
Réduire les obstacles réglementaires à l'entrepreneuriat		—		
Renforcer les politiques actives du marché du travail	—			+
Réformer le système de négociations salariales		+	—	+
Brésil				
Améliorer l'offre et la qualité du système éducatif	—			+
Améliorer les incitations à l'activité dans le secteur formel, en particulier chez les seniors		—	~	~
Atténuer les distorsions induites par le système d'imposition et réduire la complexité de la fiscalité		~	~	~
Accroître l'investissement privé dans les infrastructures et supprimer les obstacles résiduels à la concurrence		—		
Améliorer l'efficacité des marchés de capitaux		—		
Chine				
Ouvrir les secteurs contrôlés par l'État à l'investissement privé		—		
Développer l'enseignement secondaire du deuxième cycle dans toutes les régions et dans les zones urbaines	—			+
Réduire les contrôles étatiques sur les marchés de capitaux		—		
Réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre				+
Renforcer l'état de droit				
Fédération de Russie				
Abaisser les obstacles à l'investissement direct étranger		—		
Réduire le contrôle de l'État sur l'activité économique et abaisser les autres obstacles à la concurrence		—		
Améliorer l'efficacité de la politique d'innovation	—	—		
Améliorer la qualité de l'administration publique		—		
Accroître le financement public et l'efficacité du système de santé	—			
Inde				
Réformer la législation sur la protection de l'emploi				+
Améliorer l'offre et l'efficacité du système éducatif	+			+
Réduire les obstacles aux échanges et à l'IDE		—		
Promouvoir une réglementation plus efficace dans le secteur des infrastructures		—		
Engager des réformes de grande envergure dans le secteur financier		—		

Tableau 1.A2. **Vue d'ensemble des recommandations d'Objectif croissance 2013 et de leur impact sur d'autres objectifs de l'action publique (suite)**

	Solde budgétaire (à court terme)	Solde des paiements courants	Répartition des revenus (à court terme)	Répartition des revenus (à long terme)
Indonésie				
Améliorer l'offre et la qualité du système éducatif	~			+
Améliorer le cadre réglementaire des infrastructures		-		
Réformer la réglementation du travail et plafonner les hausses du salaire minimum pour remédier au problème de l'économie informelle		~	~	+
Réduire les subventions à l'énergie	+	+	+	+
Abaisser les obstacles à l'entrepreneuriat et à l'investissement, et renforcer les institutions pour combattre la corruption		-		

Notes : Le signe + indique une contribution positive à l'objectif considéré et le signe - une contribution négative. S'agissant du solde des paiements courants, le signe + indique un renforcement et le signe - un affaiblissement. Par conséquent, les réformes assorties du signe + aident les pays déficitaires à rééquilibrer leur solde, mais pas les pays excédentaires. C'est l'inverse avec le signe -. Le signe ~ dénote une contribution ambiguë souvent due à la coexistence d'influences opposées ou au caractère déterminant des conditions dans lesquelles la réforme est appliquée. L'absence de signe correspond au cas où aucun effet direct n'est attendu.

Les effets secondaires prévus de recommandations analogues peuvent être différents d'un pays à l'autre suivant la situation propre à chacun.

Chapitre 2

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence : progrès accomplis depuis 2008 et possibilités de nouvelles réformes

Nous examinons dans ce chapitre l'orientation de la réglementation qui influe sur la concurrence sur les marchés de produits dans les pays de l'OCDE et dans certaines économies non membres de l'Organisation. Sur la base d'un ensemble d'indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) actualisé et révisé, nous présentons d'abord une vue d'ensemble de la nature et de l'ampleur des obstacles réglementaires à la concurrence, et examinons les domaines dans lesquels les progrès les plus notables ont été accomplis depuis 2008 en termes de réduction de ces obstacles. Nous cernons ensuite les domaines dans lesquels subsistent des possibilités de réforme substantielles. La version actualisée des indicateurs de RMP utilisée dans ce chapitre reflète l'orientation de la réglementation au début de 2013 et ne tient pas compte des changements intervenus depuis lors dans les pays ayant mis en œuvre des réformes.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence : progrès accomplis depuis 2008 et possibilités de nouvelles réformes

Principales conclusions

- L'actualisation de 2013 des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE laisse entrevoir un nouveau ralentissement du rythme de la libéralisation de ces marchés au cours des cinq dernières années. En moyenne, pour l'ensemble des pays considérés, l'indicateur global de rigueur de la RMP a diminué de 0.10 entre 2008 et 2013, soit une baisse nettement plus modeste que celles observées au cours des périodes précédentes (qui avaient été de 0.42 entre 1998 et 2003 et de 0.16 entre 2003 et 2008).
- Même si les progrès accomplis en moyenne dans la zone OCDE ont été des plus limités, plusieurs pays ont mis en œuvre des réformes importantes au cours des cinq dernières années, souvent en vue de stimuler la croissance économique à la suite de la crise. Les pays où l'amélioration de l'indicateur global de RMP a été la plus marquée sont la Grèce, suivie par la Pologne, le Portugal et la République slovaque.
- En moyenne, les pays de l'OCDE ont réalisé des progrès particulièrement notables en ce qui concerne la levée des restrictions aux cessions de participations détenues par l'État dans le capital d'entreprises et la suppression des droits de vote spéciaux, l'élimination des mesures de contrôle des prix ou l'ajustement de ces mesures visant à les rendre plus propices à la concurrence, la rationalisation des procédures administratives concernant la création d'entreprises, la simplification des règles et procédures ou l'amélioration de l'accès aux informations relatives à la réglementation, ainsi que la suppression progressive des pratiques discriminatoires à l'égard des fournisseurs étrangers.
- Même si les obstacles réglementaires à la concurrence sur les marchés de produits ont été considérablement réduits depuis le milieu des années 90, des marges de réforme subsistent. Les domaines caractérisés par les possibilités d'amélioration les plus importantes, tant dans les pays de l'OCDE que dans les économies non membres examinées, sont la présence capitaliste de l'État et le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques, ainsi que les obstacles réglementaires à l'entrée dans les industries de réseau et les services professionnels.

Introduction

Une réglementation des marchés de produits favorisant la concurrence peut contribuer à améliorer les niveaux de vie. De nombreuses études empiriques montrent que la concurrence peut avoir globalement pour effet d'accroître la production par habitant, en renforçant l'investissement et l'emploi, ainsi qu'en encourageant les entreprises à être plus innovantes et efficaces, entraînant du même coup une augmentation de la productivité (voir par exemple Bouis et Duval, 2011 ; Bourlès et al. 2010 ; Conway et al., 2006 ; Nicoletti et Scarpetta, 2005). Compte tenu de ces retombées économiques positives, les pays ont supprimé peu à peu des dispositions juridiques obsolètes ou mal conçues relatives aux marchés de produits au cours des dernières décennies, réduisant

l'intervention de l'État dans les activités des entreprises, favorisant la création d'entreprises et leur développement, et facilitant l'entrée de produits et d'entreprises étrangers. Si la réglementation a été en grande partie supprimée dans certains cas, elle a été remplacée dans d'autres par des dispositions juridiques mieux conçues, pouvant même contribuer au renforcement de la concurrence.

Pour mesurer l'orientation de la réglementation d'un pays et suivre les progrès accomplis au fil du temps en matière de réformes, l'OCDE a élaboré en 1998 un ensemble d'indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) relatif à l'ensemble de l'économie (Nicoletti et al., 1999), qui a ensuite été actualisé en 2003 (Conway et al., 2005) puis en 2008 (Wölfl et al., 2009). Aujourd'hui, ces indicateurs constituent un élément essentiel des activités de l'OCDE en matière de surveillance des politiques publiques, dans la mesure où ils permettent de mieux connaître les pratiques réglementaires dans les pays de l'OCDE et de mieux étudier leurs relations avec les performances économiques. Ils font partie intégrante de l'exercice d'*Objectif croissance* et des *Études économiques de l'OCDE*, où ils sont utilisés pour formuler des recommandations de réforme. Les indicateurs de RMP sont également largement utilisés par les gouvernements nationaux, d'autres organisations internationales, les milieux universitaires et des forums internationaux tels que le Groupe des Vingt (G20).

Nous présentons dans ce chapitre la version actualisée de 2013 de l'ensemble d'indicateurs de RMP, en décrivant son évolution depuis 2008¹. Cette version actualisée couvre la plupart des pays de l'OCDE ainsi qu'un grand nombre de pays non membres de l'Organisation, dont beaucoup sont inclus pour la première fois². Sur la base de ces résultats, nous présentons d'abord une vue d'ensemble de l'orientation de la réglementation au début de 2013, puis nous examinons les principaux domaines dans lesquels des réformes ont eu lieu depuis 2008 et les possibilités de nouvelles réformes pour l'avenir.

L'orientation actuelle de la réglementation dans les pays de l'OCDE et dans certains pays non membres de l'Organisation

L'objectif qui sous-tend l'ensemble d'indicateurs de RMP est d'évaluer la mesure dans laquelle les politiques publiques favorisent ou entravent la concurrence sur les marchés de produits où celle-ci est viable (voir l'encadré 2.1). Plus précisément, il permet de mesurer les effets induits par les obstacles réglementaires à la concurrence résultant du contrôle exercé par l'État sur les activités des entreprises et de la protection des entreprises en place, ainsi que de divers obstacles juridiques et administratifs aux créations d'entreprises ou aux échanges internationaux et à l'investissement étranger³. Cet indicateur est élaboré à partir d'informations précises sur les pratiques réglementaires observées dans un grand nombre de secteurs, l'accent étant mis fortement sur les industries de réseau, mais aussi sur les services professionnels et le commerce de détail (voir l'annexe 2.A1 pour obtenir de plus amples informations sur la structure, la couverture et la construction de cet ensemble d'indicateurs, ainsi que les graphiques 3.14 à 3.20 dans le chapitre 3 pour visualiser les résultats obtenus suivant cette structure). Les données élémentaires sur des aspects spécifiques de la réglementation sont agrégées en indicateurs de réglementation de plus vaste portée, qui sont transformés à leur tour en un indicateur global, suivant la structure décrite dans le graphique 2.A1.1 de l'annexe. Les indicateurs numériques présentés ci-après illustrent la rigueur de la réglementation dans des domaines spécifiques, mesurée sur une échelle allant de 0 à 6, sachant que leur valeur est d'autant plus grande que l'orientation des règles considérées est jugée moins propice à la concurrence.

Encadré 2.1. Principes généraux qui sous-tendent la conception des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP)

La réglementation des marchés de produits est essentielle au bon fonctionnement des économies de marché, notamment pour assurer l'intégrité du marché et préserver ce faisant la confiance générale des consommateurs et des investisseurs quant au déroulement des transactions privées. Elle est également nécessaire à la réalisation de divers objectifs de l'action publique, notamment en matière de santé, de sécurité et d'environnement. L'enjeu pour les responsables de l'action publique est de concevoir la réglementation de telle sorte que ces objectifs puissent être poursuivis de façon à minimiser les coûts induits par son respect pour les entreprises. Les indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) n'ont pas pour but de fournir une évaluation quantitative de ces coûts liés au respect de la réglementation. Cette quantification des charges réglementaires, par le biais de diverses méthodes, a fait l'objet de nombreuses études couvrant différents aspects de la réglementation et fournissant des cadres d'analyse d'impact (voir OCDE, 2009) pour une vue d'ensemble). Les indicateurs de RMP sont en fait axés sur les aspects de la réglementation qui sont considérés comme faisant obstacle à l'entrée sur le marché et au jeu de la concurrence, sans pour autant contribuer nécessairement à la poursuite d'autres objectifs. Plus précisément, ces indicateurs ont pour objet de refléter les aspects de la réglementation qui* :

- *Limitent le nombre de fournisseurs d'un bien ou service particulier* : Cette restriction peut reposer sur divers obstacles, tels que l'octroi de droits exclusifs à un fournisseur ; l'imposition d'une procédure longue (et/ou coûteuse) d'obtention d'une licence, d'un permis ou d'une autorisation pour l'exercice de l'activité considérée ; une limitation des possibilités de fourniture d'un bien ou service par certaines catégories de fournisseurs ; ou encore des procédures de création d'entreprise (au-delà de l'autorisation) qui alourdissent sensiblement le coût d'entrée sur le marché.
- *Limitent la capacité de concurrence des fournisseurs* : Tel peut être le cas si la réglementation restreint la possibilité, pour les vendeurs, de fixer les prix de leurs biens ou services ; limite la liberté des fournisseurs de faire de la publicité pour leurs biens et services ou de les commercialiser ; ou augmente sensiblement les coûts de production de certains fournisseurs par rapport à d'autres (tout particulièrement en traitant différemment les entreprises en place et les nouveaux entrants).
- *Réduisent les incitations des fournisseurs à se livrer concurrence* : Tel peut être le cas si la réglementation crée un régime d'autorégulation ou de corégulation ; oblige ou encourage à rendre publiques les informations concernant la production des fournisseurs, leurs prix, leur chiffre d'affaires ou leurs coûts ; ou exclut l'activité d'un secteur ou d'une catégorie de fournisseurs du champ d'application du droit commun de la concurrence.
- *Limitent les choix et l'information des clients* : Tel peut être le cas si la réglementation limite pour les consommateurs la liberté de choix de leurs fournisseurs ; réduit la mobilité des clients entre les fournisseurs de biens ou services en augmentant le coût explicite ou implicite d'un changement de fournisseur ; ou modifie fondamentalement les informations dont ont besoin les acheteurs pour faire efficacement leur choix.

Les indicateurs de RMP couvrent l'ensemble du secteur des entreprises, mais l'accent est fortement mis sur la réglementation des secteurs non manufacturiers et en particulier des industries de réseaux, dans les secteurs de l'énergie, des communications (à l'inclusion des postes) et des transports. Cette focalisation s'explique notamment par la présence d'un élément de réseau au cœur de ces secteurs, qui signifie qu'un segment de la chaîne de production est un monopole naturel et ne se prête donc pas au jeu de la concurrence (il peut s'agir, par exemple, du réseau de transport dans le secteur de l'électricité, des infrastructures ferroviaires ou routières dans les transports, et des réseaux fixes ou mobiles dans les télécommunications). En conséquence, les règles et conditions d'accès des tiers à ces éléments de réseau ont une influence essentielle sur l'intensité de la concurrence dans l'ensemble du secteur considéré, notamment s'agissant de la capacité des nouveaux entrants de remettre en cause la position dominante occupée par des entreprises en place de longue date. Une autre raison de cette focalisation tient au fait que la production de ces secteurs constitue souvent une consommation intermédiaire essentielle dans la

Encadré 2.1. **Principes généraux qui sous-tendent la conception des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) (suite)**

production des entreprises des secteurs en aval. En conséquence, une réglementation mal conçue et une concurrence faible dans les industries de réseau se traduisent par des prix plus élevés en matière d'énergie, de communications et de transports, ce qui a des effets d'entraînement sensibles sur la compétitivité des entreprises productrices des biens et services finals.

En dehors des industries de réseau, une importance particulière est également accordée aux services professionnels et au commerce de détail. La vigueur de la concurrence dans les secteurs des services juridiques, comptables, d'ingénierie et d'architecture peut avoir également des effets d'entraînement sensibles sur les performances des entreprises qui sont tributaires de ces services pour la réalisation de leur propre production. Par ailleurs, dans la mesure où les secteurs de services sont généralement moins exposés à la concurrence étrangère que le secteur manufacturier, la réglementation exerce une influence importante sur la qualité, la variété et les prix des services en renforçant la concurrence.

* Ces quatre canaux via lesquels la réglementation peut entraver la concurrence correspondent aux principes de base du *Manuel pour l'évaluation d'impact sur la concurrence*, qui peut être consulté à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/daf/concurrence/assessment-toolkit.htm.

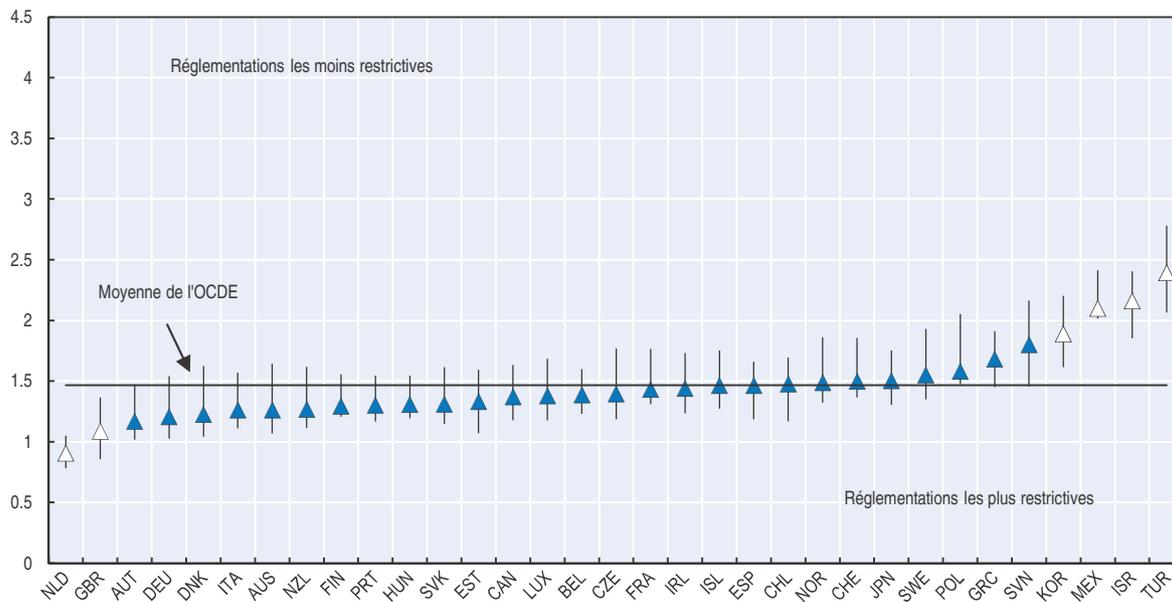
Les résultats des différents pays au regard des données de 2013 sont présentés pour l'indicateur global de RMP (graphique 2.1) et pour les indicateurs de niveau supérieur relatifs au *contrôle étatique*, aux *obstacles à l'entrepreneuriat* et aux *obstacles aux échanges et à l'investissement* (graphiques 2.1 à 2.4). Dans chaque cas, ces indicateurs illustrent l'orientation de la réglementation au début de 2013 et ne tiennent pas compte des réformes mises en œuvre depuis lors. Chacun des quatre graphiques montre les valeurs des indicateurs obtenues en utilisant des coefficients de pondération égaux à chaque stade du processus d'agrégation (estimations ponctuelles), ainsi que des intervalles de confiance à 90 % reflétant la sensibilité des valeurs des indicateurs à l'application de différents systèmes de pondération (voir l'annexe 2.A1).

Compte tenu de la mesure dans laquelle les valeurs des indicateurs peuvent varier en fonction de l'importance relative accordée (c'est-à-dire du coefficient de pondération affecté) à chaque aspect spécifique de la législation dans le cadre de leur élaboration, les résultats font ressortir une orientation globale similaire de la réglementation dans une majorité des pays de l'OCDE. Néanmoins, sur la base des valeurs des indicateurs, on peut distinguer trois grandes catégories de pays : ceux dont l'indicateur a une valeur inférieure à la moyenne de l'ensemble des pays considérés, ceux dont l'indicateur a une valeur très proche de la moyenne, et ceux dont la valeur est inférieure à la moyenne (graphique 2.1). La réglementation des marchés de produits est nettement plus favorable à la concurrence aux Pays-Bas et au Royaume-Uni que dans l'ensemble des pays de l'OCDE en moyenne, alors qu'elle l'est nettement moins au Mexique, en Israël et en Turquie, entre autres.

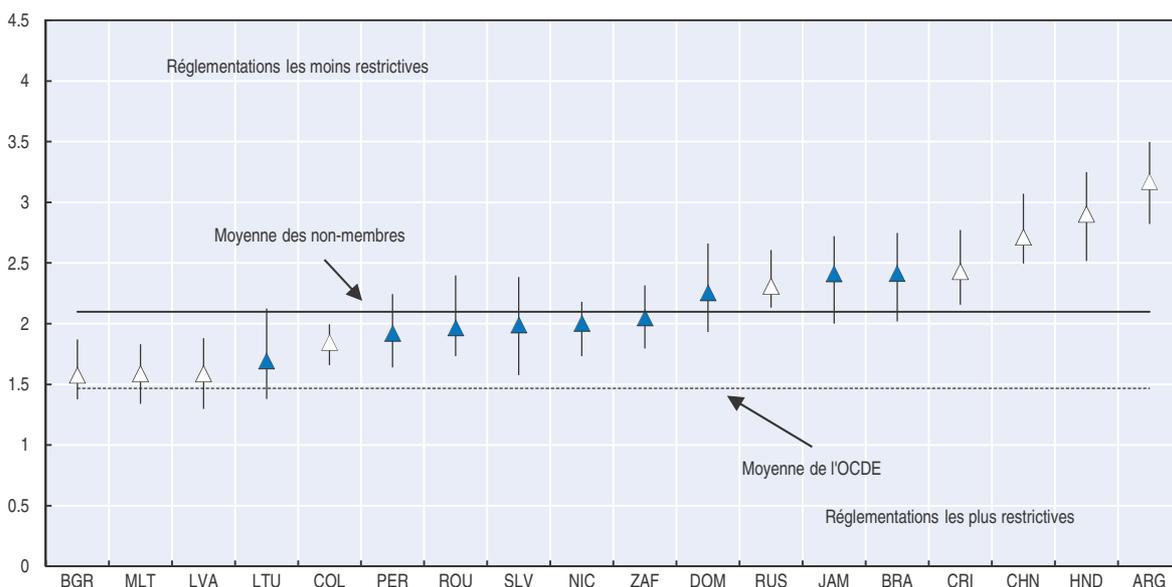
Le groupe restant des pays de l'OCDE a une réglementation dont l'orientation est proche de la moyenne de l'OCDE, quoique à des degrés variables si l'on se fonde sur les estimations ponctuelles. Les pays de ce groupe se caractérisent par des pratiques réglementaires qui sont aussi globalement proches les unes des autres dans les domaines couverts par les indicateurs de RMP. Par conséquent, le classement des pays appartenant à ce groupe n'a pas de véritable signification. La réglementation des pays non membres de l'OCDE tend à avoir une orientation plus restrictive que celle des pays de l'OCDE. Les pays non membres de l'Organisation peuvent, eux aussi, être divisés en trois catégories. La

Graphique 2.1. Indicateur global de réglementation des marchés de produits (RMP) en 2013
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Pays de l'OCDE



B. Pays non membres de l'OCDE



Note : Les triangles représentent les valeurs ponctuelles des indicateurs et les lignes verticales les intervalles de confiance à 90 % obtenus au moyen d'une analyse par pondération aléatoire (annexe 2.A1). Les deux groupes de pays dont les triangles sont blancs (l'un situé dans la partie droite du graphique et l'autre dans la partie gauche) se caractérisent par des écarts de valeurs (estimations ponctuelles et intervalles de confiance) importants entre leurs indicateurs respectifs. Dans la partie A du graphique, la ligne horizontale représente la valeur ponctuelle moyenne de l'indicateur pour tous les pays représentés.

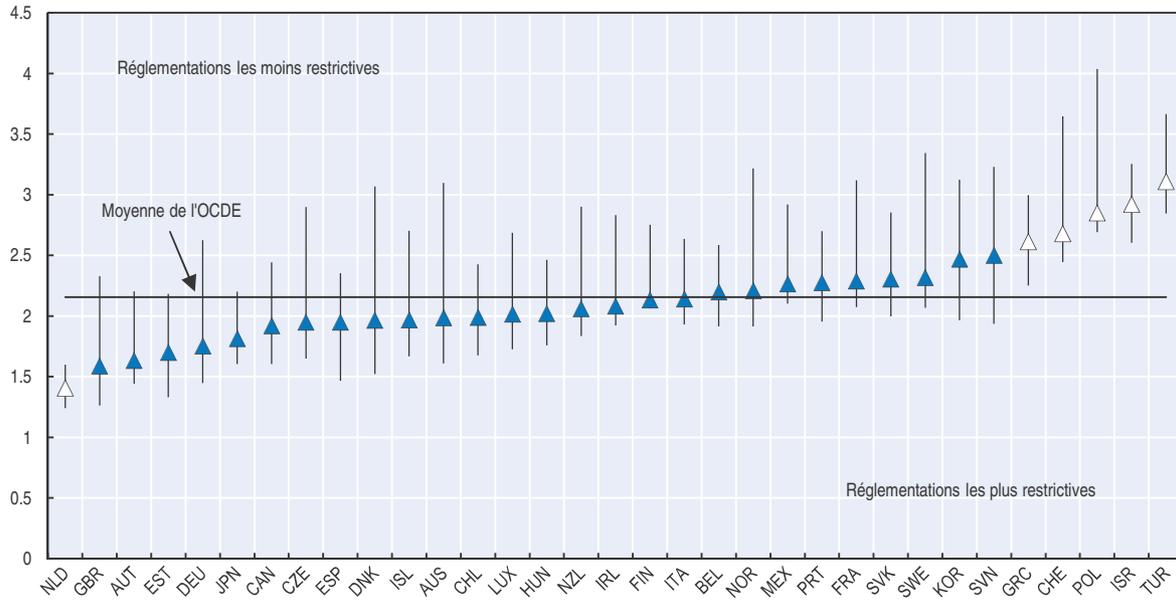
Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983946>

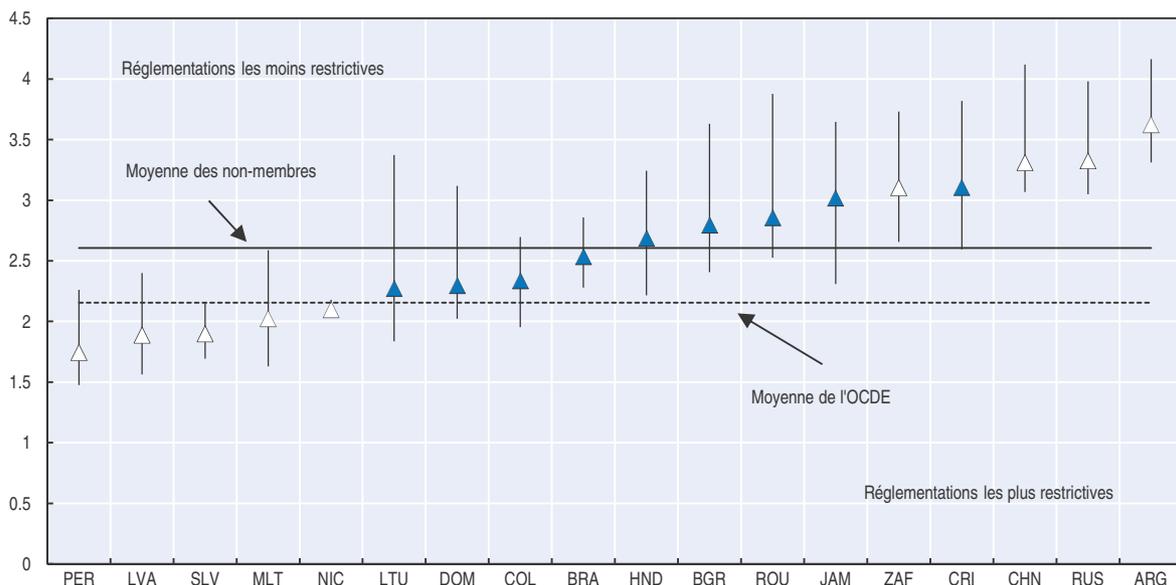
Graphique 2.2. Contrôle étatique en 2013

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Pays de l'OCDE



B. Pays non membres de l'OCDE



Note : Les triangles représentent les valeurs ponctuelles des indicateurs et les lignes verticales les intervalles de confiance à 90 % obtenus au moyen d'une analyse par pondération aléatoire (annexe 2.A1). Les deux groupes de pays dont les triangles sont blancs (l'un situé dans la partie droite du graphique et l'autre dans la partie gauche) se caractérisent par des écarts de valeurs (estimations ponctuelles et intervalles de confiance) importants entre leurs indicateurs respectifs. Dans la partie A du graphique, la ligne horizontale représente la valeur ponctuelle moyenne de l'indicateur pour tous les pays représentés.

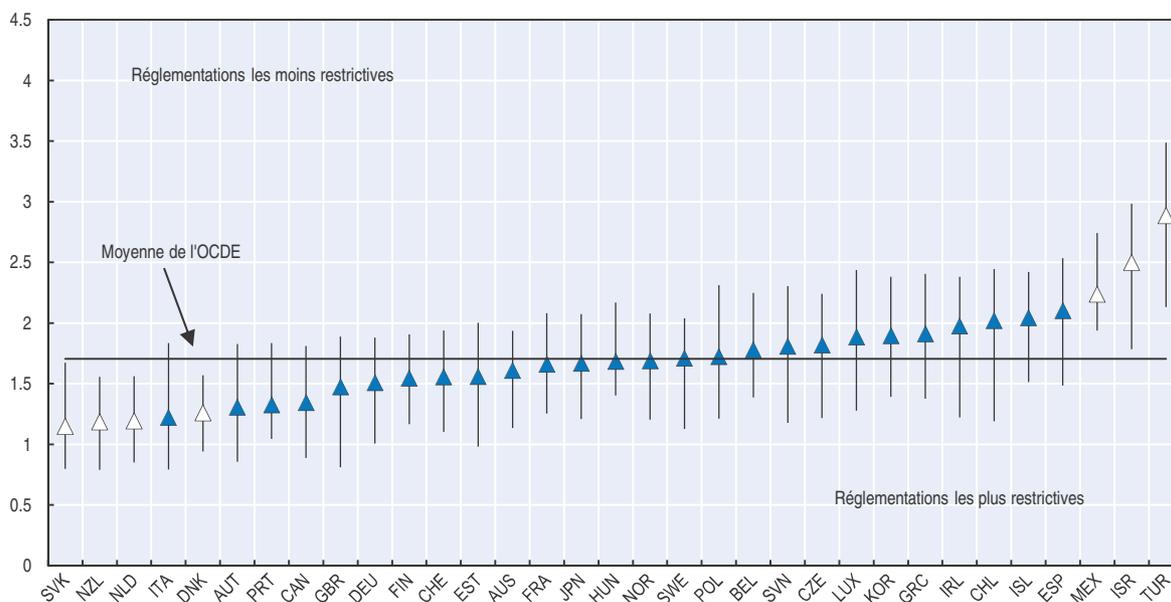
Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983965>

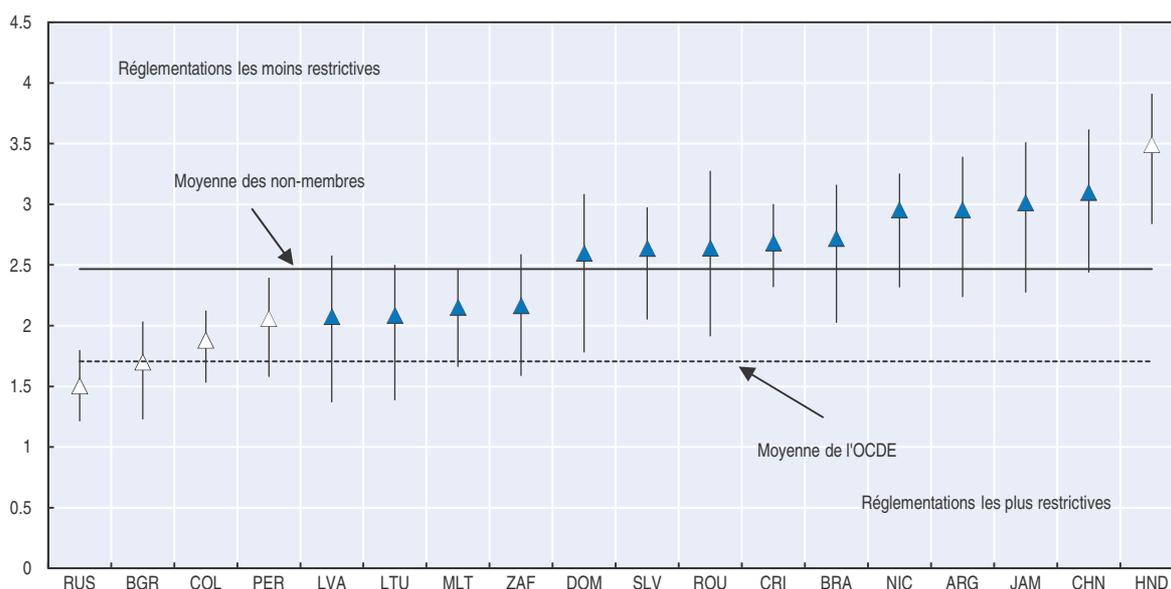
Graphique 2.3. Obstacles à l'entrepreneuriat en 2013

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Pays de l'OCDE



B. Pays non membres de l'OCDE



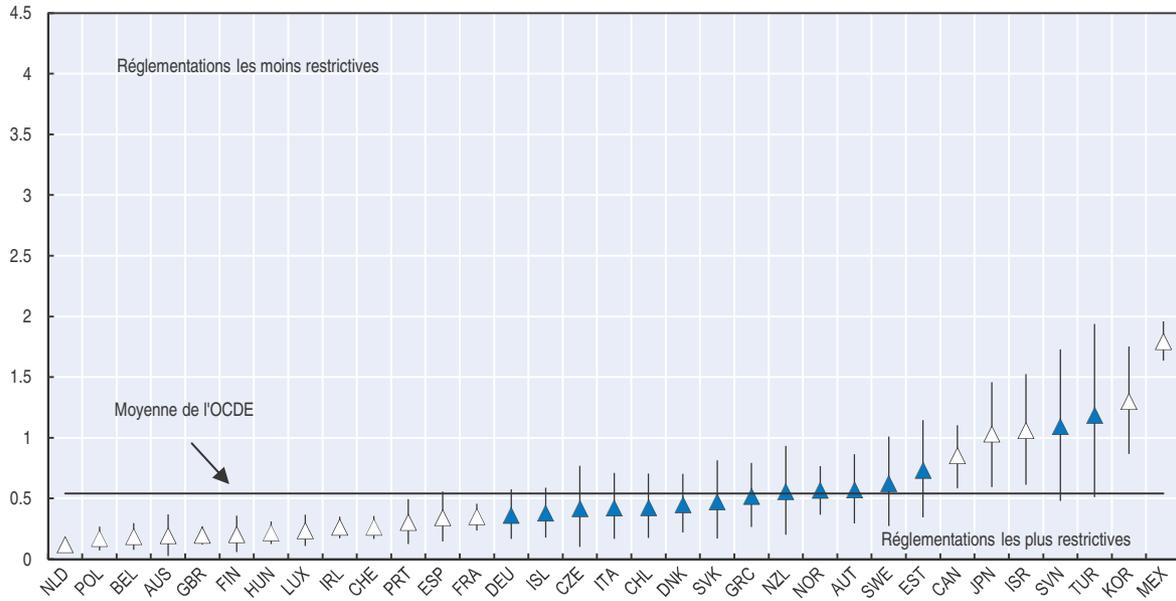
Note : Les triangles représentent les valeurs ponctuelles des indicateurs et les lignes verticales les intervalles de confiance à 90 % obtenus au moyen d'une analyse par pondération aléatoire (annexe 2.A1). Les deux groupes de pays dont les triangles sont blancs (l'un situé dans la partie droite du graphique et l'autre dans la partie gauche) se caractérisent par des écarts de valeurs (estimations ponctuelles et intervalles de confiance) importants entre leurs indicateurs respectifs. Dans la partie A du graphique, la ligne horizontale représente la valeur ponctuelle moyenne de l'indicateur pour tous les pays représentés.

Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

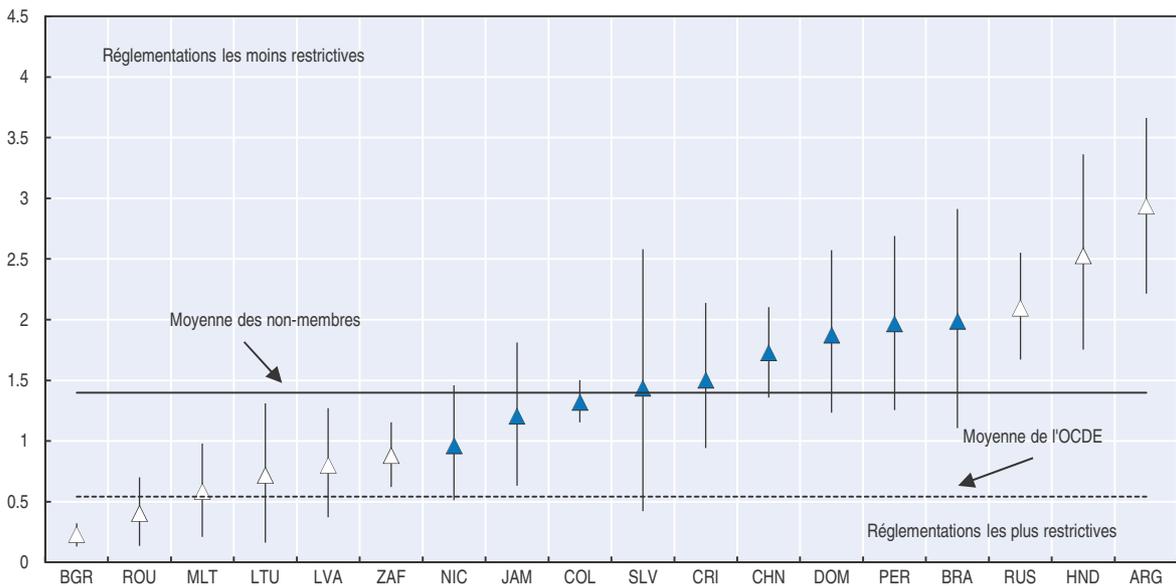
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932983984>

Graphique 2.4. **Obstacles aux échanges et à l'investissement en 2013**
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Pays de l'OCDE



B. Pays non membres de l'OCDE



Note : Les triangles représentent les valeurs ponctuelles des indicateurs et les lignes verticales les intervalles de confiance à 90% obtenus au moyen d'une analyse par pondération aléatoire (annexe 2.A1). Les deux groupes de pays dont les triangles sont blancs (l'un situé dans la partie droite du graphique et l'autre dans la partie gauche) se caractérisent par des écarts de valeurs (estimations ponctuelles et intervalles de confiance) importants entre leurs indicateurs respectifs. Dans la partie A du graphique, la ligne horizontale représente la valeur ponctuelle moyenne de l'indicateur pour tous les pays représentés.

Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984003>

réglementation a une orientation globale moins restrictive que la moyenne des pays non membres de l'OCDE, et comparable à la moyenne de l'OCDE, en Bulgarie, à Malte, en Lettonie et en Colombie.

L'examen des trois indicateurs de haut niveau qui composent l'indicateur global de RMP indique que les restrictions de concurrence sont plus fortes dans les domaines du *contrôle étatique* et des *obstacles à l'entrepreneuriat* que dans celui des *obstacles aux échanges* et à *l'investissement* (graphiques 2.2 à 2.4)⁴. La moyenne de l'OCDE est en effet égale à 2.1 pour le *contrôle étatique* et à 1.7 pour les *obstacles à l'entrepreneuriat*, alors qu'elle s'établit à 0.6 pour les *obstacles aux échanges* et à *l'investissement* (sachant que les moyennes correspondantes pour les pays non membres de l'Organisation sont respectivement de 2.6, 2.5 et 1.3). S'agissant de l'indicateur relatif au *contrôle étatique*, ses valeurs élevées s'expliquent essentiellement par la présence capitaliste de l'État dans le secteur des entreprises (notamment dans les industries de réseau) et les défaillances du gouvernement d'entreprise des sociétés concernées. Les valeurs élevées de l'indicateur relatif aux *obstacles à l'entrepreneuriat* sont, quant à elles, généralement imputables à une forte protection des entreprises en place dans les industries de réseau et à la lourdeur des charges administratives qui pèsent sur certaines entreprises, telles que les établissements de commerce de détail et les entreprises de transport routier de marchandises.

Les positions relatives des pays varient quelque peu entre les trois indicateurs de haut niveau. Ainsi, les Pays-Bas se caractérisent par un plus faible niveau de *contrôle étatique* que les autres pays de l'OCDE, tandis que les *obstacles à l'entrepreneuriat* les plus réduits se trouvent en République slovaque, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Danemark. Les *obstacles aux échanges internationaux* et à *l'investissement étranger* sont modestes dans de nombreux pays européens et en Australie. Parmi les pays non membres de l'OCDE, c'est au Pérou, en Lettonie, en El Salvador, à Malte et au Nicaragua que le niveau de *contrôle étatique* est le plus bas, tandis que la Fédération de Russie, la Bulgarie, la Colombie et l'Afrique du Sud se caractérisent par des *obstacles à l'entrepreneuriat* plus réduits que les autres pays non membres de l'OCDE couverts par ce rapport. S'agissant des *échanges internationaux* et de *l'investissement étranger*, la Bulgarie, la Roumanie, Malte, la Lituanie, la Lettonie, l'Afrique du Sud et le Nicaragua figurent parmi les pays les plus ouverts, même si seuls les deux premiers se caractérisent par un degré d'ouverture supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Malgré ces différences, on constate que les pays membres ou non membres de l'OCDE dont la réglementation a une orientation favorable à la concurrence dans un de ces trois domaines tendent également à être dotés de règles propices à la concurrence dans les deux autres⁵.

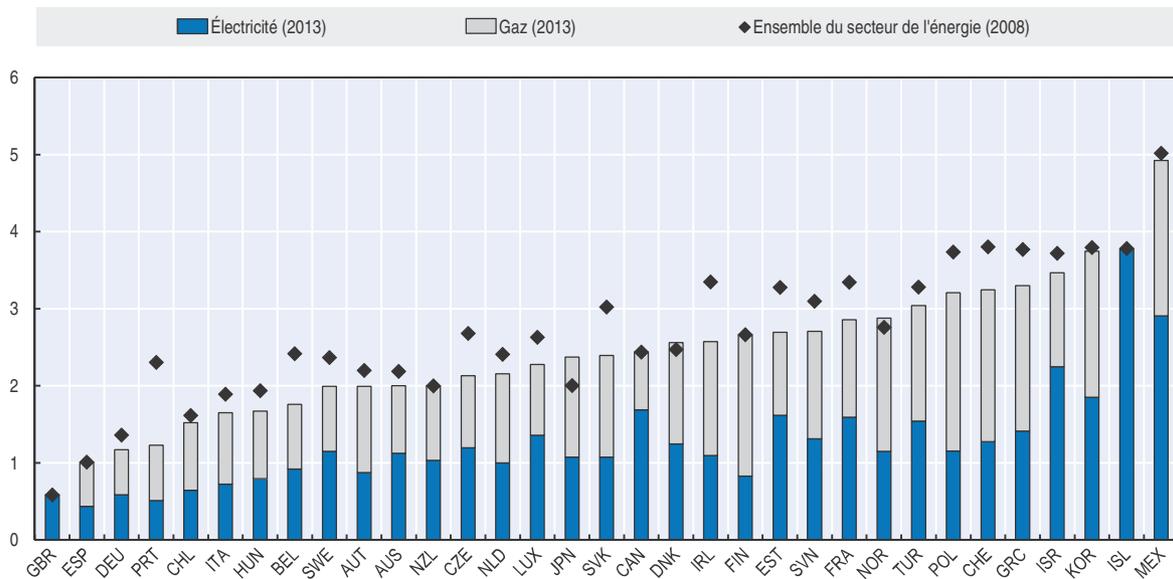
Les indicateurs de RMP sont complétés par un ensemble d'indicateurs synthétiques conçus non pas par domaine de réglementation, mais par secteur d'activité. Ces indicateurs sont présentés dans les graphiques 2.5 à 2.9 et couvrent sept industries de réseau (électricité, gaz, transport ferroviaire, transport aérien, transport routier, postes et télécommunications) et deux secteurs de services (services professionnels et commerce de détail)⁶. Parmi les industries de réseau, la réglementation tend à être particulièrement stricte dans les secteurs de l'électricité, du gaz et du transport ferroviaire (graphiques 2.5 et 2.7), puisque la valeur moyenne de l'indicateur pour l'ensemble des pays de l'OCDE est de 2.5 pour l'électricité, 2.4 pour le gaz et 3.5 pour le transport ferroviaire. Dans les secteurs des télécommunications et des transports routier et aérien, en revanche, la réglementation est plus propice à la concurrence. Pour ces trois secteurs, la moyenne de l'ensemble des pays est inférieure à 2 tant pour les pays membres que non membres de l'OCDE. Les pays

de l'OCDE pour lesquels la moyenne des indicateurs de réglementation relatifs aux sept industries de réseau est la plus basse sont le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Australie et l'Autriche, tandis que le Mexique, la Slovénie et la Turquie affichent les moyennes les plus élevées. Parmi les pays non membres de l'OCDE, le Pérou, la Colombie et El Salvador sont dotés des réglementations les plus propices à la concurrence, tandis que le Costa Rica et l'Afrique du Sud sont à l'autre extrémité du spectre.

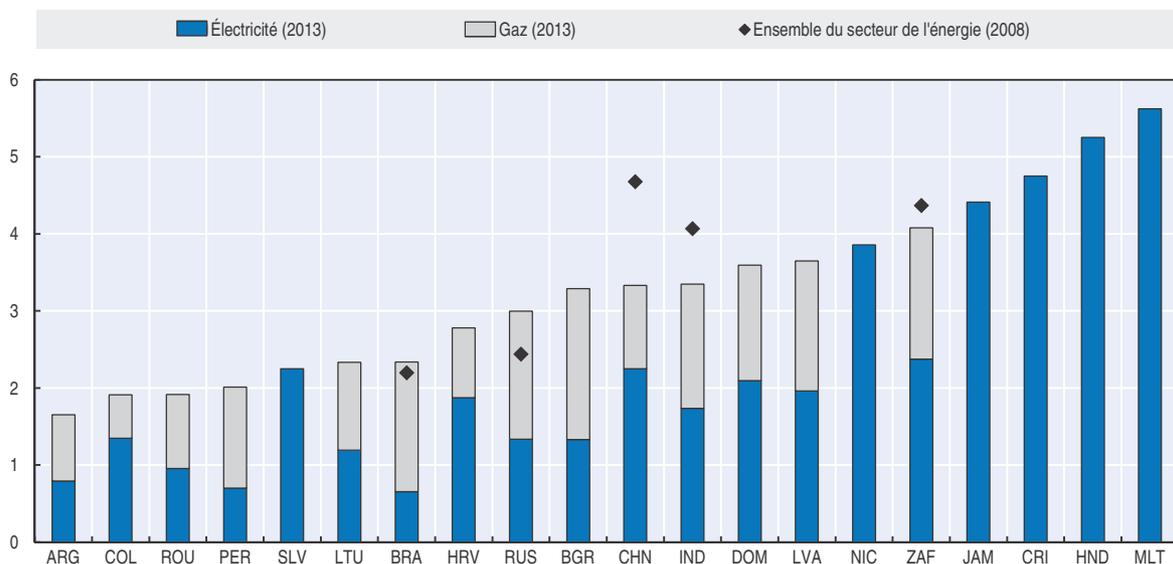
Graphique 2.5. Réglementation des secteurs énergétiques

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Pays de l'OCDE



B. Pays non membres de l'OCDE

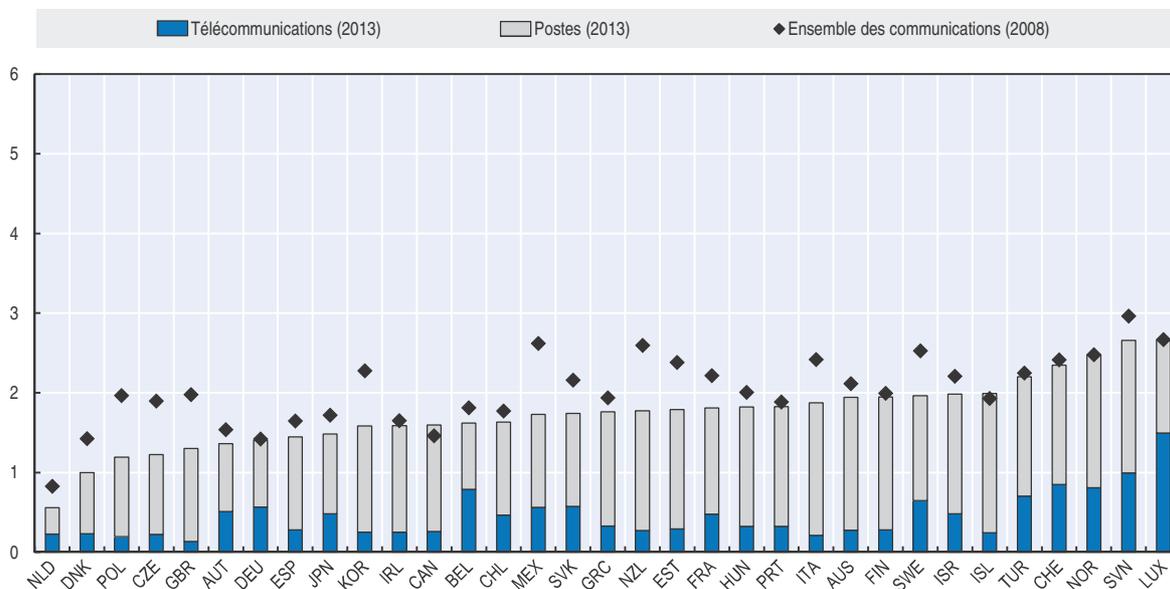


Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

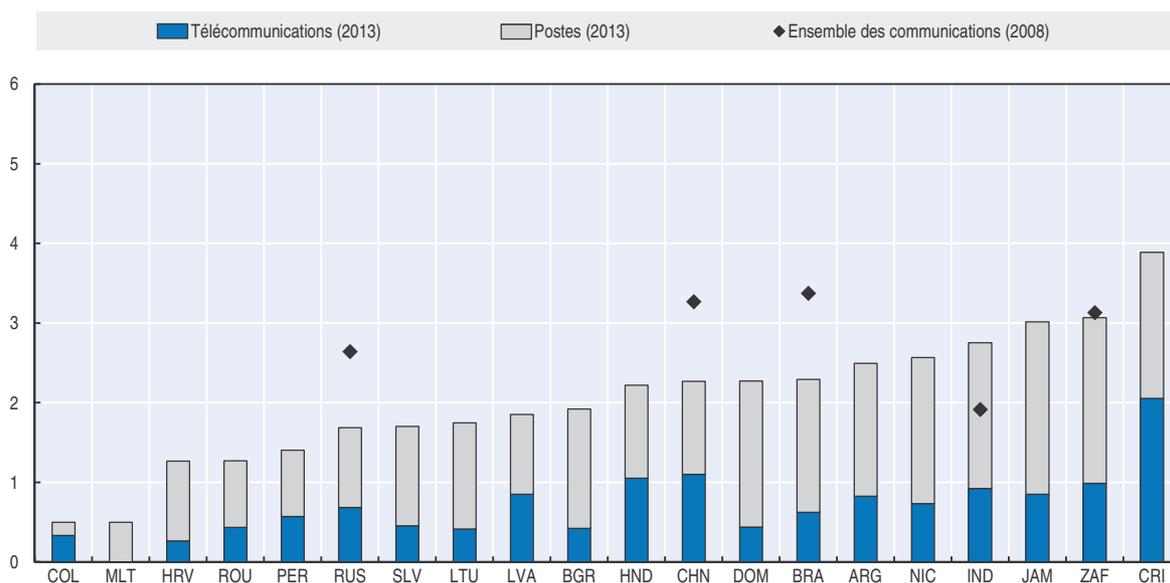
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984022>

Graphique 2.6. Réglementation des secteurs des communications
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Pays de l'OCDE



B. Pays non membres de l'OCDE



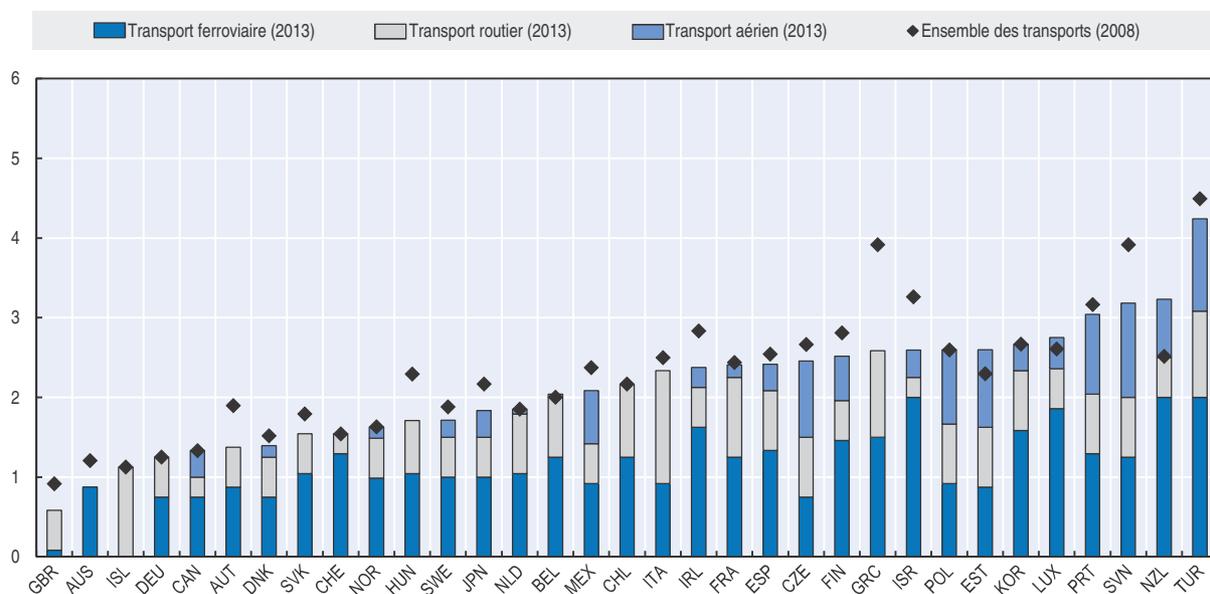
Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984041>

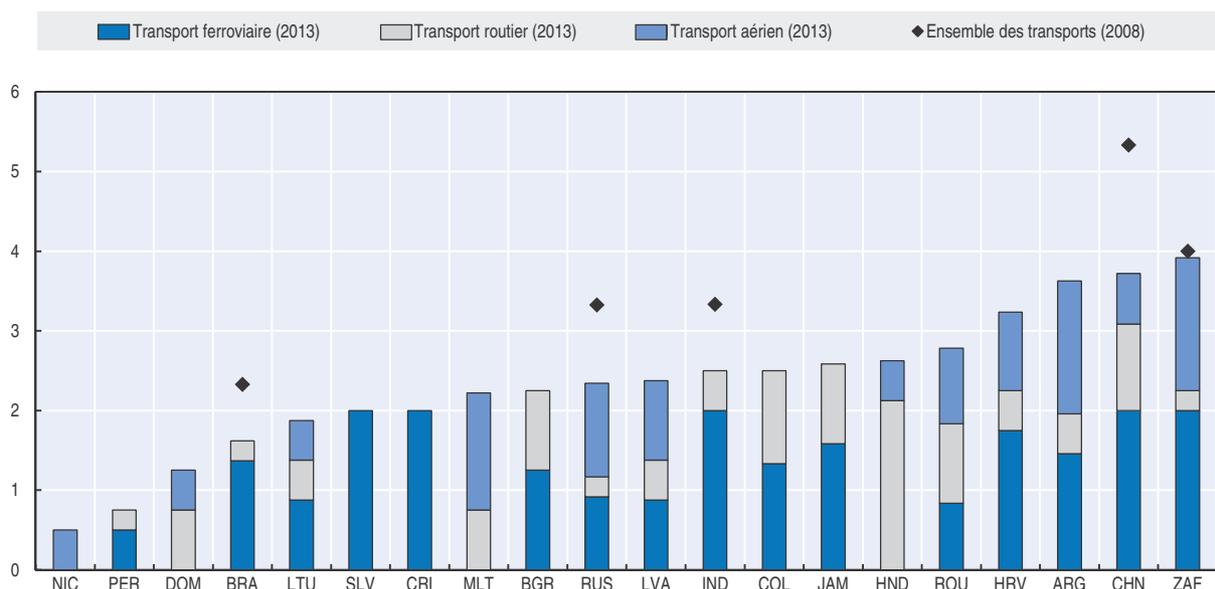
Les indicateurs relatifs aux services professionnels couvrent quatre domaines, la comptabilité, les services juridiques, l'ingénierie et l'architecture (graphique 2.8). Parmi ces quatre secteurs d'activité, la comptabilité et les services juridiques sont les plus lourdement réglementés dans les pays de l'OCDE. Le niveau de l'indicateur de réglementation s'établit en moyenne à 2.1 pour la comptabilité et à 2.8 pour les services

Graphique 2.7. **Réglementation des secteurs des transports**
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Pays de l'OCDE



B. Pays non membres de l'OCDE



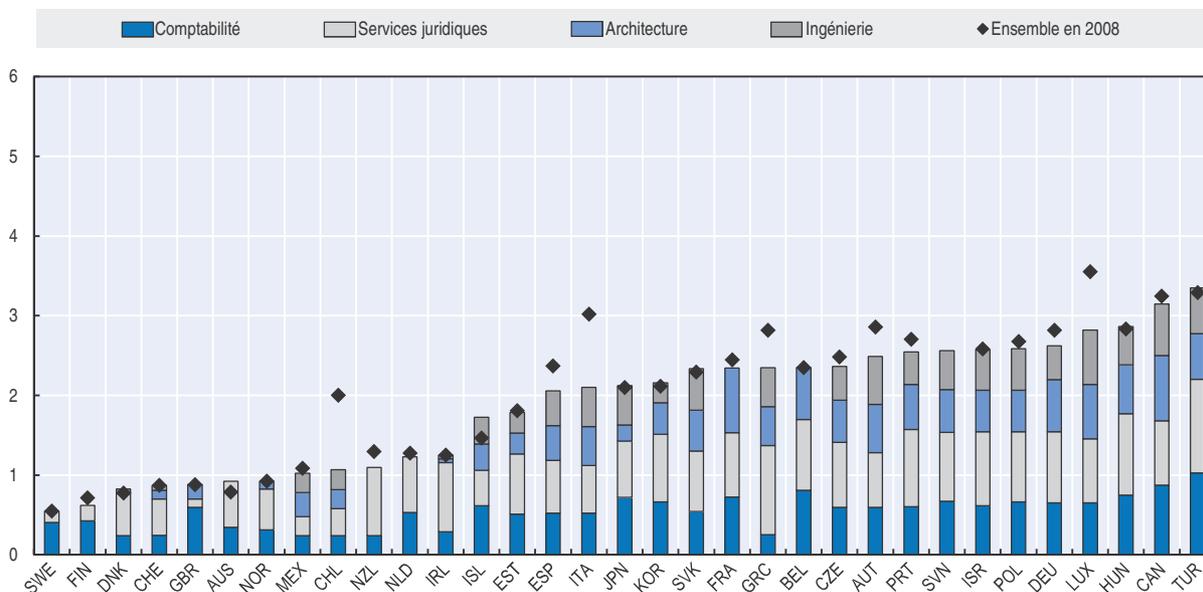
Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984060>

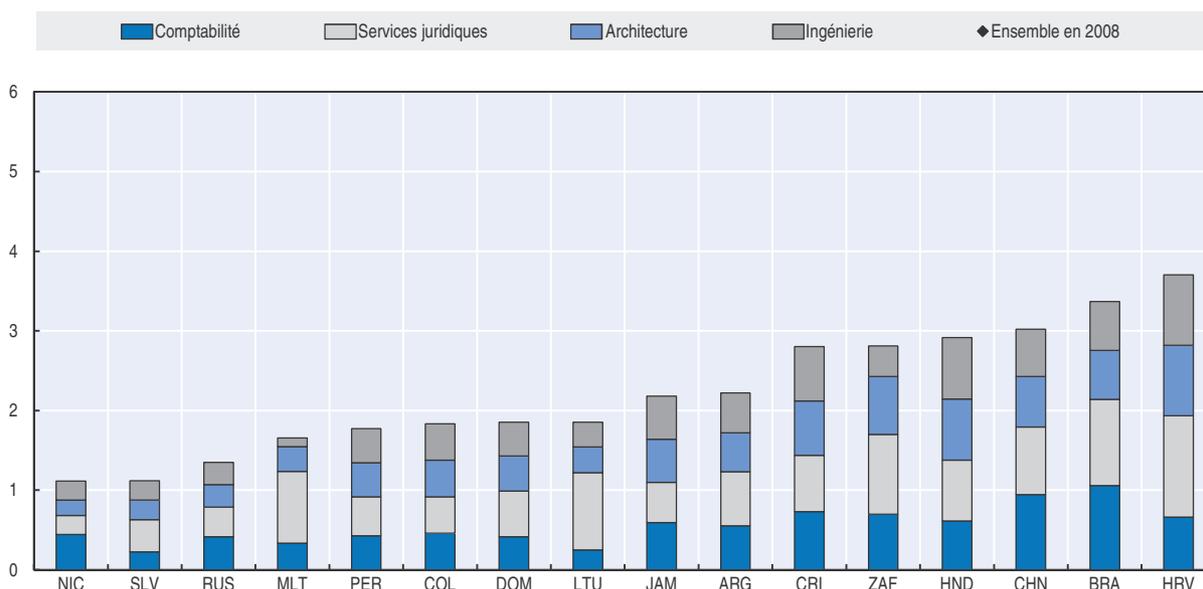
juridiques, contre 1.2 pour l'ingénierie et 1.5 pour l'architecture. Les pays non membres de l'OCDE tendent à réglementer ces quatre secteurs d'activité davantage que les pays de l'OCDE, les services juridiques étant soumis à des règles un peu plus strictes que les trois autres catégories de services professionnels. S'agissant du commerce de détail, en revanche, la réglementation semble avoir une orientation plus libérale dans les pays non

Graphique 2.8. **Réglementation des services professionnels**
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Pays de l'OCDE



B. Pays non membres de l'OCDE



Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

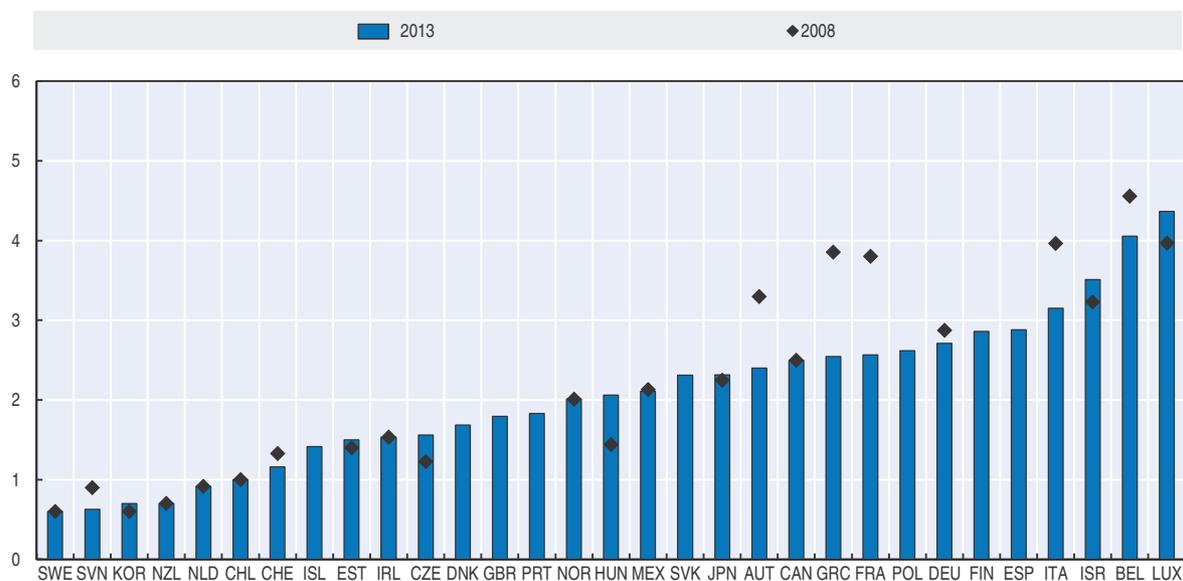
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984079>

membres de l'OCDE que dans ceux qui font partie de l'Organisation, puisque le niveau moyen de l'indicateur de réglementation correspondant est de 1.6 pour le premier groupe et de 2.0 pour le second (graphique 2.9).

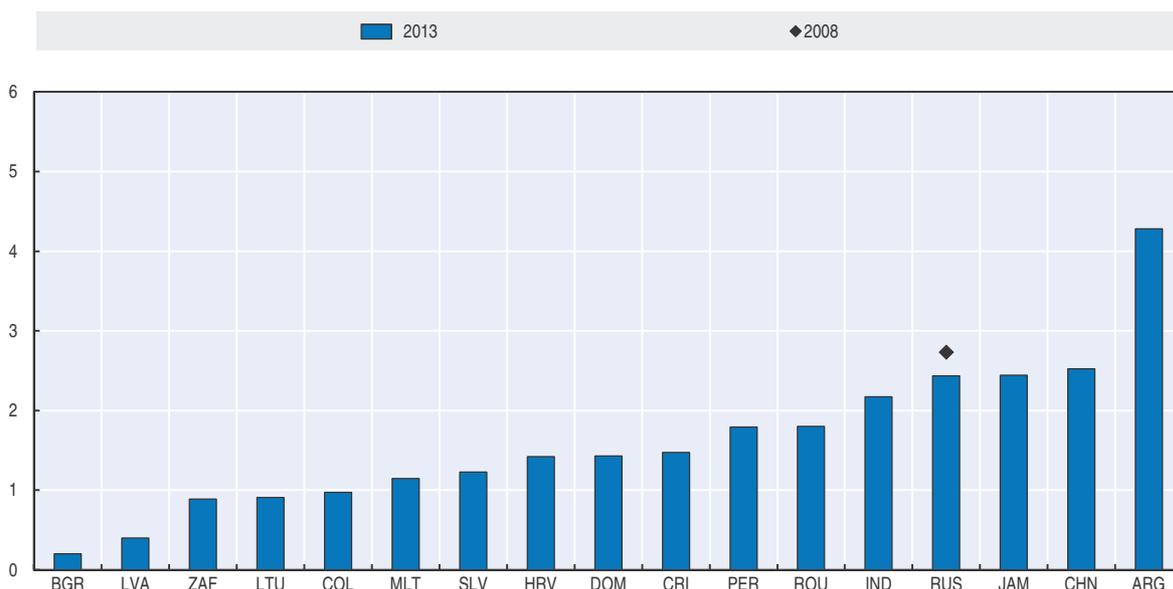
Graphique 2.9. **Réglementation du commerce de détail**

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Pays de l'OCDE



B. Pays non membres de l'OCDE



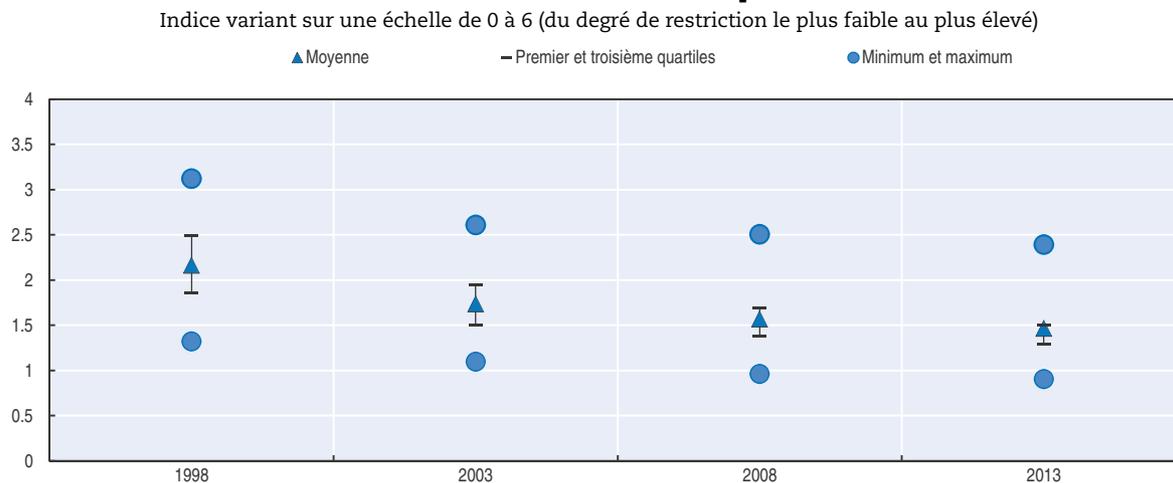
Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984098>**Réformes récentes de la réglementation des marchés de produits**

Les pays de l'OCDE ont considérablement libéralisé leurs marchés de produits au cours des 15 dernières années (graphique 2.10). Les réformes ont été généralement de plus grande ampleur au début de cette période. Entre 1998 et 2003, le niveau moyen de l'indicateur de RMP a diminué de 0.42, alors que cette baisse a été de 0.16 entre 2003 et

2008, et de 0.10 seulement entre 2008 et 2013. Le ralentissement du rythme des réformes pourrait s'expliquer par le fait que dans le processus de convergence vers les meilleures pratiques, les fruits les plus accessibles ont déjà été récoltés et la poursuite de la libéralisation est devenue plus difficile au fil du temps. Néanmoins, cela pourrait aussi indiquer que dans divers pays, les pratiques et la réglementation sont devenues moins favorables au jeu de la concurrence dans certains domaines, compensant les progrès accomplis dans d'autres.

Graphique 2.10. **La dispersion des indicateurs globaux de RMP relatifs aux pays de l'OCDE a diminué au fil du temps**



Note : La moyenne, les premier et troisième quartiles ainsi que le minimum et le maximum sont calculés à partir de tous les pays de l'OCDE sur lesquels des données sont disponibles pour chacune des années considérées.

Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984117>

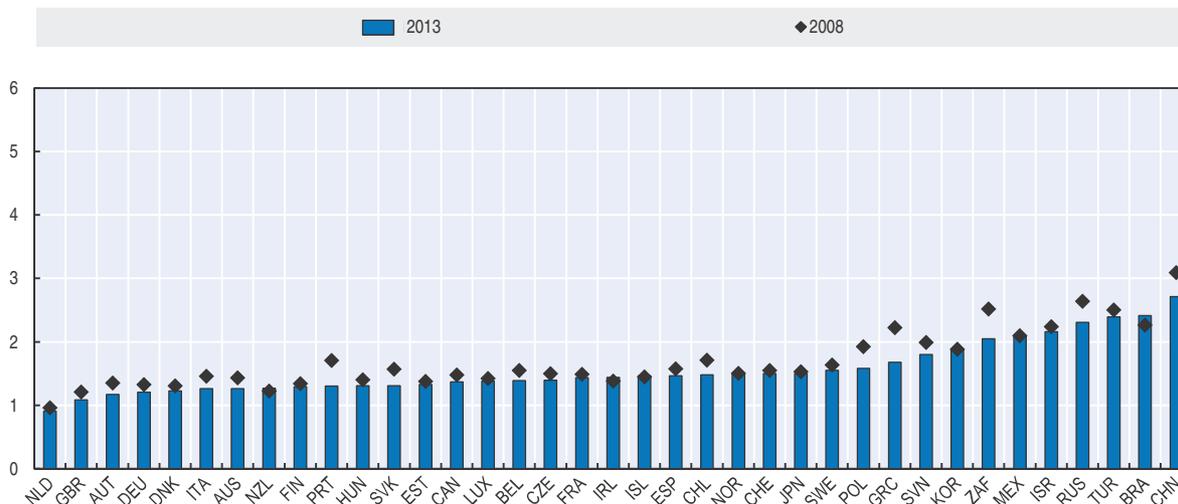
L'examen des résultats par pays apporte un éclairage sur cette question. En fait, les variations des valeurs moyennes dissimulent des différences marquées entre pays (graphique 2.11). Plusieurs pays de l'OCDE ont mis en œuvre d'importantes réformes au cours des 5 dernières années, souvent déclenchées par la crise économique. Le pays dont l'indicateur global de RMP a enregistré l'amélioration la plus marquée est la Grèce (-0.54), suivie par la Pologne (-0.34), le Portugal (-0.40) et la République slovaque (-0.26). Si la Grèce figure toujours parmi les pays de l'OCDE dotés d'une réglementation des marchés de produits relativement stricte, elle a progressé de manière considérable. Une certaine amélioration a également eu lieu en Italie (-0.20), sur laquelle les marchés ont aussi exercé de fortes pressions en faveur de la mise en œuvre de réformes structurelles depuis 2011⁷. Parmi les pays non membres de l'OCDE, il convient de noter l'amélioration sensible de l'indicateur global de RMP de la Chine, qui a diminué de 0.38.

Par ailleurs, un nombre considérable de pays n'a connu aucune amélioration notable au cours du passé récent, ce qui tenait souvent à la conjonction de changements d'orientation dans des directions opposées observés dans différents sous-domaines de la réglementation.

Au cours des cinq dernières années, les réformes n'ont pas été concentrées dans des domaines particuliers de la réglementation, mais ont été réparties de manière assez égale entre les trois principaux domaines réglementaires couverts par les indicateurs (graphique 2.12). Vingt-deux pays de l'OCDE ont assoupli les restrictions relatives aux

Graphique 2.11. **L'ampleur des réformes de la réglementation a varié suivant les pays entre 2008 et 2013**

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

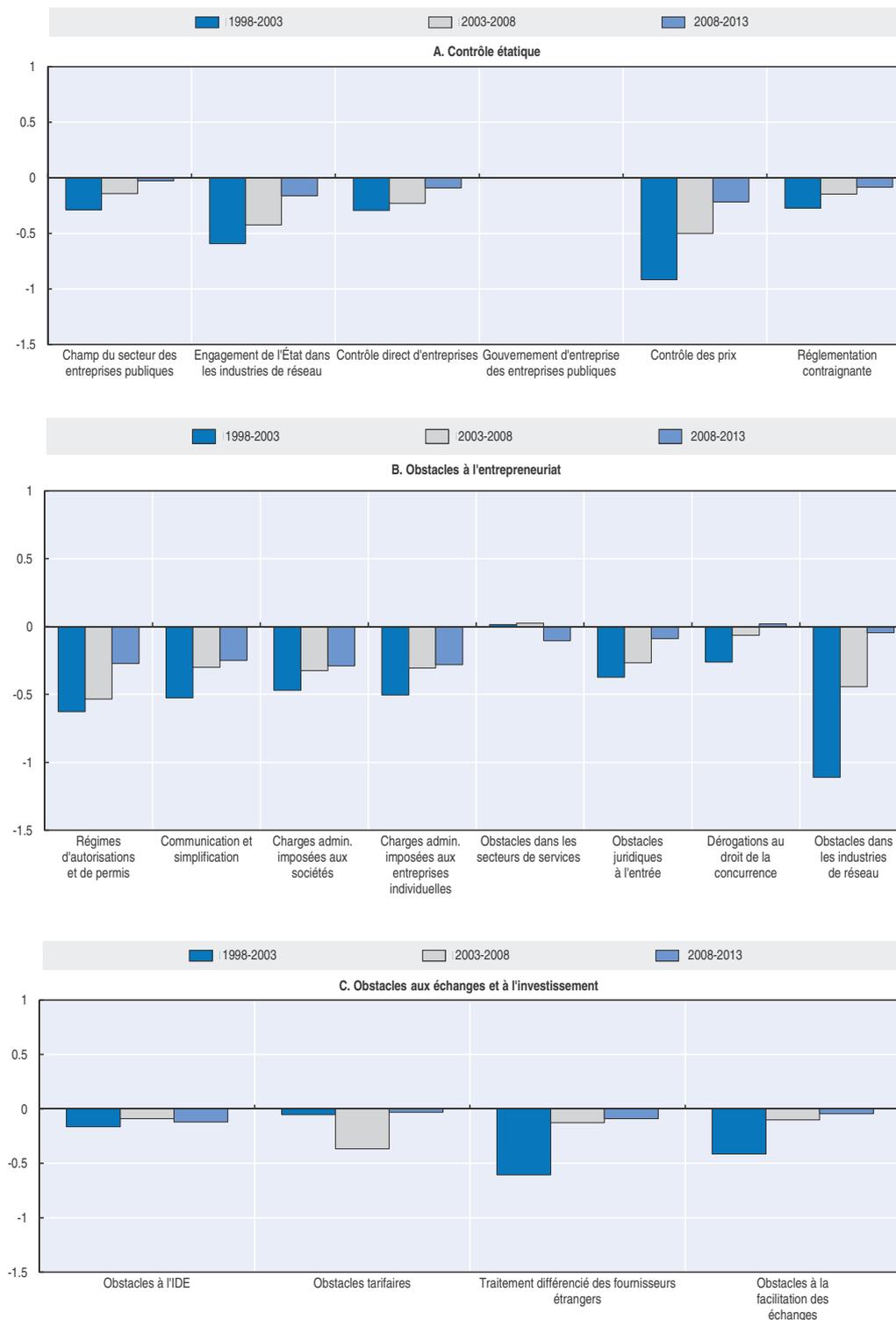
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984136>

échanges et à l'investissement (notamment en supprimant progressivement les traitements différenciés des fournisseurs étrangers), 30 pays de l'OCDE ont réduit les obstacles à l'entrepreneuriat (notamment en rationalisant les procédures administratives concernant la création d'entreprises, en simplifiant les règles et procédures, ainsi qu'en améliorant l'accès aux informations relatives à la réglementation) et 24 pays ont réduit leur niveau de contrôle étatique (en particulier en supprimant les droits de vote spéciaux ainsi que les restrictions juridiques, notamment constitutionnelles, aux cessions de participations détenues par l'État, et/ou en éliminant les mesures de contrôle des prix ou en améliorant leur conception). En termes de secteurs, les progrès sont restés lents dans les transports aérien et routier, ainsi que dans les secteurs de l'énergie et du commerce de détail (graphique 2.13). Dans les secteurs de l'électricité, des postes et du transport routier, le rythme des réformes au cours des cinq dernières années a été similaire à celui observé entre 2003 et 2008, et il s'est un peu accéléré dans les services professionnels.

Le graphique 2.10 montre également que la diminution tendancielle de la dispersion des indicateurs de RMP s'est poursuivie, puisque la différence entre le premier et le troisième quartiles s'est réduite, quoique modestement. Cette convergence des pays au fil du temps est également illustrée par le graphique 2.14, qui met en regard pour chaque pays la variation de l'indicateur global de RMP au cours d'une certaine période et le niveau de cet indicateur au début de ladite période. La droite d'ajustement de la tendance a une pente descendante dans chacune des trois parties du graphique, ce qui laisse à penser que les pays dotés des réglementations les plus restrictives ont mis en œuvre les réformes les plus poussées. Néanmoins, la pente de cette droite d'ajustement a diminué au fil du temps, tandis que le bruit autour de la tendance s'est accru. Au cours de la plus récente des périodes successives examinées, la Grèce, la Pologne, le Portugal et la République slovaque ont mis en œuvre des réformes relativement poussées au regard de l'orientation de leur réglementation en 2008.

Graphique 2.12. Les variations de l'indicateur global de réglementation des marchés de produits (RMP) peuvent être attribuées à des domaines de réforme spécifiques¹

Variation moyenne de chaque indicateur pour l'ensemble des pays de l'OCDE

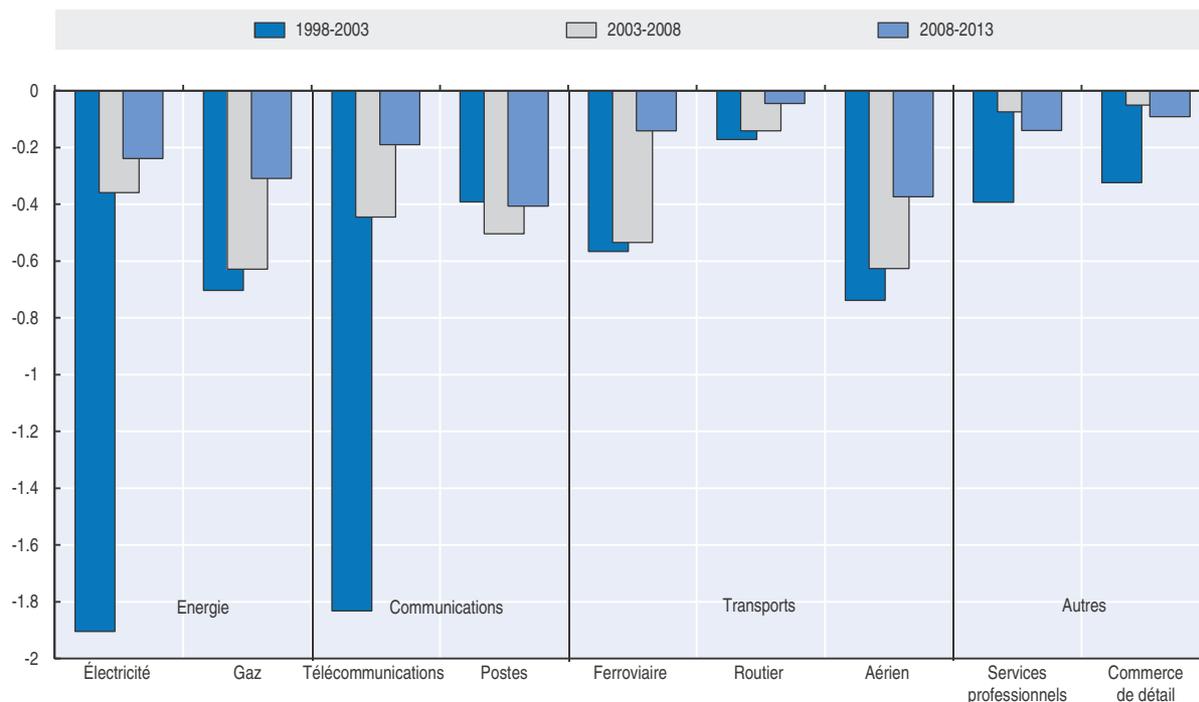


1. Les différentes mesures représentées sur ce graphique correspondent aux indicateurs de niveau inférieur de la structure pyramidale illustrée par le graphique 2.A1.1 de l'annexe.

Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984155>

Graphique 2.13. **La composition sectorielle des réformes**
Variation moyenne de chaque indicateur pour l'ensemble des pays de l'OCDE



Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

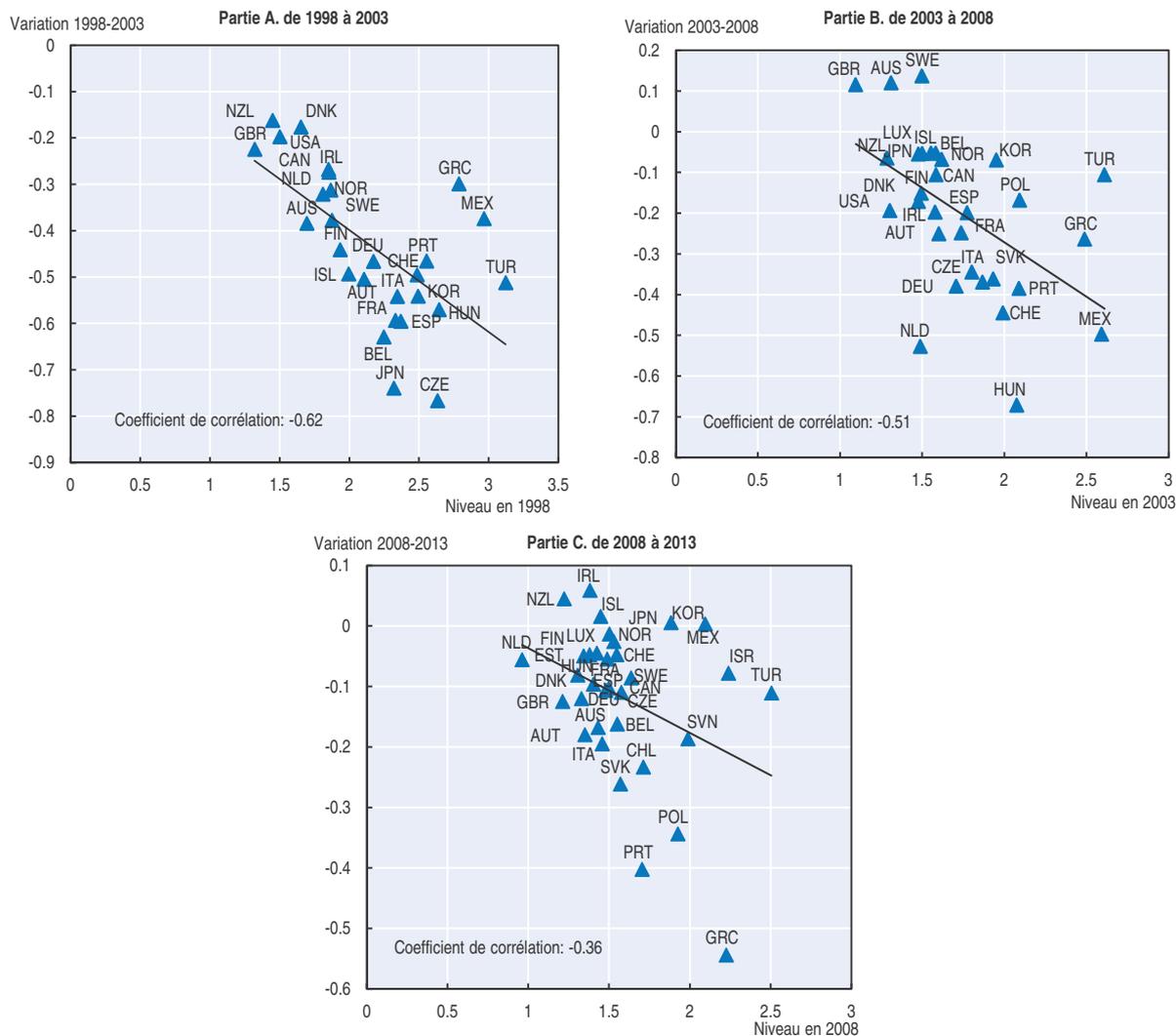
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984174>

Possibilités de réformes futures

Même si la réglementation des marchés de produits est devenue nettement plus favorable à la concurrence au cours des 15 dernières années dans les pays de l'OCDE, des marges de progression subsistent, en particulier s'agissant du *contrôle étatique* et des *obstacles à l'entrepreneuriat*. Un examen des indicateurs de niveau inférieur et des données élémentaires sur lesquelles reposent les indicateurs de RMP permet d'identifier les domaines de réglementation dans lesquels les besoins de réforme sont les plus urgents. Il est intéressant de constater que les domaines dans lesquels la nécessité de nouvelles réformes est la plus aiguë sont les mêmes dans les pays membres et non membres de l'OCDE.

- Dans le domaine du *contrôle étatique*, le niveau moyen des indicateurs pour les pays membres et non membres de l'OCDE reste relativement élevé pour le *champ du secteur des entreprises publiques*, l'*engagement de l'État dans les industries de réseau* et le *gouvernement d'entreprise des entreprises publiques* (graphique 2.15). Les deux premiers indicateurs mesurent la présence capitalistique de l'État, par le nombre de secteurs dans lesquels il contrôle au moins une entreprise ou par les participations qu'il détient dans la plus grande entreprise du secteur considéré. Il peut certes être opportun que l'État conserve un certain niveau de participation dans des secteurs spécifiques, mais il est possible de réduire encore sa présence capitalistique dans des secteurs tels que le commerce de gros et de détail, ou la production de produits pétroliers. En outre, on pourrait améliorer encore le *gouvernement d'entreprise des entreprises publiques* dans de nombreux pays, par exemple en les transformant en sociétés par actions et en réduisant l'intervention de l'État dans leurs décisions stratégiques.

Graphique 2.14. Une convergence de la réglementation des marchés de produits a eu lieu entre les pays



Note : Chaque partie de ce graphique met en regard la variation de l'indicateur global de réglementation des marchés de produits (RMP) entre deux séries de données (sur l'axe vertical) et le niveau auquel s'établissait cet indicateur l'année initiale (sur l'axe horizontal). La droite de régression et le coefficient de corrélation qui figurent dans chaque partie du graphique illustrent le degré de convergence de l'orientation des réglementations, c'est-à-dire la mesure dans laquelle les progrès les plus importants tendent à être réalisés par les pays où la réglementation était la plus restrictive au début de la période considérée.

Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

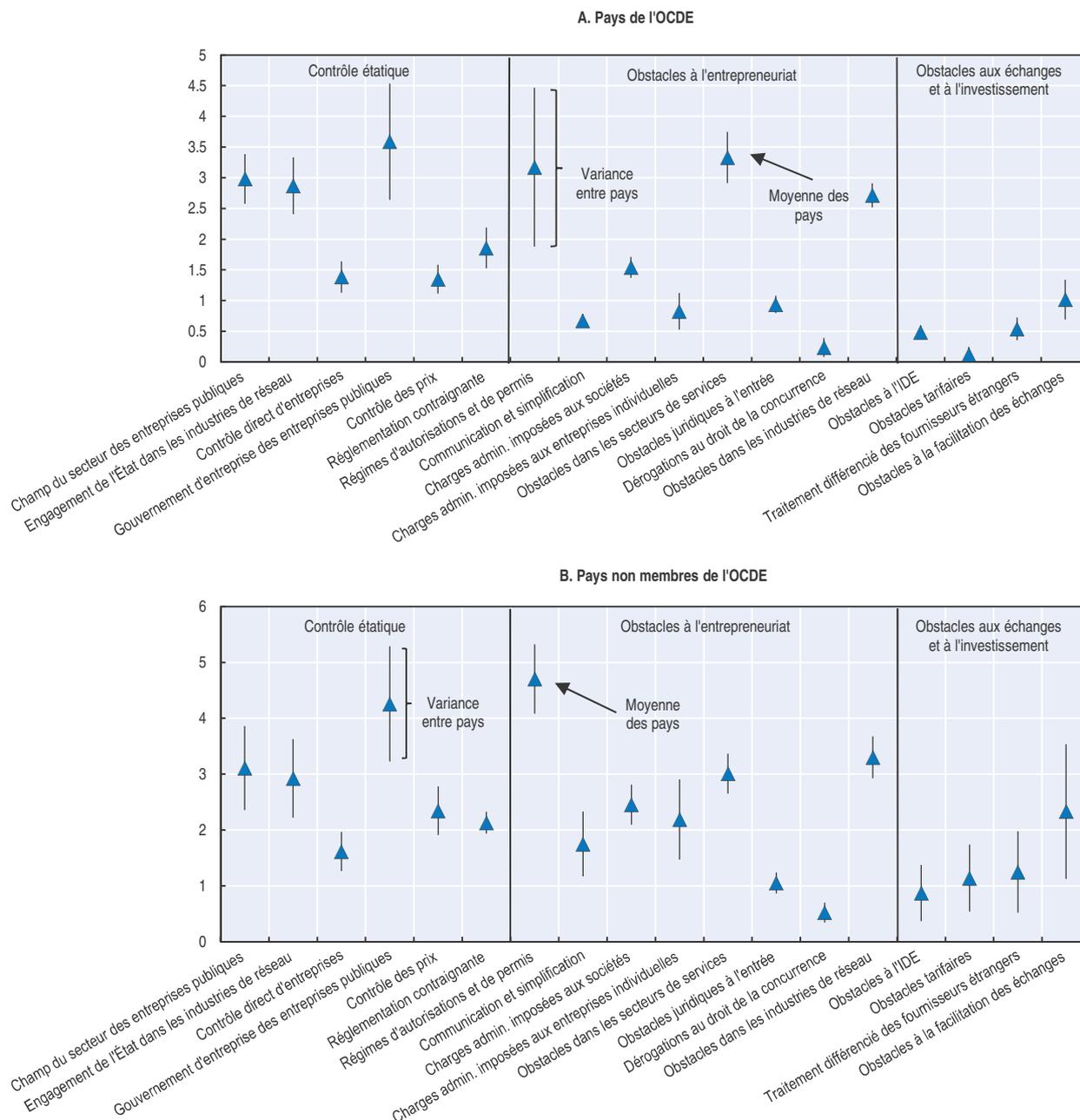
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984193>

- S'agissant des obstacles à l'entrepreneuriat, les valeurs des indicateurs sont encore relativement élevées pour les obstacles dans les secteurs de services et les obstacles dans les industries de réseau (graphique 2.15). Pour alléger les charges administratives et faciliter l'entrée de nouvelles entreprises dans les industries de réseau et les secteurs de services, les pays pourraient, par exemple, réduire les obligations imposées en matière d'autorisations dans les secteurs du transport routier de marchandises et du commerce de détail, réglementer l'accès des tiers aux réseaux de gaz naturel (sachant que telle est déjà la norme en ce qui concerne les réseaux électriques), rendre négociables les droits de prélèvement d'eau ou, à tout le moins, les céder par le biais d'une procédure concurrentielle, laisser jouer davantage la concurrence dans le secteur du transport

ferroviaire (en particulier sur le segment du transport de voyageurs), supprimer les obligations d'adhésion à des chambres des métiers dans les services professionnels, et réduire le nombre de droits exclusifs octroyés à certaines professions (en particulier dans les domaines des services juridiques et de la comptabilité).

Graphique 2.15. **Les marges d'amélioration restent importantes dans certains domaines**

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



Source : OCDE (2013), Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984212>

Notes

1. Les indicateurs relatifs au Brésil, à la Chine, à la Croatie, à la Fédération de Russie, à l'Inde, à la Lettonie, à la Lituanie, à Malte, au Mexique, à la Pologne, à la Roumanie et à la Turquie sont fondés sur des estimations préliminaires, dans la mesure où certaines des données sous-jacentes n'ont pas été validées avec les autorités nationales. La validation ultérieure de ces données pourrait se traduire par une révision des indicateurs relatifs à ces pays.
2. En ce qui concerne les pays couverts pour la première fois, nous avons élaboré les indicateurs de RMP en coopération avec la Banque mondiale pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et en coopération avec la Commission européenne pour les États membres de l'Union européenne n'appartenant pas à l'OCDE.
3. On trouvera des informations plus complètes et une analyse plus approfondie des résultats de l'actualisation et de la révision de 2013 de l'ensemble d'indicateurs de RMP dans Koske et al. (2014).
4. Cette comparaison repose sur l'hypothèse que les échelles sont comparables entre domaines de l'action publique, de sorte que si deux indicateurs se rapportant à deux domaines distincts ont la même valeur, cela implique que l'orientation de la réglementation est tout aussi favorable ou défavorable à la concurrence dans le premier que dans le second. Toutefois, dans la mesure où cela peut ne pas être tout à fait exact en pratique, il convient d'utiliser ces résultats avec prudence.
5. Les corrélations par paire entre les trois indicateurs de niveau supérieur sont toutes de l'ordre de 0.5 ou supérieures.
6. Dans les graphiques 2.5 à 2.8, chaque barre illustre la valeur moyenne de l'indicateur considéré pour l'ensemble des secteurs représentés sur le graphique (correspondant au sommet de la barre) ainsi que la contribution de chaque secteur à cette valeur moyenne. Dans le cas de quelques pays de l'OCDE et de nombreux pays non membres de l'Organisation, on ne dispose pas d'informations sur un ou plusieurs secteurs.
7. Dans le cas de l'Espagne, l'indicateur ne reflète pas les réformes mises en œuvre dernièrement.

Bibliographie

- Bouis, R. et R. Duval (2011), « Raising Potential Growth After the Crisis: A Quantitative Assessment of the Potential Gains from Various Structural Reforms in the OECD Area and Beyond », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 835, Éditions OCDE, Paris.
- Boullès, R., G. Clette, J. Lopez, J. Mairesse et G. Nicoletti (2010), « Do Product Market Regulations in Upstream Sectors Curb Productivity Growth: Panel Data Evidence for OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 791, Éditions OCDE, Paris.
- Conway, P., D. de Rosa, G. Nicoletti et F. Steiner (2006), « Regulation, Competition and Productivity Convergence », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 509, Éditions OCDE, Paris.
- Conway, P., V. Janod et G. Nicoletti (2005), « Product Market Regulation in OECD Countries: 1998 to 2003 », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 419, Éditions OCDE, Paris.
- Koske, I., I. Wanner, R. Bitetti et O. Barbiero (2014), « The 2013 Up-date of the OECD Product Market Regulation Indicators – Policy Insights for OECD and non-OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.
- Nicoletti, G., S. Scarpetta et O. Boylaud (1999), « Summary Indicators of Product Market Regulation With an Extension to Employment Protection Legislation », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 226, Éditions OCDE, Paris.
- Nicoletti, G. et S. Scarpetta (2005), « Product Market Reforms and Employment in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 472, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2009), *Indicators of Regulatory Management Systems*, Rapport du Comité de la politique de la réglementation, OCDE, Paris, www.oecd.org/gov/regulatory-policy/44294427.pdf.
- OCDE (2012a), « Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires », www.oecd.org/fr/gov/politique-reglementaire/Recommandation%20with%20cover%20FR.pdf.
- Wölfel, A., I. Wanner, T. Kozluk et G. Nicoletti (2009), « Ten Years of Product Market Reform in OECD Countries: Insights from a Revised PMR Indicator », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 695, Éditions OCDE, Paris, doi: <http://dx.doi.org/10.1787/224255001640>.

ANNEXE 2.A1

Cette annexe fournit de plus amples informations sur la structure, la construction et la couverture des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) et aborde certains points méthodologiques.

La construction des indicateurs de RMP : une approche ascendante

Les indicateurs de RMP de l'OCDE reposent sur un volume considérable d'informations relatives aux politiques et structures réglementaires, qui sont réunies au moyen d'un questionnaire envoyé aux autorités des pays membres et de certains pays non membres de l'OCDE. Toutes les questions sont des questions fermées, auxquelles il convient de répondre par une valeur numérique (le nombre d'organismes qu'il faut contacter pour créer une entreprise, par exemple) ou en sélectionnant une réponse dans une liste prédéfinie (ainsi, il convient de répondre par « oui » ou « non » à la question de savoir s'il existe une réglementation spécifique). On transforme les informations qualitatives en données quantitatives en attribuant une valeur numérique à chacune des réponses possibles à une question donnée. Ces informations codées sont normalisées sur une échelle de zéro à six, sachant que la valeur de chaque indicateur est d'autant plus faible que l'orientation de la réglementation est propice à la concurrence.

L'indicateur global de RMP est construit suivant une approche ascendante (graphique 2.A1.1). Dans un premier temps, les valeurs numériques attribuées à chaque question sont agrégées en 18 indicateurs de niveau inférieur. Ceux-ci sont ensuite agrégés en sept indicateurs de niveau intermédiaire, qui sont à leur tour agrégés en trois indicateurs de niveau supérieur. À chaque étape du processus d'agrégation, les indicateurs composites sont calculés sous forme de moyennes pondérées de leurs composantes. L'indicateur global de RMP est la moyenne simple des trois indicateurs de niveau supérieur, relatifs au *contrôle étatique*, aux *obstacles à l'entrepreneuriat* et aux *obstacles aux échanges et à l'investissement*. Cette approche ascendante permet de remonter de la valeur des indicateurs aux différents paramètres de l'action publique sous-jacents. Les 18 indicateurs de niveau inférieur correspondent aux thèmes suivants :

- *Champ du secteur des entreprises publiques* : indicateur de l'engagement capitalistique de l'État dans 30 secteurs d'activité, mesuré par la proportion de secteurs où l'État contrôle au moins une entreprise.
- *Engagement de l'État dans les industries de réseau* : indicateur des participations détenues par l'État dans les plus grandes entreprises de 6 industries de réseau (électricité, gaz, transport ferroviaire, services postaux et télécommunications).
- *Contrôle direct d'entreprises industrielles ou commerciales* : indicateur reflétant l'existence de droits de vote spéciaux détenus par l'État dans des entreprises à capitaux privés et les

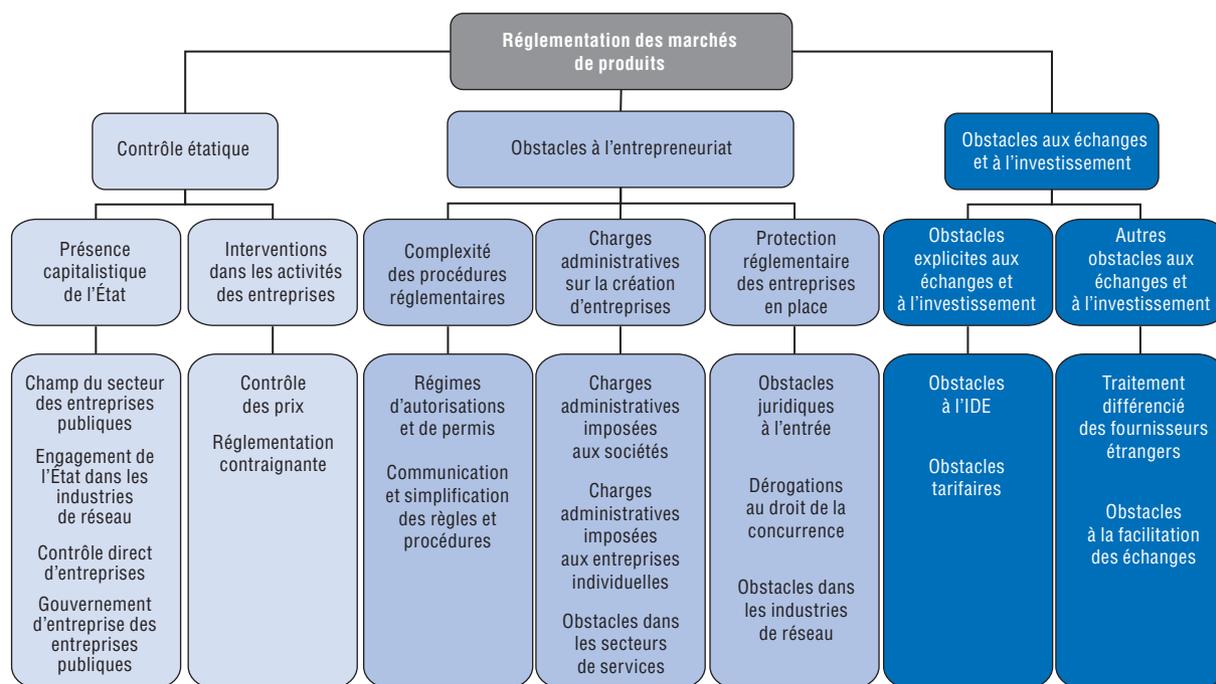
restrictions relatives à la cession des participations détenues par l'État dans les entreprises qu'il contrôle (fondé sur 30 secteurs d'activité).

- *Gouvernement d'entreprise des entreprises publiques* : indicateur de la mesure dans laquelle les entreprises publiques sont soustraites à la discipline du marché et du degré d'ingérence politique dans la gestion des entreprises publiques.
- *Contrôle des prix* : indicateur reflétant l'ampleur et la nature du contrôle des prix dans 8 secteurs (transport aérien, transport routier de marchandises, commerce de détail, télécommunications, électricité, gaz, eau et services professionnels).
- *Réglementation contraignante* : indicateur reflétant la mesure dans laquelle les pouvoirs publics utilisent une réglementation coercitive (par opposition à une réglementation incitative).
- *Régimes d'autorisations et de permis* : indicateur reflétant l'utilisation de « guichets uniques » et de règles de « consentement tacite » pour la délivrance des autorisations et l'acceptation des notifications.
- *Communication et simplification des règles et procédures* : indicateur reflétant la stratégie de communication des pouvoirs publics et les efforts qu'ils déploient pour réduire et simplifier la charge administrative que représentent les relations avec l'État.
- *Charges administratives imposées aux sociétés* : indicateur reflétant les charges administratives qui pèsent sur la création de sociétés anonymes.
- *Charges administratives imposées aux entreprises individuelles* : indicateur reflétant les charges administratives qui pèsent sur la création d'entreprises individuelles.
- *Obstacles dans les secteurs de services* : indicateur reflétant les obstacles à l'entrée dans les services professionnels, les services de transport de marchandises et le commerce de détail.
- *Obstacles juridiques à l'entrée* : indicateur reflétant l'ampleur des obstacles à l'entrée dans 20 secteurs d'activité, mesurée par la proportion de secteurs dans lesquels des dispositions juridiques limitent expressément le nombre de concurrents.
- *Dérogations au droit de la concurrence* : indicateur reflétant la portée des dérogations au droit de la concurrence dont bénéficient les entreprises publiques.
- *Obstacles dans les industries de réseau* : indicateur reflétant les obstacles à l'entrée dans 8 industries de réseau (gaz, électricité, eau, transport ferroviaire, transport aérien, transport routier de marchandises, services postaux et télécommunications), ainsi que le degré de séparation verticale dans 3 industries de réseau (gaz, électricité et transport ferroviaire).
- *Obstacles à l'investissement direct étranger (IDE)* : indicateur de la restrictivité des règles nationales applicables à l'IDE dans 22 secteurs, en termes de limitation des prises de participations étrangères, de mécanismes de filtrage et d'approbation, de restrictions à l'emploi d'étrangers à des postes clés et de restrictions opérationnelles (concernant par exemple la création de succursales et le rapatriement de capitaux, ou la propriété foncière).
- *Obstacles tarifaires* : indicateur correspondant à la moyenne simple des droits de douane effectivement appliqués à un ensemble de produits.
- *Traitement différencié des fournisseurs étrangers* : indicateur reflétant la discrimination dont font l'objet les entreprises étrangères en matière d'impôts et de subventions, de marchés

publics, de réglementation de l'entrée sur certains marchés, ainsi que de procédures de recours et autres.

- *Obstacles à la facilitation des échanges* : indicateur reflétant la reconnaissance des réglementations étrangères, l'utilisation de normes internationales et la transparence internationale de la réglementation nationale.

Graphique 2.A1.1. **La structure pyramidale du nouvel ensemble d'indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP)**



Les indicateurs de RMP sont complétés par un ensemble d'indicateurs synthétiques conçus non pas par domaine de réglementation, mais par secteur d'activité. Ces indicateurs couvrent sept industries de réseau (électricité, gaz, transport ferroviaire, transport aérien, transport routier, postes et télécommunications) et deux secteurs de services (services professionnels et commerce de détail). Les indicateurs relatifs aux secteurs de l'électricité, du gaz, des postes et des télécommunications intègrent également des informations sur la structure du marché, qui n'entrent pas dans la composition des indicateurs de RMP, puisque ceux-ci portent uniquement sur les paramètres de l'action publique.

Les indicateurs de RMP reposent sur des données « objectives » relatives aux lois et règlements, par opposition aux évaluations « subjectives » fournies par les acteurs du marché dans le cadre d'enquêtes d'opinion. Ils reflètent par conséquent les paramètres « *de jure* » de l'action publique. Cela améliore la comparabilité des indicateurs entre pays, dans la mesure où ils sont soustraits à toute évaluation tribunaire des spécificités locales, mais cela implique également un certain nombre de limitations. Ainsi, les pratiques réglementaires informelles, telles que les lignes directrices administratives ou les mesures d'autodiscipline prises par des associations professionnelles, ne sont prises en compte que de façon très limitée dans les indicateurs de RMP. De même, la façon dont la

réglementation est mise en œuvre par les autorités n'est guère intégrée dans les indicateurs de RMP, alors que son application peut avoir un impact considérable sur l'intensité de la concurrence.

Méthode d'élaboration des indicateurs de RMP : nouvelles caractéristiques et techniques de pondération

L'actualisation de 2013 de l'ensemble d'indicateurs de RMP s'est accompagnée de deux changements méthodologiques. *Premièrement*, nous avons modifié le système de mesure et d'agrégation afin de rendre l'indicateur global moins sensible aux variations de données particulières, d'harmoniser le système de mesure entre secteurs, et d'appliquer également des coefficients de pondération égaux aux niveaux inférieurs d'agrégation. *Deuxièmement*, la nouvelle méthode employée repose sur un plus large éventail de questions, afin que l'ensemble d'indicateurs conserve sa pertinence dans un contexte marqué par l'évolution des problèmes de concurrence dans les pays de l'OCDE.

Les informations complémentaires utilisées couvrent un large éventail de domaines de réglementation. Les indicateurs de niveau inférieur qui sont les plus affectés par l'intégration de données supplémentaires sont le *champ du secteur des entreprises publiques*, les *obstacles juridiques à l'entrée* et le *contrôle des prix* (extension de la couverture sectorielle), l'utilisation d'une *réglementation contraignante* (ajustement de la composante relative aux horaires d'ouverture des magasins), la *communication* et la *simplification des règles et procédures* (ajustement des composantes relatives à la communication ainsi qu'à la simplification) et les *obstacles dans les industries de réseau* (ajustement de la composante relative à l'entrée sur le marché et élargissement de cette composante aux secteur des services relatifs à l'eau). Nous avons créé un nouvel indicateur de niveau inférieur relatif au *gouvernement d'entreprise des entreprises publiques*, compte tenu de l'attention grandissante accordée à ce thème ces dernières années. Nous avons modifié en profondeur la composante des *obstacles aux échanges* et à *l'investissement*, afin d'utiliser des données récemment collectées par la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE pour l'élaboration de l'indice de restriction des échanges de services (IRES).

Les indicateurs composites quantitatifs élaborés à partir de données qualitatives donnent souvent lieu à des erreurs d'agrégation (et donc de mesure), qui reflètent en dernière analyse une incertitude quant au système de pondération qu'il conviendrait d'utiliser. *Premièrement*, le choix de coefficients de pondération égaux revêt un caractère fondamentalement arbitraire, et les valeurs de l'indicateur global ainsi que les situations relatives des pays seraient quelque peu différentes si l'on appliquait d'autres systèmes de pondération. *Deuxièmement*, les valeurs de l'indicateur global dépendent de la structure d'emboîtement des indicateurs qui le composent, qui se reflète elle-même dans les coefficients de pondération attribués à chaque indicateur de niveau inférieur. Ainsi, l'indicateur relatif au *champ du secteur des entreprises publiques* a une pondération plus faible dans l'indicateur global de RMP que l'indicateur relatif au *contrôle des prix*, dans la mesure où le coefficient de pondération du premier est égal à un huitième dans l'indicateur relatif au *contrôle étatique*, tandis que celui du second est égal à un quart.

En théorie, il faudrait utiliser des coefficients de pondération correspondant à l'importance relative que revêt chaque indicateur de niveau inférieur pour le fonctionnement du marché, mais on ignore en pratique quelle est cette importance. Pour construire l'indicateur global de RMP, nous attribuons donc des pondérations égales à toutes les composantes à chaque étape du processus d'agrégation. En vue de déterminer

dans quelle mesure les écarts observés entre pays pour les différentes dimensions de la réglementation des marchés de produits sont sensibles au choix du système de pondération, nous employons une technique de pondération aléatoire.

Cette technique de pondération aléatoire consiste à employer des coefficients de pondération tirés au sort (en lieu et place de coefficients égaux) pour agréger les 18 indicateurs de niveau inférieur de manière à obtenir les trois indicateurs de niveau supérieur. En commençant par les indicateurs de niveau inférieur, nous utilisons 10 000 coefficients de pondération sélectionnés au hasard pour calculer 10 000 valeurs des trois indicateurs de niveau supérieur. Nous calculons ces derniers directement à partir des indicateurs de niveau inférieur, afin d'éviter de poser des hypothèses sur la structure d'emboîtement des indicateurs de niveau intermédiaire. Nous calculons ensuite l'indicateur global de RMP en faisant la moyenne simple des trois indicateurs de niveau supérieur, c'est-à-dire sans sélection aléatoire des coefficients de pondération au stade final du processus d'agrégation. Une telle sélection aléatoire à ce niveau d'agrégation se traduirait en effet par des intervalles de confiance très amples. Ces coefficients de pondération aléatoires sont tirés d'une distribution uniforme entre zéro et un, puis normalisés de manière que leur somme soit égale à un¹. Nous utilisons ensuite les distributions des valeurs des indicateurs de niveau supérieur et de l'indicateur global de RMP pour calculer des intervalles de confiance à 90 % autour de la valeur moyenne².

Notes

1. En l'absence d'informations sur la distribution des coefficients de pondération, nous avons fait le choix d'une distribution uniforme dans un souci de simplicité.
2. Pour les composantes relatives au *contrôle étatique* et aux *obstacles à l'entrepreneuriat*, les valeurs des indicateurs représentées dans les graphiques 2.2 et 2.3 ne se trouvent pas au milieu des intervalles de confiance, parce que les indicateurs de niveau intermédiaire ne se composent pas du même nombre d'indicateurs de niveau inférieur, alors que la valeur moyenne résultant de l'analyse par pondération aléatoire repose sur l'hypothèse que tel est le cas.

Chapitre 3

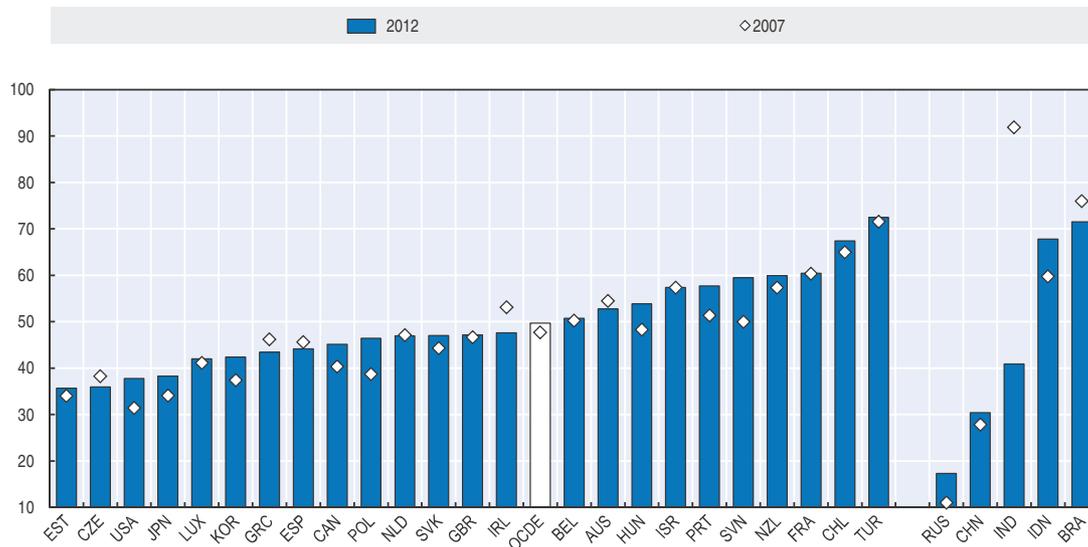
Indicateurs de politique structurelle

Ce chapitre contient un ensemble complet d'indicateurs quantitatifs permettant de comparer les politiques publiques entre pays. Ces indicateurs couvrent les systèmes de prélèvements et d'aides au revenu ainsi que leurs effets sur les incitations au travail, la réglementation des marchés de produits et la réglementation du marché du travail, l'enseignement et la formation, les règles relatives au commerce et à l'investissement, ainsi que les politiques d'innovation. Ces indicateurs sont présentés sous forme de graphiques montrant pour tous les pays les données disponibles les plus récentes et les variations par rapport à des observations antérieures. Néanmoins, ils peuvent ne plus correspondre pleinement à la situation actuelle dans les pays caractérisés par des réformes rapides.

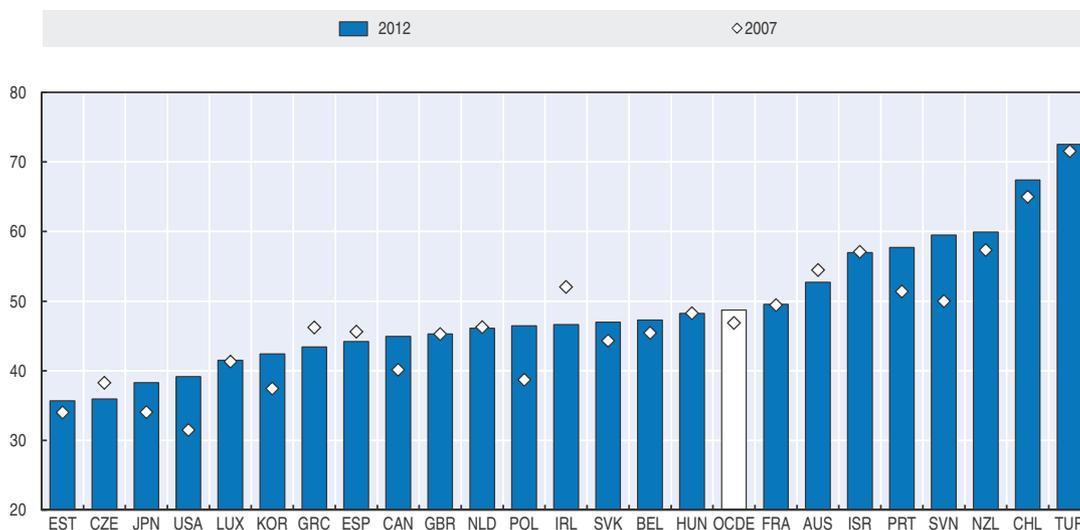
Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Graphique 3.1. Coût du travail

A. Salaires minimums¹
En pourcentage du salaire médian²



B. Coût minimum du travail³
En pourcentage du coût du travail du salarié médian²



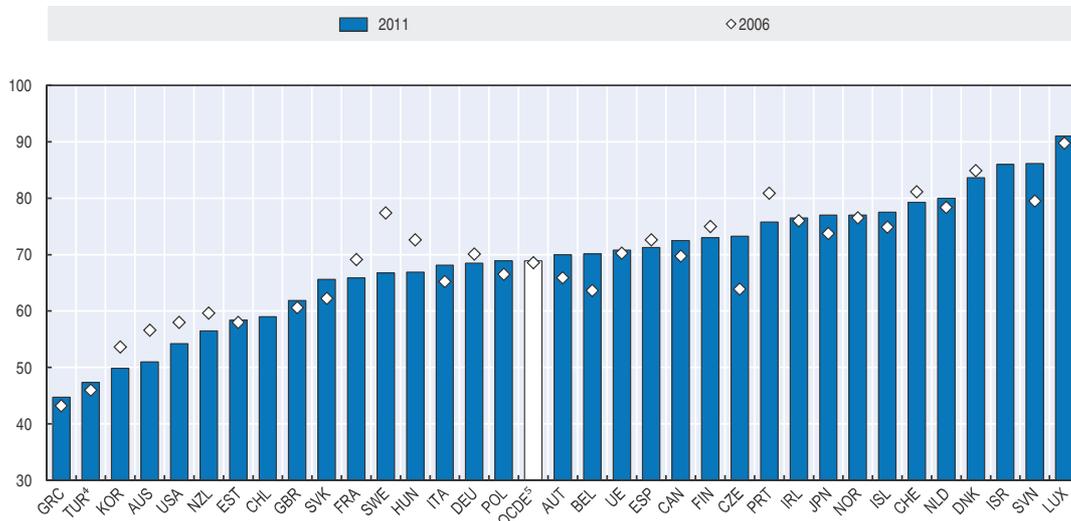
1. Les pays manquants n'ont pas de salaire minimum légal national, à l'exception du Mexique. Les données se rapportent à 2004-05 et à 2009-10 pour l'Inde, et à 2006 et 2011 pour le Chili.
2. Pour les pays de l'OCDE, le salaire minimum est effectivement exprimé en pourcentage du salaire médian, c'est-à-dire du niveau de rémunération qui divise exactement en deux la population constituée par l'ensemble des salariés. Pour les pays non membres de l'OCDE, le salaire minimum est exprimé en pourcentage du salaire moyen dans le cas de la Chine, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie et de l'Inde.
3. Le coût du travail est égal à la somme du salaire et des cotisations patronales de sécurité sociale correspondantes. Les données se rapportent à 2006 et 2011 pour le Chili.

Sources : Partie A : OCDE (2013), *Base de données des Perspectives de l'emploi de l'OCDE* ; ministère chinois des Ressources humaines et de la Sécurité sociale et Bureau national des statistiques (BNS) de Chine ; Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE, Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística), Enquête nationale auprès d'un échantillon de ménages (Pesquisa Nacional por Amostra de Domicílios) ; Organisation internationale du travail (OIT), *Base de données sur la législation des conditions de travail et d'emploi* ; ministère de la Main-d'œuvre et de la Transmigration de la république d'Indonésie et Office central des statistiques (BPS, Badan Pusat Statistik) d'Indonésie ; Service fédéral des statistiques de Fédération de Russie (ROSSSTAT) et Rani, U., P. Belser, M. Oelz et S. Ranjbar (2013), « Minimum wage coverage and compliance in developing countries », *International Labour Review*, vol. 152, n° 3-4 ; Partie B : OCDE (2013), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* et *Base de données sur les impôts sur les salaires*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984231>

Graphique 3.2. **Taux nets de remplacement du revenu en cas de chômage**¹
Revenu net perçu en période de chômage en pourcentage du revenu net perçu en période d'activité

A. Niveau initial²



B. Niveau le 60e mois³



1. Moyenne simple des taux de remplacement nets correspondant aux situations familiales suivantes : célibataire sans enfants ou avec deux enfants rémunéré à hauteur de 67 % ou de 100 % du salaire du travailleur moyen, couple marié sans enfant ou avec deux enfants comptant un apporteur de revenu rémunéré à hauteur de 67 % ou de 100 % du salaire du travailleur moyen. Taux de remplacement calculé après impôt et en tenant compte des allocations de chômage et des allocations familiales. Il est supposé que les ménages ont accès à l'aide sociale et à d'autres prestations soumises à conditions de ressources s'ils remplissent les conditions de revenus applicables. Par ailleurs, on part de l'hypothèse que les coûts de logement représentent 20 % du salaire du travailleur moyen.
2. Phase initiale de chômage, après un éventuel délai de carence. L'impôt sur le revenu à acquitter sur les allocations de chômage est calculé par rapport à la valeur annualisée de ces prestations (c'est-à-dire leur valeur mensuelle multipliée par 12) même si la durée maximale d'indemnisation est inférieure à 12 mois.
3. Taux de remplacement calculé après impôt et en tenant compte des allocations de chômage, de l'aide sociale, des allocations familiales et des allocations de logement au 60e mois d'indemnisation. La valeur de l'indicateur est égale à zéro pour l'Italie et la Turquie en 2006 et en 2011.
4. Pour la Turquie, le salaire du travailleur moyen (STM) n'est pas disponible. Les calculs sont donc fondés sur le salaire de l'ouvrier moyen (SOM).
5. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, Israël et le Mexique pour 2006, et le Mexique uniquement pour 2011.

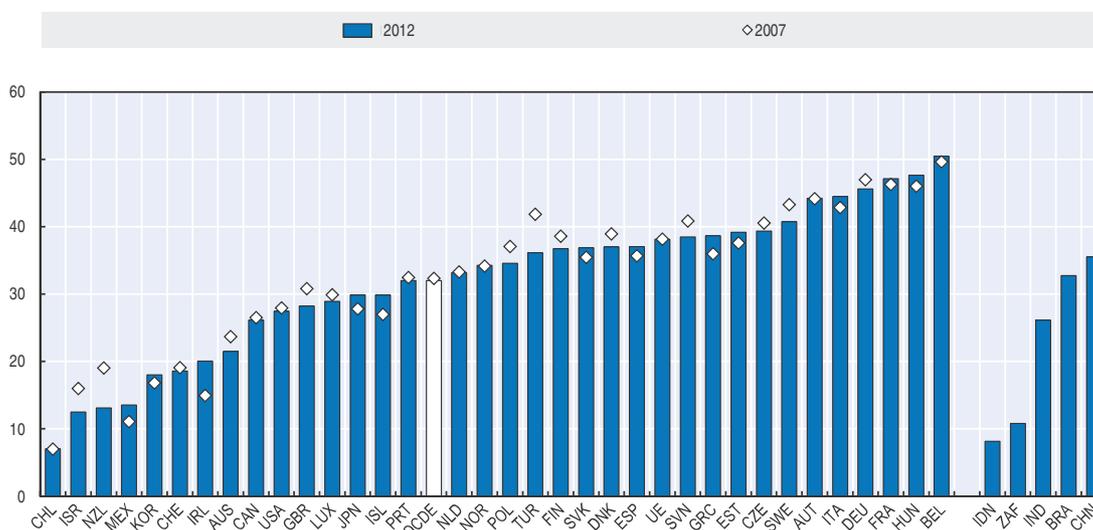
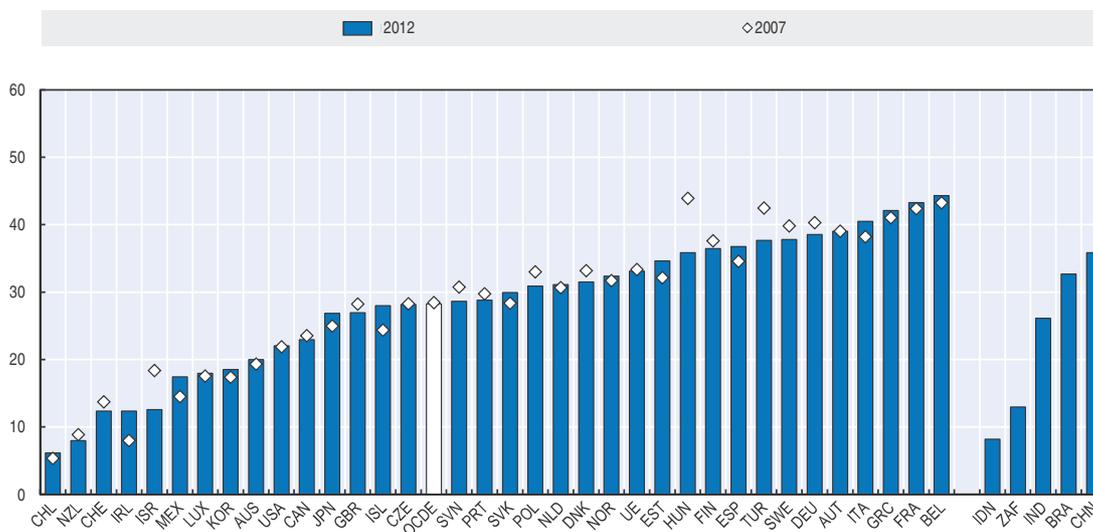
Source : OCDE (2013), *Modèles impôts-prestations*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984250>

Graphique 3.3. **Coin fiscal moyen sur le travail**¹

En pourcentage de la rémunération totale du travail

A. Évalué à 67 % du salaire du travailleur moyen, pour un célibataire sans enfant

B. Évalué à 100 % du salaire du travailleur moyen, pour un couple avec deux enfants²

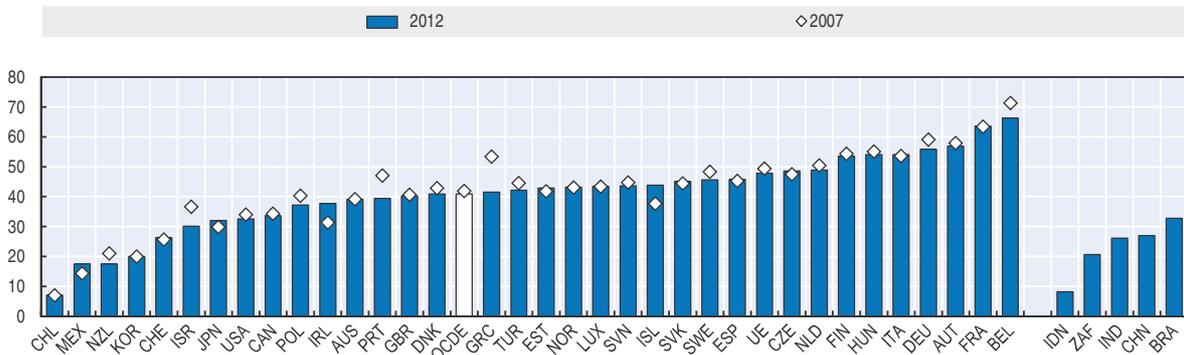
- Mesure l'écart entre la rémunération totale du travail versée par l'employeur et la rémunération nette effectivement perçue par le salarié, en pourcentage de la rémunération totale du travail. Tant les cotisations patronales que salariales de sécurité sociale sont donc prises en compte. Pour l'Inde, les données se rapportent aux travailleurs des entreprises du secteur manufacturier comptant au moins vingt salariés (qui représentent 5 % des entreprises de cette branche d'activité) ; or, seules les entreprises comptant au moins 20 salariés sont assujetties aux cotisations d'assurance maladie et aux cotisations de retraite destinées au Fonds de prévoyance des salariés (Employee Provident Fund). En Chine, une forte proportion des travailleurs n'est pas couverte par le système de sécurité sociale, ce qui implique que le coin fiscal qui s'applique véritablement à ces personnes est sensiblement inférieur à celui représenté dans ce graphique, qui reflète la situation des travailleurs couverts.
- Le coin fiscal est calculé pour un couple avec deux enfants, dont le premier apporteur de revenu est rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0 %, 33 % et 67 % du salaire du travailleur moyen).

Sources : OCDE (2013), *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; pour les BIICS (Brésil, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud), les données correspondent aux chiffres les plus récents obtenus à partir de la méthodologie décrite dans : Gandullia, L., N. Iacobone et A. Thomas (2012), « Modelling the Tax Burden on Labour Income in Brazil, China, India, Indonesia, and South Africa », *OECD Taxation Working Papers*, n° 14.

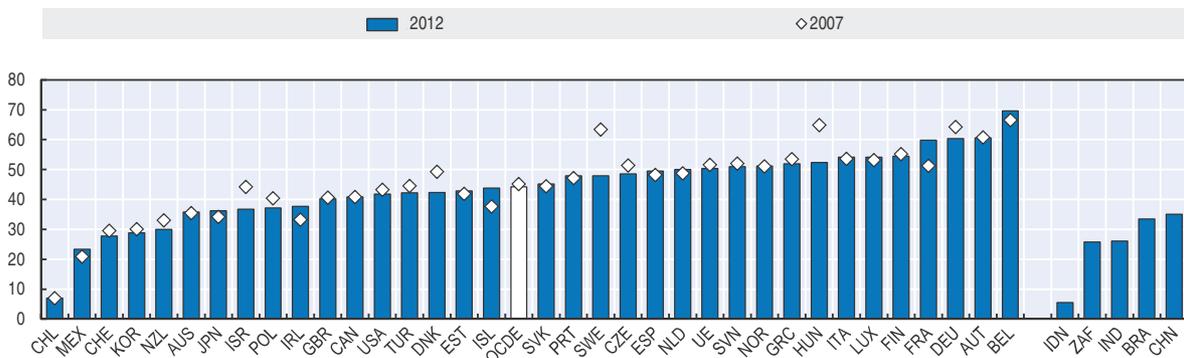
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984269>

Graphique 3.4. **Coin fiscal marginal sur le travail**¹
En pourcentage de la rémunération totale du travail pour les célibataires sans enfant

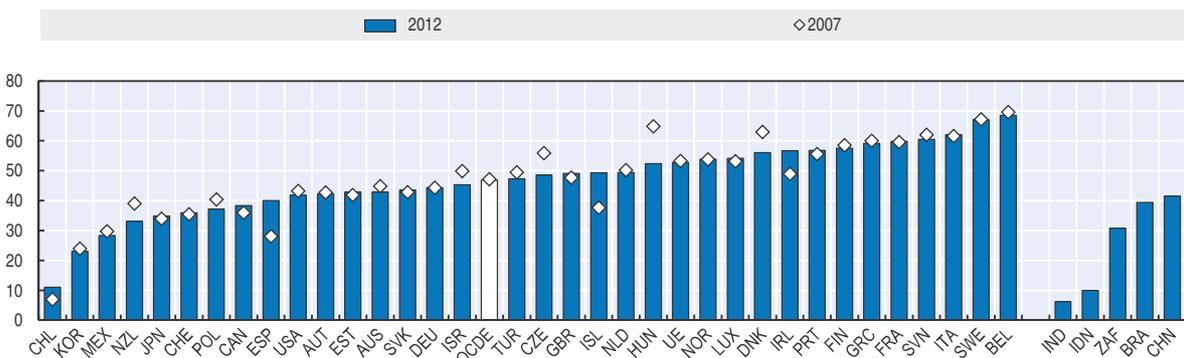
A. Évalué à 67 % du salaire du travailleur moyen



B. Évalué à 100 % du salaire du travailleur moyen



C. Évalué à 167 % du salaire du travailleur moyen



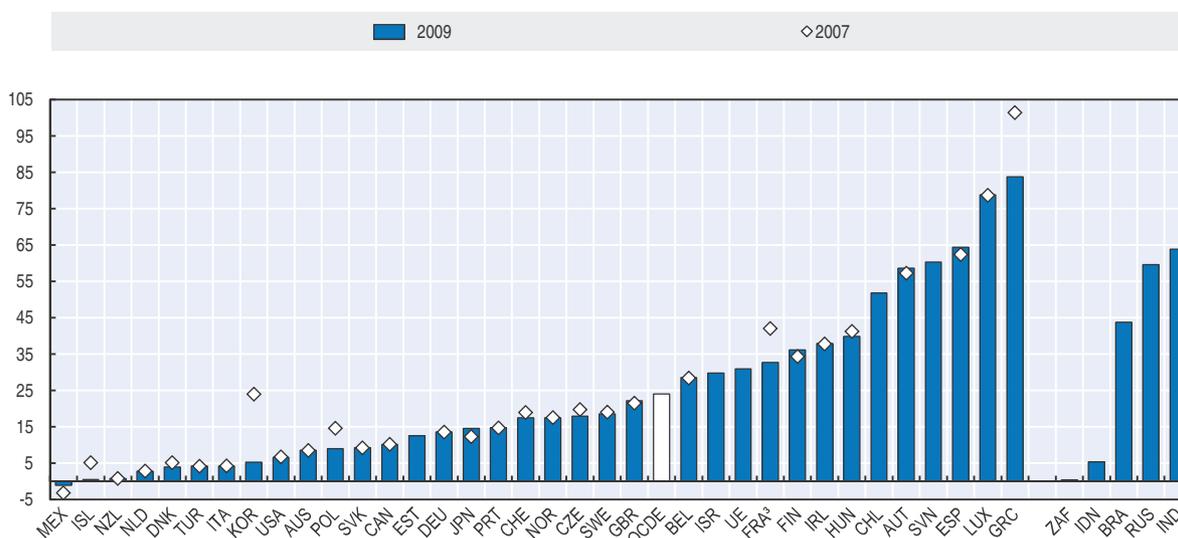
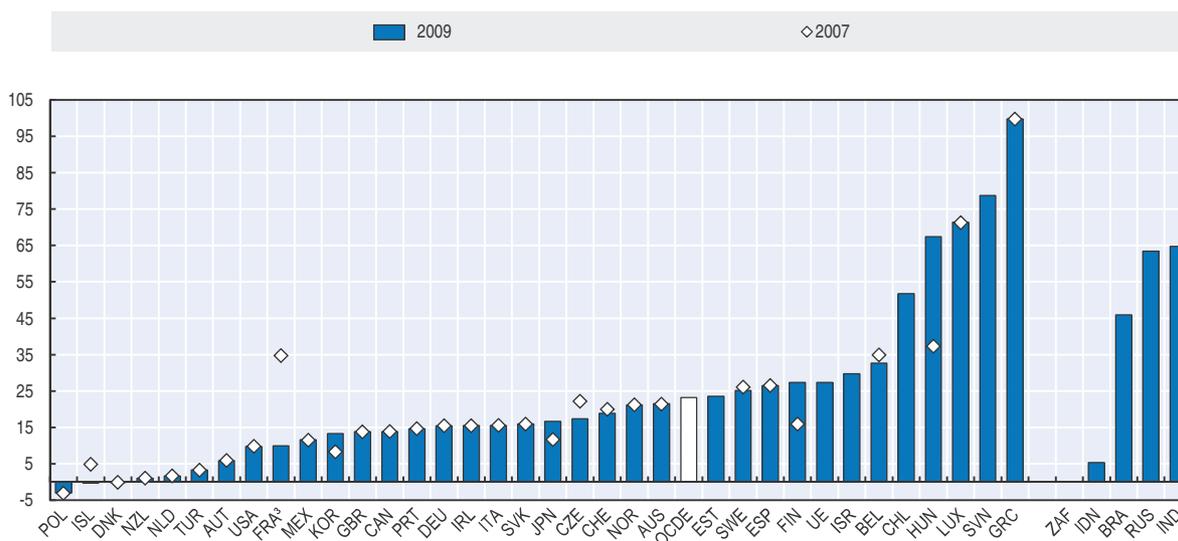
1. Mesure l'écart entre la variation de la rémunération totale du travail versée par l'employeur et la variation de la rémunération nette effectivement perçue par le salarié qui est observé lorsque le revenu du travail augmente d'une unité monétaire nationale. Cet écart est exprimé en pourcentage de la variation de la rémunération totale du travail. Pour l'Inde, les données se rapportent aux travailleurs des entreprises du secteur manufacturier comptant au moins vingt salariés (qui représentent 5 % des entreprises de cette branche d'activité) ; or, seules les entreprises comptant au moins 20 salariés sont assujetties aux cotisations d'assurance maladie et aux cotisations de retraite destinées au Fonds de prévoyance des salariés (Employee Provident Fund). En Chine, une forte proportion des travailleurs n'est pas couverte par le système de sécurité sociale, ce qui implique que le coin fiscal qui s'applique véritablement à ces personnes est sensiblement inférieur à celui représenté dans ce graphique, qui reflète la situation des travailleurs couverts.

Sources : OCDE (2013), *Base de données sur les impôts sur les salaires* ; pour les BIICS (Brésil, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud), les données correspondent aux chiffres les plus récents obtenus à partir de la méthodologie décrite dans : Gandullia, L., N. Iacobone et A. Thomas (2012), « Modelling the Tax Burden on Labour Income in Brazil, China, India, Indonesia, and South Africa », *OECD Taxation Working Papers*, n° 14.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984288>

Graphique 3.5. **Impôts implicites sur la poursuite de l'activité à un âge avancé**

En pourcentage du salaire du travailleur moyen

A. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité : retraite anticipée¹B. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité : pensions de vieillesse²

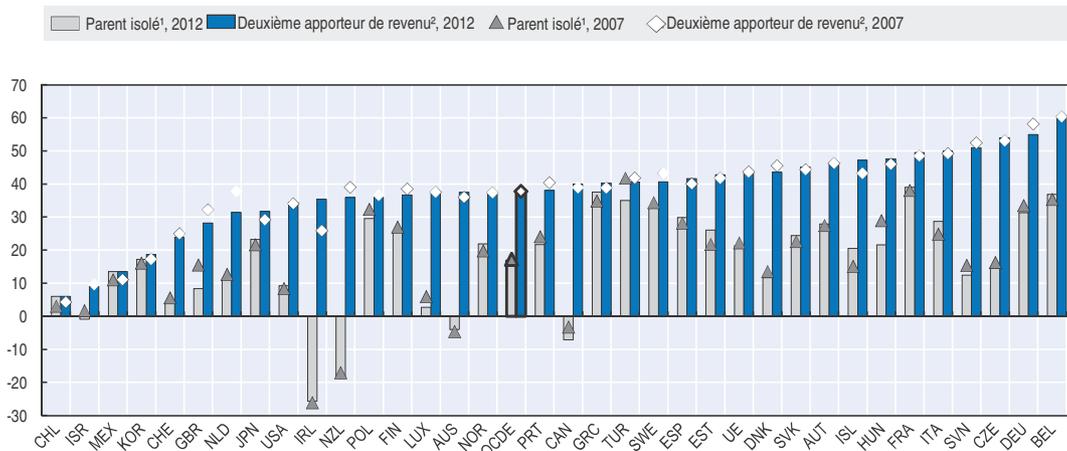
1. Niveau moyen, pour les personnes âgées de 55 et 60 ans, de l'impôt implicite qui pèse sur la poursuite de l'activité pendant cinq années supplémentaires du fait des « voies d'accès anticipé à la retraite », telles qu'elles sont définies dans Duval (2003).
2. Impôt implicite qui pèse sur la poursuite de l'activité à 60 ans du fait du système normal de pension de vieillesse. Le chiffre relatif à l'Afrique du Sud est égal à zéro en 2009.
3. Année 2010 pour la France.

Source : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 370, Éditions OCDE et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984307>

Graphique 3.6. Coin fiscal moyen : situation d'un parent isolé et d'un deuxième apporteur de revenu

En pourcentage



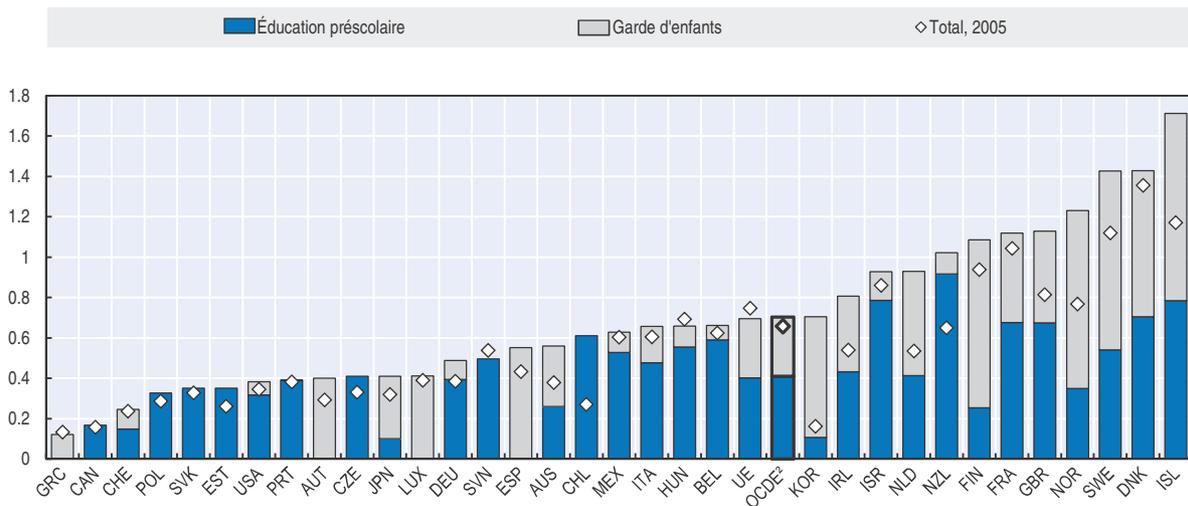
1. Parent isolé avec deux enfants rémunéré à hauteur de 67 % du salaire moyen.
2. Coin fiscal moyen auquel est confronté un deuxième apporteur de revenu rémunéré à hauteur de 67 % du salaire moyen appartenant à une famille avec deux enfants, dont le premier apporteur de revenu perçoit 100 % du salaire moyen.

Source : OCDE (2013), Base de données sur les impôts sur les salaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984326>

Graphique 3.7. Dépenses publiques au titre des services de garde d'enfants¹

En 2009, en pourcentage du PIB



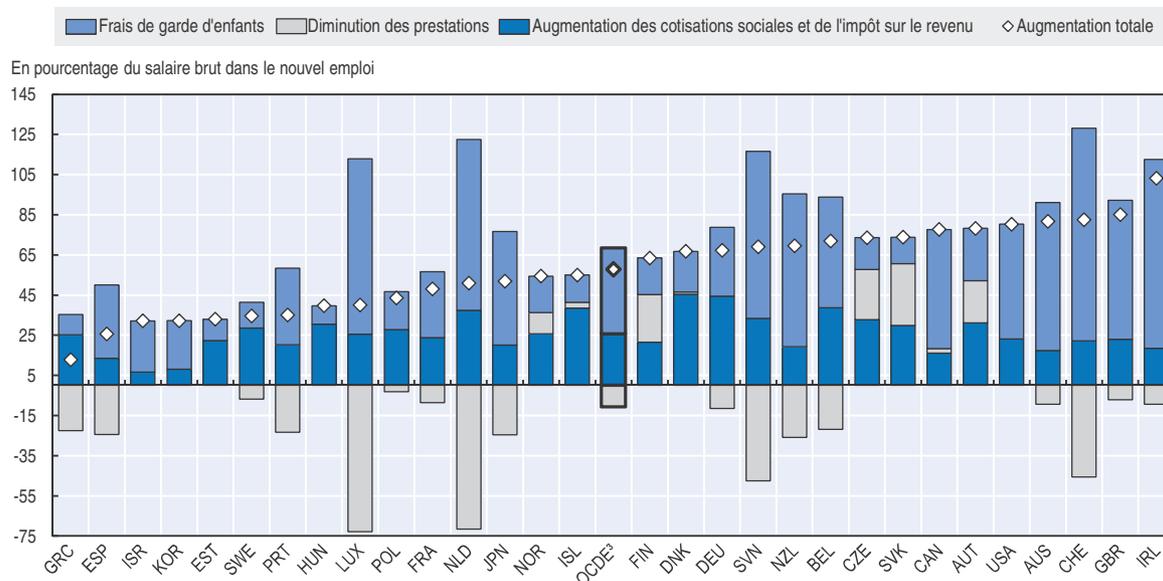
1. Les dépenses de garde d'enfants correspondent aux enfants de moins de trois ans inscrits dans des structures de garde et aux enfants âgés de trois à cinq ans inscrits dans des établissements préscolaires. On entend par garde d'enfants les services formels de garde, tels que les garderies et le placement auprès d'une assistante maternelle. L'enseignement préscolaire recouvre les jardins d'enfants et les garderies qui offrent généralement un contenu éducatif en sus des services classiques de garde d'enfants [niveau 0 de la Classification internationale type de l'enseignement (CITE) de l'UNESCO]. Il est possible que les données relatives aux pays fédéraux ne rendent pas compte de manière satisfaisante des dépenses des collectivités locales.
2. La moyenne de l'OCDE exclut la Turquie.

Source : OCDE (2013), données provisoires tirées de la Base de données de l'OCDE sur la famille.

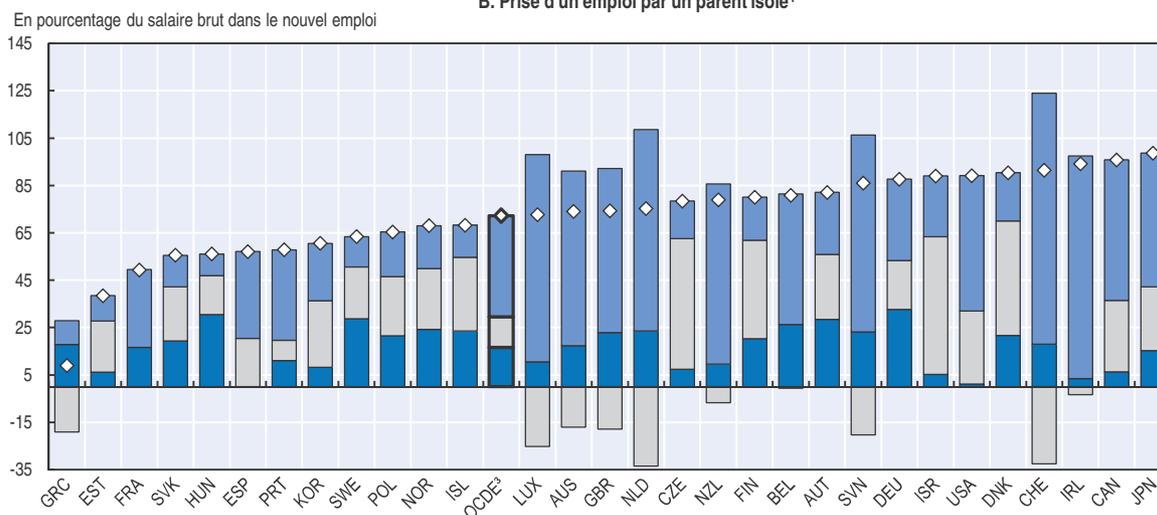
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984345>

Graphique 3.8. Impôt implicite sur la reprise d'une activité professionnelle¹
 Transferts nets et frais de garde d'enfants pour un ménage avec deux enfants âgés de 2 et 3 ans, en 2008

A. Prise d'un emploi par le deuxième apporteur de revenu²



B. Prise d'un emploi par un parent isolé⁴



1. Cet indicateur est calculé en tenant compte des frais de garde d'enfants et des variations des prélèvements et prestations en cas de prise d'un emploi rémunéré à hauteur de deux tiers du salaire du travailleur moyen.

2. Prise d'un emploi rémunéré à hauteur de 67 % du salaire moyen par le deuxième apporteur de revenu, sachant que le premier apporteur de revenu est rémunéré à hauteur de 100 % du salaire moyen.

3. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël, l'Italie, le Mexique, la Slovaquie et la Turquie.

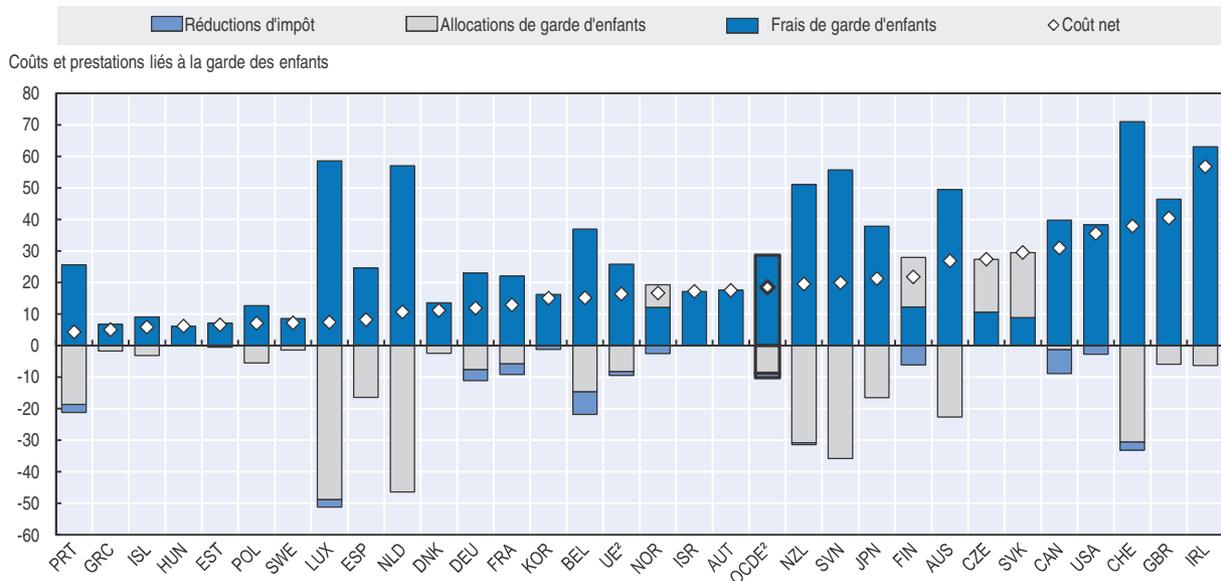
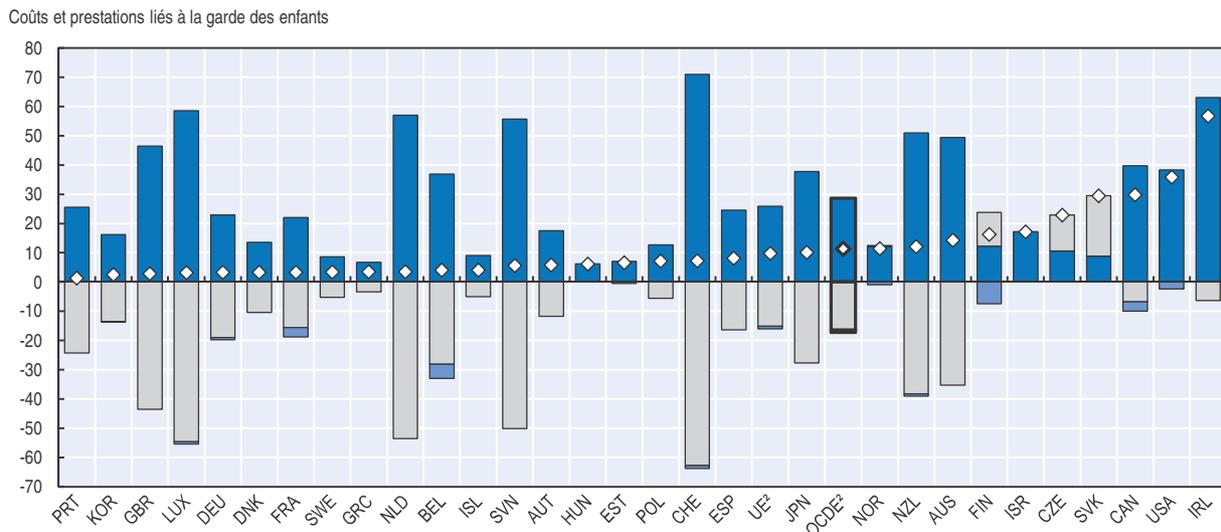
4. Prise d'un emploi rémunéré à hauteur de 67 % du salaire moyen par un parent isolé.

Source : OCDE (2013), Base de données sur les prestations et salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984364>

Graphique 3.9. **Coûts nets de garde d'enfants**

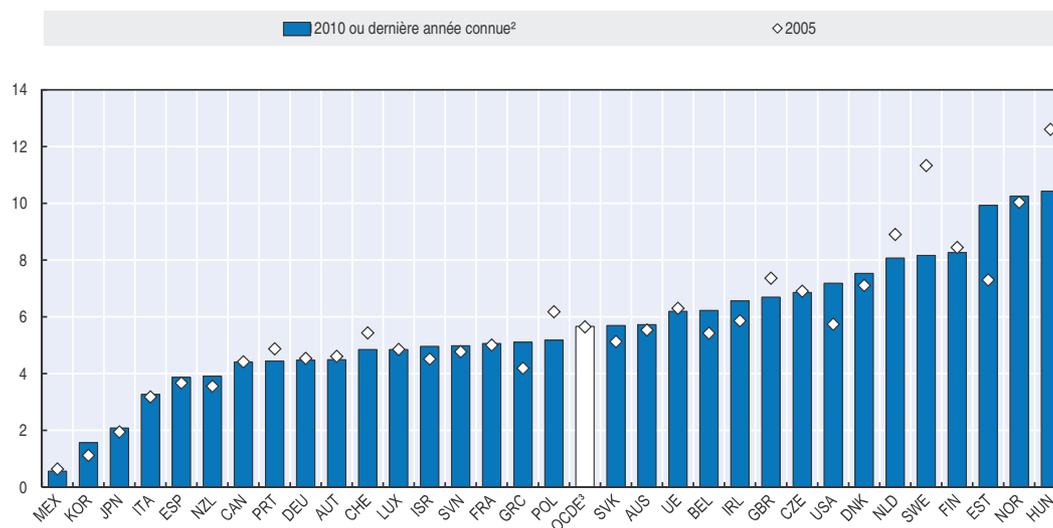
En pourcentage du salaire moyen, en 2008

A. Couple¹B. Parent isolé³

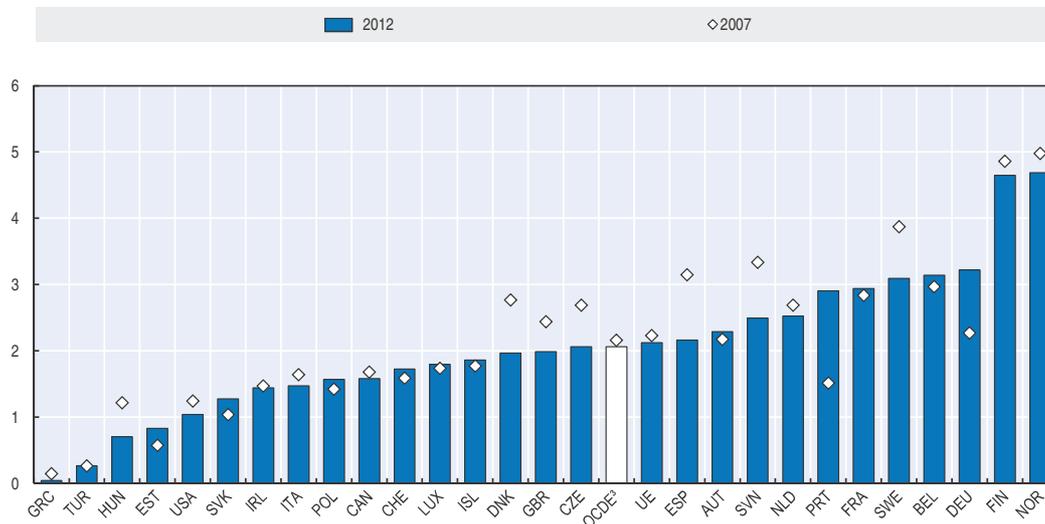
1. Couple dont le premier apporteur de revenu est rémunéré à hauteur de 100 % du salaire moyen, et le deuxième apporteur de revenu à hauteur de 67 % du salaire moyen. Dans le cas du Canada, de la Finlande, de la Norvège, de la République slovaque et du Royaume-Uni, les allocations de garde d'enfants recouvrent également d'autres prestations.
2. Les moyennes de l'Union européenne (UE) et de l'OCDE excluent le Chili, l'Italie, le Mexique et la Turquie.
3. Parent isolé rémunéré à hauteur de 67 % du salaire moyen. Dans le cas du Canada, de la Finlande, de la Norvège, de la République slovaque, de la République tchèque et du Royaume-Uni, les allocations de garde d'enfants recouvrent également d'autres prestations.

Source : OCDE (2013), *Modèles impôts-prestations*.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984383>

Graphique 3.10. Garantie de revenu en cas d'invalidité et de maladie

A. Pourcentage de la population âgée de 20 à 64 ans recevant des prestations d'invalidité¹

B. Nombre de semaines perdues pour cause de congé maladie



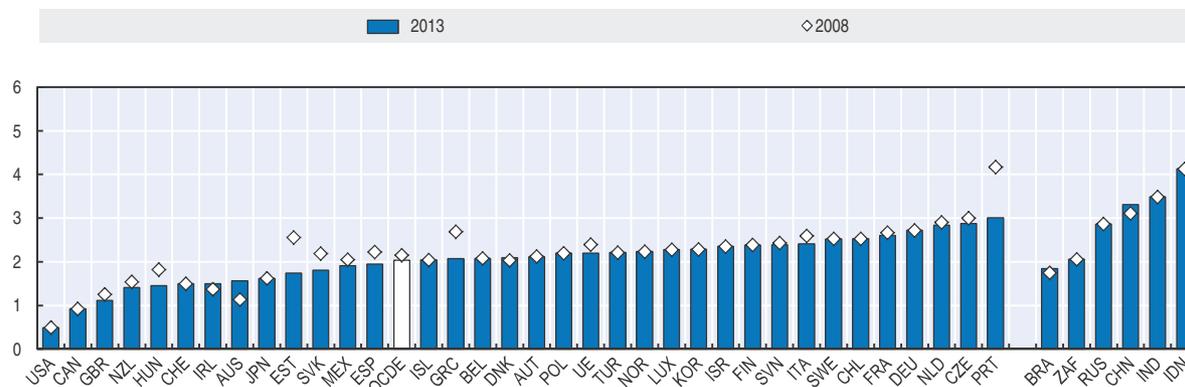
1. Les prestations d'invalidité recouvrent les transferts provenant des régimes auxquels les bénéficiaires ont cotisé (dispositifs contributifs), des programmes financés par les recettes fiscales générales (dispositifs non contributifs) ainsi que des régimes d'indemnisation des accidents du travail.
2. La dernière année connue est 2005 pour le Luxembourg ; 2007 pour le Canada, la France, l'Italie et la Pologne ; 2008 pour l'Autriche, la Corée, la Grèce, le Japon et la Slovaquie ; 2009 pour l'Allemagne, les États-Unis, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la République slovaque ; 2011 pour l'Australie, l'Estonie et la Suisse ; et 2012 pour le Royaume-Uni.
3. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Islande et la Turquie dans la partie A, tandis qu'elle exclut l'Australie, le Chili, la Corée, Israël, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande dans la partie B.

Sources : Partie A : Questionnaire de l'OCDE sur l'incapacité ; Partie B : estimations de l'OCDE fondées sur l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (données non publiées) et l'Enquête sur la population active canadienne, et estimations publiées, dans le cadre de l'enquête permanente sur la population active (CPS, Current Population Survey) réalisée aux États-Unis, du taux de perte de temps de travail pour cause de blessure ou de maladie parmi les salariés à temps plein.

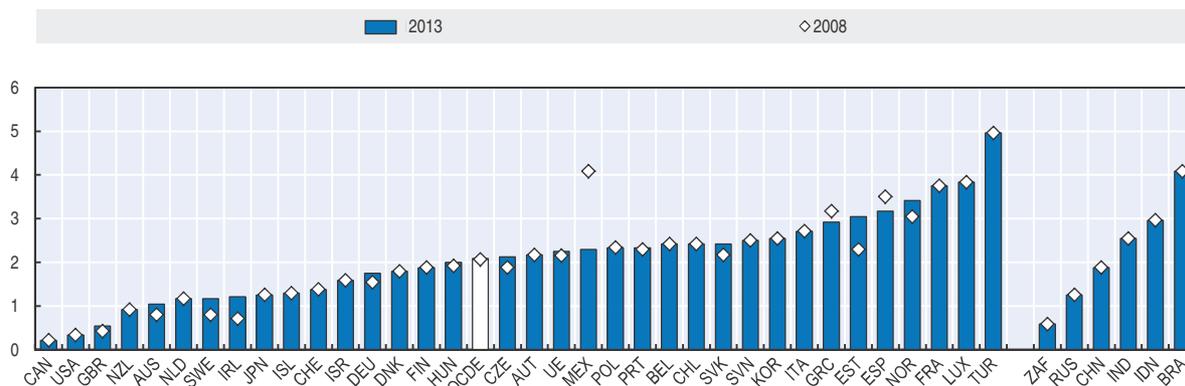
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984402>

Graphique 3.11. **Législation sur la protection de l'emploi (LPE)¹**
Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

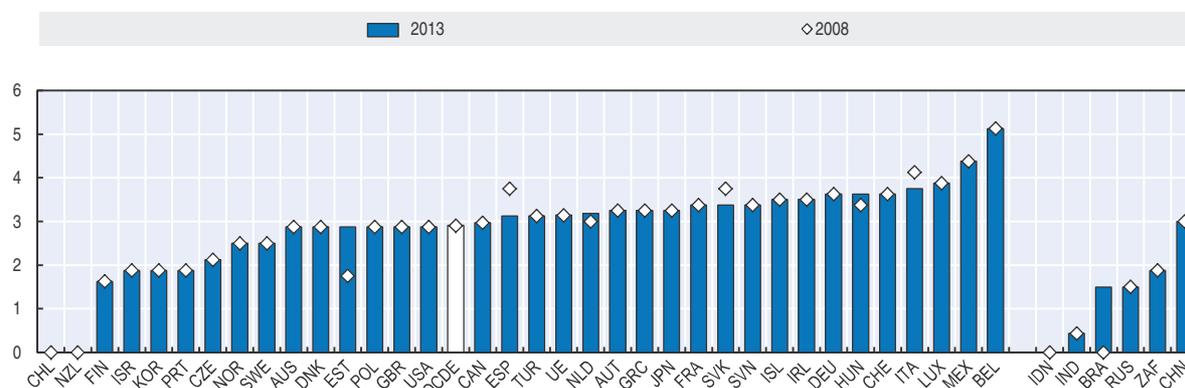
A. Protection de l'emploi régulier



B. Protection de l'emploi temporaire



C. Protection supplémentaire relative aux licenciements collectifs



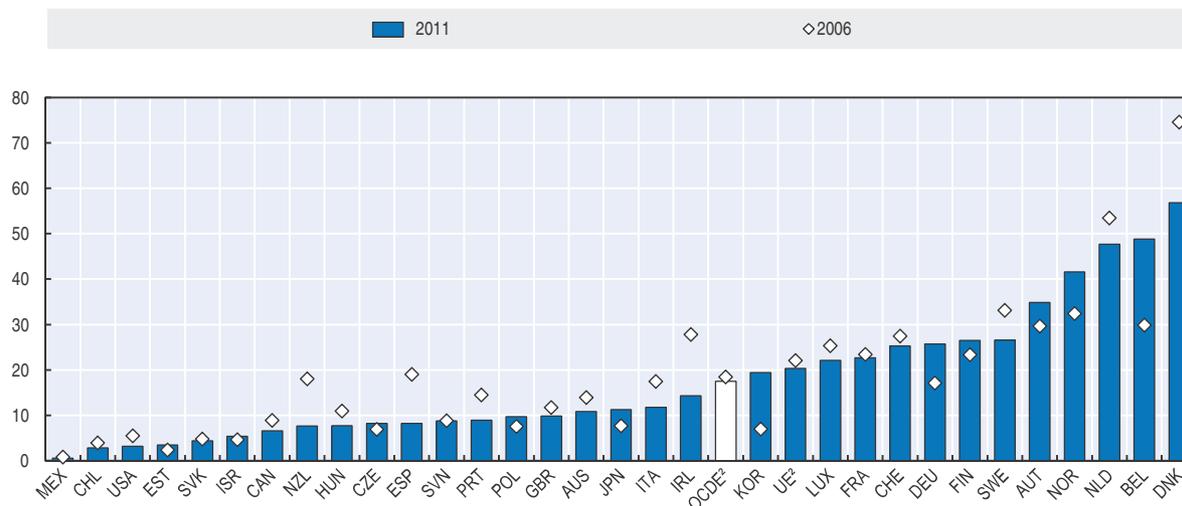
1. Les dernières données disponibles se rapportent à 2012 pour les BRIICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud). Dans la partie C, la valeur des indicateurs relatifs au Chili, à l'Indonésie et à la Nouvelle-Zélande est égale à zéro en 2008 et en 2013, tandis que celle de l'indicateur relatif au Brésil est égale à zéro uniquement en 2008.

Source : OCDE (2013), Base de données sur la protection de l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984421>

Graphique 3.12. **Dépenses publiques au titre des politiques actives du marché du travail par chômeur¹**

En pourcentage du PIB par habitant

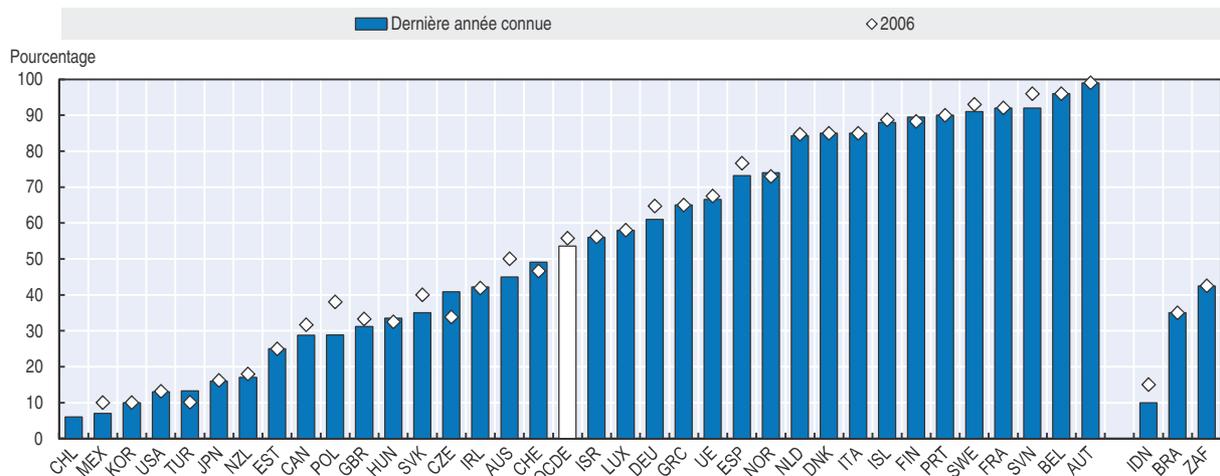
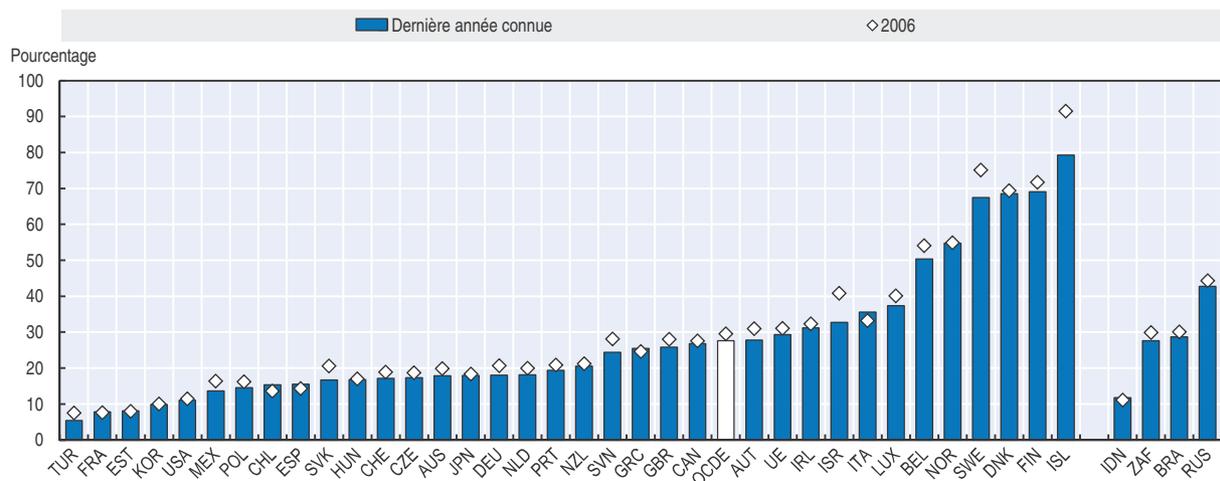


1. La dernière année connue est 2010 pour l'Irlande et le Mexique, 2009 pour le Royaume-Uni, et 2007 pour la Norvège. Pour le Chili, les données relatives à 2006 se rapportent en fait à 2008.

2. Les moyennes de l'OCDE et de l'Union européenne (UE) excluent l'Islande, la Grèce et la Turquie.

Source : OCDE (2013), Base de données sur les dépenses publiques au titre des programmes du marché du travail (PMT) et le nombre de participants aux PMT et Base de données des Perspectives économiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984440>

Graphique 3.13. **Taux de couverture des conventions collectives et taux de syndicalisation**¹A. Taux de couverture des conventions collectives²B. Taux de syndicalisation³

1. Le taux de couverture conventionnelle est égal au pourcentage de travailleurs couverts par une convention collective, qu'ils soient ou non syndiqués. Le taux de syndicalisation est égal au pourcentage de travailleurs syndiqués. Ces taux se rapportent aux travailleurs salariés.
2. La dernière année connue est 2011 pour le Canada, les États-Unis, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède ; 2010 pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne et la Turquie ; 2009 pour l'Estonie, la Finlande, la Hongrie et la Slovaquie ; 2008 pour la Corée, la France, la Grèce, l'Islande, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, le Portugal, l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Indonésie ; 2007 pour l'Australie, le Chili, le Danemark et la Nouvelle-Zélande ; et 2006 pour Israël et la Turquie. Les données relatives à 2006 se rapportent en fait à 2007 pour le Portugal ; 2005 pour l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suisse et l'Afrique du Sud ; 2004 pour le Danemark et la Finlande ; 2003 pour la France, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, le Brésil et l'Indonésie ; 2002 pour l'Autriche, la Belgique, l'Islande et le Mexique ; 2001 pour l'Australie et la Turquie ; et 2000 pour Israël.
3. La dernière année connue est 2012 pour l'Australie, le Chili, les États-Unis, l'Irlande, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède ; 2011 pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la République slovaque, la Slovaquie et la Turquie ; 2010 pour le Danemark, l'Estonie, l'Espagne, l'Islande, la France, la Pologne, le Portugal et la Suisse ; 2009 pour la République tchèque ; 2008 pour le Brésil, la Hongrie, l'Islande, le Luxembourg, l'Afrique du Sud et la Fédération de Russie ; 2007 pour l'Indonésie et Israël. Les données relatives à 2006 se rapportent en fait à 2008 pour la Slovaquie, à 2007 pour la Fédération de Russie, à 2005 pour l'Indonésie et à 2000 pour Israël.

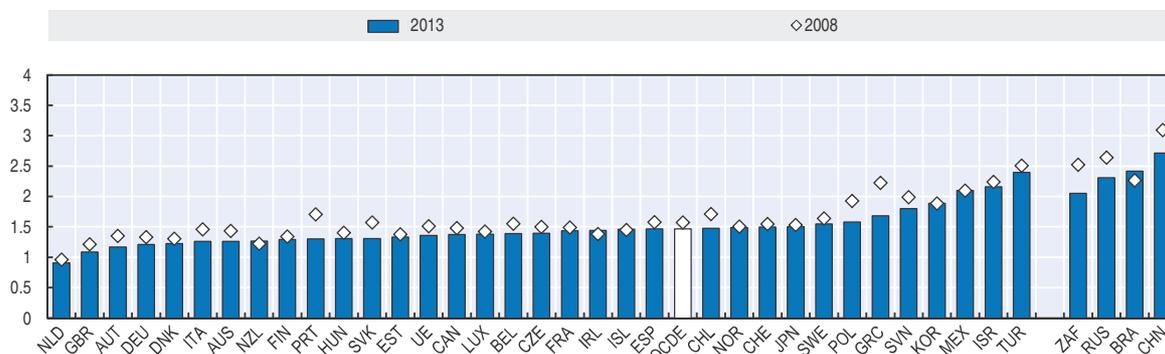
Sources : Estimations de l'OCDE et J. Visser, Amsterdam Institute for Advanced Labour Studies (2013), ICTWSS Database on Institutions, Coordination, Trade Unions, Wage Setting and Social Pacts (version 4, avril 2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984459>

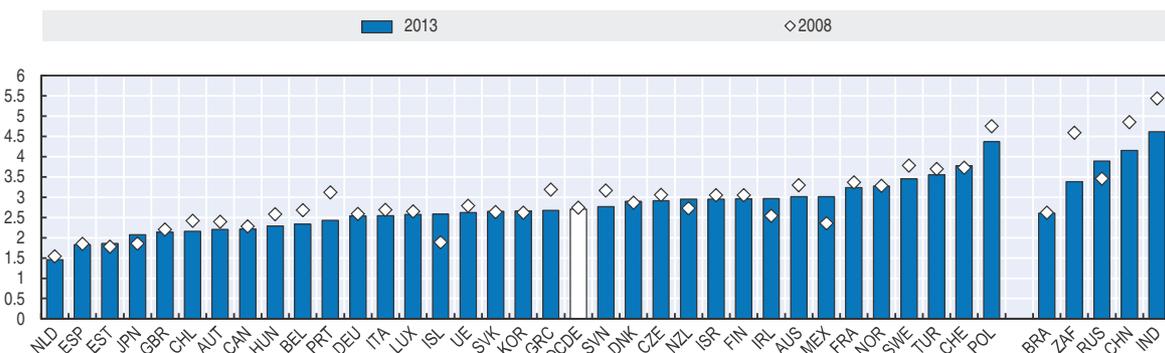
Graphique 3.14. Réglementation des marchés de produits et contrôle étatique exercé sur les activités des entreprises

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

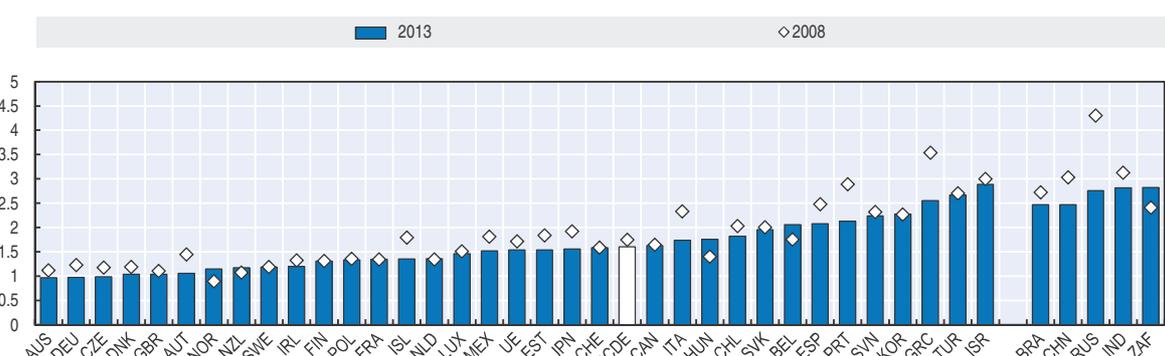
A. Rigueur de la réglementation des marchés de produits dans l'ensemble de l'économie



B. Contrôle étatique : présence capitalistique de l'État



C. Contrôle étatique : interventions dans les activités des entreprises



Note : Pour obtenir de plus amples informations sur la structure et la construction des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP), voir l'annexe 2.A1 du chapitre 2. Les indicateurs relatifs au Brésil, à la Chine, à la Fédération de Russie, à l'Inde, au Mexique, à la Pologne et à la Turquie sont fondés sur des estimations préliminaires, dans la mesure où certaines des données sous-jacentes n'ont pas été validées avec les autorités nationales. La validation ultérieure de ces données pourrait se traduire par une révision des indicateurs relatifs à ces pays.

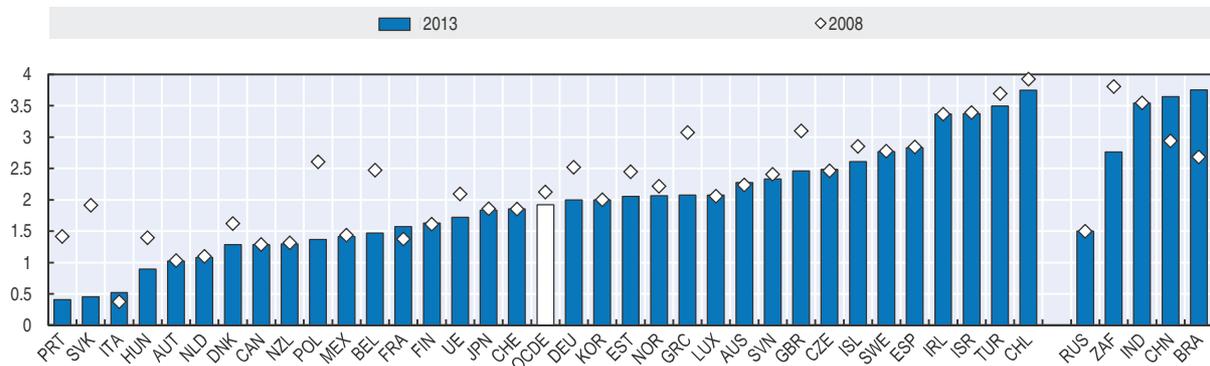
Sources : OCDE (2013), Pour l'Inde, les données se rapportent aux travailleurs des entreprises du secteur manufacturier comptant au moins vingt salariés (qui représentent 5 % des entreprises de cette branche d'activité) ; or, seules les entreprises comptant au moins 20 salariés sont assujetties aux cotisations d'assurance maladie et aux cotisations de retraite destinées au Fonds de prévoyance des salariés (Employee Provident Fund) et Koske, I., I. Wanner, R. Bitetti et O. Barbiero (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators: Policy Insights for OECD and non-OECD countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984478>

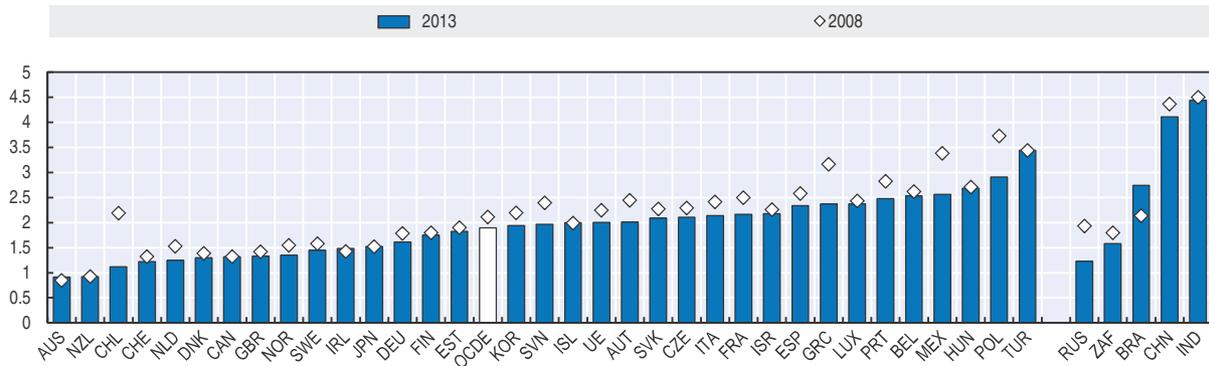
Graphique 3.15. **Obstacles à l'entrepreneuriat**

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

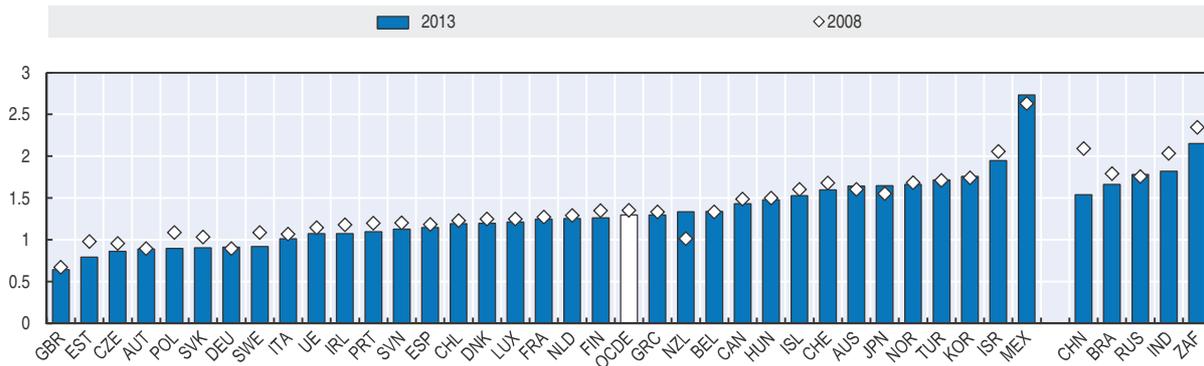
A. Complexité des procédures réglementaires



B. Charges administratives sur la création d'entreprises



C. Protection réglementaire des entreprises en place



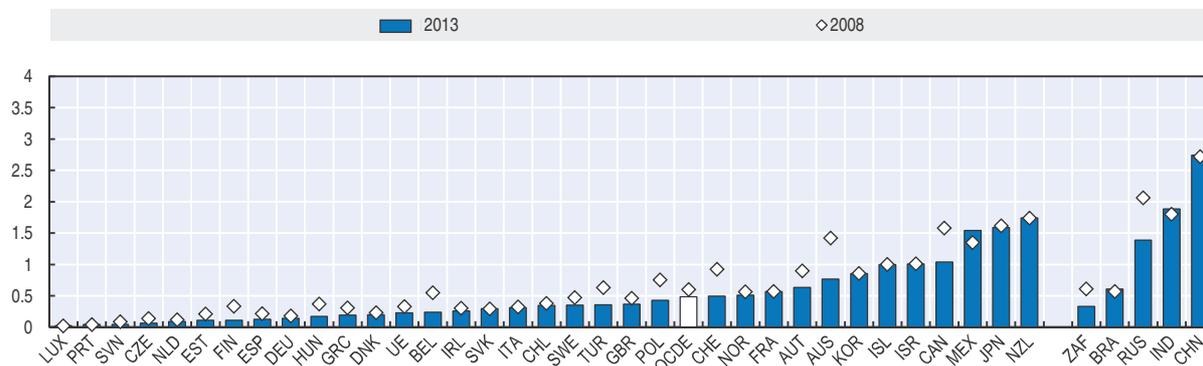
Note : Pour obtenir de plus amples informations sur la structure et la construction des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP), voir l'annexe 2.A1 du chapitre 2. Les indicateurs relatifs au Brésil, à la Chine, à la Fédération de Russie, à l'Inde, au Mexique, à la Pologne et à la Turquie sont fondés sur des estimations préliminaires, dans la mesure où certaines des données sous-jacentes n'ont pas été validées avec les autorités nationales. La validation ultérieure de ces données pourrait se traduire par une révision des indicateurs relatifs à ces pays.

Sources : OCDE (2013), *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* et Koske, I., I. Wanner, R. Bitetti et O. Barbiero (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators: Policy Insights for OECD and non-OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître.

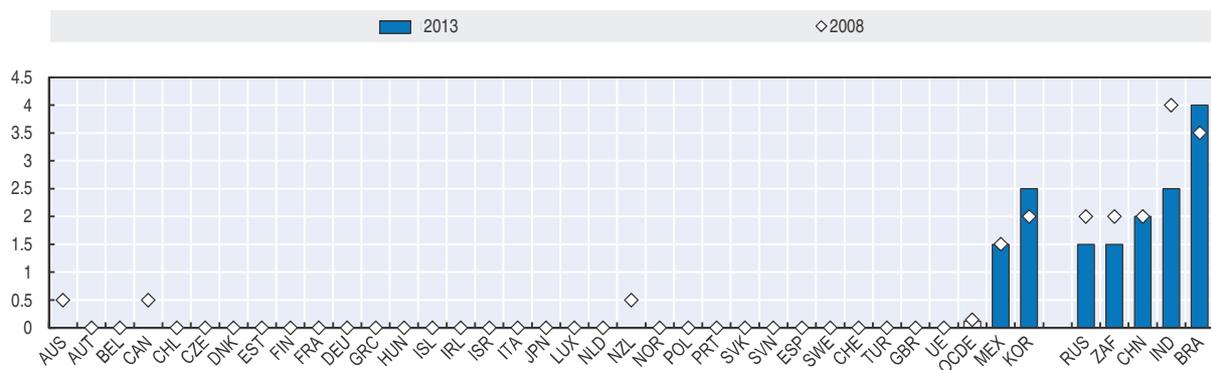
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984497>

Graphique 3.16. **Obstacles aux échanges et à l'investissement**
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

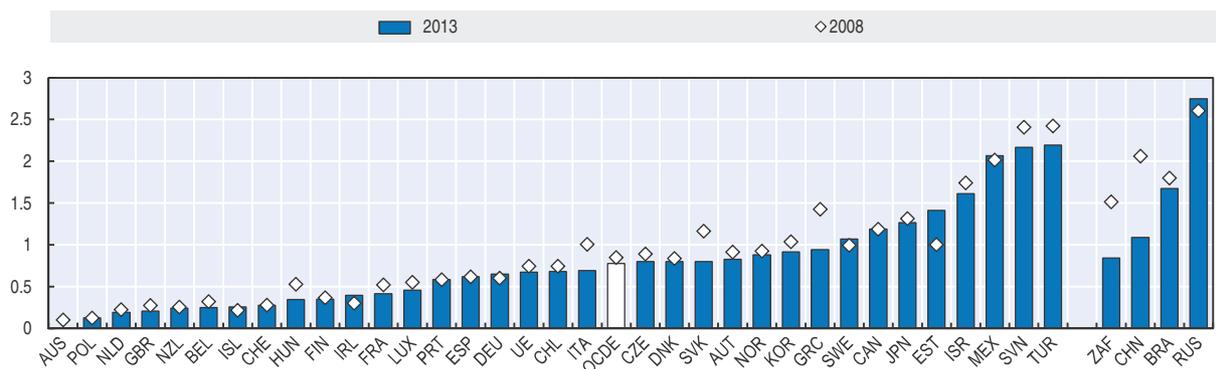
A. Obstacles à l'investissement direct étranger (IDE)



B. Obstacles tarifaires



C. Autres obstacles aux échanges et à l'investissement



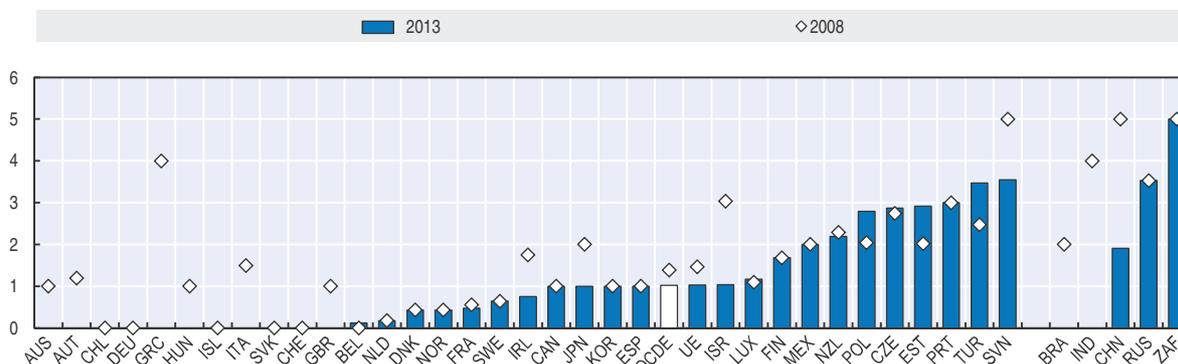
Note : Pour obtenir de plus amples informations sur la structure et la construction des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP), voir l'annexe 2.A1 du chapitre 2. Les indicateurs relatifs au Brésil, à la Chine, à la Fédération de Russie, à l'Inde, au Mexique, à la Pologne et à la Turquie sont fondés sur des estimations préliminaires, dans la mesure où certaines des données sous-jacentes n'ont pas été validées avec les autorités nationales. La validation ultérieure de ces données pourrait se traduire par une révision des indicateurs relatifs à ces pays.

Sources : OCDE (2013), *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* et Koske, I., I. Wanner, R. Bitetti et O. Barbiero (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators: Policy Insights for OECD and non-OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître.

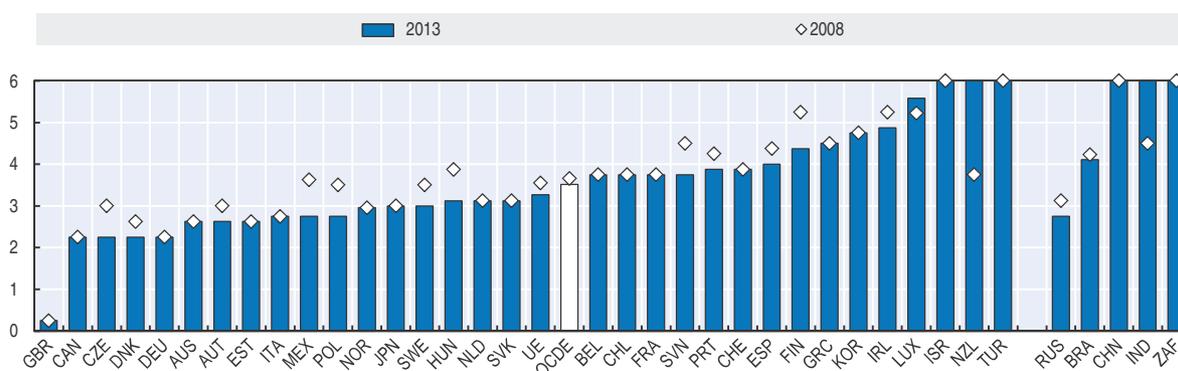
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984516>

Graphique 3.17. **Réglementation sectorielle relative aux transports**
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

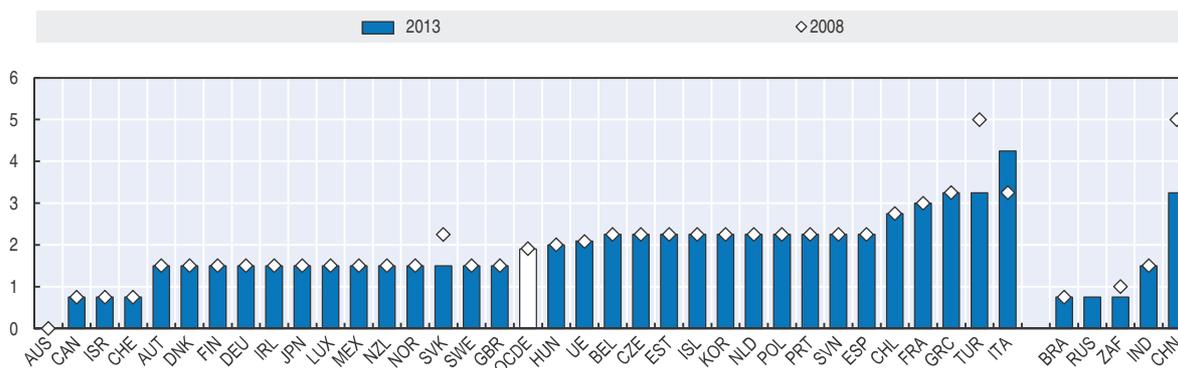
A. Transport aérien



B. Transport ferroviaire



C. Transport routier



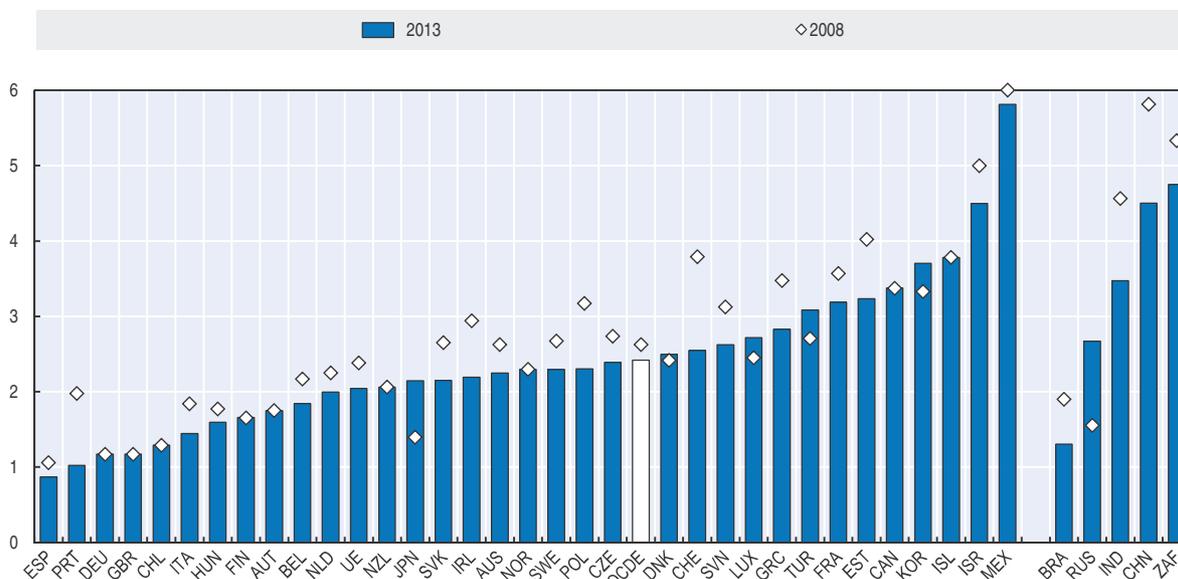
Note : Pour obtenir de plus amples informations sur la structure et la construction des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP), voir l'annexe 2.A1 du chapitre 2. Les indicateurs relatifs au Brésil, à la Chine, à la Fédération de Russie, à l'Inde, au Mexique, à la Pologne et à la Turquie sont fondés sur des estimations préliminaires, dans la mesure où certaines des données sous-jacentes n'ont pas été validées avec les autorités nationales. La validation ultérieure de ces données pourrait se traduire par une révision des indicateurs relatifs à ces pays.

Sources : OCDE (2013), *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* et Koske, I., I. Wanner, R. Bitetti et O. Barbiero (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators: Policy Insights for OECD and non-OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître.

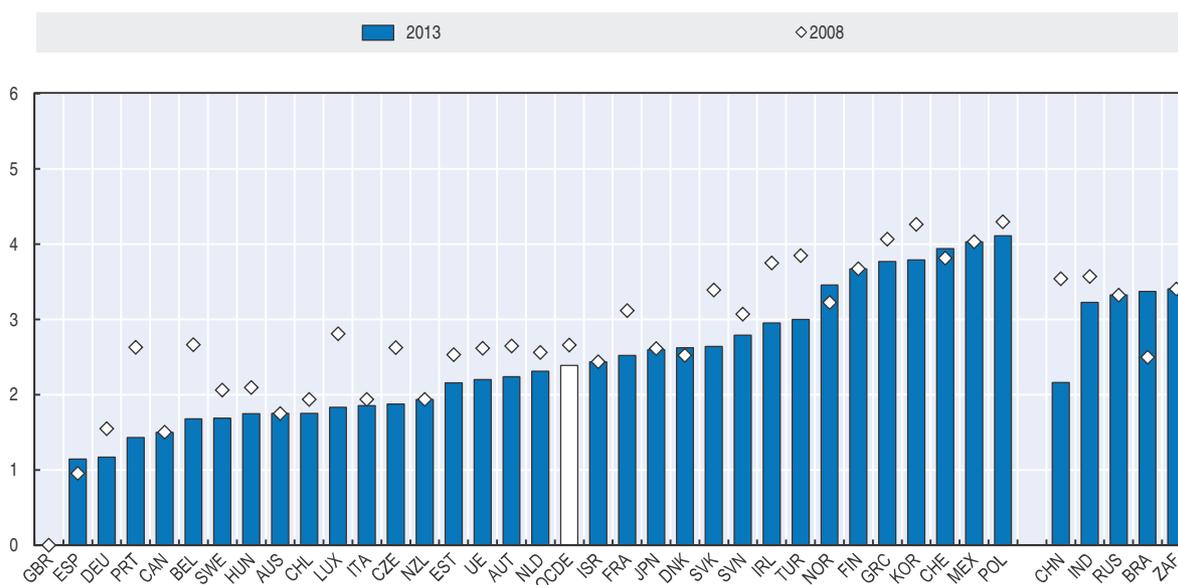
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984535>

Graphique 3.18. **Réglementation sectorielle relative à l'énergie**
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Secteur de l'électricité



B. Secteur du gaz



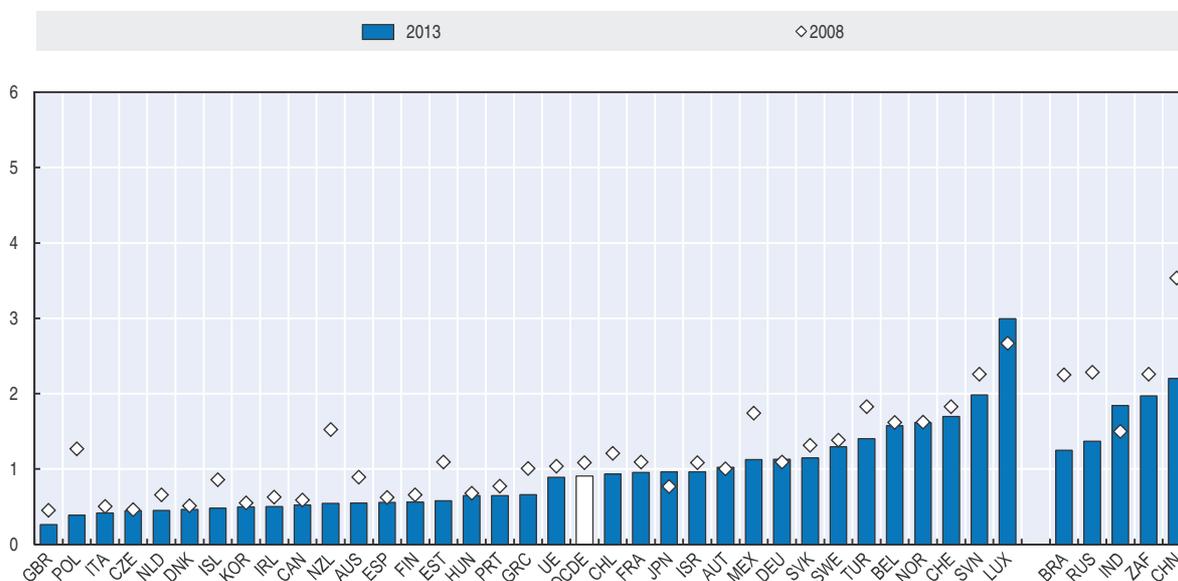
Note : Pour obtenir de plus amples informations sur la structure et la construction des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP), voir l'annexe 2.A1 du chapitre 2. Les indicateurs relatifs au Brésil, à la Chine, à la Fédération de Russie, à l'Inde, au Mexique, à la Pologne et à la Turquie sont fondés sur des estimations préliminaires, dans la mesure où certaines des données sous-jacentes n'ont pas été validées avec les autorités nationales. La validation ultérieure de ces données pourrait se traduire par une révision des indicateurs relatifs à ces pays.

Sources : OCDE (2013), *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* et Koske, I., I. Wanner, R. Bitetti et O. Barbiero (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators: Policy Insights for OECD and non-OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître.

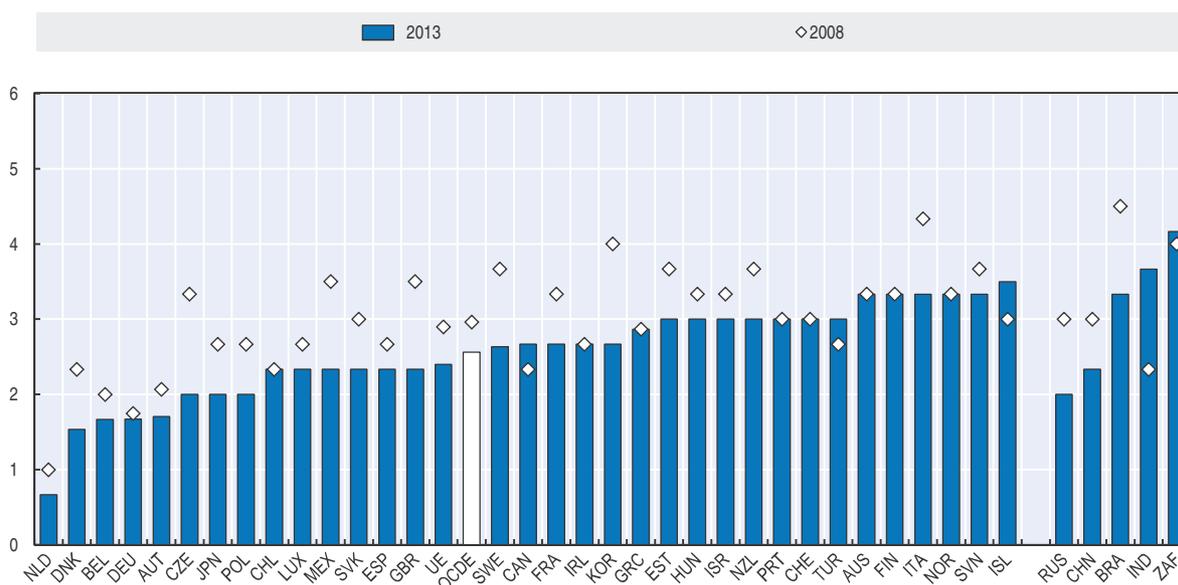
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984554>

Graphique 3.19. **Réglementation sectorielle relative aux postes et télécommunications**
 Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Télécommunications



B. Postes



Note : Pour obtenir de plus amples informations sur la structure et la construction des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP), voir l'annexe 2.A1 du chapitre 2. Les indicateurs relatifs au Brésil, à la Chine, à la Fédération de Russie, à l'Inde, au Mexique, à la Pologne et à la Turquie sont fondés sur des estimations préliminaires, dans la mesure où certaines des données sous-jacentes n'ont pas été validées avec les autorités nationales. La validation ultérieure de ces données pourrait se traduire par une révision des indicateurs relatifs à ces pays.

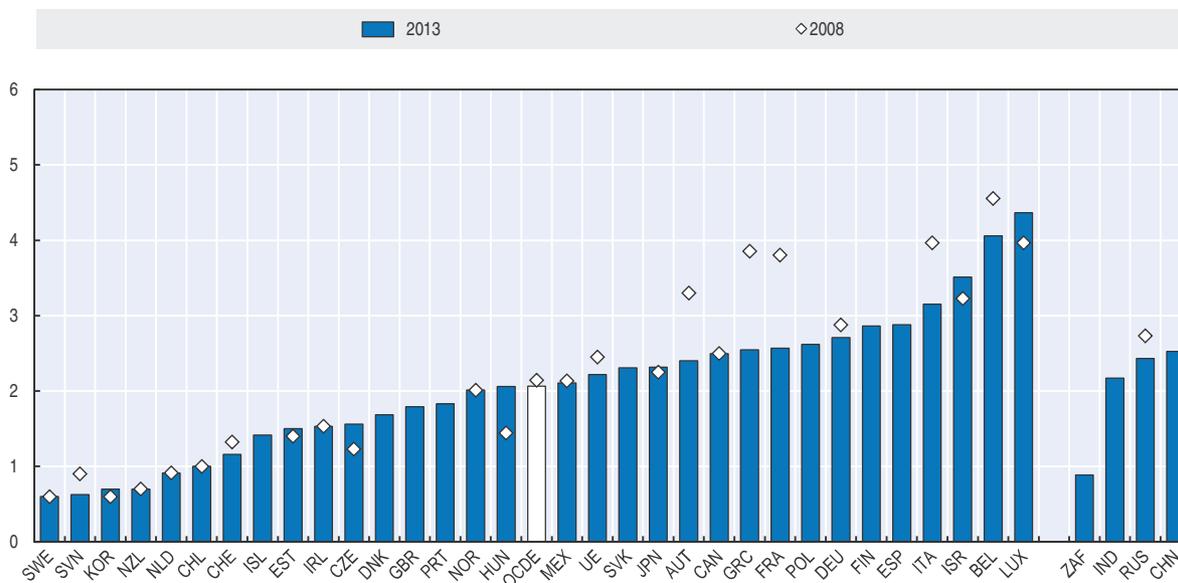
Sources : OCDE (2013), *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*, et Koske, I., I. Wanner, R. Bitetti et O. Barbiero (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators: Policy Insights for OECD and non-OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984573>

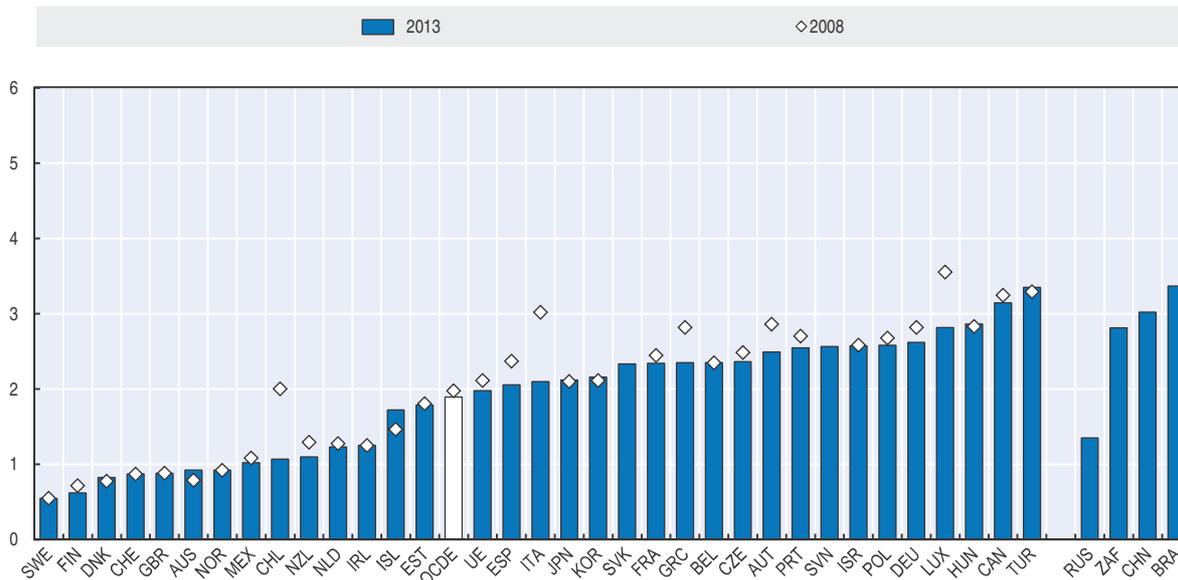
Graphique 3.20. Réglementation sectorielle relative au commerce de détail et aux services professionnels

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)

A. Commerce de détail



B. Services professionnels



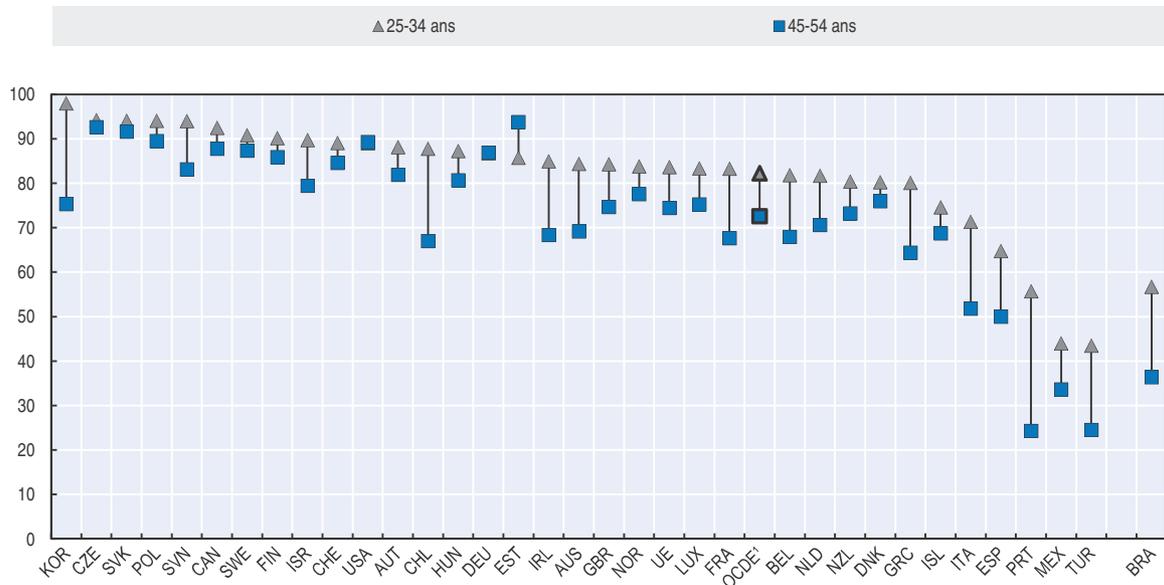
Note : Pour obtenir de plus amples informations sur la structure et la construction des indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP), voir l'annexe 2.A1 du chapitre 2. Les indicateurs relatifs au Brésil, à la Chine, à la Fédération de Russie, à l'Inde, au Mexique, à la Pologne et à la Turquie sont fondés sur des estimations préliminaires, dans la mesure où certaines des données sous-jacentes n'ont pas été validées avec les autorités nationales. La validation ultérieure de ces données pourrait se traduire par une révision des indicateurs relatifs à ces pays.

Sources : OCDE (2013), *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* et Koske, I., I. Wanner, R. Bitetti et O. Barbiero (2014), « The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators: Policy Insights for OECD and non-OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, à paraître.

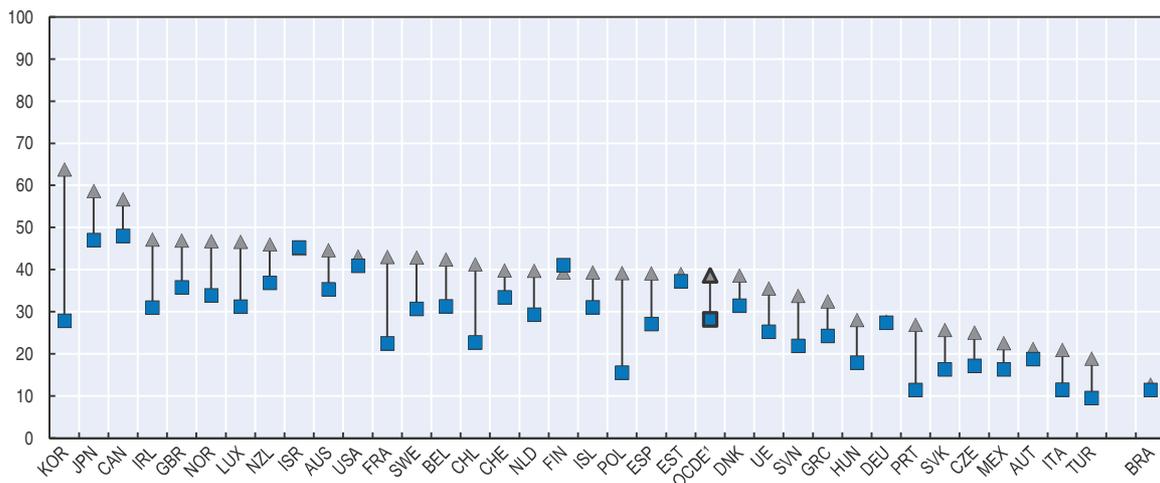
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984592>

Graphique 3.21. Niveaux de formation, en 2011
En pourcentage de la population âgée de 25 à 34 ans, d'une part, et de 45 à 54 ans, d'autre part

A. Diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire



B. Diplômés de l'enseignement supérieur

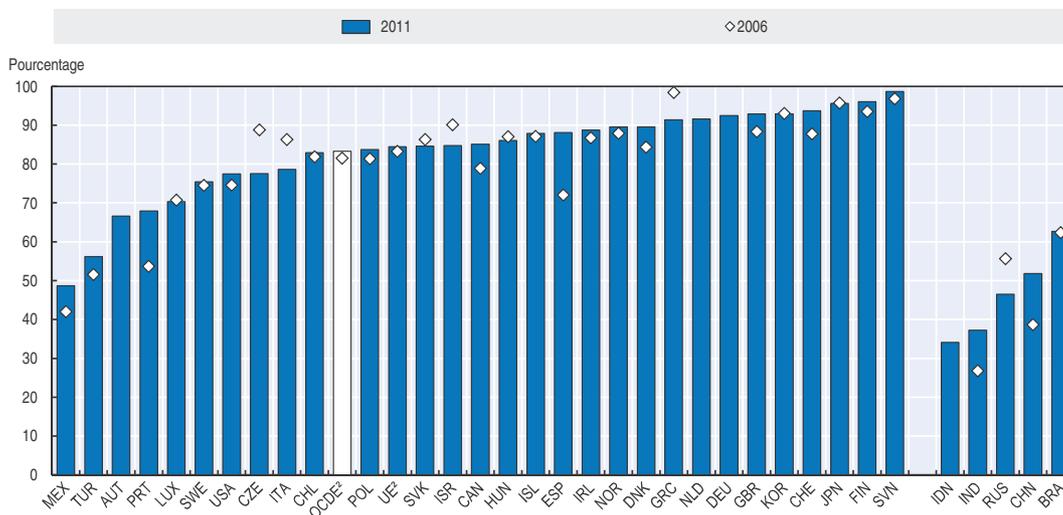
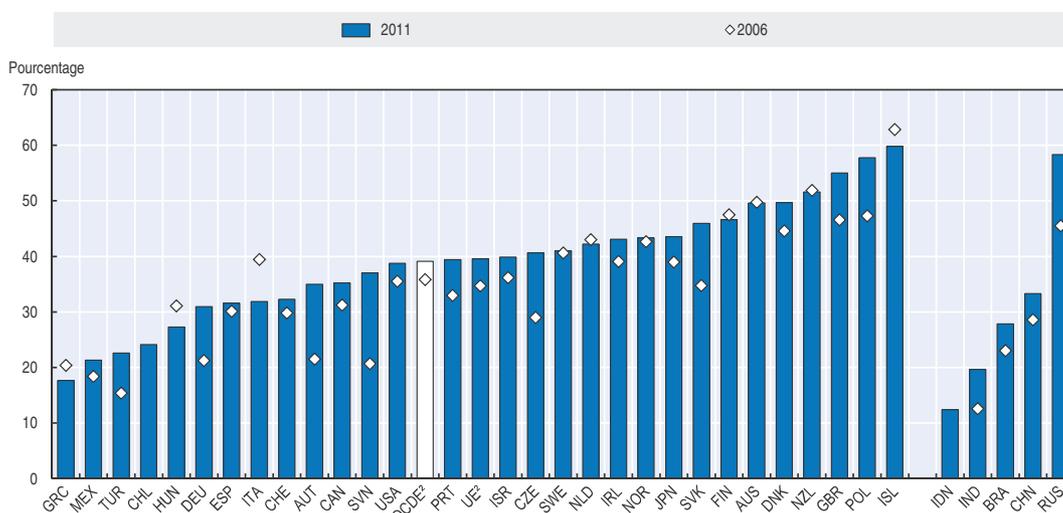


1. Les données relatives au Japon sont manquantes.

Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984611>

Graphique 3.22. Taux de diplômés dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur

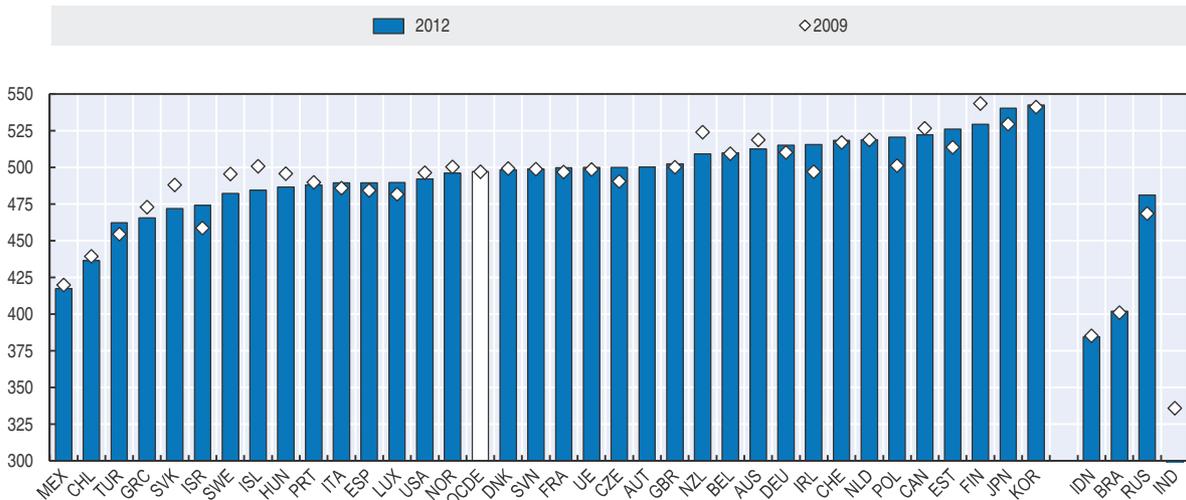
A. Diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire¹B. Diplômés de l'enseignement supérieur²

1. Taux d'obtention à l'âge habituel d'un premier diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les données se rapportent à 2007 et 2012 pour la Chine et l'Inde. Compte tenu des répercussions statistiques du programme Novas Oportunidades au Portugal, les données concernant ce pays se rapportent au taux de diplômés parmi les jeunes de moins de 25 ans. La dernière année connue est 2008 pour la Grèce, et 2010 pour l'Islande et la Suisse ; s'agissant des BRIICS, les données se rapportent au taux d'obtention à l'âge habituel d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire correspondant aux programmes d'enseignement général, exception faite de l'Inde, pour laquelle les données relatives au deuxième cycle de l'enseignement secondaire se rapportent aux jeunes de 19 ans ayant achevé ce cycle.
2. Dans la partie A, les moyennes de l'OCDE et de l'Union européenne (UE) excluent l'Australie, la Belgique, l'Estonie, la France et la Nouvelle-Zélande pour 2011, ainsi que l'Autriche et les Pays-Bas pour 2006. Dans la partie B, les moyennes de l'OCDE et de l'UE excluent la Belgique, la Corée, l'Estonie, la France et le Luxembourg pour 2011, ainsi que le Chili pour 2006.
3. Taux d'obtention à l'âge habituel d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur de type A. Les données se rapportent à 2007 et 2012 pour la Chine et l'Inde. La dernière année connue est 2010 pour l'Australie, le Canada et l'Islande, et 2007 pour la Grèce ; s'agissant des BRIICS, les données se rapportent au taux d'obtention à l'âge habituel d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement supérieur de type A, exception faite de l'Inde, pour laquelle les données relatives à l'enseignement supérieur se rapportent aux personnes âgées de 24 ans ou plus ayant obtenu un diplôme supérieur.

Sources : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE* ; CEIC pour les données relatives à la Chine ; Enquête nationale par sondage (National Sample Survey) de l'Inde (64^e et 68^e enquêtes).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984630>

Graphique 3.23. Résultats scolaires

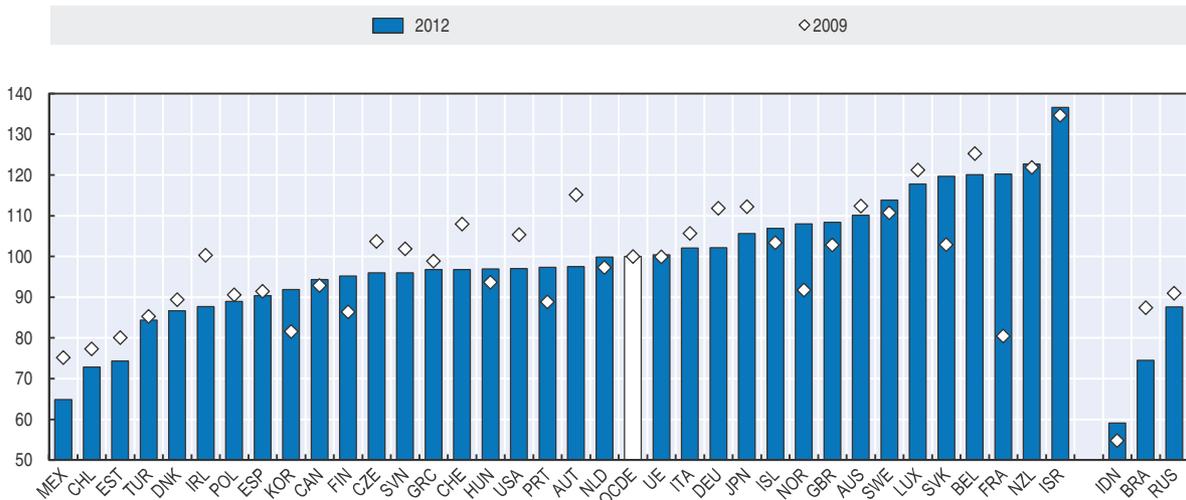
Moyenne des scores du PISA en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique^{1, 2}

1. Le sigle PISA désigne le Programme international pour le suivi des acquis des élèves.
2. Les données relatives à l'Inde correspondent à la moyenne pour 2010 des chiffres relatifs aux États du Tamil Nadu et de l'Himachal Pradesh, et peuvent donc ne pas être représentatifs des résultats obtenus à l'échelle nationale.

Source : OCDE (2013), PISA 2012 Results: What Students Know and Can Do (Volume I): Student Performance in Mathematics, Reading and Science, PISA.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984649>

Graphique 3.24. Variance des résultats scolaires

Variance totale des scores du PISA en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique^{1, 2}

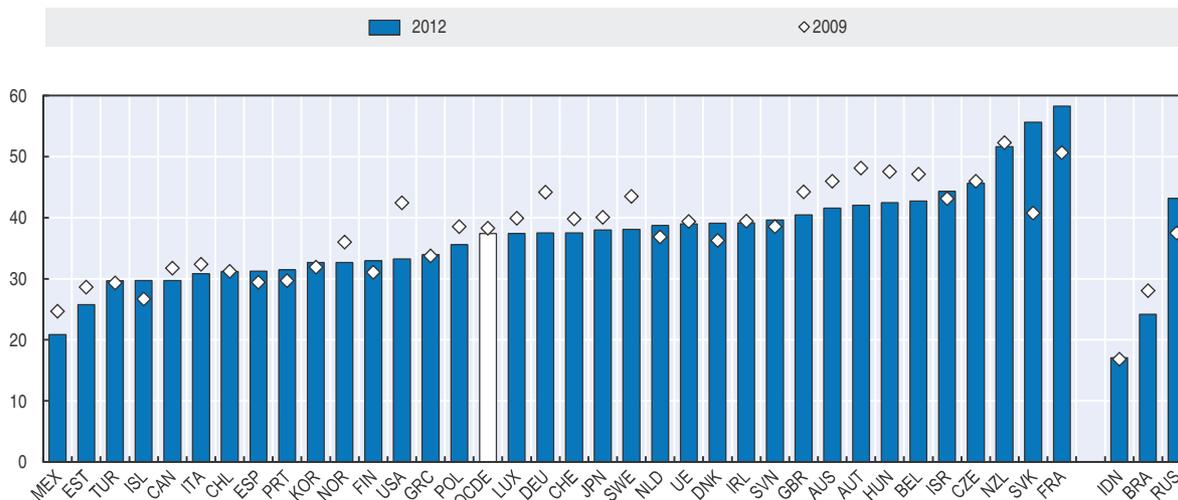
1. Le sigle PISA désigne le Programme international pour le suivi des acquis des élèves. Les résultats sont présentés sous forme d'indice (base 100 pour l'OCDE). Pour la France, la moyenne des scores du PISA de 2009 inclut uniquement les résultats obtenus en culture mathématique et en culture scientifique.
2. Les composantes de la variance pour la culture mathématique, la culture scientifique et la compréhension de l'écrit ont été estimées pour tous les élèves des pays participants à partir de données sur leur situation socio-économique et sur les programmes d'enseignement. La variance des résultats scolaires correspond au carré de l'écart-type des scores du PISA en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique, calculé pour les élèves sur lesquels a porté l'analyse.

Sources : OCDE (2013), PISA 2012 Results: What Students Know and Can Do (Volume I): Student Performance in Mathematics, Reading and Science, PISA ; OCDE (2013), PISA 2012 Results: Excellence through Equity (Volume II): Preliminary version – Giving Every Student the Chance to Succeed, PISA.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984668>

Graphique 3.25. Influence de la situation socio-économique et culturelle des élèves sur leurs résultats en compréhension de l'écrit¹

Force du lien entre les résultats en compréhension de l'écrit et l'indice PISA de statut économique, social et culturel



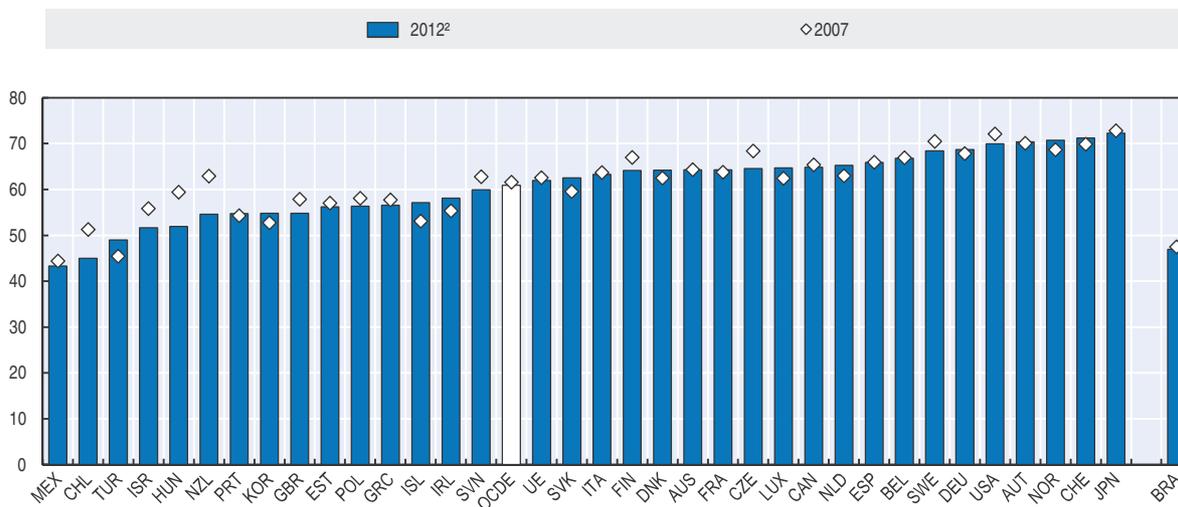
1. Coefficient estimé de la régression, pour chaque pays, des scores en compréhension de l'écrit obtenus par les élèves ayant participé au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), par rapport à leur indice correspondant de statut économique, social et culturel (SESC).

Sources : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation 2011 : Les indicateurs de l'OCDE* ; OCDE (2013), *PISA 2012 Results: Excellence through Equity (Volume II): Preliminary version – Giving Every Student the Chance to Succeed*, PISA.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984687>

Graphique 3.26. Poids relatif des impôts directs¹

En pourcentage des recettes fiscales totales



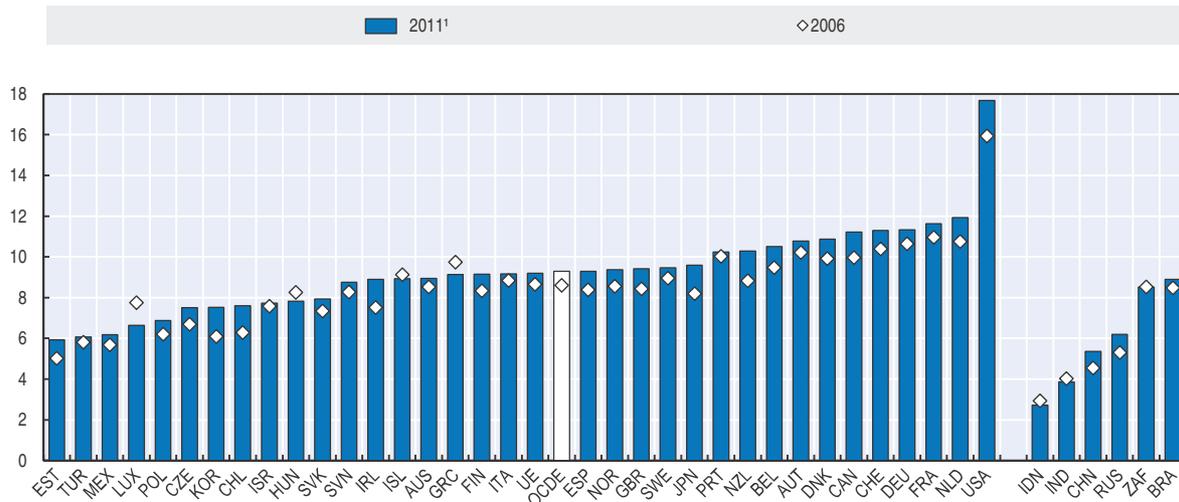
1. La catégorie des impôts directs regroupe les impôts sur le revenu, sur les bénéfices et sur les plus-values, les cotisations de sécurité sociale ainsi que les impôts sur les salaires et la main-d'œuvre.

2. La dernière année connue est 2011 pour l'Australie, le Japon, les Pays-Bas, le Mexique et la Pologne.

Source : OCDE (2013), *Base de données des Statistiques des recettes publiques*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984706>

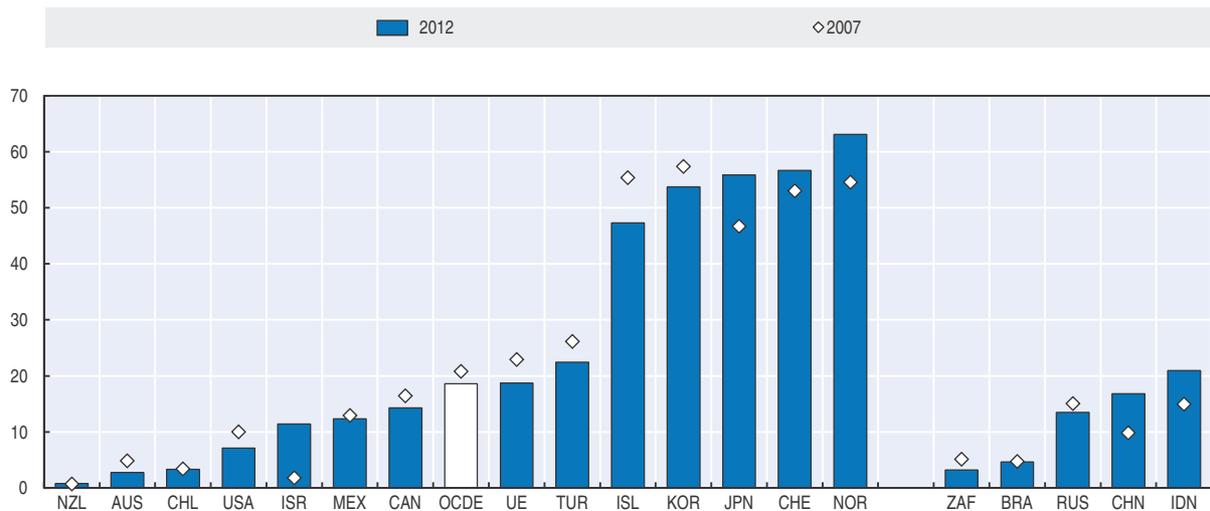
Graphique 3.27. Dépenses de santé
En pourcentage du PIB



1. Les données relatives à 2011 se rapportent en fait à 2012 pour le Canada, le Chili, la Chine, la Corée, la Finlande, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Norvège, la Slovaquie et la Suisse, à 2010 pour l'Australie, le Japon et le Mexique, et à 2008 pour la Turquie.
Sources : OCDE (2013), Base de données sur la santé ; Banque mondiale (2013), Base de données des Indicateurs du développement dans le monde et Bureau national des statistiques (BNS) de la Chine.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984725>

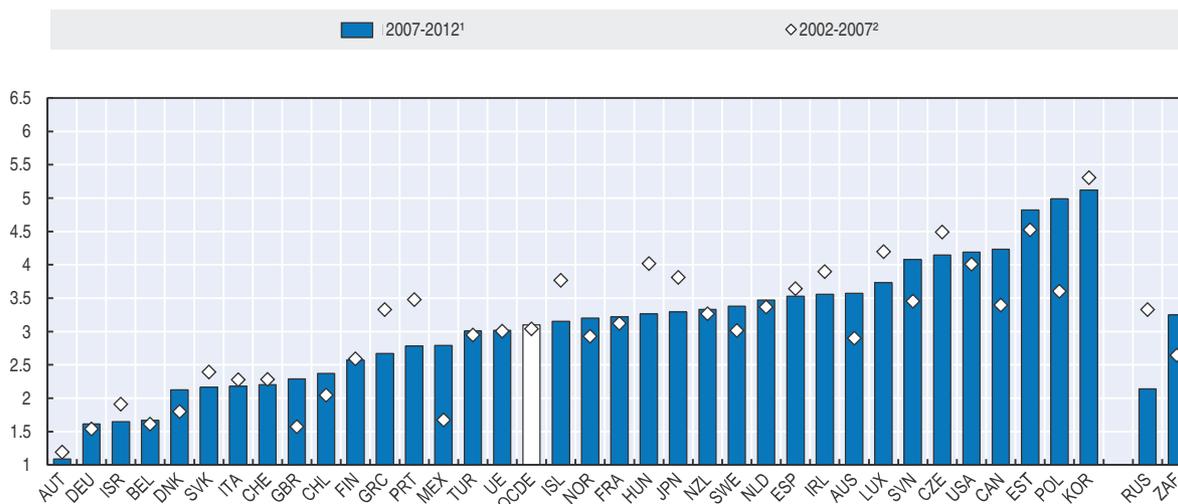
Graphique 3.28. Estimation du soutien aux producteurs agricoles
En pourcentage des recettes agricoles



Source : OCDE (2013), Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984744>

Graphique 3.29. **Investissement public**
En pourcentage du PIB



1. Moyenne de la période 2007-11 pour la Fédération de Russie et la Turquie ; moyenne de la période 2007-10 pour le Chili.

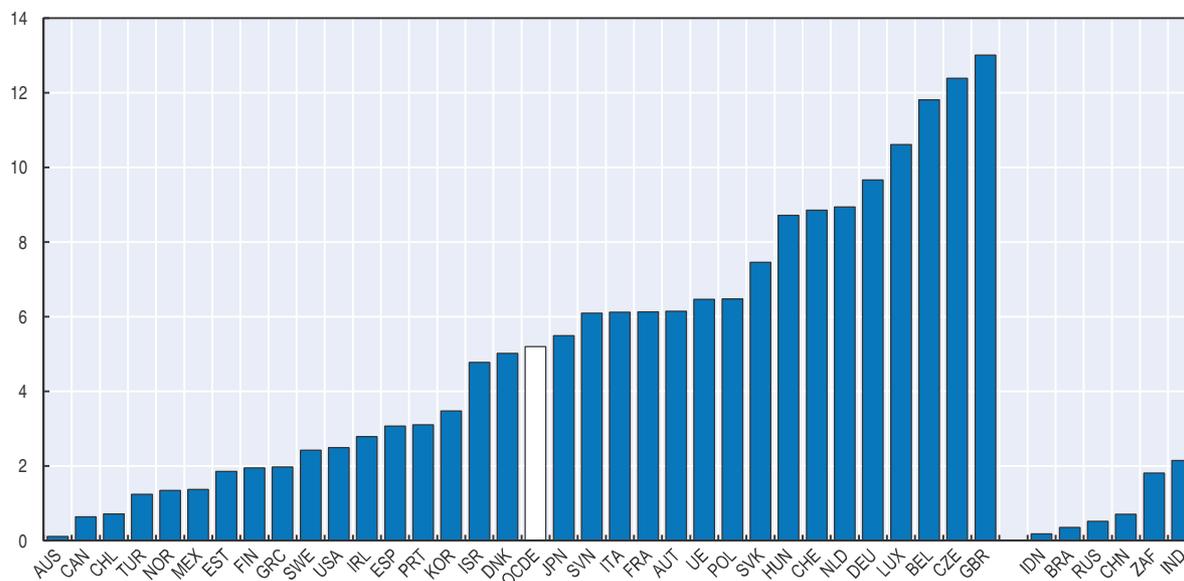
2. Moyenne de la période 2006-07 pour la Turquie.

Source : OCDE (2013), Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 94.

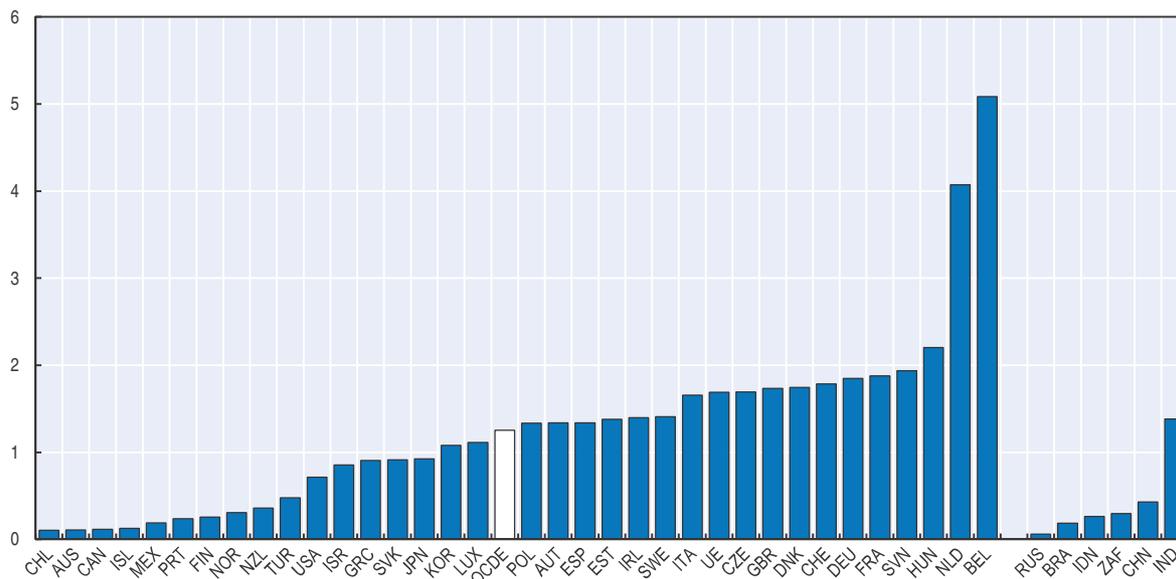
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984763>

Graphique 3.30. **Infrastructures**

A. Densité du réseau ferroviaire, 2011¹
En km pour 100 km²



B. Densité du réseau routier, 2010²
En km par km²

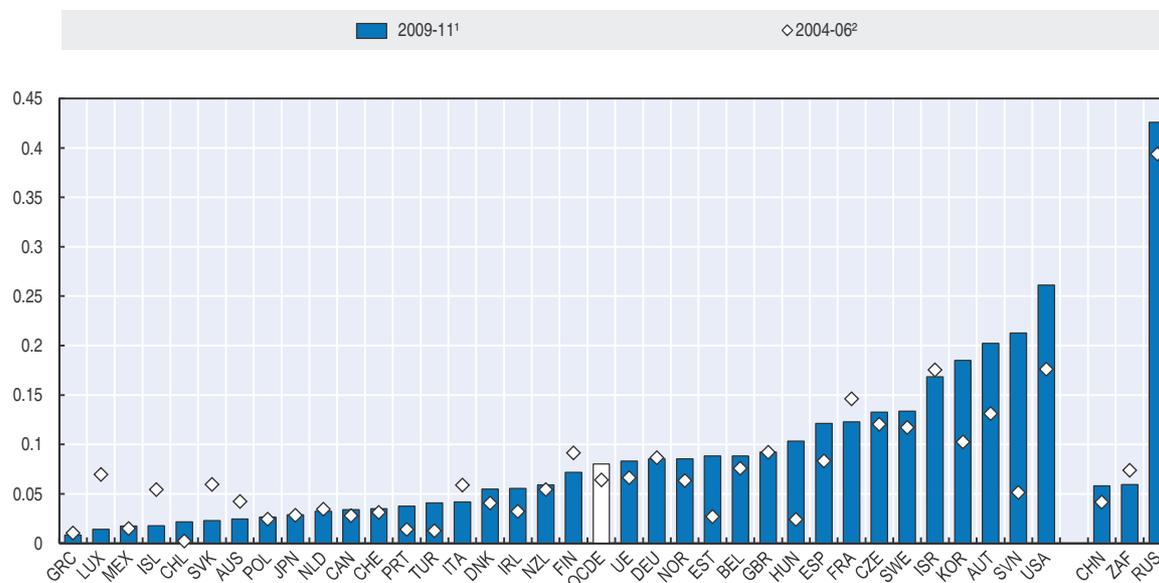
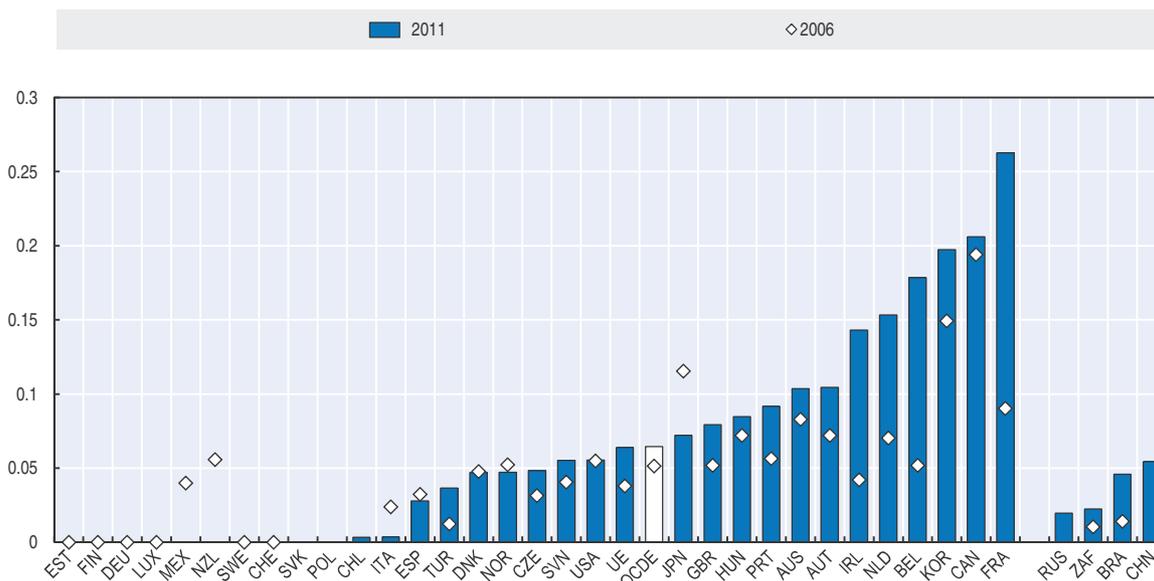


1. 2008 pour l'Indonésie. La moyenne de l'OCDE exclut l'Islande et la Nouvelle-Zélande.

2. 2000 pour l'Afrique du Sud ; 2005 pour l'Italie ; 2007 pour l'Espagne ; 2008 pour l'Irlande et l'Inde ; 2009 pour la Corée, la Fédération de Russie et l'Indonésie.

Source : Banque mondiale (2013), *Indicateurs du développement dans le monde*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932984782>

Graphique 3.31. **Soutien financier à l'investissement privé dans la recherche-développement (R-D)****A. Financement public direct de la R-D des entreprises**
En pourcentage du PIB**B. Aides publiques indirectes à la R-D sous forme d'incitations fiscales³**
En pourcentage du PIB

1. Moyenne des données relatives aux années 2009 et 2011 pour la Nouvelle-Zélande et la Suède. Moyenne des données relatives aux années 2009 et 2010 pour l'Australie, le Chili, l'Espagne, la France, Israël, l'Italie et le Portugal. Données portant uniquement sur 2009 pour l'Autriche, la Belgique, l'Islande et l'Afrique du Sud, sur 2008 pour la Suisse et sur 2007 pour la Grèce.
2. Moyenne des données relatives aux années 2005 et 2006 pour l'Islande et la Norvège. Moyenne des données relatives aux années 2004 et 2006 pour l'Autriche. Données portant uniquement sur 2007 pour le Chili, sur 2005 pour le Danemark, la Grèce, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède, et sur 2004 pour la Suisse.
3. La dernière année connue est 2010 pour l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Chili, l'Espagne et l'Irlande, et 2009 pour l'Afrique du Sud. Les données relatives à 2006 se rapportent en fait à 2007 pour la Belgique, la Corée, le Danemark, le Luxembourg, le Mexique, la Slovaquie et la Suède, et à 2008 pour l'Italie, la Nouvelle-Zélande et la Turquie.

Sources : OCDE (2013), Base de données des indicateurs de la science et de la technologie et Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932984801>

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. À l'avant-garde des efforts engagés pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles suscitent, l'OCDE aide les gouvernements à y faire face en menant une réflexion sur des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et la problématique du vieillissement démographique. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de confronter leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, de recenser les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Réformes économiques

Objectif croissance

Rapport intermédiaire

Objectif croissance est la publication périodique de l'OCDE consacrée aux réformes structurelles jugées prioritaires pour rehausser les revenus dans les pays de l'OCDE et dans certaines grandes économies non membres de l'Organisation (l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et l'Indonésie). Les priorités d'action identifiées sont actualisées tous les deux ans et présentées dans un rapport complet, incluant des notes par pays dans lesquelles sont formulées des recommandations précises correspondant à ces priorités. Le prochain rapport complet sera publié en 2015.

Ce rapport intermédiaire présente un bilan des mesures prises par les autorités au cours des deux dernières années dans les domaines jugés prioritaires pour la croissance. Cet exercice d'inventaire s'appuie sur un ensemble d'indicateurs comparables au niveau international, qui permet aux pays d'évaluer leurs performances économiques et leurs politiques structurelles dans un large éventail de domaines.

Sommaire

Chapitre 1. Vue d'ensemble des mesures de réforme structurelle prises dans les domaines jugés prioritaires pour la croissance

Chapitre 2. Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence : progrès accomplis depuis 2008 et possibilités de nouvelles réformes

Chapitre 3. Indicateurs de politique structurelle

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2014-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-library.org pour plus d'informations.

